



Le ministre des Finances du Canada, M. John Turner, a eu un geste peut-être prophétique hier, lorsqu'il a pris place à bord de sa limousine. Il a porté la main... à son porte-monnaie. Doit-on voir dans ce geste du ministre un indice d'une hausse d'impôts ? Le budget fédéral doit être déposé lundi soir aux Communes. (Téléphoto CP)

Jean Chrétien :

Il appartient à Québec de faire de nouvelles offres aux Indiens

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, a déclaré hier qu'il appartenait désormais au Québec de faire des propositions aux Indiens de la baie James, dans le but de reprendre les négociations interrompues en octobre 1972 et d'en arriver à un règlement à l'amiable du litige qui oppose l'Association des Indiens du Québec au gouvernement québécois, au sujet des projets d'aménagement de la SDBJ.

"J'ai déjà avancé plusieurs éléments de solution, avant que les tribunaux ne soient saisis du litige, a précisé M. Chrétien, et j'ai sans cesse pressé le gouvernement Bourassa de négocier un règlement satisfaisant pour les Indiens; en conséquence, je n'ai pas l'intention

de prendre de nouvelles initiatives aussi longtemps que les procédures judiciaires se poursuivront."

Le ministre fédéral a néanmoins rappelé que des procédures judiciaires pouvaient être interrompues en tout temps; il a souligné en outre que si jamais Québec faisait des propositions pouvant servir de base à une négociation valable, il conseillerait aux Indiens de reprendre les pourparlers, "mais sans leur forcer la main, a-t-il précisé, puisque nous nous refusons désormais à toute forme de paternalisme à leur endroit."

M. Chrétien a souligné que tout règlement satisfaisant entre Québec et les Indiens de la baie James devait compor-

ter deux éléments distincts: premièrement, l'octroi de territoires dont ils auraient l'usufruit à perpétuité, le gouvernement du Québec conservant, toutefois, les titres de propriété; et deuxièmement, des paiements ou d'autres formes d'avantages financiers, en guise de compensation pour le préjudice territorial qui pourrait leur donner l'aménagement hydro-électrique du bassin de la baie James.

Le ministre a précisé que, en réservant des terres au bénéfice des Indiens, Québec ne ferait que satisfaire aux obligations qu'il a contractées en 1912, en prenant possession des territoires septentrionaux sous l'empire de la loi fédérale sur l'extension des frontières du Québec. M. Chrétien a souligné également qu'un règlement à l'amiable demeure possible étant donné que "les Indiens ne se sont jamais opposés systématiquement aux projets d'aménagement confiés à la SDBJ."

"Je demeure convaincu qu'il ne serait dans l'intérêt, ni des Indiens, ni du Québec, ni du Canada que le projet de la baie James soit compromis par un différend au sujet des revendications indiennes", a-t-il ajouté.

M. Chrétien aurait, semble-t-il, des raisons de croire que la position du gouvernement du Québec aurait récemment évolué en ce qui a trait aux droits présumés des Indiens et à l'attitude qu'il conviendrait de prendre devant les revendications des communautés de la baie James. "Je crois que Québec comprend mieux la situation", a noté laconiquement le ministre.

Des informateurs du ministère des Affaires indiennes ont cependant signalé quelques-uns des facteurs qui auraient incité le gouvernement Bourassa à revoir son dossier sur cette question. Sans écarter le déroulement des procé-

Voilà page 6 : Les Indiens

Les sédentaires rompent les négociations avec le CN et le CP

Les négociations sont rompues entre les deux grandes compagnies canadiennes de chemins de fer, CN et CP, et leurs 55,000 employés sédentaires.

M. Dick Smith, négociateur en chef pour l'Associated Non-operating Employees, a fait part au ministre fédéral du Travail, M. John Munro, "du refus des compagnies de soumettre une offre pouvant conduire à un règlement".

Le porte-parole syndical a indiqué que les principaux points en litige sont les pensions, la sécurité d'emploi, les salaires et les congés de maladie. Les

Voilà page 6 : Les sédentaires

Une entrevue de MM. Gendron et McWhinney

La persuasion sera plus efficace que la coercition

par Claude Ryan et Pierre-L. O'Neill

Limitée par son mandat et aussi par les contraintes de temps et d'argent dont elle devait tenir compte, la commission Gendron n'a pas voulu poser le problème plus large d'une politique démographique ou d'une politique culturelle qui eût embrassé tous les aspects du destin de la communauté francophone. Elle a préféré se borner à définir une politique strictement linguistique, c'est-à-dire une politique axée sur l'utilisation et la diffusion du français.

Dans une interview accordée au DEVOIR, MM. Jean-Denis Gendron et Edward McWhinney ont tenu à préciser qu'ils sont parfaitement conscients des limites que comporte une politique strictement linguistique mais qu'ils comptent néanmoins beaucoup sur les résultats d'une telle politique pour créer un climat favorable à la solution des autres problèmes qui se posent à la communauté francophone au Québec.

"Il eût été beaucoup plus facile, souligne M. McWhinney, pour les commissaires — étant donné les antécédents et les intérêts professionnels de plusieurs d'entre eux — de préconiser d'a-

bord des mesures qui eussent visé le secteur de l'enseignement. Si la commission a choisi de mettre l'accent sur une politique qui vise d'abord le milieu de travail, c'est parce qu'elle était consciente que là se posent les problèmes actuellement les plus aigus."

Au sujet du bill 63, M. McWhinney ne partage pas les craintes des Québécois qu'ont déçues les recommandations de la commission Gendron. "D'abord, explique-t-il, les résultats pratiques d'une politique qui obligerait les immi-

grants à l'école française seraient limités, vu que le Québec n'accueille chaque année qu'environ 1,000 enfants susceptibles d'être atteints par une politique coercitive en matière d'inscription scolaire. De plus, les commissaires ont cru comprendre, par des consultations auprès des autorités du ministère de l'Éducation, que le secteur francophone des écoles publiques ne serait guère équipé pour donner suite du jour au lendemain aux exigences qu'entraînerait un changement radical

de la politique gouvernementale." M. McWhinney ajoute cependant que la commission a tenu à rappeler au gouvernement québécois qu'il possède toute la compétence législative voulue pour établir en ce domaine une politique qui irait plus loin que les recommandations de la commission. Il précise même qu'à son jugement, une politique qui retiendrait l'ensemble des orientations proposées par la commission mais opérerait en même temps pour une révision immédiate du bill 63, ne contredirait pas l'esprit du rapport de la commission d'enquête.

La commission s'est vite rendue compte, expliquent les commissaires Gendron et McWhinney, que le problème linguistique se double au Québec d'un problème de pouvoir économique. A toutes les étapes de son travail, une constatation s'est imposée à son attention: la prédominance de l'anglais dans certains secteurs de l'activité économique découle directement du contrôle économique et financier que les anglophones exercent dans ces secteurs.

"Proclamer le français seule langue reconnue au Québec sans toucher en mé-

Voilà page 6 : La persuasion

L'Hydro-Québec chassée du parc des Laurentides

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) — Le ministre du Tourisme, M. Claude Simard, a ordonné à l'Hydro-Québec de se retirer du parc des Laurentides où elle poursuivait des études en vue de l'aménagement de la rivière Jacques-Cartier.

En annonçant qu'il venait d'envoyer un télégramme en ce sens à la société d'État, le ministre a affirmé lors d'une conférence de presse que ce projet "gâcherait de façon inadmissible la beauté exceptionnelle de la vallée et le potentiel considérable qu'elle constitue, non seulement au plan éducatif, mais aussi comme actif majeur dans le grand secteur du tourisme et des loisirs en milieu naturel".

La veille, le député libéral de Chauveau, M. André Harvey, s'était ouvertement opposé au projet. L'emplacement se trouve dans sa circonscription et M. Harvey avait servi d'interlocuteur des groupes de citoyens contestataires de la région auprès du ministre, M. Simard, depuis le début des études préliminaires sur le terrain.

Le ministre du Tourisme a cependant noté que ce ne sont pas les protestations populaires qui ont motivé sa décision, mais bien la

question de principe et les études menées par un comité interministériel sur tous les aspects du projet. L'Hydro se proposait d'utiliser ce site pour construire une station de pompage destinée à la production d'énergie de pointe.

La politique de son ministère, a-t-il dit, vise avant tout à aménager des espaces verts à proximité des grands centres urbains. Or, la vallée somptueuse de la rivière Jacques-Cartier, à l'entrée du parc des Laurentides, se trouve à une trentaine de milles seulement de la capitale.

A cet effet, un projet de loi-cadre des parcs sera présenté au cours des prochaines semaines à l'Assemblée nationale, vraisemblablement avant la fin de la présente session qui reprend mardi prochain.

Ce projet de loi visera à protéger l'intégrité des parcs et permettra d'aborder la conception de plans directeurs en matière d'aménagement touristique dans tout le Québec.

M. Simard ne sait pas quels investissements ces études préliminaires représentent pour l'Hydro-Québec.

Voilà page 6 : L'Hydro-Québec

Victoria créera une société gouvernementale d'assurance

VICTORIA (CP) — Le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a présenté hier un projet de loi créant une compagnie d'assurance générale gouvernementale ainsi qu'un plan d'assurance-automobile étatisé obligatoire.

C'est le ministre de la Voirie, M. Bob Strachan, qui a présenté le projet de loi à l'Assemblée législative de la province de l'ouest. Une corporation de la Couronne, l'Insurance Corp. of B.C., sera créée dans le but d'offrir de l'assurance générale autre que l'assurance-automobile, tel l'assurance-incendie, l'assurance-accident, etc.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique avait déjà annoncé la création

Voilà page 6 : Victoria

Ottawa gardera la main sur le 'robinet' de pétrole

OTTAWA (DNC) — La décision du ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald MacDonald, d'imposer un contrôle sur les exportations de pétrole canadien a incité plusieurs députés de l'opposition, hier aux Communes, à s'inquiéter de l'approvisionnement en hydrocarbures des marchés de l'Est canadien, en particulier celui de Montréal.

En effet, le régime temporaire de permis d'exportation annoncé jeudi soir par M. MacDonald, et qui sera administré par l'Office national de l'énergie, garantira la sécurité des livraisons en pétrole brut des seules raffineries

situées à l'ouest de la "ligne Borden", soit la région centrale de l'Ontario et le reste du pays, jusqu'à la côte du Pacifique. Il s'agit là du marché qui a été réservé par Ottawa aux producteurs pétroliers de l'ouest — surtout de l'Alberta. Les exportations vers les États-Unis ont augmenté si rapidement, ces derniers temps, en regard de la capacité de production et de transport de l'industrie pétrolière du Canada, que le gouvernement Trudeau a craint qu'une situation de pénurie n'apparaisse au pays même, à compter du mois prochain: ce qui explique le régime temporaire de permis.

Mais en plus longue période, tout indique qu'Ottawa juge désormais nécessaire de suivre de plus près — la main sur le robinet, pour ainsi dire — la cadence des exportations, de sorte qu'un contrôle permanent, comparable à celui que l'Office national de l'énergie administre déjà en ce qui a trait au gaz naturel, sera vraisemblablement institué sur le mouvement international de pétrole brut canadien.

Cette initiative, toutefois, n'offre aucun remède à la pénurie de l'approvisionnement en pétrole de l'Est canadien, soit le Québec et les provinces de l'Atlantique. Cette région, qui n'est pas nantie de ressources suffisantes en hydrocarbures pour assurer ses besoins propres et qu'Ottawa a jugé trop éloigné des champs pétroliers de l'ouest, jusqu'ici, pour qu'elle puisse consommer du pétrole canadien, dépend presque entièrement du "brut" importé du Venezuela et du Moyen-Orient. Advenant le cas où cette dernière source serait bloquée et que les États-Unis réquisitionneraient toute la production vénézuélienne pour eux-mêmes, il pourrait y avoir

Voilà page 6 : Le pétrole

Après Bamako

L'Agence francophone devant un choix: être ou ne pas être

de notre envoyé spécial, Michel Roy

BAMAKO (Mali) — La Conférence internationale sur la coopération entre pays du tiers monde, réunie depuis jeudi à Bamako par l'Agence de coopération culturelle et technique, s'achève aujourd'hui, samedi, par l'adoption de recommandations en faveur d'un type relativement nouveau d'entraide technique: plutôt que de s'en remettre aux seuls pays industrialisés pour assurer leur développement suivant la formule classique de la coopération "verticale", les États africains vont tenter de mettre en place un régime d'assistance "horizontale", devenant ainsi à la fois dispensateurs et bénéficiaires dans certains secteurs ou leurs ressources humaines et matérielles permettent aux moins démunis d'aider les plus démunis.

Pour la première fois depuis la création de l'Agence de coopération, à Niamey en 1970, cette conférence n'est pas dominée par les débats, les tensions, voire les querelles et les intrigues qui avaient fâcheusement marqué les précédentes réunions de la jeune institution au sujet de la place occupée par le Québec dans cette association de 24 États. Ce contentieux est désormais réglé, le Québec ayant acquis en 1971 le statut de "gouvernement participant".

L'ordre du jour intéressait d'abord et surtout les pays africains de même que la république d'Haïti et les pays de l'océan Indien: Madagascar et l'île Maurice. Ceux-ci ont dans l'ensemble appuyé en dépit des écueils appréhendés, le projet de coopération horizontale que le secrétariat leur avait soumis après de longues études. Ils ont par contre exprimé de très sérieuses

réserves à l'égard des programmes d'assistance verticale que l'Agence s'emploie à réaliser, notamment dans les domaines de l'artisanat et du tourisme.

En effet, l'action entreprise dans les pays francophones du tiers monde par une vingtaine de jeunes assistants techniques recrutés à Paris (Français, Canadiens et Belges principalement) et chargés d'appliquer les programmes de l'Agence en étroite collaboration avec les autorités nationales, a fait l'objet de sévères critiques dont l'écho mal-

gré le huit clos, s'est vite répercuté. Ces jeunes coopérants, présents à Bamako, ont vivement réagi, non pas contre les autorités des pays du tiers monde qui mettent en doute l'utilité réelle de leur rôle, mais plutôt contre les autorités de l'Agence auxquelles ils reprochent ouvertement de les avoir lancés sur le terrain sans directive précise, sans politique définie et avec des moyens insuffisants. Ces jeunes ne sont pas des experts ou des spécialistes au sens où le sont, par exemple, les coopérants du gouvernement français et des Nations unies. Ils ont été embauchés moins en fonction de leur degré d'expertise qu'en raison de leur motivation personnelle, de l'enthousiasme qu'ils investissent dans une oeuvre de coopération. Leur traitement, nettement inférieur à celui des fonctionnaires internationaux, est de l'ordre de \$8,000 à \$9,000 par année sans exemption d'impôt.

Ce n'est certes pas un salaire très élevé, surtout dans les cas des techniciens, qui vivent dans des villes comme Dakar ou Abidjan où le coût de la vie est deux fois celui de Montréal, mais les Africains rappellent que la majorité de leurs cadres supérieurs et de leurs ministres ne touchent pas un traitement aussi élevé. Si donc ces jeunes gens sont avant tout désireux d'aider les pays du tiers monde, soulignent des délégués africains, il faut ou bien réduire leur traitement ou bien exiger d'eux un niveau d'expertise plus élevé. En somme, l'Agence doit tendre à concilier davan-

Voilà page 6 : L'Agence

■ au gré du temps

Dupuis cartésien

Lors d'une entrevue télévisée, M. Yvon Dupuis a affirmé que les créditistes ne veulent pas retourner en arrière mais revenir à l'équilibre. En apparence comme en profondeur, les non-surréalistes voient difficilement le rapport entre la distance et le poids.

N'en étant pas à un paradoxe près, le nouveau leader a laissé entendre que M. Armand Bois, le grand dissident, aurait été manipulé par un homme d'affaires d'extrême-droite et que, sans l'appui des péquistes, son adversaire à la gouverne du Ralliement aurait à peine récolté cent voix.

De prime comme de deuxième abord, ces jugements laissent perplexes ceux qui n'entendent rien à une certaine mathématique politique qui veut que les extrêmes se touchent, à condition de tourner en rond, en sens contraire.

Albert BRIE

TIRAGE: VENDREDI, le 16 février 1973

23 Séries émises— Possibilité de:

16534 — 23 GAGNANTS DE \$5,000.

6534 — 184 GAGNANTS DE \$500.

534 — 1863 GAGNANTS DE \$100.

28e COURSE, le 15 février 1973		RÉSULTAT			
ORDRE: \$1,887.40 (76 PRIX)	DÉSORDRE: \$71.30 (2,010 PRIX)	A	B	C	D
VENTES TOTALES: \$597,698.00		10	5	7	1

"Le pendule oscille toujours vers Ottawa..."

par G rald LeBlanc

QUEBEC - "L'alternance de p riodes de centralisation et d centralisation est en fait une illusion d'optique; le pendule est aimant  et il oscille toujours vers Ottawa."

C'est Claude Morin qui parle. Moins d'un an apr s la publication du "Pouvoir qu b cois", il a pr sent  aux journalistes, hier, son deuxi me volume sur les relations Qu bec-Ottawa, "Le Combat qu b cois".

Bilan d'une  poque - celle durant laquelle Claude Morin fut le principal conseiller du gouvernement du Qu bec en mati re de relations intergouvernementales,   savoir de juin 1963   octobre 1971 - le "Pouvoir qu b cois" d montre que les gains de la r volution tranquille avaient  t  beaucoup plus modestes qu'on le laissait croire.

Analyse d'un r gime, le "Combat qu b cois" d montre qu'au-del  des conjonctures propres   chaque  poque (force relative des personnalit s en place   Qu bec et Ottawa, valeur relative des dossiers mis de l'avant par l'une ou l'autre des parties, strat gie employ e, etc...) les doctrines qu b coise et canadienne sont irr conciliables.

C'est une le on en trois temps (futur ant rieur, pass  d fini et imp ratif pr sent) que nous sert l'expert en relations f d rales-provinciales.

Futur ant rieur: en premi re partie, l'auteur imagine une s rie de "bulletins de nouvelles", dat s de juin 1977   ao t 2002, pour dramatiser l'avenir possible du Qu bec, si le rapport de force n'est pas chang  entre Qu bec et Ottawa. Provenant de Winnipeg et r dig e en anglais, la derni re d p che rapporte une d claration du premier ministre du Canada assurant les francophones du Qu bec (minoritaires dans leur province et ne comptant que pour 17% de la population canadienne) que le minist re des groupes ethniques verra   la

protection de leurs droits individuels. Pass  d fini: couvrant 145 des 190 pages du volume, cette deuxi me partie constitue une analyse du syst me ou de la dynamique sous-jacente aux relations entre Qu bec et Ottawa. L'auteur pose six questions auxquelles il r pond toujours en montrant que le Qu bec est dans l'impossibilit  de faire accepter ses vues sur le fonctionnement du f d ralisme canadien.

Ces questions sont: 1) Les positions politiques qu b coises et f d rales sont-elles

conciliables? 2) Dans quelle mesure le Qu bec peut-il trouver des appuis aupr s des autres provinces? 3) En quoi peut-on compter sur les ministres et d put s f d raux du Qu bec? 4) Quel appui peut-on esp rer de l'opinion publique qu b coise? 5) Le Qu bec peut-il faire confiance au r gime f d ral pour assurer l' quilibre entre Ottawa et les provinces? 6) Qu'attendre d'une r vision constitutionnelle en profondeur?

Imp ratif pr sent: comportant uniquement cinq pages, la troisi me partie conclut   la n cessit  de faire un choix

entre deux options mutuellement exclusives: l'option canadienne et l'option qu b coise.

"Il ne s'agit pas de tomber dans une sorte de manich isme politique superficiel, ajoute l'auteur, mais de tirer lucidement de l'examen objectif des faits les conclusions qu'ils imposent."

Claude Morin, qui est devenu membre du Parti qu b cois et qui tentera de se faire  lire   l' c cutif lors du prochain Congr s, a fait son choix:

"Le choix de l'option qu b coise (c'est- dire la d cision de confier au gouvernement du Qu bec la direction ultime des affaires qu b coises) constitue la seule fa on coh rente et durable d'enlever la pression centralisatrice du f d ralisme canadien et son aboutissement normal, le d p rissement du pouvoir politique qu b cois."

Il ajoute ainsi un nouvel  l ment   la constatation faite le 9 juin 1891 par un premier ministre du Qu bec, Honor  Mercier, et cit e en exergue du volume.

"Il est bien permis de dire, d'apr s ce qui s'est pass  depuis quelques ann es   Ottawa, que nous n'obtiendrions rien de ce c t . Tous les gouvernements qui s'y sont succ d s depuis les premiers jours de la Conf d ration ne se sont gu re occup s de notre province. Pourquoi? C'est bien simple. La majorit  est anglaise dans la Puissance et elle est canadienne-fran aise dans la province de Qu bec. Nous sommes la minorit  et il nous faut subir le sort du plus fort. Nous avons fait une union d savantageuse, nous devons la subir en silence, et tout ce que nous avons   faire, c'est de t cher de l'am liorer nous-m mes par nos propres ressources, avec intelligence et patriotisme, et sans compter sur les autres..."

Lewis attaque les tories "r actionnaires"

QUEBEC (par G rald LeBlanc) - Le chef du Nouveau parti d mocratique, M. David Lewis, n'aime ni les conservateurs ni les lib raux, mais il estime qu'il y a plus de r actionnaires dans le parti de M. Stanfield que dans celui de M. Trudeau.

D jeunant hier avec un groupe de journalistes de Qu bec, M. Lewis a d clar  que la majorit  des d put s conservateurs faisaient preuve d'une attitude particuli rement r actionnaire dans leur appui du maintien de la peine de mort et dans leur opposition au bilinguisme.

Selon le leader n o-d mocrate, M. Stanfield lui-m me n'est pas r actionnaire mais plut t pragmatique et opportuniste. Quant   M. Claude Wagner, le chef du NPD se contente de dire, en souriant, qu'il n'est certes pas r volutionnaire ni " volutionnaire".

Par ailleurs, il consid re que les r sultats plut t n gatifs des derni res  lections ont fait un bien  norme   M. Pierre Elliott Trudeau, qui est devenu moins arrogant et plus

sensible aux arguments des autres.

Est-ce   dire que le NPD, qui d tient la balance du pouvoir, continuera   appuyer le gouvernement lib ral? Tout d pendra de la nature du budget que pr sentera, lundi, le ministre des Finances, M. John Turner.

M. Lewis est cat gorique sur deux points sur lesquels le NPD ne saurait consentir   des compromis: le budget ne devra contenir aucune nouvelle concession aux compagnies et il ne devra pas ramener le projet de loi r cemment d pos  par le gouvernement sur l'assurance-ch mage. Ce projet de loi pr voit une hausse des prestations mais un contr le beaucoup plus s v re des citoyens habilit s   s'en pr valoir.

Accompagn  de son lieutenant qu b cois, M. Raymond Lalibert , le leader national du NPD a pass , hier, la journ e   Qu bec dans le cadre d'une campagne de recrutement du parti au Qu bec.

t l vision

SAMEDI	DIMANCHE
CBFT 2	CBFT 2
8.55 Ouverture et horaire	8.55 Ouverture et horaire
9.00 Yogi et Popotame	9.00 Poly � Venise
9.30 Grangallo et Pettro	9.30 Le prince Suph�r
10.00 Mon Ami Ben	10.00 Le jour du Seigneur
10.30 T�l�chron	11.00 D�hier � demain
11.30 Lasse	12.00 La semaine verte
12.00 Les K�n�s du samedi	1.00 30 Dimanche
1.00 Sportique: Golf	1.30 Fantaisie lyrique
2.00 Cin�ma:	2.00 L'univers des sports
"Major Dundee" (western - Am�ricain - 1964)	4.15 �chos du sport
4.00 L'Heure des qu�les	4.30 Soir�e images
5.00 Le fran�ais d'aujourd'hui	5.00 SD
5.30 Le monde en libert�	6.15 Politique Alou�
6.00 Sportique: Golf	6.30 T�l�journal
6.30 T�l�journal	6.40 Nouvelles du sport
6.40 Nouvelles du sport	6.50 Politique provinciale
6.50 Politique provinciale	7.00 Quelle famille
7.00 Walt Disney pr�sente:	7.30 Les Beaux Dimanches
"Un nouveau studio"	"Ivan Rebroff"
8.00 La source du hockey	"30 ans, P�re Sablon"
"Philadelphie � Montreal"	"R�p�r�"
10.30 T�l�journal	10.00 La f�che du temps
10.45 Nouvelles du sport	10.30 T�l�journal
11.00 Au masculin	10.45 Sports dimanche
11.30 Cin�ma:	11.00 Remontres
"Cent millions ont disparu" (com�die polici�re - Italien 1965)	11.30 C�n-Club
1.00 C�n-Club	"Un capricieux" (com�die satirique-T�choue 1967)
CFTM 10	CFTM 10
8.25 Horaire-Bienvenue	7.00 Le cirque � son meilleur
8.30 Les p�tits bonhommes	8.00 L'heure Road Runner
8.45 Les p�tits bonhommes	9.00 Musique canadienne
10.00 C�n-Jeunes:	9.30 "�ta le bon temps"
"Rock du bain" (musical - Am�ricain 1967)	11.00 Monsieur le maire
12.00 Bon week-end	12.00 Bon dimanche
1.30 L'�glise sur la place	1.30 C�n-dimanche
2.00 Soeur volante	"Conqu�te de l'espace" (science-fiction - 1959)
2.30 Horaire	3.00 Choc des id�es
3.00 Enqu�tes sp�ciales	4.00 T�l�qu�les
3.30 A ma man�re � moi	5.00 Information voyages
4.00 Ca prend un volier	5.30 Flipper
5.00 C�n-Club	6.00 T�l�journal
5.30 Studio 10	6.30 Flipper
6.30 Sur le mat�s	7.00 Les nouvelles TVA
7.30 Les sp�cialit�s	7.30 L'homme de fer
"Bague au doigt et corde au cou" (com�die - Am�ricain 1967)	8.00 Special Charles Trenet
9.30 Bonanza	9.00 Le 10 en f�te
10.30 Les nouvelles TVA	10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les 24 heures du 10	11.00 L'homme de fer
11.05 Altitude 755	12.00 T�l�journal
12.30 Enqu�tes sp�ciales	12.05 Fin des �missions
"Le bal du Comte d'Orgel" (drame - Fran�ais)	
2.30 "Les fr�res scil�ens" (drame policier - Am�ricain)	
4.30 "Le jardin des tortues" (horreur)	
5.30 "Au service du diable" (horreur)	
CBMT 6	CBMT 6
9.15 Stand-by six	9.55 Stand-by six
9.30 Arthur and the square knights	10.00 Reach for the top
10.00 Rocket Robin Hood	10.30 This is the life
10.30 Tween set	11.00 Church service
11.00 Three star bowling	12.00 The little concert
12.00 Sports international	12.30 News profile
12.30 Par 27	12.45 Away out
1.00 Children's cinema:	1.00 Dollars and sense
"The adventures of Tum Thumb"	1.30 Country Canada
2.00 Canadian college sports	2.00 Youth confrontation
4.00 CBC Championship curling	2.30 Telescope
5.00 Bugs Bunny Road Runner Hour	3.00 The world of music
6.00 Update	4.00 Canadian indoor Tennis Championship
6.30 Replay	5.30 Hymn sing
7.00 The Alan Hamel comedy bag	6.00 The Wonderful World of Disney
7.30 Teleplay	6.30 The beachcombers
8.00 Hockey	7.30 Adventures of Black Beauty
"Philadelphie � Montreal"	8.00 Julie Andrews Hour
10.30 Country	9.00 Sunday at nine
11.00 The National	10.00 Weekend
11.15 Provincial affairs	11.00 The National
11.31 Night report and sports final	11.15 Nation's business
11.37 The David Frost Show	11.37 C�n-camp
1.08 C�n-six	Greta Garbo festival: "Anna Karina" (drame - 1935)
1.30 "Moby Dick" (drame - 1956)	
3.05 Final report and weather	
CFCF 12	CFCF 12
6.00 University of the air	6.00 University of the air
6.30 The community	6.30 The community
6.50 Community calendar	6.50 Community calendar
7.00 Hercules	7.00 Hercules
7.30 Crossroads	7.30 Crossroads
8.00 Magic Tom's Road Show	8.00 Cathedral of Tomorrow
8.30 George of the jungle	9.00 Oral Robert Presents
9.00 The Jackson five	9.30 T.B.A.
9.30 The Flintstone	10.00 The Hellenic Program
10.00 Pink Panther	10.30 Teledomenica
10.30 The Waterville gang	12.30 Continental miniature
11.00 Puppet people	1.00 World championship Tennis
11.30 Story theatre	1.30 NHL Hockey
12.00 Star Trek	"Montreal � Toronto"
1.00 Saturday at the movies:	5.30 Untamed World presents the
"Fathom" (drame - 1967)	Challenging Sea
3.00 Grand prix wrestling	6.00 Carner Ted Armstrong
4.00 Sports beat 71	6.30 Going places
4.30 Wide world of sports	7.00 The Amazing World of Kreskin
6.00 Tony Bennett super special	7.30 CTV Sunday Night Special
7.00 Bridget Love Bernie	8.30 Mannix
7.30 Police Surgeon	9.30 A tour of grace
8.00 Academy performance	10.00 W.S.
"Pendulum" (drame - 1969)	11.00 The CTV National News
10.00 Love American style	11.15 Pulse
11.00 The CTV National news	12.00 Sunday night feature movie
12.00 Pulse	"Rage to live" (drame - 1965)
12.00 Saturday night feature movie:	
"Staling 17" (drame - 1953)	

cin ma

ALOUETTE: "Les p�troleuses" 2.50, 6.05, 9.25 et "Operation macedoine" 1.10, 4.25, 7.45	PAPINEAU: "Le tueur" 2.55, 6.15, 9.35
ARLEQUIN: "Les b�rets verts" 12.30, 4.35, 8.45 et "Chubasco" 2.50, 7.00	"Patrouille des sept dames" 1.15, 4.35, 7.55
ATWATER: (Cin�ma II) "Il �tait une fois dans l'Ouest" 12.00, 3.00, 6.00, 9.00	PARISIEN: "Quelques arpents de neige" 12.35, 2.40, 4.50, 7.10, 9.30
ATWATER: (Cin�ma I) "Across one hundred and ten streets" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	PIERROT: "S�n�l, rouge" 12.20, 2.39, 4.58, 7.17, 9.36
AUDITORIUM LALEMAN: "Tintin dans le temple du soleil" 2.00 et "Rosemary's Baby" 6.35, 9.00	PGALLE: Voir Mini-Midi
AVENUE: "Pete n' Tille" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30	PLACE DU CANADA: "Man of La Mancha" 9.35
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	PLACE VILLE-MARIE: "Petit Cin�ma The emigrants" 12.10, 2.10, 4.10, 6.10, 8.10, 10.10
BERRI: "La mort d'un b�cheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	PLACE VILLE-MARIE: "Grand Cin�ma Souder" 12.05, 1.55, 3.50, 5.45, 7.40, 9.35
BILOU: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40, 4.24, 8.08 et "La d�ba�che" 2.30, 6.14, 9.58	PLAZA: Voir Canadian
BONAVENTURE: "Love pill" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	PUSSYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.53, 5.43, 8.36 et "We, a family" 12.30, 4.23, 7.10, 10.00
CANADIEN: "Les putains aussi" 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine apache" 12.45, 4.25, 8.10	RIVOL: Voir Alouette
CAPITOL: "The Getaway" 12.20, 2.40, 5.00, 7.20, 9.45	SAINT-DENIS: "Taur�u" 12.30, 3.03, 5.28, 7.53, 9.58
CHAMPLAIN: "Le parrain" 1.00, 4.40, 8.25	SALLE BR�BEUF: "La maison sous les arbres" "Dernier domicile connu" 2.30, 7.30
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valachi" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50	SEVILLE: "The great waltz" Sam: 2.00, 5.30, 9.00 Dim: 2.00, 8.30
CHEVALIER: "Chronique d'un couple" 12.05, 3.22, 6.20, 9.46 et "Teresa" 1.38, 4.53, 8.15	SNOWDOWN: "The Rodman" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
CIN�MA 7e ART: "Le souffre au c�ur" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	VAN HORNE: "Gone with the wind" 12.05, 3.55, 7.50
CIN�MA C�TE-DES-NEIGES: (Cin�ma I) Lady sings the blues 1.00, 3.30, 6.00, 8.40	VERSAILLES: "Quelques arpents de neige" 12.35, 2.40, 4.50, 7.10, 9.30
CIN�MA C�TE-DES-NEIGES: (Cin�ma II) Cabaret 1.35, 4.00, 6.25, 8.50	VERSAILLES: (Salle bleue) "Les p�troleuses" 2.50, 6.05, 9.25 et "Cinq pour l'enfer" 1.10, 4.25, 7.45
CIN�MA DE PARIS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	VERDI: "La condition humaine: Il n'y a pas d'amour plus grand" 8.00
CIN�MA V: "Quiet Days in Clichy" Sam: 7.30, 9.30 Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	VERDUN: "Le parrain" 1.30, 4.50, 8.10
CREMAZIE: "Nicolas et Alexandra" 1.30, 3.00, 4.30	VID�OGRAPHIE: "25 g�teaux" et "Bras de fer" 8.00
DAUPHIN: (Renov�) "Fran�" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (McLaren: "Il �tait une fois dans l'Ouest" 12.00, 3.00, 6.00, 9.00)	VIEX MONTREAL: "Studio A" "Badou boy" 3.00, 7.00 "Sang du condor" 5.00, 9.00
ELECTRA: "Les amants de l'�le du diable" 12.15, 3.25, 6.35, 9.45 et "Les am�zons du d�sir" 1.55, 5.05, 8.15	STUDIO B: "Paum�e rouge" 3.00, 7.00 "Orne de ch�vre" 5.00, 9.00
ELYSEE: (Salle Remais) "Le charme discret de la bourgeoisie" (Salle Eisenstein) "L'amour l'ap�re-midi" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (pour les deux salles)	VILLERAY: "L'attentat" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40
FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" Sam: 7.30, 9.30 Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	WESTMOUNT: "Save the tiger" 12.45, 2.50, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30
FLEUR DE LYS: "Voir Cin�ma de Paris"	WESTMOUNT SQUARE: "Up the Sandbox" 1.10, 3.15, 5.20, 7.30, 9.25
GUY: "Millionaire women" 12.00, 2.28, 4.56, 7.24, 9.57 et "Let's play doctor" 1.09, 3.47, 6.15, 8.48	YORK: "Steelyard blues" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.25
IMPERIAL: "Aventures d'un producteur de films roses" 12.00, 2.45, 5.40, 8.35 et "Camp special No 7" 1.15, 4.05, 7.00, 10.00	CIN�MATHEQUE QU�B�COISE: Rel�che
JEAN-TALON: "Les fous du stade" Sam: 6.00, 8.00, 10.00 Dim: 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
KENT: "Doomwatch" 1.00, 2.30, 4.10, 5.50, 7.30, 9.20	
LOEWS: "The life and times of judge Roy Bean" 10.30, 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15	
LUCERNE: "Brother of the wind" Dim: 3.15, 6.30, 9.45 et "Tokat" 6.30 Dim: 1.30, 4.45, 8.00	
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon	
MERCER: "Il �tait une fois la r�volution" Sam: 3.00, 6.00, 9.00 Dim: 2.00, 5.00, 8.00	
MIDMINUT: "Jeunes filles au couvent" 1.45, 4.25, 7.05, 9.45 et "Si j'�tais rest�e pucelle" 12.30, 3.10, 5.50, 8.30	
MONKLAND: "What's up doc?" 3.05, 6.30, 10.05 et "The Candidate" 1.10, 4.35, 8.10	
OUTREMO: Sam: "Slaughterhouse-five" 7.00 "Mon oncle Antoine" 9.30 "Asylum" 12.00 p.m. Dim: "Tant qu'on a la s�nt�" 2.00 "Slaughterhouse-five" 4.30, "La vraie nature de Bernadette" 7.00 "Mon oncle Antoine" 9.30	
PALACE: "Pis�on adventure" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15	

th  tre

JASANOUS: Sam. Normand Gr�goire. From the Ste Trinit�. Dim. Djazale. 20h30.	PLACE DES ARTS
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Maison de poup�e" de Ibsen Sam: 20h30. Rel�che dimanche.	SALLE WILFRID-PELLETIER: Grands Ballets canadiens: "Catalin Carmina" 20h30.
REVUE-THEATRE: "Waiting for Godot" de S. Beckett 21h, rel�che dimanche.	THEATRE MAISONNEUVE: Sam. rel�che. Dim. Soci�t� Pro Musica. Maureen Forrester. 18h30.
LE RIDEAU VERT: "La volupt� de l'homme" de L. Pirandello - Sam: 20h - Dim: 18h.	THEATRE PORT-ROYAL: "Fl�te � la b�dame. Eph�m�" de J. Barrette. 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbeth" d'E. Ionesco - Sam: 17h et 21h. "THEATRE-MIDI: du lundi au vendredi, 18h30. "Joules-met d'amour de Jean Barbeau.	
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Dignit� Dignit� H�t�t�" 20h30, dimanche rel�che.	
THEATRE DE QUINQUUS: "Net" et "Le retour du guerrier" de T. McNally 20h30.	

VOUS MANGEZ DE LA...

p nicilline dans le lait.



des pesticides dans les carottes.
des germes dans les cr mes glac es.
du plomb dans les tasses   caf .

CONFERENCE COOPRIX-I.P.I.C.

FRAN OIS CUSTOT

directeur du laboratoire coop ratif de Paris

"je d nonce des scandales"

SALLE EMILE NELLIGAN 4750, HENRI-JULIEN MONTREAL

26 f vrier 1973 (lundi) 20:30 heures

Le juge en chef assigne des causes de pratique privée devant M. Ancil

par Guy Deshaies

A compter de lundi prochain, le juge Jacques Ancil, qui fait l'objet d'une contestation de plus en plus soutenue de la part des avocats criminalistes, entendra non seulement des causes de l'assistance judiciaire mais aussi des causes d'avocats de pratique privée.

C'est ce que le juge André Fabien a déclaré, hier soir, aux journalistes de la presse judiciaire en révélant qu'il avait changé le rôle que devait entendre le juge Ancil la semaine pro-

chaine qui n'était constitué que de causes de l'A.J.

Rappelons que le 6 février dernier un avocat de l'Assistance judiciaire, Me Jos Silver, était condamné à \$200 d'amende ou 5 jours de prison pour outrage au tribunal par le juge Ancil.

Le lendemain, les 31 avocats criminalistes de l'A.J. représentés par Me Robert Forest, déclaraient publiquement qu'ils avaient décidé de boycotter la cour du juge Ancil.

Me Forest avait fait valoir que depuis près de deux mois, le juge Ancil n'entendait systématiquement que des cas d'assistance judiciaire parce que les avocats de pratique privée ne voulaient plus plaider devant ce magistrat et que le maître des rôles se voyait forcé d'assigner seulement des causes de l'A.J. devant le juge Ancil.

Hier matin, le juge en chef a convoqué une conférence de presse pour dénoncer l'attitude des avocats de l'A.J. et pour affirmer le principe que nul ne peut choisir son juge. M. Fabien a alors dit qu'il ne pouvait pas tolérer qu'un groupe d'avocats décide de ne plus plaider devant tel ou tel juge.

Il a prétendu que les affirmations des avocats de l'A.J. selon lesquelles le juge Ancil était en quelque sorte "réservé" presque exclusivement aux cas de l'A.J. étaient fausses mais il n'en a pas moins décidé de changer le rôle prévu pour la semaine prochaine. Disons que les 26 causes que le juge Ancil devait entendre la semaine prochaine étaient

Voir page 6 : Juge en chef

L'affaire Fleury: le médecin comparaitra

par Guy Deshaies

Un médecin de Montréal, le Dr Jacques Saint-Germain, attaché à l'hôpital Fleury, comparaitra en correctionnelle, la semaine prochaine, pour répondre à une accusation de négligence criminelle relativement à la mort d'un certain Paul-Emile Demers.

C'est le juge en chef des sessions de la paix, M. André Fabien, qui a émis l'ordre de sommation, hier, au terme d'une enquête qu'il avait instituée le 7 février à la suite d'une plainte déposée par la veuve de la victime Mme Irène Demers.

Le juge Fabien a donné l'ordre que la sommation soit signifiée immédiatement et que le Dr Saint-Germain comparaisse dans les six jours de la signification pour répondre à l'accusation précise d'avoir, le ou vers le 2 novembre 1972, causé illégalement la mort de M. Paul-Emile Demers en omettant ou négligeant de lui donner les soins que son état réclamait le tout contrairement à l'article 203 du code pénal. Cet article prévoit une peine maximale d'emprisonnement à vie pour un tel délit.

On sait que cette affaire a reçu

Voir page 6 : Fleury

"Une période de réflexion" Toute activité est suspendue à l'UQAM

par Jean-Pierre Proulx

M. Léo Dorais, recteur de l'UQAM, a annoncé hier matin que le conseil d'administration avait décidé la veille de suspendre toute activité à cette université. Il a précisé tout de suite aux journalistes qu'il ne s'agissait pas d'un lock-out et que, par conséquent, tout le personnel régulier recevrait son salaire. Il s'agit, a-t-il dit, d'assurer "une période de transition, de calme et de réflexion, afin que chacun puisse se rendre compte

de la situation". M. Dorais a par ailleurs affirmé sa volonté de négocier avec les étudiants.

On lui a demandé à ce propos si, à ses yeux, la proposition des étudiants de pouvoir payer leurs frais de scolarité dans les trois ans suivant la fin de leur étude et l'obtention d'un emploi dans leur spécialité, pouvait constituer la base de la négociation. A cette question, M. Dorais a répondu par une longue description des contraintes budgétaires et administratives auxquelles l'université doit faire face. M. Dorais n'a pas conclu lui-même mais il était facile de déduire de sa réponse que la proposition des étudiants présentait à tout le moins de très sérieuses difficultés. A un autre journaliste qui lui a posé la même question, M. Dorais a répondu: "Ce n'est pas à moi de fixer le point de départ de la négociation. Les étudiants partiront de là où ils le veulent bien".

On a encore demandé à M. Dorais s'il reconnaissait le Comité d'organi-

sation provisoire des étudiants (le COPE) comme seul interlocuteur valable des étudiants dans cette négociation. Il a répondu: "Le COPE est le seul interlocuteur mandaté par une assemblée générale qui négocie avec un comité de négociation mandaté par le conseil d'administration de l'université". Il a ajouté qu'il ne voulait faire aucun autre commentaire sur ce sujet.

A propos d'autre part de la décision du conseil d'administration sur la suspension des activités, M. Dorais a expliqué que ce qui était en cause, c'était "la qualité de la vie intellectuelle et de la vie tout court à l'université". Il a ajouté que le conseil d'administration pensait que les efforts pour régler le conflit actuel se situaient dans "le cadre des possibilités de l'université". Il a rappelé que l'on avait accepté de lever les sanctions pour ceux qui n'auraient pas pris des arrangements au 15 février avec la comptabilité, et énuméré

Voir page 6 : UQAM

L'AJ se dit satisfaite

"Je me déclare satisfait de voir que les clients de l'assistance judiciaire ne forment plus une catégorie spéciale de justiciables à laquelle on impose un magistrat".

Tel a été le commentaire de Me Robert Forest, directeur de la section pénale du Bureau de l'A.J. à l'issue d'une réunion spéciale des 31 criminalistes de l'A.J. hier soir, relative à la conférence de presse convoquée, hier matin, par le juge en chef des sessions, M. André Fabien.

Me Forest a ajouté cependant, toujours à propos de la contestation qui vise le juge Jacques Ancil: "Il n'en demeure pas moins que les avocats de l'assistance judiciaire ont un mandat personnel de chaque client et ils demeurent libres d'agir comme ils l'entendent dans le meilleur intérêt de leurs clients".

Le directeur de la section pénale a précisé que c'est hier après-midi seulement qu'il a reçu avis que le rôle du juge Ancil avait été changé et qu'à compter de lundi il y aurait autant de causes de pratique privée que des causes de l'A.J. devant ce magistrat.

C'est cette décision, qui n'était pas connue au moment où le juge Fabien a donné sa conférence de presse, qui a incité les avocats de l'A.J. à ne plus donner suite au boycott systématique auquel ils se promettaient de se livrer en ce qui concerne la cour du juge Ancil à compter de lundi.

Rien n'empêche alors de croire que des avocats de l'A.J. pourraient demander des brefs d'évocation ou de prohibition pour faire retirer leurs causes des mains du juge Ancil comme se proposent de le faire certains avocats de la pratique privée.

Héroïne: acquitté au Québec, condamné à 15 ans en France

Edouard Batkoun, un importateur de café, de Paris, qui avait été acquitté au mois d'octobre 1971 d'avoir importé pour \$40 millions d'héroïne à Montréal, a été condamné hier à Paris à 15 ans de pénitencier pour la même affaire.

Batkoun, âgé de 42 ans, avait été arrêté le 23 juin 1971 par les enquêteurs de la brigade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada et des officiers de la douane canadienne, alors que sa voiture, une Fiat contenant 115 livres d'héroïne habilement dissimulées dans une aile et sous la banquette arrière.

Le Français voyageait avec sa mère de 70 ans à bord du paquebot MS Alexander Pouchkin en provenance du Havre en France. La drogue avait été découverte grâce au flair d'un chien spécialement entraîné pour ce genre d'opération.

Traduit en cour, Batkoun, que les autorités policières considéraient comme un simple courrier à l'emploi d'importateurs puissants, avait été acquitté le 6 octobre 1971 par le juge Guy Guérin de la cour des Sessions de la paix de Montréal.

Le magistrat avait déclaré que la couronne n'avait pas réussi à établir suffisamment que l'accusé savait ce que contenait son automobile et qu'en conséquence, il avait droit au bénéfice du doute raisonnable.

De retour en France, Batkoun avait été arrêté pour la même affaire par la police à la suite des informations reçues de la GRC.

Après avoir étudié le dossier, un tribunal français est arrivé hier à la conclusion que Batkoun connaissait la nature de la cargaison dissimulée dans sa voiture.

Pour cette offense, il devra donc passer les quinze prochaines années dans une prison française.

Au Canada, la saisie dans cette affaire était la seconde en importance dans l'histoire de la lutte contre le trafic international de l'héroïne.

Radio Saguenay

Un conflit qui pourrait s'éterniser

par Pierre Richard

Né d'un pourrissement progressif des relations patrons-travailleurs, le conflit qui oppose Radio Saguenay Limitée (postes de radio et de télévision CKRS de Jonquière) à ses 48 employés syndiqués présente tous les symptômes d'un conflit qui risque de s'éterniser.

Malgré le lock-out imposé par la direction de CKRS le 19 janvier dernier, suite à un sit-in organisé par ses employés syndiqués, le poste de télévision continue toujours à diffuser pour un bassin de 250.000 personnes grâce à un vingtaine de cadres non-syndiqués. Quant au poste de radio, il est réduit au silence depuis le 23 janvier dernier alors qu'un câble a été sectionné.

Hier, au cours de conférences de presse simultanées à Jonquière, Québec et Montréal, la Fédération nationale des communications (CSN) à laquelle est affilié le syndicat des employés de CKRS, a soutenu que cette lutte dépasse largement le cadre de la seule région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'elle change radicalement les conditions de travail des employés de la radio et de la télévision privées dans tout le Québec.

Mlle Nicole Gladiu, vice-présidente de la Fédération nationale des communications, et M. Louis Champagne, président du syndicat des employés de Radio Saguenay, ont souligné que cette entreprise appartient au consortium Pratte-Baribeau-Lepage, qui contrôle 12 entreprises de radio et de télévision à travers le Québec, dont les postes CHRC, CKCV et CFCM-TV de Québec et le poste CKLM de Montréal.

Ils ont aussi insisté sur les salaires de famine payés par Radio Saguenay; les 48 employés syndiqués ont un salaire hebdomadaire moyen de \$85, certains d'entre eux ne recevant que le strict salaire minimum.

D'autre part, la Fédération affirme qu'elle détient une information digne de foi selon laquelle l'Association canadienne des radio-diffuseurs de langue française aurait investi ou serait prête à investir \$100.000 dans ce conflit afin d'aider Radio Saguenay à le gagner.

Le contrat de travail des employés de Radio Saguenay est expiré depuis maintenant un an et les négociations n'ont presque pas progressé depuis.

Selon la version syndicale, le 17 janvier dernier, Radio Saguenay a imposé unilatéralement un nouvel horaire de travail à 19 employés syndiqués. Pendant deux jours, les dirigeants du syndicat ont vainement tenté de rejoindre les employeurs pour discuter de cette situation qu'ils qualifient d'illégal et, le 19 janvier, les employés décident d'occuper le bureau du gérant qui fait alors appel aux policiers. C'est le soir même que le lock-out est imposé.

Le syndicat a adressé une requête au ministre fédéral du travail pour obtenir le droit de poursuivre Radio Saguenay

Voir page 6 : Radio Saguenay

collège
marie
victorin

7000, marie-victorin, montréal 462

collège privé d'enseignement
général et professionnel
reconnu d'intérêt public

ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL

- Sciences de la santé
- Sciences pures et appliquées
- Sciences humaines
- Sciences administratives
- Arts & Lettres

ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques informatiques
- Alimentation
- Art vestimentaire
- Garderie d'enfants

DATE LIMITE D'ADMISSION:
1er MARS 1973

Le Collège est ouvert du
lundi au vendredi
pour les demandes d'admission
ou visites

RENSEIGNEMENTS ET
DEMANDE DE
PROSPECTUS:
325-0150

LETTRESME

On fait la paix?

o i y

par Mika

IDEAL HOME IMPROVEMENTS

DIVISION DE — RÉNOVATIONS BONAVENTURE

TOUTES RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

TERMES FACILES

10 ANS POUR PAYER

- Salles de jeux
- Salles de bains
- Cuisines planifiées
- Pièces additionnelles, etc.

331-2860

4621 DE SALABERRY

LA DÉSINTÉGRATION POSITIVE

une nouvelle approche en Sciences humaines
Cette théorie développée par le Dr. Kazimierz Dabrowski est présentée avec précision dans les ouvrages suivants publiés récemment aux

EDITIONS SAINT-YVES Inc.
2176 (404) Chemin Ste-Foy, Québec 10

LA CROISSANCE MENTALE PAR LA DÉSINTÉGRATION POSITIVE
Par K. Dabrowski, A. Kawczak, M.M. Piechowski

Prix \$3.95

LE DYNAMISME DES CONCEPTS
(Dictionnaire de terminologie et d'initiation à la théorie Dabrowskienne)

S'adresse au niveau du Cégep et de l'Université
Par K. Dabrowski - Prix \$5.95

LA PSYCHONÉVROSE N'EST PAS UNE MALADIE
Par K. Dabrowski - Prix \$7.95

LES ACTES DE LA 1ère CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA DÉSINTÉGRATION POSITIVE

(Reproductions photostatiques) - Prix \$13.50

Ces ouvrages sont disponibles à la librairie des

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Distributeur exclusif — Tél.: 656-3002 ou 656-3482

ou chez votre libraire.

NEUF JUIFS IRAKIENS ASSASSINÉS

SAUVEZ CEUX QUI RESTENT

PIEUX RALLIEMENT COMMUNAUTAIRE

Ces Juifs irakiens ont été emprisonnés durant plusieurs mois. Ces assassinats sont les dernières atrocités infligées à la petite communauté juive d'Irak.

Nous demandons que les Juifs d'Irak soient autorisés à émigrer.

LIEU:

Synagogue Espagnole & Portugaise

4894, Avenue St. Kevin

DATE:

Dimanche, 18 février

HEURE:

20 heures

sous le patronage du

Congrès Juif Canadien, Région de l'Est

VENEZ ET PARTICIPEZ

éditorial

Pour vraiment protéger la jeunesse

Surtout parce qu'il prétend confier au ministère de la Justice une large part de la protection de la jeunesse, le projet de loi 65 a subi une série d'assauts en règle sur la place publique. On peut donc s'attendre à ce que la commission parlementaire des Affaires sociales, dont les travaux reprennent le 27 février, passe vigoureusement la varlope sur les aspérités du projet. Mais la commission ira-t-elle assez profondément? On s'illusionne grandement, en effet, si l'on croit désarmer les critiques en déposant une série de petits amendements anodins. Le projet améliore sans doute la situation présente, mais il n'effectuerait qu'une réforme pusillanime s'il n'acceptait pas de modifier radicalement son orientation. Et ce serait dommage de ne traverser que la moitié de la rivière.

L'histoire et le bon sens tombent d'accord pour rattacher de plus en plus la protection de la jeunesse aux Affaires sociales plutôt qu'à la Justice. On va donc à l'encontre du sens commun et de l'évolution quand on formule une loi qui préserve l'emprise de la Justice sur l'enfant en danger physique ou moral. Même si le projet de loi 65 devait conserver substantiellement la même rédaction, il faudrait à tout le moins en confier la mise en vigueur et l'administration au ministère des Affaires sociales plutôt qu'à celui de la Justice. Il n'y a d'ailleurs dans un tel vœu aucune référence aux personnalités en cause: le Jérôme Choquette de l'aide juridique et des petites créances vaut le Claude Castonguay de la réforme des services de santé et de bien-être. Là n'est pas la question.

Ce déplacement ne vise pas bêtement à rendre les organigrammes plus clairs et plus homogènes. Le transfert aurait plutôt comme objectif principal et extrêmement concret de placer le service au cœur d'un réseau de services connexes qui n'existent que dans le secteur des Affaires sociales. S'il relève de la Justice, le service fera continuellement figure de parent pauvre au sein d'un ministère voué à d'autres préoccupations et fort peu déployé en services régionaux. Rattaché au ministère des Affaires sociales, le service de protection de la jeunesse s'intègre naturellement aux services de santé et de bien-être que le ministère des Affaires sociales implante depuis déjà quel-ques temps aux quatre coins du Québec.

Il faut cependant obtenir du ministère de la Justice une concession infiniment plus importante que la simple renonciation à la direction du service. Du ministère de la

Justice, il faut obtenir l'assurance que l'ensemble des policiers du Québec interpréteront la nouvelle loi de généreuse façon. Tel qu'on peut le lire actuellement, le projet de loi s'applique plutôt aux enfants que menace un danger physique ou moral quelconque. Ceux-là pourront désormais bénéficier d'abord de contacts avec des professionnels des affaires sociales et ils ne seront jetés dans le labyrinthe judiciaire que si les autres solutions se sont révélées inefficaces ou insuffisantes. Ce tamisage devrait non seulement mettre fin à un certain engorgement des tribunaux pour mineurs, mais aussi éviter à un grand nombre de mineurs le traumatisme d'une expérience judiciaire.

Mais peut-on utiliser la même "zone-tampon" pour ceux qui tombent sous le coup de la loi des jeunes délinquants? En d'autres termes, la protection qu'on accorde à la jeunesse en danger, peut-on l'étendre à ceux qu'on soupçonne d'avoir commis un délit? Devant un enfant de 13 ou 14 ans qui commet un vol mineur, doit-on conclure à une dangereuse absence d'encadrement familial et remettre l'enfant entre les mains d'un service local des affaires sociales ou considérer le geste comme un délit criminel et remettre le délinquant entre les mains de la Cour de bien-être social? La commission parlementaire doit clarifier ce point et elle doit surtout obtenir du ministre de la Justice l'assurance qu'on interprétera la loi avec ouverture d'esprit. Certes, la loi des jeunes délinquants demeure le fief du législateur fédéral, mais l'administration québécoise de la justice doit saisir ici la possibilité qui lui est offerte de traiter l'ensemble des jeunes dont les problèmes attirent l'attention comme s'ils avaient tous un droit strict à une meilleure protection. On réserverait donc pour des cas extrêmes le recours à la loi des jeunes délinquants et on remettrait l'ensemble des enfants-problèmes entre les mains des services spécialisés. Ces services, à leur tour, décideraient du plan de traitement le plus souhaitable: libération pure et simple, traitement en institution, procès en bonne et due forme devant la Cour de bien-être, etc. Ainsi, sans que l'autorité fédérale soit jamais remise en cause, on traiterait via les Affaires sociales même ceux qui aujourd'hui tombent sous le coup de la Justice.

Une telle formule pose d'autant moins de difficultés que la loi peut fort bien ménager aux corps policiers un appel des décisions rendues par les fonctionnaires des Affaires sociales. Si, par exemple, un policier estime que le fonctionnaire des Affaires sociales a passé l'éponge un peu vite sur la frasque d'un adolescent et l'a renvoyé chez lui avec

une simple remontrance, il peut en appeler à un juge de la Cour de bien-être social. Celui-ci décidera s'il y a lieu de maintenir la décision du fonctionnaire ou s'il convient plutôt de déclencher le procès. Sur toutes ces questions, la commission parlementaire peut faire notablement progresser et la rédaction et l'interprétation du projet de loi 65.

Deux autres aspects doivent attirer l'attention de la commission parlementaire: la notion de huis clos au niveau de la Cour de bien-être et la possibilité de ménager des paliers d'âge entre les différents groupes de mineurs.

Persone ne conteste qu'un mineur, même accusé d'un délit devant la Cour de bien-être social, doive demeurer anonyme. Non seulement on diminue par le huis clos le traumatisme que subit l'enfant mis en contact avec l'appareil judiciaire, mais aussi on augmente les chances de réhabilitation en préservant l'anonymat de l'accusé. Cependant, le huis clos n'existe que pour protéger l'enfant et non pour que la justice soit rendue en secret. Dès lors, si l'on peut trouver une façon de respecter l'anonymat de l'enfant tout en permettant à la presse de surveiller l'administration de la justice, ne sommes-nous pas plus près d'un équilibre? A la commission parlementaire de juger si, par notre pratique du huis clos sourcilieux, nous protégeons suffisamment les enfants d'abus qui, à cause du secret des audiences, peuvent se produire impunément.

De la même manière, la commission parlementaire doit s'interroger sur l'utilité de dissimuler autant aux mineurs l'information qui les concerne. Certes, dans nombre de cas, l'information devra parvenir aux parents ou au tuteur plutôt qu'à l'enfant qu'on entend protéger, mais ces cas pourraient faire l'objet d'une décision du tribunal. Pourquoi, au-delà de 15 ans, la règle ne serait-elle pas, contrairement à ce que stipule le projet, de toujours transmettre au mineur la décision qui le concerne, quitte à ce que le tribunal en décide autrement dans toutes les occasions où le bien de l'enfant le réclamerait? Le respect de l'enfant et de son propre droit à l'information n'en serait-il pas mieux compris ainsi.

Déjà, en consentant à retarder les travaux de la commission parlementaire, M. Castonguay s'est montré bon prince. Il lui reste maintenant, avec l'aide de la commission parlementaire, à transformer une loi très modérément progressive en une véritable législation sociale.

Laurent LAPLANTE



Nouvelles relations des Jésuites

Trente-trois ans au service d'une caisse populaire

par PAUL LACAILLE

Chers membres

Ce n'est pas sans un léger pincement au cœur que je laisse mon poste de gérant. Persone ne me force à démissionner, je le fais délibérément, conscient que demain je ne serai peut-être plus à la hauteur de la situation à cause d'une technique devenue pour moi plus compliquée et des responsabilités trop lourdes.

Je ne puis cependant quitter ce poste qui a occupé la moitié de ma vie sans en dire un mot. J'ai aimé ma vocation de gérant, c'est un métier d'homme. Il faut être à la tête d'une coopérative pour comprendre comment l'argent ici, au lieu d'être un despote devient le serviteur de la personne. L'ouvrier dans son usine est considéré comme un numéro, ici il prend toute sa valeur d'homme parce qu'on lui fait confiance, qu'on l'écoute.

Je revois comme dans un rêve la petite caisse d'Hoche-laga dans l'école Baril. En 1940, malgré ses 28 ans d'existence, elle n'était qu'une modeste institution et aujourd'hui elle est devenue une entreprise économique solide. Cette progression de notre caisse à l'échelle locale se répétait dans presque toutes les caisses à la grandeur de la province. C'est ce qui a permis de former le Mouvement coopératif des Caisse populaires Desjardins, le plus puissant levier économique canadien-français. On peut voir dans ce fait le dynamisme de la coopération multipliant une

● NDLR — Après avoir consacré trente-trois ans au service de la Caisse populaire d'Hoche-laga, M. Paul Lacaille vient de quitter son poste de secrétaire-gérant de cette caisse pour prendre une retraite méritée. Au moment de poser son geste, il a adressé aux sociétaires de la caisse le message émuvant qu'on pourra lire ci-dessous. Soulignons que M. Lacaille fut plus qu'un gérant de caisse. Tout en donnant à la caisse d'Hoche-laga une direction exemplaire, il fut dans son milieu un animateur. A l'échelon plus large du mouvement Desjardins, il fut pendant des années un véritable pilier. Le Devoir se souvient qu'à des moments difficiles de son histoire, l'appui de M. Lacaille lui fut très précieux.

C.R.

pération aura un rôle immense à jouer pour rebâtir cette fraternité humaine où nous retrouverons la joie d'aimer. Nous avons consolidé l'entreprise économique, nous devons maintenant chercher par un supplément d'âme à consolider la solidarité entre les membres. La caisse populaire n'est pas qu'une puissance d'argent, elle est surtout une puissance morale invitant ses membres à s'entraider.

Je laisse la gérance en des mains plus jeunes, mais entre "bonnes mains" cela je puis vous l'affirmer. Monsieur Paul-Yvon LeSage a été pendant cinq ans un assistant dévoué et compréhensif et il saura assurer la relève avec dynamisme et compétence. Je ne puis cependant me détacher complètement, je resterai donc directeur pour continuer à oeuvrer dans le Mouvement.

Avant de partir, je veux dire merci aux membres de m'avoir permis de demeurer pendant 33 ans avec eux. Je ne suis pas prêt d'oublier la bonne chaleur humaine qui se dégageait de mes contacts avec les sociétaires. Merci à tous les dirigeants avec qui j'ai fait équipe pour servir la communauté. Merci au personnel qui partageait avec moi ce travail exaltant de faire progresser une institution qui est bien à nous et qui réussit si bien à nous libérer socialement et économiquement.

Merci à tous!!! Trente-trois ans... c'est long mais très court à la fois...

lettres au DEVOIR

L'heure de vérité approche

Décidément, M. Claude Ryan, vous avez le don de faire réagir. Votre parti pris pour l'objectivité me fait sombrer dans l'étroitesse d'un subjectivisme des plus émotifs. Veuillez m'en excuser. Toutefois, à l'instar de plusieurs, j'aimerais à mon tour vous manifester ma part d'insinuations. Notez bien que si je m'adresse à vous, M. Ryan, c'est que c'est vous que je tiens pour "responsable" sur cette question de l'objectivité au journal "LE DEVOIR". C'est d'ailleurs vous qui articulez et appliquez le mieux ce concept magique, au fil de votre plume féconde, à l'intérieur de votre banque imposante d'éditorial.

Le "souci de l'objectivité" n'est-il pas fait de manque de confiance et de crainte de s'affirmer? Peut-être redoutez-vous, M. Ryan, de vous aliéner une partie de votre clientèle actuelle? La chose ne serait pas tellement rentable, avouons-le. Cependant, compte tenu du rôle d'informateur "sérieux", voire "critique" (avec un grand "C") que vous avez bien voulu conférer au DEVOIR, j'ose croire que vous ne vous soumettez jamais, du moins exclusivement, à des objectifs de rentabilité.

Voire position de rédacteur en chef et de directeur au "DEVOIR" ont largement contribué à faire de vous, à l'instar de votre "ami" M. René Lévesque au sein du Parti québécois, un des hommes publics

les moins contestés dans son milieu. De telles situations ne favorisent-elles pas, M. Ryan, la prolifération de nouveaux mythes? Je m'excuse de "charrier", monsieur le directeur, mais je vous avais prévenu.

N'est-il pas tout à fait normal et acceptable qu'à un moment donné de l'histoire, les déterminismes socio-politiques et les rapports de force en découlant amènent un journal à converger d'opinion avec un parti politique en regard de problèmes précis? Et même si ce parti est dit "de gauche" et ne constitue ni l'opposition "officielle", ni le parti au pouvoir? En quoi cela vient-il compromettre, m..., l'indépendance du journal vis-à-vis ce même parti? Là réside l'essentiel de votre problématique, M. Ryan: vous avez peur d'être "interprété", d'être DÉFINITI-VEMENT "situé" politiquement? Or, appuyer tel ou tel parti dans quelque débat que ce soit n'implique que pas, pour un journal, la soumission totale et définitive à une idéologie ou à des intérêts particuliers, du moins en principe... (ici, je ne vise pas LE DEVOIR).

Si l'essentiel de l'éthique journalistique est d'abord et avant tout d'être critique face à soi-même et face à ceux que l'on observe, n'impor-tait-il pas, M. Ryan, de déboucher sur des positions claires et justifiables? L'analyse nuancée ne doit pas pour autant s'avérer nébuleuse quant à ses conclusions...

LE DEVOIR, pour ce qui est d'erreur, "fait ce que dois". Les prouesses magistrales en matière linguistique telles que soulignées par M. André Gaulin dans sa lettre parue le 12 février, en constituent un bel exemple: les analyses du dernier congrès créditiste en sont un autre (cf. MM. Ryan et Laplante).

M. Ryan, LE DEVOIR des Gérard Filion et des Pierre Laporte a su prendre position. Et Dieu sait si ces messieurs n'étaient pas ce qu'on appelle aujourd'hui des "p'tits journalistes péquistes"!

Mais je fais peut-être fausse route. Il est fort possible que la responsabilité "morale" du DEVOIR dans l'orientation de nos destinées m'ait échappée. J'estime du moins que ma position est CLAIR... Écrire dans un journal est une démarche politique. "L'objectivité" n'élimine rien. Tout au plus, elle n'est qu'un faux débat et conduit à faire tourner en rond.

En vérité, en vérité je vous le dis, M. Ryan: ça approche, et le test en sera un autre pour vous du DEVOIR. Reste à savoir si vous saurez, comme en octobre '70, être "à l'heure du Québec" (dixit M. Gaulin)...

Luc LAPIERRE "étudiant en greve" de l'UQAM
Laval, le 12 février 1973.

LIBRE OPINION

Pour un fonds universitaire financé par les diplômés

par AVIGDOR FARINE

Version retouchée de la communication présentée au 38e Congrès de l'ACFAS par M. Avigdor Farine, professeur à l'Université de Montréal, et proposant un "fonds d'autofinancement des frais de scolarité universitaire."

Le financement de l'enseignement supérieur devient un problème du fait que le nombre d'étudiants et les coûts par étudiant continuent à augmenter. Tout en étant sensibilisés au besoin de subventionner ce niveau d'enseignement, les autorités se demandent quel degré d'expansion universitaire nous pouvons nous permettre. Les institutions de haut savoir finissent l'année académique en déficit et de nouvelles solutions sont requises pour combler la brèche entre le développement universitaire et son financement. La technologie de l'enseignement nous permet de prévoir des coûts encore plus élevés pour les années à venir.

Aussi révolutionnaire que cela puisse paraître, une plus grande contribution des étudiants au financement de l'enseignement supérieur devrait être envisagée. Un fonds d'autofinancement des frais de scolarité universitaire basés sur les coûts par étudiant à temps plein, devrait être créé par les autorités provinciales et fédérales. Ce fonds proviendrait d'une surtaxe sur le revenu des contribuables, en particulier de ceux qui ont bénéficié de l'enseignement supérieur. Ainsi, ceux qui ont eu l'avantage de ce niveau d'enseignement et qui reçoivent respectivement des salaires plus élevés auraient à pourvoir ce fonds.

Pour chaque étudiant admis aux études supérieures, l'université qu'il aurait choisie recevrait du fonds le montant, des frais de sa scolarité. Nous n'incluons pas dans cette catégorie les cégeps au Québec ou les Community Colleges dans les autres provinces qui resteraient à la charge complète des autorités.

Après un certain temps, le fonds s'autofinancerait en grande partie du fait que ceux qui ont bénéficié du fonds payeraient leur part par la surtaxe sur le revenu. La nature progressive de la surtaxe permettrait d'adapter la somme payée par l'individu à son salaire et à sa capacité de payer. L'étudiant ne paierait qu'après son entrée sur le marché du travail.

Notre suggestion est une adaptation pour la province et le Canada d'une proposition sur le financement de l'enseignement supérieur élaborée à l'Université Stanford. (W. J. Platt et J. Abrams, "A self-financing fund for student charges

in higher education". Research Note EPRC -6747-7, Stanford Research Institute, Menlo Park, octobre 1968.) Les Etats-Unis comme d'autres pays ont à résoudre les mêmes problèmes budgétaires. Sur la scène provinciale, le fonds proposé allégera la charge du Gouvernement qui pourra consacrer plus de ressources aux autres niveaux d'enseignement, au service du bien-être social qui semble délaissé, ou à tout autre domaine de développement économique et social.

L'état actuel du financement universitaire

Ce n'est que depuis 1962-63 que les provinces ont sensiblement augmenté leurs subventions à l'enseignement supérieur. Ces subventions atteignent les trois-quarts des coûts par étudiant à temps plein. En 1969-70, ces coûts étaient de \$2,230 pour l'Université du Québec et de \$3,301 pour l'Université de Montréal. Selon le Rapport Deschênes, en 1967-68, ces coûts étaient encore plus élevés: \$3,779 pour l'Université Laval, \$3,263 pour l'Université McGill et \$3,169 pour l'Université de Sherbrooke.

Durant la période 1959-66, l'élasticité de la dépense universitaire par capita par rapport au revenu per capita fut de + 3.652 pour le Québec et de + 5.734 pour l'Ontario. (Les subventions provinciales à l'enseignement supérieur furent prises comme dépense). Il existe une forte corrélation entre le revenu personnel et les subventions fournies à l'enseignement supérieur. Considérée comme critère, cette corrélation démontre que les provinces font leur possible. Une augmentation des subventions provinciales à l'enseignement supérieur peut mettre en danger les autres obligations gouvernementales dans le domaine du bien-être social ou du développement économique. Même avec l'aide du fédéral, en vertu des termes de la loi de 1967 sur les accords fiscaux entre le fédéral et les provinces, celles-ci ont des difficultés à subventionner les universités dans leur rythme de développement. Contrairement aux Etats-Unis, les universités canadiennes, en particulier les francophones, ne bénéficient pas de dons privés. Néanmoins, même aux Etats-Unis, les dons diminuent et ne forment plus qu'un faible pourcentage du revenu des universités.

La société bénéficie aussi de l'enseignement supérieur. Ainsi, les subventions universitaires provinciales et fédérales doivent continuer à couvrir les budgets d'investissement et de recherche et certains programmes de formation scientifique; mais, le budget d'opé-

ration doit trouver des nouvelles sources de revenu. C'est ici que s'introduit, selon notre proposition, le fonds d'autofinancement des frais de scolarité.

Octroi de fonds par surtaxe sur le revenu

Un fonds soutenu par une surtaxe progressive sur le revenu offre plus de congruence entre le rendement de l'éducation et son coût. Des économistes ont démontré que le revenu des individus est en corrélation avec leur scolarité. Il n'est que juste que ceux qui profitent de l'enseignement supérieur et qui obtiennent par la suite des revenus plus élevés contribuent davantage au fonds proposé. Ainsi, les individus qui ont bénéficié davantage du fonds en prolongeant leur scolarité universitaire, auront à repayer davantage. Le taux de surtaxe doit être fixé d'après des études actuelles pour équilibrer le fonds et bien entendu exempter de la surtaxe les revenus moins élevés.

Il ne faut pas également pénaliser les diplômés universitaires, en leur demandant de repayer à eux seuls le coût de leur scolarité. La société bénéficie en général du fait qu'un grand nombre de ses membres ayant terminé leurs études supérieures, contribuent au besoin de main-d'oeuvre qualifiée, au bien-être social, à la culture. Des études économiques, faites sur les bénéfices sociaux et individuels de l'enseignement supérieur, peuvent orienter la décision d'imposer une surtaxe sur les revenus plus élevés, même si les contribuables n'ont pas eu de scolarité universitaire.

Quant aux femmes, à cause du mariage et de leur préoccupation familiale, plusieurs quittent le travail et souvent pour ne plus y retourner. Si on ajoute à cela la disparité salariale entre hommes et femmes, il ressort que le revenu de la vie active des femmes ayant une scolarité universitaire est environ 40% de celui des hommes de leur niveau. Du fait qu'on ne verse rien au fonds aussi longtemps qu'on ne gagne pas, les femmes causent des "pertes d'argent". Une solution raisonnable est de les couvrir par la surtaxe des contribuables à revenu élevé. Les bénéfices sociaux d'avoir des femmes et des mères plus éduquées justifient une telle solution.

Un problème se pose au début de l'opération du fonds. Contrairement à l'assurance sociale, où chacun paie pour des bénéfices futurs, le fonds doit couvrir les frais de scolarité universitaire avant même que les paiements des contribuables soient faits. La solution serait un octroi fédéral par le truchement

des provinces (l'élargissement des accords de 1967, par exemple) au profit du fonds, jusqu'à ce que l'autofinancement se réalise par les paiements des bénéficiaires du programme ou autres contribuables. Une autre solution serait de commencer immédiatement par une surtaxe sur le revenu élevé des contribuables, surtaxe qui serait diminuée dès que les bénéficiaires du programme commenceraient à repayer respectivement leur part.

Le fonds proposé peut être comparé à des taxes sur l'essence pour le développement des autoroutes ou les taxes d'assurance sociale et les bénéfices de cette assurance.

L'opération du fonds

Le fonds couvrirait les frais de scolarité et les services aux étudiants. A l'admission de l'étudiant aux études supérieures (ou à sa réadmission annuelle), l'université (pas l'étudiant) recevrait le montant des frais, basés sur les coûts actuels par étudiant à temps plein. Il faudrait probablement prendre en considération la discipline choisie par l'étudiant, car les coûts dans les sciences pures et appliquées sont plus élevés qu'en lettres ou en arts. Pour des raisons d'économie, le fonds serait administré par le personnel du Revenu provincial-fédéral.

Ce fonds d'autofinancement n'élimine pas les subventions provinciales et fédérales qui doivent continuer à couvrir les budgets d'investissement et n'élimine pas les bourses aux étudiants. Celles-ci devraient être restreintes aux étudiants des familles moins aisées ou servir en tant que stimulant dans la formation d'une main-d'oeuvre nécessaire.

La gratuité scolaire proposée permettra à tout individu de mérite, quelle que soit sa situation économique, de poursuivre ses études universitaires. Les étudiants auront le choix de leur université ou de leur discipline académique. Ainsi, pour avoir plus d'étudiants et un plus grand revenu, les universités devront atteindre une excellence académique. Une compétition désirable entre les universités pourrait ainsi se développer et provoquer, nous l'espérons, un renouveau de l'enseignement supérieur.

Les avantages du fonds seraient, pour l'individu, les suivants:

● Un plus grand accès aux études universitaires; le mérite plutôt que les ressources économiques devient le critère de la poursuite des études.

● La barrière financière est éliminée (n'oublions pas que pour permettre l'expansion universitaire, les frais de scolarité seraient fixés d'après les coûts, ce qui placerait

Voir page 6 : Pour un fonds

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Spectaculaire coup de main de Septembre noir déjoué à Amman

(AFP) — "Septembre Noir" a été à deux doigts de réussir un spectaculaire coup de force à Amman et se préparait à monter une opération importante en Europe.

Selon des informations de presse, diffusées à Beyrouth, des commandos palestiniens, venant de diverses capitales occidentales, et infiltrés par petits groupes en Jordanie, devaient lancer le samedi 10 février, une attaque en force dans le centre d'Amman pour y investir les points vitaux, notamment l'immeuble de la radiotélévision et le siège de la présidence du conseil. Ils devaient ainsi séquestrer tous les ministres présents, réunis en conseil et n'accepter leur libération qu'en échange de celle de tous les fedayine emprisonnés en Jordanie depuis les affrontements de septembre 1970. Ils voulaient également la mise en liberté des auteurs du coup d'Etat manqué de septembre der-

nier contre le régime jordanien: le commandant Rafeh Hindawi et MM. Said Dajani et Mahmoud Khalil.

Le complot aurait été éventé grâce à certains agents des services de renseignements jordaniens qui avaient réussi à s'infiltrer au sein de l'organisation terroriste. Un certain nombre d'arrestations ont été effectuées à Amman même. Seize dont celles de plusieurs officiers supérieurs de l'armée jordanienne selon certaines sources, mais d'autres rumeurs font état d'un nombre de détenus très supérieur à ce chiffre.

L'affaire paraît avoir été suffisamment sérieuse pour hâter le retour à Amman du roi Hussein de Jordanie. Celui-ci séjourne actuellement à New York mais a décidé d'annuler la visite qu'il devait effectuer à Londres à la fin de ce mois et de rentrer prochainement dans sa capitale.

Toujours selon des informations de

presse en provenance de Beyrouth, "Septembre Noir" n'a pas renoncé pour autant à effectuer une prise d'otages dans le train Moscou-Vienne. Une première tentative, la semaine dernière, aurait été un échec mais cela ne l'empêcherait pas de récidiver d'une façon ou d'une autre avant la fin du mois de février.

Cette recrudescence des activités de "Septembre Noir" intervient au moment où de nouveaux efforts diplomatiques sont effectués, en particulier par M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain, pour tenter de trouver un accord intérimaire permettant la réouverture du canal de Suez.

On parle également d'un plan soviétique, élaboré en accord avec M. Hafez Ismail, conseiller du président Sadate, lors de sa récente visite à Moscou.

Pour sa part, M. Kamal Adouane, membre du comité central du Fath, a déclaré que les personnes dont l'arrestation a été annoncée à Amman, font partie du Fath et non de "Septembre Noir" et "qu'elles n'avaient nullement l'intention de porter atteinte à la sécurité de l'Etat jordanien".

M. Adouane, qui tenait une conférence de presse au siège de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Beyrouth a ajouté qu'il s'agissait de dirigeants et de militants du Fath transitant par la Jordanie en route vers les territoires occupés où ils devaient se livrer à des opérations de guérilla.

Après avoir indiqué que parmi les personnes arrêtées figurait Abou Daoud, membre du conseil révolutionnaire du Fath, M. Adouane a affirmé que "les responsables et les militants palestiniens ne devaient pas faire les frais de la lutte qui oppose le roi Hussein à son frère, le prince héritier Hassan."

Auparavant, il avait remis aux ambassadeurs des pays arabes accrédités à Beyrouth (à l'exception de celui de Jordanie), un memorandum consignant le point de vue du Fath sur cette affaire.

Dayan veut conserver les territoires occupés

TEL AVIV (AFP) — Le général Moshe Dayan a déclaré hier qu'il était maintenant possible aux Israéliens de réaliser les objectifs historiques du sionisme à savoir l'établissement de juifs dans toute la Palestine.

Le ministre israélien, qui précisait au cours d'une conférence au club de l'Association des juristes israéliens sa position sur le problème des frontières d'Israël, a estimé que l'hostilité arabe envers Israël ne prendra pas fin, même après la conclusion d'un arrangement territorial. Rien ne justifie donc historiquement les arguments de ceux qui plaident en faveur d'un retrait israélien des territoires occupés et de concessions israéliennes, a-t-il ajouté.

Le ministre israélien de la défense a rappelé qu'au congrès sioniste de 1937, M. David Ben Gourion avait défendu, et fait adopter, le point de vue optimiste selon lequel la création d'un petit Etat juif en Palestine permettrait au mouvement de réaliser ses aspirations idéologiques, avec l'accord, l'amitié et la coopération des Arabes.

Soulignant que la suite des événements

avait démenti ces prévisions, le général Dayan a ajouté: nous avons maintenant la puissance militaire, des effectifs humains qui, grâce à l'immigration des Juifs d'URSS, nous permettent de nous installer partout, les fonds nécessaires et le contrôle israélien de Suez jusqu'au Jourdain et le mont Hermon. Nous pouvons donc réaliser les aspirations historiques du sionisme et le rêve cher à la nation juive depuis tant de générations, nous installer sur tout le territoire d'Israël. Ne manquons pas cette chance historique dont même les plus optimistes n'avaient jamais rêvé.

Qui a tiré les nouvelles fusées?

JERUSALEM (AFP) — Les missiles anti-chars qui ont atteint jeudi les positions israéliennes sur le Golan étaient trop sophistiqués pour avoir été tirés par les Syriens, estime le correspondant militaire du Jerusalem Post. Ces engins, écrit-il, doivent être guidés par la main et l'oeil au cours de leur vol, ce qui demande un entraînement que manifestement les Syriens n'ont pas encore. Les soviétiques eux-mêmes ont eu des difficultés à entraîner un personnel pour une utilisation efficace de ces armes.

Ce missile de petit calibre et qui est guidé par fil, précise le journal, a été

pour la première fois présenté par les Soviétiques en 1965. Il contient une ogive à charge creuse et est mu par une fusée utilisant un carburant solide. Selon les experts de l'OTAN, il serait très efficace contre la plupart des chars.

On sait maintenant, ajoute le Jerusalem Post, que la Syrie et l'Egypte ont reçu de tels missiles. Ils seraient arrivés en Syrie par le vaste pont aérien de septembre dernier et ont été utilisés pour la première fois contre les blindés israéliens le 7 janvier au cours d'un duel d'artillerie de quatorze heures sur les hauteurs du Golan.

Heurts police-étudiants à Athènes

ATHENES (Reuters) — Plusieurs étudiants ont été arrêtés hier soir à la suite de nouveaux affrontements avec la police, dans le centre d'Athènes.

Quelque 3000 étudiants s'étaient rassemblés à la faculté de droit de l'université d'Athènes pour protester contre une nouvelle loi menaçant d'incorporation dans l'armée ceux qui auraient observé une grève des cours ou poussé d'autres à le faire.

Un important contingent de policiers avait bouclé le quartier et le procureur d'Athènes a invité les manifestants à se disperser dans le calme.

Au lieu d'obtempérer, les étudiants se mirent à distribuer des tracts exposant leurs revendications et contenant des slogans tels que "Le fascisme ne passera pas" et "Le pouvoir au peuple souverain".

Ce n'est qu'en fin d'après-midi que les étudiants, retranchés dans la faculté de droit ont accepté d'évacuer le bâtiment.

A leur arrivée dans la rue, ils ont été dispersés avec violence par les policiers qui s'en sont pris également à des parents, inquiets pour leurs enfants, qui s'étaient rendus sur les lieux.

L'homme fort turc de Chypre élu vice-président

NICOSIE (AFP) — M. Rauf Denkash a été proclamé hier vice-président de la république chypriote, après que son concurrent, M. Ahmet Berberoglu, eut retiré sa candidature dans la matinée.

M. Rauf Denkash est considéré comme l'homme fort de la communauté turque de l'île.

Représentant sa communauté aux négociations intercommunautaires, M. Denkash, est, comme son homologue grec aux négociations, M. Glafcos Clerides, un avocat de profession. Né en 1924 à Paphos, M. Denkash a achevé ses études de droit à Londres.

Conformément à la constitution de 1969, le président de la république chypriote est élu par les Chypriotes grecs et le vice-président par les Chypriotes turcs.

CAMP-ÉCOLE TROIS-SAUMONS INC.

Lac Trois-Saumons, Co. L'Islet
Dates de séjour 1973

Campers âgés de 7 à 13 ans incl.
Campuses âgées de 7 à 14 ans incl.

1re période: Du lundi 25 juin au samedi 21 juillet.

2e période: Du jeudi 26 juillet au mardi 31 août.

Lac Minogami, Co. St-Maurice
Dates de séjour 1973

Campers âgés de 8 à 16 ans incl.
Campuses âgées de 8 à 12 ans incl.

1re période: Du mardi 26 juin au dimanche 22 juillet.

2e période: Du jeudi 26 juillet au mardi 31 août.

— Ecole Provinciale de Montforts (jeunes gens et jeunes filles, 17 ans minimum)
— Poste de moniteur (jeunes gens et jeunes filles, 19 ans et plus).

Bureau & Administration
11 est, Crémazie - Québec 4
Tél.: 418-529-5323

Renseignements à Montréal:
Tél.: 514-341-6440
Heures de bureau

Un accord anti-piraterie avec Alger?

WASHINGTON (Reuters) — Au lendemain de la signature de l'accord américano-cubain sur la prévention de la piraterie aérienne et maritime, des contacts ont été établis entre Washington et Alger dans le même but, annonçait-on hier au département d'Etat.

Le porte-parole, M. Charles Bray, a indiqué que l'Algérie avait fait part de son intérêt pour un accord semblable à celui qui vient d'être signé avec le gouvernement cubain.

Les responsables du département des intérêts algériens à l'ambassade de Guinée à Washington — les Etats-Unis n'ont pas de relations diplomatiques avec Alger — ont été informés des termes de l'accord entre Washington et La Havane par M. David Newson, secrétaire d'Etat adjoint chargé des Affaires africaines, a précisé M. Bray.

Après Cuba, l'Algérie est devenue, au cours de ces dernières années, une des destinations des pirates de l'air. Deux avions de lignes américains ont été détournés sur Alger l'année dernière, les auteurs des détournements ayant réclamé — et obtenu — de très importants rançons.

L'Algérie a toujours restitué les rançons ainsi que les appareils détournés.

Le président Bhutto a également suspendu le Conseil des ministres au Baloutchistan et y a instauré un régime d'administration directe. Dans les milieux proches du gouvernement, on indique qu'il y a un lien direct entre la découverte d'un important stock d'armes à l'ambassade d'Irak et les décisions prises au sujet du Baloutchistan, théâtre récemment de troubles importants.



le Cocher

Diners d'hommes d'affaires
Au Piano, tous les soirs. Georges Klein

4897 Berri
Sud Boul. St-Joseph

Tél.: 523-2858

Kissinger et Chou s'engagent à normaliser les rapports sino-US

HONG KONG (par l'AFP) — M. Chou En-lai, premier ministre chinois, et M. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon, se sont engagés hier à faire des efforts pour normaliser les relations entre les Etats-Unis et la Chine populaire, annonce l'Agence Chine nouvelle reçue à Hong Kong.

Cet effort sera entrepris, ajoute l'agence chinoise, conformément à l'esprit du communiqué conjoint sino-américain de Shanghai signé il y a environ un an après la visite du président Nixon.

L'engagement a été pris au cours d'un banquet donné par le ministre chinois en l'honneur de M. Kissinger.

Auparavant, l'envoyé spécial du président Nixon s'était entretenu avec plusieurs personnalités chinoises parmi lesquelles M. Chi Peng fei, ministre chinois des affaires étrangères.

Par ailleurs, M. Chou En-lai, premier ministre de Chine populaire, a eu hier un nouvel entretien de quatre heures avec M. Henry Kissinger, a annoncé la Maison-Blanche.

Jeudi, peu après on arrivée dans la capitale chinoise en provenance de Hanoï via Hong Kong, M. Kissinger avait rencontré M. Chou En-lai et d'autres

dirigeants chinois pendant trois heures et demie.

Son retour aux Etats-Unis est prévu pour le 20 février, après une escale de moins de vingt-quatre heures à Tokyo et des entretiens avec le premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka.

Hier, pendant que M. Kissinger était reçu par M. Chou En-lai en présence du ministre des affaires étrangères Chi Peng fei, plusieurs membres de sa suite, dont M. Albert Jenkins, du département d'Etat, s'entretenaient séparément avec d'autres hauts fonctionnaires chinois.

L'épreuve panaméenne

WASHINGTON (AFP) — Le Panama semble décidé à éviter des manifestations anti-américaines à l'occasion de la réunion dans ce pays du Conseil de sécurité de l'ONU le mois prochain.

Cette opinion se fonde sur une série d'indications dont la dernière est l'accord du gouvernement panaméen au démantèlement, cette semaine, de la barrière qui séparait la zone du canal de la capitale du pays.

bmv CENTRE DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Yves Archambault L.Ps.
François Belpaire Ph.D.
Raymond Dunberry L.Ps.
Jean-Luc Nagnan L.Ps.
Claude Vermette L.Ps.

SESSIONS DE GROUPE:

PROGRAMME DU PRINTEMPS 1973
SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT DES PARENTS

- Une série de huit rencontres s'adresse aux parents désireux d'acquies des moyens pratiques relatifs à l'exercice de leur rôle.
- Les rencontres ont lieu le mercredi soir et s'étendent du 25 avril au 27 juin 1973.

SESSIONS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL

- Trois sessions qui s'adressent à l'individu en lui offrant des formules différentes de croissance personnelle.
- Le groupe d'exploration de soi

DATES: vendredi soir: 9 mars 1973,
samedi et dimanche: 10 et 11 mars 1973.

- Le groupe d'approfondissement de soi

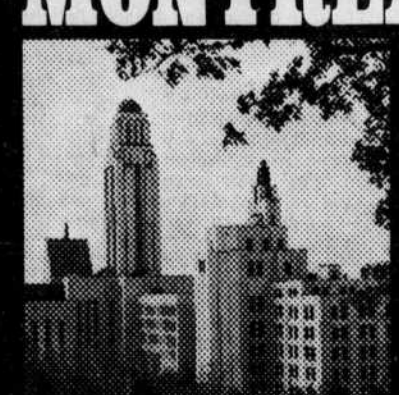
DATES: vendredi soir: 6 avril 1973,
samedi et dimanche: 7 et 8 avril 1973.

- Le groupe de rencontre

DATES: vendredi soir: 4 mai 1973,
samedi et dimanche: 5 et 6 mai 1973.

RENSEIGNEMENTS:
BMV, Centre de Consultation Psychologique
3333, ch. de la Reine-Marie, suite 245
Montréal 247
Téléphone: 731-7885

POURQUOI L'UNIVERSITE DE MONTREAL?



FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Au premier cycle, baccalauréat spécialisé: 60 crédits de cours de science politique. Les autres cours peuvent être choisis en science politique ou dans une discipline reconnue: sciences sociales, psychologie, mathématiques, philosophie et urbanisme. On peut obtenir également un baccalauréat avec sujet majeur ou avec sujet mineur.

Durée normale du cours: 3 années.

Renseignements: 343-7076
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, chez le registraire de l'Université de Montréal AVANT LE 1er MARS.

PARCE QUE C'EST L'UNIVERSITE DE MONTREAL!

offre spéciale

PARIS MATCH

le grand magazine d'information

Complétez et postez le coupon ci-dessous, vous donnant droit à un pré-abonnement à 5 numéros de Paris Match pour seulement \$4.00.

Si, par la suite, vous désirez continuer votre abonnement sur une base annuelle, cette somme de \$4.00 sera déduite du coût total, laissant un solde à payer de \$38.00.

Par contre, si vous souscrivez immédiatement à un abonnement de un an, soit 52 numéros, vous ne payez que \$38.00 au lieu de \$42.00.

LIVRAISON AIR-CARGO.

Lisez Paris Match chaque semaine en même temps qu'on le lit à Paris. Paris Match le grand magazine d'actualités qui vous renseigne sur ce qui se passe dans le monde. Paris Match vous donne les dernières nouvelles: cinéma, arts, théâtre, sciences, mode, sports, politique, littérature. Paris Match renseigne, Paris Match informe, Paris Match vous tient au courant.

Cette offre expire le 15 avril 1973.

Complétez et postez dès aujourd'hui à:

LES MESSAGERIES DE PRESSE INTERNATIONALE INC.
4550 rue Hochelaga, Montréal 404, P.Q.

☐ Veuillez me faire parvenir Paris Match en

☐ pré-abonnement de 5 numéros à \$4.00

☐ abonnement d'un an (52 numéros) à \$42.00 (livraison air-cargo)

J'inclus mon chèque/mandat pour un montant de \$.....

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

ZONE

La situation du français au Québec

La commission proclame les droits du consommateur

par Pierre-L. O'Neill

La commission Gendron proclame le droit des francophones du Québec d'exiger, du secteur privé autant que public, d'être servis dans leur langue.

Dans cette deuxième partie du rapport dont LE DEVOIR s'est procuré une copie, la commission traite: du degré d'attachement des consommateurs francophones à leur langue et des moyens de diffuser le français dans les activités de consommation; des pratiques linguistiques dans les entreprises de services du secteur privé; des pratiques linguistiques dans les organisations de services des secteurs public et para-public; des habitudes linguistiques dans la consommation des produits d'ordre intellectuel et d'ordre culturel.

Au terme de cette tranche de leurs travaux, les commissaires concluent à ce qu'ils qualifient de "l'idéal" difficile à atteindre en Amérique du Nord, mais vers lequel il faut tendre continuellement: "service complet en français, et ambiance française".

En vue de cet objectif, rappellent que le gouvernement a formulé des dizaines d'importantes recommandations dont: d'inscrire dans une loi sur le statut des langues, le droit du consommateur d'être servi en français; d'exiger que tout employé du secteur privé susceptible d'entrer en contact avec un client ait une connaissance d'usage de la langue française; d'accorder un délai maximum

de cinq ans aux entreprises privées de services pour généraliser l'emploi du français dans leurs communications directes, aussi bien écrites que verbales avec le client francophone.

En outre, la commission recommande l'usage obligatoire et prioritaire dans l'étiquetage, l'affichage, les raisons sociales, les contrats passés entre un consommateur et un commerçant, les publications et les affiches gouvernementales, les jugements des tribunaux.

Enfin, les commissaires recommandent l'obligation pour tous les services publics et para-publics de communiquer en français avec la clientèle francophone qu'ils desservent, l'obligation pour les employés des services publics et para-publics d'avoir une connaissance d'usage du français, l'obligation pour les municipalités et commissions scolaires d'émettre "en français" toute leur documentation officielle. Il est par ailleurs suggéré que le gouvernement revise sa politique de façon que le commerce du livre reste sous le contrôle des Québécois et qu'il continue à exercer dans le secteur de la télédiffusion par câble la juridiction qui lui est dévolue et prenne les moyens appropriés pour assurer une plus grande diffusion de la culture québécoise.

Au Québec, écrit la commission, les francophones ont le droit d'être ser-

vis dans leur langue et cela à un double titre: comme consommateurs et membres de la majorité.

Les commissaires invoquent les enquêtes menées auprès des consommateurs et les vœux exprimés dans de nombreux mémoires pour conclure que la majorité francophone veut qu'on utilise sa langue et surtout qu'elle n'ait plus à revendiquer ce droit.

Ces mêmes consultations ont prouvé à la commission que la majorité désire en outre l'intervention du gouvernement dans tous les secteurs et cela, par une loi ou en donnant priorité au français. "Pour les francophones, l'échéance est proche: d'ici 5 ans, leurs désirs seront réalisés."

Mais les données recueillies par la commission ont par ailleurs permis d'établir que si les francophones désirent plus de français, ils sont également disposés à consentir au bilinguisme. C'est dans cette optique que les commissaires recommandent au gouvernement d'établir le droit du consommateur d'être servi, selon son choix, soit en français "soit en anglais".

À travers ses réflexions sur la situation et l'usage du français, la commission Gendron a identifié au sein de la fonction publique fédérale des caractéristiques qui l'ont laissée perplexe, "L'égalité des francophones au Québec, quand on l'examine sous l'angle des

communications de consommation, ne sera acquise que lorsque tous les services fédéraux leur seront assurés en français et cela, sans qu'ils n'aient jamais besoin de revendiquer pour faire respecter leurs droits."

Les commissaires croient qu'il n'y a plus aucune raison qui justifie un délai dans l'application, au Québec, des recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton et formulent le vœu que, dans le secteur québécois, l'administration fédérale fournisse "sans plus attendre" tous ses services aux francophones dans leur langue maternelle.

Pour ce qui est du secteur public et para-public du Québec, le rapport indique que la règle générale qui doit prévaloir: "que tout citoyen francophone devrait pouvoir être servi dans sa langue". À cet égard, le principe qui a guidé la commission est de faire en sorte que les communications individuelles soient faites dans la langue du citoyen et que les communications collectives soient faites en langue française prioritairement, sans empêcher l'usage de toute autre langue, et dans les deux langues si une minorité anglophone importante le justifie.

Au chapitre des services du secteur privé, la commission estime que la situation faite aux francophones n'est pas satisfaisante et qu'elle le serait encore

moins s'il n'existait pas cette sorte de ségrégation qui fait que, dans un système de libre entreprise, la concurrence offre à une majorité de francophones un vaste choix d'institutions où chacun peut se faire servir en français.

Toutefois, la commission trouve "anormal" que, partout au Québec, le francophone ne puisse bénéficier du choix complet de tous les services qu'offre à toute la population l'entreprise privée sans pour autant être obligé de sacrifier sa langue.

En pratique, la politique que la commission suggère à ce chapitre vise à ce que toutes les entreprises commerciales et de services, toutes les sociétés financières et industrielles qui tirent profit de la confiance que leur accorde le public québécois devront offrir leurs services et leurs produits en français, parler en français avec un client francophone, correspondre avec lui en français.

Le dernier chapitre de cette étude sur les communications de consommation porte sur le secteur de l'information et de la publicité. C'est un devoir de l'État de sauvegarder la culture d'un peuple, sous toutes ses formes, quant cette culture est soumise à des pressions qui menacent son existence même, affirme la commission Gendron, en soulignant que les dangers sont plus grands aujourd'hui qu'autrefois et que les francophones

du Québec sont soumis à un barrage sans cesse grandissant de mass media d'expression anglaise, en provenance surtout des États-Unis.

"L'État du Québec doit favoriser le bien-être de ses mass media", soutient la commission en rappelant l'obligation de donner à la jeunesse comme aux adultes des moyens d'information et de divertissement dignes de ses aspirations.

En conclusion générale, la commission déclare: "Ce qui est demandé aux Québécois, c'est d'apprendre et d'utiliser le français de façon à en faire avec le temps, sur tout le territoire de la province, une langue d'usage commune à tous, sans pour autant nier une diversité linguistique confirmée par toutes les données que nous avons recueillies."

Cette politique est linguistique, expliquent les commissaires, en ce sens qu'elle ne vise pas à produire des francophones sur le plan culturel, mais bien des usagers de la langue française, de quelque culture qu'ils soient. "Chacun reste libre de conserver sa culture."

Enfin, les commissaires réitèrent que si la politique proposée ne donnait pas les résultats attendus, il y aurait lieu pour le gouvernement d'envisager des mesures plus draconiennes dont le contenu et les principes se trouvent dans le rapport sur les droits linguistiques.

suites de la première page

L'AGENCE

tage la compétence et le désintéressement.

En fin de journée, hier, le secrétaire général adjoint de l'Agence, M. Hyacinthe de Montera, était saisi d'une lettre collective dans laquelle les assistants techniques revendiquent un statut mieux défini et insistent sur l'urgence d'établir une politique claire concernant leur action et leurs responsabilités.

Cet incident n'est que la manifestation d'un malaise plus sérieux au sein de l'Agence. Doté d'un budget très modeste (\$4,5 millions pour 1973) le secrétariat n'en continue pas moins de développer son action, de lancer des programmes nouveaux, d'embaucher du personnel, toutes décisions qui s'inscrivent nettement dans le mandat qu'il a reçu de la conférence générale et du conseil de direction de l'Agence. Et les recommandations issues de la conférence de Bamako vont obligatoirement entraîner des dépenses additionnelles, l'Agence étant appelée à coordonner, à superviser, à compléter le programme de coopération horizontale.

C'est pourquoi, il est certain que le prochain Conseil des ministres des États membres, prévu pour juin à Monaco, et la conférence générale de l'Agence, qui doit se réunir à Bruxelles cet automne, devront répondre une fois pour toutes à la question qui préoccupe vivement la majorité des délégations: ou bien pourvue d'un budget à la mesure de ses besoins et de sa mission, l'Agence deviendra un moteur efficace dans les domaines de son action culturelle, technique et à plusieurs égards, économique, ou bien dotée d'un budget limité: elle devra restreindre notablement son action, renoncer à quelques-uns de ses programmes plus coûteux, se résoudre en somme à n'être qu'une institution marginale dans une francophonie illusoire.

Pour l'essentiel, le Canada et le Québec comme la France et la Belgique tous pays donateurs, dont spécialistes dans l'aide verticale reconnaissent l'importance qu'attache l'Agence à ses divers programmes, en particulier à celui qui va bientôt naître pour favoriser la coopération horizontale et qui intéresse la majorité des États membres.

Mais depuis la naissance de l'institution, les avis sont très partagés sur l'ampleur des ressources matérielles que les principaux contributeurs (France, Canada et Belgique) doivent mettre à la disposition de l'association. Dès 1970, le Canada et le Québec, en complet accord sur ce point fondamental, ont estimé que la part des pays nantis devrait être sensiblement accrue pour permettre à l'Agence d'accomplir la mission qu'elle s'est vue confier.

Plus sceptique quant à la véritable vocation de l'organisme, la France considère, de son côté, qu'il serait imprudent d'accroître substantiellement le budget de l'Agence avant que celle-ci n'ait fait la preuve de l'utilité réelle de son rôle.

LA PERSUASION

me temps à la structure du pouvoir économique, cela n'eut pas changé grand-chose", affirme M. Gendron. Il était de même impossible, au jugement des deux commissaires, de préconiser des mesures draconiennes entraînant une intervention trop autoritaire de l'État.

"Notre régime reconnaît l'existence d'un secteur privé: il est souvent plus indiqué et plus efficace de chercher à changer les choses dans ce secteur par la voie de la persuasion et de l'incitation que par la coercition. Si on nous avait demandé de préparer un schéma castriste de société, les recommandations auraient pu être différentes", précise M. McWhinney.

Vu l'importance qu'elle attache au pouvoir économique, la commission considère comme capitales les recommandations qu'elle a formulées en vue d'un plus grand accès des francophones aux postes de responsabilité dans les entreprises financières, commerciales

et industrielle où prédominent actuellement les cadres anglophones. S'il ne se produit pas de changements notables dans ces secteurs à l'intérieur des délais prescrits par la commission, l'État québécois devra se souvenir, soulignent MM. Gendron et McWhinney, qu'il possède les pouvoirs nécessaires pour envisager une action plus radicale.

M. Gendron avait, au début des travaux de la commission, la réputation d'être un partisan de l'unilinguisme. Aurait-il modifié ses vues depuis quatre ans? Sans préciser les opinions exactes qu'il pouvait nourrir au début de son mandat, M. Gendron déclare avec vigueur qu'il n'a jamais réussi à obtenir une définition claire et communément acceptable de ce que pourrait comporter en pratique une politique d'unilinguisme.

"Diverses définitions ont été proposées devant la commission", précise-t-il, "mais aucune n'a semblé tenir compte de toute la réalité et l'on observait assez peu de convergence d'une définition à l'autre".

MM. Gendron et McWhinney sont conscients des difficultés d'interprétation auxquelles ont commencé à donner lieu des concepts aussi peu familiers que celui de "langue officielle" et celui, plus étonnant encore, de "langue nationale". "Dans la pensée des commissaires, explique M. McWhinney, il existe une relation hiérarchique entre ces deux concepts. Nous avons d'abord voulu mettre sur un pied d'égalité les deux langues parlées par les membres des deux communautés nationales les plus importantes au Québec. Nous avons ensuite voulu élever le français au rang de langue officielle".

Au journaliste du DEVOIR qui s'étonne de ce que le français puisse être appelé en même temps à un statut de langue officielle et à celui "quelque peu moindre", selon les termes mêmes du rapport McWhinney, le juriste explique que les commissaires ont voulu suivre, en formulant leurs recommandations à ce chapitre, une pratique juridique déjà établie dans des pays comme l'URSS, la Yougoslavie et surtout la Suisse. Le statut de langue officielle dont jouirait le français comporterait maints avantages pour la législation intérieure, par exemple en matière de relations de travail, d'accès aux professions et métiers, d'étiquetage, d'affichage, de communications du gouvernement avec les entreprises, etc.; dans tous ces secteurs, expliquent les deux commissaires, le français se verrait décerner une priorité très concrète. Mais il y aurait aussi des avantages à cette politique en ce qui touche les investisseurs étrangers. "Ceux-ci, lorsqu'ils voudraient s'enquérir des conditions d'investissement au Québec, se feraient dire par leurs conseillers que le français est la langue officielle du Québec. Ils prendraient maintes décisions en tenant compte de ce fait, en particulier les décisions portant sur le choix des dirigeants de l'entreprise au Québec".

M. McWhinney rappelle, par contre, que les effets pouvant découler du statut de langue officielle ne sont pas illimités et qu'il ne faudrait pas susciter d'illusions à ce propos. "L'État pourra agir à cet égard dans son propre secteur — lequel est déjà considérable — ainsi que dans tous les secteurs qui relèvent directement ou indirectement de son autorité, tantôt pas le biais de la réglementation, tantôt par celui des subventions publiques. Il restera ensuite tout le secteur proprement privé, dans lequel l'intervention de l'État devra nécessairement tenir compte de la conception qui préside à l'organisation générale de la vie économique, sociale et politique".

"Si on ne facilite point la pénétration efficace des francophones dans les secteurs en souffrance", déclare en terminant M. Gendron, on ne règlera rien. "Il ne faut cependant pas exagérer la gravité du problème. Les seuls domaines où les francophones ont des motifs sérieux de se plaindre sont ceux des activités de travail dans certains secteurs et, à un degré aujourd'hui beaucoup moindre, celui des activités de consommation".

"S'il existe d'autres secteurs, conclut d'un ton assuré le président de l'organisme d'enquête dont les travaux auront coûté plus de deux millions, qu'on me les cite".

LES SÉDENTAIRES

négociations ont commencé en novembre dernier en vue de conclure un nouveau contrat de travail de deux ans, devant remplacer celui qui a expiré le 31 décembre dernier.

L'HYDRO-QUÉBEC

Québec. Il se dit convaincu que les endroits ne manquent pas au Québec pour de telles installations où les conséquences sociales ne seront pas les mêmes.

VICTORIA

d'un plan d'assurance-automobile gouvernemental il y a plusieurs semaines, au moment de la lecture du discours du trône.

Le ministre de la Voirie a affirmé que les automobilistes paieraient moins cher en primes, mais il n'a pu fournir de renseignements au sujet des primes à ce stade-ci.

Il n'est pas question d'engorger les automobilistes de la Colombie-Britannique qui ont été suffisamment exploités à ce chapitre dans le passé, a notamment dit le ministre Strachan.

LES INDIENS

dures entamées en Cour supérieure devant le juge Malouf, ces informateurs attachent une importance particulière à la décision rendue récemment par la Cour suprême dans la cause Calder, au sujet des droits territoriaux des Indiens Nishga de la Colombie-Britannique. Même si elle n'est pas définitive et même si elle n'a pas une portée universelle sur les situations comparables, la décision de la Cour suprême contient en germe une doctrine juridique qui ouvre des perspectives nouvelles aux populations autochtones du Canada. Le premier ministre M. Trudeau, lui-même a reconnu cette nouvelle situation de droit, lors d'une récente rencontre avec des représentants de communautés indiennes.

Enfin, toujours selon le ministère des Affaires indiennes, Québec aurait désormais une meilleure perception des difficultés très réelles que pourraient représenter pour l'aménagement hydro-électrique de la baie James les revendications des Indiens. "Le cas du pipeline de l'Alaska est particulièrement significatif, a dit un informateur", en usant de leurs recours légaux, les Indiens ont réussi depuis 1968 à bloquer l'entreprise des travaux. Au pays, il y a aussi le cas du Manitoba: ce sont alors par des pressions politiques que les Indiens ont pu bloquer un projet d'aménagement hydraulique de l'ancien gouvernement de M. Weir."

LE CRTC

police et les radiodiffuseurs et téléviseurs privés, donnant à la police un contrôle plus grand de l'information en temps de crise.

LE PÉTROLE

crise de l'énergie à l'est de la ligne Borden, que l'on ne pourrait juguler en courte période, puisqu'il faudrait du temps pour prolonger jusqu'à Montréal les oléoducs transcanadiens.

POUR UN FONDS

Suite de la page 4

ces frais versés les \$2,500 à \$3,000 par an, pour chaque étudiant à temps plein).

● L'étudiant est libre dans le choix de son université et de sa discipline académique.

● Les paiements au fonds sont répartis sur les années où l'étudiant avancé dans sa carrière, aura déjà un revenu respectable.

● Le paiement est distribué entre ceux qui ont suivi des études supérieures ou qui ont des revenus élevés.

Pour l'université, également le fonds serait avantageux:

● L'université peut attirer plus d'étudiants de classes socio-économiques différentes, ce qui contribue à la diversité.

● Elle peut et même elle doit développer une excellence dans l'enseignement et la recherche universitaire.

● Elle s'assure une stabilité financière.

● Elle peut se permettre des expérimentations et des innovations dans le cadre d'une compétition académique entre les différentes institutions d'enseignement supérieur.

Pour la société, enfin, le fonds permet de lier la charge de l'enseignement supérieur au développement économique, diminuant ainsi la diversité actuelle entre la possibilité

économique et les besoins universitaires. Il assure les budgets d'opérations des universités et protège ces dernières des fluctuations économiques ou des vicissitudes politiques. Il permet de distribuer équitablement la charge de ce niveau d'enseignement entre ceux qui bénéficient du fonds et la société en général. Le fonds permet aussi l'expansion de l'enseignement supérieur qui devient un moyen par lequel la société maintient sa culture et ses cadres qualifiés.

L'enseignement supérieur est considéré comme un produit de consommation d'une part et comme un investissement d'autre part. Il est en partie un investissement pour la formation du capital humain et, à ce titre, le gouvernement est responsable de ce niveau comme des autres niveaux d'enseignement. Mais aucun État, même doté des ressources les plus considérables, ne peut se permettre la gratuité universitaire si l'enseignement supérieur devient encore plus répandu selon la tendance prévue pour les années 1980-81 (Z.E. Zsigmond et C.J. Wenaas, Inscriptions dans les institutions d'enseignement, par province de 1951-52 à 1980-81. Étude no. 25, Conseil Économique du Canada, janvier 1970). Il est temps de prévoir les besoins futurs et leur coût et de créer le fonds qui permettrait l'accès universitaire à tous ceux qui voient dans l'enseignement supérieur une réalisation d'eux-mêmes.

Beaucoup de questions exigent des réponses avant que cette proposition soit considérée comme finale. Les projections de la population universitaire pour les années à venir doivent être revues. Les coûts par étudiant et la surtaxe à imposer doivent aussi être étudiés. Des accords entre les gouvernements fédéraux et provinciaux devraient probablement être conclus quant au premier approvisionnement du fonds jusqu'à ce qu'il s'autofinance.

AÉROPORT Suite de la page 3

de mercredi, en Chambre", a dit le curé Duquette.

Les explications données par M. Baribeau à la foule qui se pressait dans une grande salle du Thorncliffe House de Rosemead, n'ont pas paru convaincre grand monde. Par moments, les propos de l'administrateur délégué ou de son assistant, Michel Brunet, responsable de la gestion immobilière du BANAIM, ont été accueillis par des sarcasmes, des épithètes peu flatteuses ou des protestations véhémentes.

D'ailleurs, Baribeau n'était pas en mesure, semble-t-il, de pouvoir éclairer ses interlocuteurs. Ceux-ci voulaient protester contre la lenteur du règlement des expropriations, contre l'insuffisance des dédommagements offerts par Ottawa et contre l'incertitude quant à leur avenir dans laquelle les place la politique d'aménagement du territoire du BANAIM. L'administrateur délégué, lui, répondait en disant ne pas connaître l'aspect "expropriation" du dossier de Sainte-Scholastique. "C'est un autre ministère des Travaux Publics, qui est responsable de cela", a-t-il dit.

Dans le domaine agricole, les interventions des responsables du BANAIM ont guère été plus heureuses. Parlant de la mise au point d'un bail agricole à long terme et de la vocation agricole du territoire entourant l'aéroport, MM. Brunet et Baribeau ont souligné de nombreuses protestations. Ce fut le cas notamment quand M. Brunet a dit qu'on manquait de terres pour les louer aux agriculteurs.

Avant de rencontrer la population du territoire de l'aéroport, M. Baribeau avait donné une conférence de presse pour réfuter certaines des affirmations faites au début de la semaine par le CIAC. Ce groupe de citoyens de la région a mis la main sur un rapport préparé à l'intention du BANAIM par l'urbaniste-conseil Jean-Claude La Haye et Associés.

Ce rapport parlait notamment de la disparition de certains villages de la région au cours des prochaines années et de l'augmentation éventuelle des loyers des locataires des maisons expropriées par Ottawa.

M. Baribeau a affirmé que ce rapport n'était en fait qu'un document de travail, que le rapport définitif n'avait pas encore été remis au BANAIM et que, quoi qu'il en soit, le document contenait des erreurs. M. La Haye, qui participait à la conférence de presse, a expliqué

FLEURY Suite de la page 3

beaucoup de publicité puisque la famille de la victime avait porté le cas à l'attention du Collège des médecins et chirurgiens et aussi à celle des ministères de la justice et des affaires sociales.

Finalement, il y a quelque temps, le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, déclarait qu'une enquête faite à ce sujet par son ministère ne permettrait pas d'aller plus loin et de poursuivre qui que ce soit devant les tribunaux.

Le juge Fabien avait cependant ordonné une pré-enquête après avoir fait asseoir la plainte déposée par Mme Demers. Dans son jugement rendu, hier, le magistrat se garde de révéler les faits dévoilés à huis clos au cours de la pré-enquête mais déclare que de nombreux témoins ont été entendus et qu'une sommation doit immédiatement être émise contre le Dr Saint-Germain pour négligence criminelle.

On sait que M. Demers avait été transporté à l'hôpital Fleury, le 2 novembre, en proie à une hémorragie, et qu'il aurait été vu par le Dr Saint-Germain. Son admission à l'hôpital aurait toutefois été refusée et c'est en cours de transport vers une autre institution qu'il aurait rendu l'âme.

C'est Me Franklin Shoofey qui représentait Mme Demers au cours de la pré-enquête. Me François Chapados représente le médecin qui se verra mis en accusation par le ministère public la semaine prochaine.

que son document ne recommandait pas d'augmentation de loyers: les chiffres relevés par le CIAC étaient plutôt un portrait de l'évolution du loyer moyen dans les prochaines années, en conséquence de l'élimination naturelle d'une partie du stock de logements dans le territoire et non pas d'une politique d'augmentation.

Quant à la date prévisible de la disparition de certains villages, M. Baribeau a expliqué qu'il était difficile de la prévoir avec exactitude. Cependant, il a déclaré que Sainte-Scholastique ne devrait pas être affecté avant 1990 ou 1995 et qu'il n'était pas question que Saint-Antoine et Saint-Janvier disparaissent.

UQAM Suite de la page 3

les autres mesures d'assouplissement rendues possibles grâce à une entente "ad hoc" avec le ministère de l'éducation en ce qui concerne les arrangements. "Nous avons taché d'en arriver au maximum d'assouplissements. Il n'y a aucune solution immédiate en vue compte tenu du refus global des étudiants exprimé mercredi dernier."

M. Dorais a en outre précisé que les arrangements dans le paiement des frais de scolarité s'élevaient actuellement à un million et demi de dollars.

De son côté, M. Louis Gill, président du SPUQ, nous a déclaré que la décision de l'université le laissait perplexe pour autant que celle-ci pouvait être de nature à laisser pourrir le conflit. Le SPUQ, a-t-il dit, espère que cette période servira à de véritables négociations.

Quant au COPE, il a fait parvenir hier après-midi le télégramme suivant à M. Léo Dorais: "Étant donné la gravité de la situation, exigeons fin de semaine de négociations intensives. Première rencontre samedi à 11h00. Lieu à déterminer".

Enfin un comité disant représenter le module "sciences techniques" a émis un communiqué dans lequel on conteste les moyens d'action du COPE bien qu'on se dise d'accord avec sa proposition concernant le paiement des frais de scolarité moins la clause sur l'obtention d'un emploi.

Attendu, écrivait-ils, que le comité inter-modulaire n'existe plus depuis novembre 1972, attendu qu'il n'y a aucun syndicat étudiant ne représentant ceux-ci et nommé comme tel, que chaque module est autonome, nous considérons le vote modulaire comme seule structure représentative des étudiants". Le même comité convoquait hier soir une réunion générale des étudiants du module "sciences techniques" à la salle St-Louis de France.

JUGE EN CHEF

Suite de la page 3

toutes, sans exception, des causes de l'assistance judiciaire.

Me Forest, d'accord avec le principe que nul ne peut choisir son juge, avait fait valoir qu'on ne pouvait davantage choisir un juge pour tel groupe de justiciables en particulier.

Quant aux griefs concernant le juge lui-même, disons que Me Forest avait dit qu'il était impossible de plaider dans une atmosphère empreinte de sérénité devant ce magistrat et qu'il fallait sans cesse y aller du bout des pieds."

Mais la décision prise, hier, par le juge Fabien, et qui vaut pour tous les avocats sauf pour ceux du bureau de Me Maurice S. Hébert parce que ce dernier a intenté une action au civil contre le juge Ancil ne paraît pas plaire à plusieurs criminalistes de pratique privée.

Hier, Me Franklin Shoofey a déclaré qu'il s'adresserait au ministre de la justice afin de demander une enquête relative à ce problème. "Trop d'avocats, a-t-il dit, refusent de plaider devant ce juge. Il y a une raison. Me Shoofey a dit qu'il ne plaiderait pas devant le juge Ancil quelle que soit la décision du juge en chef et qu'il demanderait immédiatement l'émission d'un bref de prohibition en cour supérieure si jamais une de ses causes était assignée devant le juge Ancil. Précisons que ce dernier n'a pas siégé cette semaine."

Me Shoofey a de plus révélé qu'une entente avait intervenue entre Mes Nuss et Brabant, procureurs du juge Ancil, au sujet d'un bref de prohibition demandé par Me Shoofey. Ce dernier a dit qu'il était convenu que le juge se récuserait chaque fois qu'un de ses clients serait appelé à comparaître devant lui si le bref de prohibition était retiré.

Me Roland Blais, président de l'Association des avocats de la défense, a dit qu'il ne voulait pas faire de commentaire avant d'avoir consulté le bâtonnier à ce sujet.

Visiblement embarrassé par ce problème, le juge en chef a voulu expliquer qu'il était normal que les avocats de l'AJ se retrouvent plus souvent devant tel ou tel juge étant donné qu'ils défendent plus de 60% des accusés au pénal.

Il a fait valoir que tous les autres juges entendaient des causes de l'AJ.

Il a enfin dénoncé les trop nombreux cas d'accusés qui font défaut de comparaitre à leur enquête afin d'obtenir des remises et d'être entendus par des juges qu'ils préfèrent aux autres. À ce sujet, M. Fabien a déclaré qu'il songeait à ouvrir une cour sans rôle fixé d'avance et qui entendraient rapidement tous ces cas de défaut-mandats.

Quant à Me Silver, le juge Fabien a déclaré qu'il trouvait inadmissible qu'un membre du Bureau fasse une entrevue télévisée au sujet de l'incident de l'outrage au tribunal.

Bref, le problème du juge Ancil ne paraît pas devoir se résoudre aussi aisément que le souhaiterait M. Fabien et il se pourrait que sa décision d'hier provoque des heurts dans la cour du juge Ancil lundi matin.

RADIO SAGUENAY

Suite de la page 3

pour avoir décrété un lock out illégal. Le ministre n'a pas encore répondu à cette requête.

Depuis deux jours, les employés de Radio Saguenay ont légalement le droit de déclencher une grève mais ils se considèrent toujours victimes d'un lock out illégal. Pour sa part, l'employeur conteste cette thèse et parle plutôt d'un arrêt de travail illégal.

UN CEGEP Suite de la page 3

L'Education pour classer les enseignants".

À ce jour, indique un communiqué du collège, quelque 80% des 250 enseignants ont reçu communication de leur nouvelle classification. Environ 80% ont été déclassifiés de un à quatre échelons ce qui signifie une éventuelle perte de revenu allant de \$1,000 à \$4,000 dans les prochaines années, car les traitements des professeurs déclassifiés restent gels jusqu'à ce que le professeur accumule un certain nombre d'années de travail ou ajoute des grades universitaires à ceux qu'il possède déjà. C'est à la demande du syndicat des professeurs que le conseil d'administration a pris la décision de passer outre au règlement de classification du ministère.

Le groupe des 20 libérés par anticipation est attendu demain

WASHINGTON (Reuter et AFP) — Vingt autres prisonniers de guerre américains seront libérés à Hanoi, dimanche, annonce-t-on au département de la Défense.

Ces prisonniers seront libérés en avance sur les prévisions: ils s'ajoutent aux 135 militaires américains déjà libérés au Nord et au Sud-

Vietnam.

Huit civils américains ont également été libérés.

M. Jerry Friedheim, porte-parole du Pentagone, a précisé que les 20 hommes — dont la libération n'était prévue que quelques jours avant la fin du mois — quitteront Hanoi à midi, heure locale, dimanche.

Par ailleurs, la cinquième séance des conversations préliminaires entre représentants du gouvernement de Saigon, et du GRP, qui s'est tenue pendant près de deux heures, hier après-midi au centre de conférences internationales de l'avenue Kléber, n'a pas permis aux négociateurs de sortir de l'impasse.

Il ressort des déclarations faites à la sortie de la réunion que MM. Dinh Ba Thi (GRP) et Nguyen Phuong Thi (Saigon), ont seulement n'ont pas pu encore s'entendre sur les modalités et la procédure des consultations sur le fond entre les parties sud-vietnamiennes qui sont prévues par l'accord de Paris mais que le seul accord de principe auquel ils avaient déjà abouti soit remis en cause: le choix du lieu de ces consultations.

D'autre part, les membres de l'équipe régionale de la Commission internationale de surveillance (Canada, Indonésie, Pologne et Hongrie) installée à Mytho, au sud-ouest de Saigon, ont reconnu hier que, près de trois semaines après le cessez-le-feu, ils n'avaient pu encore se mettre réellement au travail, et qu'ils ignoraient totalement quand ils y parviendraient.

Une telle situation, due au fait que les délégations du GRP au sein de la Commission mixte militaire n'ont encore que des effectifs squelettiques, et que cet organisme est ainsi réduit à l'impuissance, semble être sensiblement la même dans les six autres centres régionaux désignés par le protocole de Paris.

Ce n'est en effet qu'en liaison directe avec la Commission militaire quadripartite sur le CISA peut fonctionner sur le terrain et notamment enquêter sur les cas de violation du cessez-le-feu qui lui sont soumis.

Le chef de la délégation canadienne, le colonel R.B. Scranton, a déclaré que lui-même et ses collègues étaient très occupés, notamment à prendre connaissance des comptes rendus des réunions des quatre chefs de délégations à Saigon, et à perfectionner l'installation

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

ROCKLYNN REALTIES CORP.

Avis est par les présentes donné que ROCKLYNN REALTIES CORP. demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 5 janvier, 1973.

Le président,
NORMAN N. BARTH

DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 66-012297-73

DAME JACQUELINE LAVOIE et ROGER LAVOIE, tous deux résidents et domiciliés au 324 rue Darveau à Longueuil, district de Montréal,

contre,

CHRISTIAN VILLENEUVE, résident et domicilié au 3459 rue Chamby à Longueuil, district de Montréal

et

EMMETT POWER, domicile inconnu

demandeurs,

contre,

AVIS

Il est ordonné au défendeur, Emmett Power, de comparaître dans un délai de 30 jours de la date de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration est déposée à la Cour Supérieure, district de Montréal à l'intention du défendeur Emmett Power en cette cause.

Montréal, le 9 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Protonotaire adjoint de la Cour Supérieure pour le district de Montréal

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060322-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

LES ENTREPRISES LAFLEUR LITEE, corporation légalement constituée ayant son siège social à 750, Boul. St-Laurent, suite 127, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à LAFLEUR LITEE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts

suite 500

3 Place Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060310-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

INTERNATIONAL CONST. INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à 4300, de Maisonneuve, suite 221E, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à INTERNATIONAL CONST. INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration amendée a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts

suite 500

3 Place Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060306-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

SUPER LAND & HOUSING DEV. CORP., corporation légalement constituée ayant son siège social à 9904, Boul. St-Laurent, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à SUPER LAND & HOUSING DEV. CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts

suite 500

3 Place Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060317-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

DAVROSE INVESTMENT CORP., corporation légalement constituée ayant son siège social à St-Laurent, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à DAVROSE INVESTMENT CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Lanthier & Dagenais

242 Boul. Ste-Rose

St-Rose

Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

AVIS

Monieur Stéphane Pami, résident et domicilié au numéro 729 de l'avenue Montclair, à Sainte-Thérèse-en-Haut, dans le district de Terrebonne, prévient qu'il doit qu'il présentera à monieur le Ministre de la Justice du Québec une requête en vue d'obtenir du Lieutenant-Gouverneur en conseil que son nom soit changé, à toutes fins que de droit, en Stéphane Pami, le tout conformément au chapitre 77 des Lois du Québec, 13, 14, 15, 16 et au chapitre 26 des Lois du Québec, 1969.

Le président,
NORMAN N. BARTH

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060579-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

ANTONIO AMATO, domicilié et résident à 212 Robina, à Toronto, Ontario,

défendeur

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ANTONIO AMATO à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Lanthier & Dagenais

242 Boul. Ste-Rose

St-Rose

Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060602-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 13, avenue de la Souveraineté, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

CARMELO SANALONE, domicilié et résident à 12728, The Queensway, Toronto, Ontario,

défendeur

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à CARMELO SANALONE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts

suite 500

3 Place Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060315-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

NICOLA CHIMENTE, résident autrefois à 11177, Boul. Pie IX, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à NICOLA CHIMENTE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts

suite 500

3 Place Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060317-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

FIDELLO BARTOLOTTI, autrefois résident à 4429, Barclay, apt. 7, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à FIDELLO BARTOLOTTI à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts

suite 500

3 Place Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060317-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

AUTEUIL DEVELOPMENT LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à AUTEUIL DEVELOPMENT LTD. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Lanthier & Dagenais

242 Boul. Ste-Rose

St-Rose

Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

AVIS

Monieur Stéphane Pami, résident et domicilié au numéro 729 de l'avenue Montclair, à Sainte-Thérèse-en-Haut, dans le district de Terrebonne, prévient qu'il doit qu'il présentera à monieur le Ministre de la Justice du Québec une requête en vue d'obtenir du Lieutenant-Gouverneur en conseil que son nom soit changé, à toutes fins que de droit, en Stéphane Pami, le tout conformément au chapitre 77 des Lois du Québec, 13, 14, 15, 16 et au chapitre 26 des Lois du Québec, 1969.

Le président,
NORMAN N. BARTH

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060579-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

ANTONIO AMATO, domicilié et résident à 212 Robina, à Toronto, Ontario,

défendeur

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ANTONIO AMATO à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Lanthier & Dagenais

242 Boul. Ste-Rose

St-Rose

Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060602-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 13, avenue de la Souveraineté, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

contre,

CARMELO SANALONE, domicilié et résident à 12728, The Queensway, Toronto, Ontario,

défendeur

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à CARMELO SANALONE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

Mes Lanthier & Dagenais

242 Boul. Ste-Rose

St-Rose

Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-060315-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

Carrières et Professions



ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Département de
génie physique

PROFESSEUR - ADJOINT

FONCTIONS :

Enseignement en physique fondamentale et appliquée. Recherche dans les domaines de l'optique appliquée (spectroscopie, électronique quantique, lasers...). Direction d'étudiants gradués et participation aux activités du département.

QUALIFICATIONS :

Etre détenteur d'un Ph.D. et être spécialisé dans le domaine de l'optique.

Les candidatures comprenant un "curriculum vitae" et des exemplaires de publication doivent être adressées au plus tard le 2 mars 1973 à :

Le Directeur,
Département de génie physique,
École Polytechnique,
Case postale 501 (Snowdon)
Montréal 248, Qué.

AGENT DE DOTATION EN PERSONNEL

La Société centrale d'hypothèques et de logement offre un poste d'agent de dotation au sein de sa division du Personnel au Siège social à Ottawa.

Sous la direction générale de l'agent supérieur de dotation en personnel, la personne choisie aura la responsabilité de l'avancement de certains groupes d'employés au Siège social et dans les bureaux locaux, ainsi que de certains programmes de recrutement à l'extérieur de la Société. De plus, cette personne devra être capable de réaliser des projets de recherche et de faire des recommandations à l'égard des divers aspects de la politique d'ensemble de la Société concernant la dotation en personnel.

Il est nécessaire que les candidats puissent travailler efficacement en français et en anglais. Ils devraient avoir quelques années d'expérience dans la gestion du personnel ou dans un domaine connexe, en particulier dans le recrutement, les méthodes d'entrevues et l'orientation. Ils doivent posséder des aptitudes pour l'administration, pouvoir se servir de tact et de jugement et être capable de travailler dans des circonstances pressantes. Il est important qu'ils puissent composer un texte de façon claire et concise. Un diplôme universitaire serait préférable.

On prévoit que le traitement au départ se situera dans la catégorie de \$12,000 à \$14,000 et qu'il sera en fonction des connaissances et de l'expérience de la personne choisie. Les employés de la Société jouissent d'excellents avantages sociaux, y compris la stationnement gratuit.

Les intéressés doivent adresser un résumé de leur instruction et de leur expérience, avant le 5 mars, 1973, au :

Directeur du Personnel
Société centrale d'hypothèques et de logement
Chemin Montréal
Ottawa, Ontario
K1A 0P7

Corporation Notre-Dame de Laval

Centre d'accueil (capacité de plus de 200 adolescentes)

RESPONSABLE DES UNITÉS

Concours no C.A. 2-72

Poste :

Sous l'autorité du Directeur du Centre d'Accueil, le responsable des unités voit à la formulation et à l'application des politiques régissant la vie dans les unités.

Responsabilités :

- Diriger le travail des chefs pavillonnaires et du coordonnateur des activités.
- Élaborer avec le personnel sous son autorité et faire mettre en application les méthodes rééducatives, le programme d'activités et le code préparés pour les adolescentes.
- Préparer et administrer le budget de son département. Approuver les réquisitions.
- Choisir son personnel conjointement avec le service du personnel et faire l'évaluation de celui-ci.
- Préparer les horaires de son personnel et contrôler l'organisation matérielle des unités.
- Superviser le travail des chefs pavillonnaires.

Qualifications :

- Diplôme universitaire en sciences humaines.
- Au moins 5 ans d'expérience en rééducation ou autre expérience jugée équivalente.
- Qualités de leadership pour motiver une équipe de travail.
- Le bilinguisme serait un atout.

Traitement :

Selon les normes salariales du ministère des Affaires sociales.

COORDONNATEUR(Trice) DES ACTIVITÉS

Concours no C.A. 3-72

Poste :

Sous l'autorité du Responsable des unités du Centre d'Accueil, voit à la formulation et à l'application des politiques d'activités.

Responsabilités :

- Élaborer un programme d'activités adapté aux adolescentes et voir à son exécution par les spécialistes en activités.
- Diriger et superviser le travail des spécialistes en activités.
- Préparer et administrer le budget de son département, approuver les réquisitions de son secteur.
- Choisir son personnel conjointement avec le service du personnel et faire l'évaluation de celui-ci.
- Préparer les horaires des activités, des locaux d'activités et du personnel spécialisé en activités.

Qualifications :

- Diplôme de psycho-éducateur et avoir au moins 5 ans d'expérience en rééducation ou autre expérience jugée équivalente.
- Qualités de leadership pour motiver une équipe de travail.
- Bilingue.

Traitement :

Selon les normes salariales du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en spécifiant le numéro de concours, au plus tard le 3 mars 1973, au :

Directeur du personnel,
Maison Notre-Dame de Laval Inc.,
310, boul. Cartier,
Ville de Laval, Qué.

PRINCIPAUX D'ÉCOLE

Hommes ou femmes

Intéressant travail de promotion à temps partiel, quelques heures de travail par année.
— Capacité de superviser une équipe et leadership.
— Revenu très intéressant et garanti.
— Sont éligibles les principaux qui dirigent une école de plus de 800 élèves.

Faire parvenir réponse à :

CASE 1966, LE DEVOIR

L'Hôpital Domrémy-Montréal

est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(Trice) DES SOINS INFIRMIERS

DESCRIPTION :

Responsable, sous l'autorité du directeur général, de l'organisation et de l'administration des services de soins infirmiers.

QUALIFICATIONS DEMANDÉES :

- Baccalauréat en sciences infirmières et/ou expérience en administration des soins infirmiers.
- Aptitudes en relations humaines et qualités de chef.

SALAIRE ET BÉNÉFICES MARGINAUX :

A discuter. Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae le plus tôt possible à :

M. Claude Benoit,
Directeur général,
Hôpital Domrémy-Montréal,
15, 693 ouest, boul. Gouin,
St-Germain de Pierrefonds,
Roxboro 990, P. Qué.

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE

POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DU SAGUENAY, DE L'ABITIBI UN (UNE) ANIMATEUR (TRICE)

FONCTIONS :

- Assurer la représentation de l'Office dans la région.
- Établir des contacts avec les organismes socio-économiques et les moyens d'information du milieu.
- Faciliter toute action de promotion du français dans le milieu.
- Cette personne devra également, sous la responsabilité directe de l'Office de la langue française, développer des méthodes d'animation diversifiées, selon les besoins de l'Office de la langue française.

QUALIFICATIONS :

- Parfaite connaissance de la langue française.
- Excellente connaissance du milieu régional, pour lequel la candidature est déposée.
- Formation universitaire.
- Une expérience dans le domaine de l'animation et de l'audio-visuel sera un atout.

TRAITEMENT :

De \$7,500 à \$11,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES A

Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rouyn.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au :

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0173

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

demande

1) UN DIRECTEUR DES ÉTUDES ET RECHERCHES

FONCTIONS :

Sous l'autorité du président-directeur général, le titulaire à ce poste devra :

- Diriger et coordonner les programmes d'études et de recherches de l'organisme dans les domaines de sa compétence: développement régional, tourisme, industrie, commerce, aménagement et protection du milieu, etc.
- Représenter l'organisme au niveau technique auprès des organismes publics de la région;
- Assister les autres services de l'organisme dans la réalisation de dossiers spéciaux.

QUALITÉS :

Le candidat à ce poste doit :

- Détenir un diplôme universitaire et/ou une compétence reconnue dans une discipline appropriée;
- Posséder une vaste expérience dans le domaine de la recherche et de la planification en matière d'aménagement et de développement régional;
- Avoir des aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction;
- Pouvoir parler et écrire correctement le français et l'anglais.

Salaire et autres conditions de travail à discuter.

2) UN AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE (AMÉNAGISTE)

FONCTIONS :

Sous l'autorité du directeur des études et recherches, le titulaire devra :

- Participer à des programmes d'études et de recherches de l'organisme dans les domaines de sa compétence: développement régional, tourisme, industrie, commerce, aménagement et protection du milieu;
- Participer à des travaux, des études et des recherches menés conjointement avec d'autres organismes publics;
- Assister les divers services de l'organisme dans la réalisation d'études et de dossiers spéciaux.

QUALITÉS :

- Détenir un diplôme universitaire et/ou une compétence reconnue dans une discipline appropriée;
- Posséder des aptitudes manifestes au travail de conception, et une expérience valable en matière de planification, d'aménagement et de développement régional;
- Pouvoir parler et écrire correctement le français et l'anglais.

Salaire et autres conditions à discuter.

Les candidats doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée de leur curriculum vitae, le ou avant le 26 février 1973 au :



Directeur de l'administration,
Société d'aménagement de l'Outaouais,
96, rue Hôtel-de-Ville,
C.P. 666,
Hull, P.Q.

TRADUCTRICE

(temps partiel)

Une importante maison de produits pharmaceutiques, si se sur la route transcanadienne (à un 1/2 mille à l'ouest de centre commercial Fairview), est à la recherche d'une personne pouvant traduire des textes d'ordre général ou technique, de l'anglais au français.

Les candidates doivent posséder au minimum un certificat en traduction d'une université agréée. La préférence ira aux candidates pouvant travailler (5) demi-journées consécutives par semaine.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service du personnel des Laboratoires Merck Frosts.

695-7920

L'INSTITUT DE RECHERCHES PÉDAGOGIQUES DE L'ONTARIO (OISE)

Vous êtes invités à poser votre candidature au poste de

directeur adjoint

la date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1973

L'Institut, en plus de se consacrer à la recherche, au développement, à la "dissemination" et à la mise en œuvre de projets d'étude, offre, de par son affiliation à l'Université de Toronto, un programme d'études permettant aux étudiants diplômés du premier cycle d'obtenir un Ph.D., un Ed.D., un M.A. ou un M.Ed.

Le poste à pourvoir est un poste administratif de premier plan, sous l'autorité du directeur. Le titulaire a la responsabilité d'assurer la coordination des principales activités de l'Institut. Ses fonctions en font l'agent responsable de tout ce qui touche l'administration interne, particulièrement la direction du personnel et la gestion financière.

Peut se présenter à ce poste quiconque occupe déjà un poste administratif dans un département de l'Institut ou encore quiconque occupe un poste dans l'enseignement.

Il est de plus nécessaire que le candidat ait une solide expérience de l'administration universitaire. Les responsabilités et le traitement varieront selon la compétence et l'expérience du titulaire.

Pour plus de renseignements, prière de vous adresser au

Dr. R.W.B. Jackson,
directeur, OISE,
252 Bloor Street, W.,
Toronto, Ontario, M5S 1V6, Canada.



HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRES

Centre de Santé Mentale pour enfants et adolescents comprenant 700 lits avec Services Extérieurs

recherche

UNE DIÉTÉTISTE

pour diriger, organiser et coordonner le fonctionnement du service alimentaire.

Qualifications :

- Diplôme universitaire
- Bacc. en sciences (nut.)
- Membre de la Corporation des Diététistes du Québec
- Expérience en administration et en diététique
- Faire preuve de "leadership".

UN CHEF CUISINIER

pour coordonner et planifier les activités d'un groupe de travail.

Qualifications :

- Posséder un diplôme de Chef cuisinier de l'Institut d'Hôtellerie et du Tourisme
- Expérience en cuisine de quantité, d'au moins 3 ans
- Capacité de travailler en équipe
- Faire preuve de "leadership".

Salaire et conditions de travail :

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au :

Service du personnel,
Hôpital Rivière-des-Prairies,
7200 est, boul. Gouin,
Montréal 476.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE

EST À LA RECHERCHE

D'UN PRINCIPAL

L'ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR

125 rue Self, VAL D'OR, P.Q.

OFFRE D'EMPLOI NO SDE 22

ATTRIBUTIONS :

Sous la juridiction du Directeur général et en étroite collaboration avec les Directeurs de Services de la Commission scolaire régionale La Vérendrye, le Principal de la Polyvalente Le Carrefour devra planifier, animer, superviser, contrôler et diriger toutes les ressources humaines, matérielles, et techniques de cette école conformément aux lois scolaires, aux directives du Ministère de l'éducation ainsi qu'aux résolutions et règlements de la Commission.

QUALIFICATIONS :

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministère;
- Scolarité: minimum de seize (16) années;
- Expérience dans l'enseignement: minimum de cinq (5) années;
- Une expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire, directement reliée aux fonctions à remplir, ou l'équivalent.
- Aptitudes pertinentes à tel poste.

TRAITEMENT :

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'éducation du Québec.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- École Polyvalente Le Carrefour: clientèle: 2,500 élèves; niveaux: sec. 1 à sec. V inc.; secteurs: général, professionnel et enfance inadaptée.
- Début d'emploi: MARS 1973.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir avec leur lettre d'intention, un curriculum vitae détaillé accompagné de pièces justificatives avant le vendredi, vingt-trois (23) février 1973 à l'adresse suivante:

M. Oriel Riopel,
Directeur général,
Commission scolaire régionale La Vérendrye,
528 avenue Centrale,
VAL D'OR, ABITIBI, P. QUÉBEC

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 9 et 10

COLLÈGE LIONEL-GROULX

Ste-Thérèse

demande un

PROFESSEUR DE PHYSIQUE 202

(Electricité)

Qualification:

Expérience dans l'enseignement.
Entrée en fonction immédiate
7h. par semaine.

Téléphoner à :

430-3120 poste 37



C.E.G.E.P. DE MATANE

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

FONCTIONS :

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques exerce toutes les fonctions requises pour assurer l'administration des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS EXIGÉES :

- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement du C.E.G.E.P., diplôme requérant au moins 17 années de scolarité;
- Expérience pertinente au poste.

TRAITEMENT :

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION :

Entre le 1er juillet et le 1er août 1973.

CANDIDATURES :

Faire parvenir les candidatures, au plus tard le 16 mars à 17.00 hres, à l'adresse suivante:

M. Georges-E. Bouchard
C.E.G.E.P. de Matane
616, avenue St-Rédempteur
Matane, P.Q.

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

demande

UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FONCTIONS :

Sous l'autorité du directeur de l'expansion industrielle et commerciale, le titulaire aura les responsabilités suivantes:

- Participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes d'action de nature à promouvoir le développement industriel et commercial de la région;
- Établir des contacts avec les industriels et hommes d'affaires dans le but d'améliorer et d'accroître les activités industrielles et commerciales de la région;
- Assister ces industriels et hommes d'affaires dans leurs projets d'investissements et de développements dans la région;
- Maintenir de bonnes relations de travail avec les autres organismes œuvrant dans les domaines industriels et commerciaux.

QUALITÉS REQUISES :

Le candidat doit :

- Posséder une solide expérience des affaires, plus particulièrement dans le domaine de la promotion et du développement industriel et commercial;
- Être prêt à voyager au Canada et à l'étranger;
- Pouvoir parler et écrire correctement le français et l'anglais;
- Détenir, de préférence, un diplôme en économie, sciences commerciales ou sciences appliquées, et compter un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.

CONDITIONS :

Salaire à discuter selon l'expérience et les qualités.

Les candidats doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée de leur curriculum vitae, le ou avant le 26 février 1973 au :



Directeur de l'administration,
Société d'aménagement de l'Outaouais,
96, rue Hôtel-de-Ville,
C.P. 666,
Hull, P.Q.



CEGEP DE SAINT-JÉRÔME

demande un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions :

- Principal administrateur du collège, il est directement responsable auprès du Conseil d'administration dont il est aussi membre;
- il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement au court et à long terme;
- il veille à l'administration financière et pédagogique du collège et assure les relations internes et externes du collège;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration quant à l'engagement de tout le personnel du collège.

Qualifications :

- Le candidat possède un diplôme universitaire, dont l'obtention requiert un minimum de 17 années de scolarité;
- il a une solide expérience professionnelle dans l'administration, et de préférence, dans l'administration scolaire, ou il a prouvé qu'il pouvait diriger et coordonner le travail de plusieurs personnes dans des disciplines différentes;
- une solide connaissance des structures administratives de l'éducation au Québec et de l'orientation de la réforme scolaire est une nécessité.

Salaire :

Selon les Politiques administratives et salariales des collèges.

Date limite :

Avant le 2 mars 1973.

Adresser curriculum vitae complet au :

Président,
Conseil d'administration,
Case postale 800,
Saint-Jérôme,
Comté Terrebonne, Qué.

MÉDECIN DEMANDÉ

pour travailler au service des citoyens du quartier St-Louis.

- Travail d'équipe avec des médecins, des travailleurs para-médicaux et des travailleurs communautaires
- Compréhension des problèmes sociaux du Québec
- Intérêt pour la médecine communautaire

Prière de faire parvenir son offre d'emploi à la:

Clinique Communautaire Centre-Ville,
a/s M. G. Lehmann ou M. J. Martin
3611 rue St-Denis,
Montréal 130.
Tél: 844-1056

**COMPTABLES DIPLÔMÉS
COMPTABLES EN COÛT DE REVIENT
COMPTABLES**

Une grande entreprise de fourniture de matériaux et de construction de Montréal est à la recherche de plusieurs candidats avec expérience pour occuper des postes permanents à Montréal, réal.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 1962, Le Devoir, Montréal

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

C.E.G.E.P. DE MATANE

Poste ouvert

PROFESSEUR DE FRANÇAIS**Qualification exigée:**

Diplôme universitaire 1er cycle.

Traitement:

Selon la convention collective.

Entrée en fonction : 26 février 1973.

Candidatures: Immédiatement par téléphone.

Georges E. Bouchard
Cegep de Matane
616, avenue St-Rédempteur
Matane, Qué.
Tél: 418-562-1240

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

Offre d'emploi

PROFESSEUR DE MARKETING 115**Qualifications:**

- Baccalauréat en administration ou baccalauréat en commerce.
- Expérience sur le marché du travail en marketing et en enseignement.

Horaire:

Du lundi au jeudi, de 4h. à 6h.

Les intéressés doivent s'adresser:

Collège Bois-de-Boulogne
332-3000 postes 207-208

**ADJOINT AU SERVICE
DE LA COMMERCIALISATION**

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES requiert pour la Fédération des Producteurs de Volailles du Québec un adjoint au service de la commercialisation.

Fonctions:

Sous l'autorité du responsable du service de la commercialisation, cet employé devra:

- travailler à l'élaboration de méthodes de négociation des prix et autres conditions de mise en marché pour les producteurs;
- travailler à l'analyse du marché de la volaille;
- préparer des rapports sur la vente de la volaille au Canada;
- travailler au maintien d'un service d'informations et de promotion auprès des consommateurs.

Qualifications:

De préférence, jeune diplômé universitaire en agronomie avec spécialisation en commercialisation des denrées agricoles.

Salaire: Selon qualifications et expérience.

Lieu de travail: Montréal.

Date limite: 10 mars 1973.

Secrétaire général de l'UPA
515, avenue Viger
Montréal 132, Qué.

Université du Québec à Trois-Rivières**STATISTICIEN****Fonctions:**

Le candidat choisi sera responsable de l'exploitation statistique des divers fichiers de données en usage tant dans les secteurs académiques qu'administratifs. Il participera aussi à la conception et l'élaboration de formulaires de cueillette de données destinées à la production de statistiques.

Exigences:

Les candidats devront posséder un diplôme de 2e ou 3e cycle en statistique et quelques années d'expérience en informatique. Les candidats ne possédant pas d'expérience en informatique mais disposés à s'orienter vers ce domaine seront aussi considérés.

Lieu de travail:

Centre de Calcul (UQTR).

Traitement:

Actuellement de \$8,652.00 à \$14,008.00; selon échelle pratiquement en négociation.

Les candidats de l'extérieur peuvent obtenir des formules de demande d'emploi en s'adressant au Bureau du Personnel. Les candidats de l'intérieur communiquent avec le Directeur du Bureau du Personnel.

Seules les demandes écrites reçues sur formules officielles, avant le 23 février 1973 seront retenues. Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir vos inscriptions au:

Bureau du Personnel
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, Boulevard des Forges
Trois-Rivières, Québec.

**ASSISTANT-GÉRANT
DES VENTES**

Occasion pour devenir Gérant. Compagnie établie d'engrais chimiques - 100 ans d'existence. Âge 30 à 40 ans - Connaissances agricoles - Ambitieux.

Salaire à discuter - Toutes dépenses payées - Fonds de Pension.

Connaissance de l'anglais.

Écrire à: M. Jean Paul
B.P. 150
Ville Chambly, P.Q.

LE CENTRE MARIE-VINCENT

Internat de rééducation à système pavillonnaire, pour fillettes de 5 à 12 ans, d'intelligence moyenne ou supérieure, à problèmes socio-affectifs, demande pour l'année 1973-74:

DES ÉDUCATEURS (TRICES)**QUALIFICATIONS REQUISES:**

Formation en psycho-pédagogie, ortho-pédagogie, rééducation institutionnelle, pédagogie spécialisée ou l'équivalent.

SALAIRE:

Selon les années de scolarité et d'expérience et d'après l'échelle du Ministère des Affaires Sociales.

Envoyer curriculum vitae à:

Direction du Personnel
Centre Marie-Vincent
840, Côte Vertu
St-Laurent 380

DOCUMENTALISTE - BIBLIOTHÉCAIRE

Un organisme intéressé à la coopération et au développement international recherche un documentaliste pour travailler en Afrique francophone.

Fonctions:

Le titulaire de ce poste devra:

- mettre sur pied un Service de documentation et voir à son bon fonctionnement;
- s'occuper de l'acquisition, l'analyse et la classification de la documentation: livres, périodiques et matériel audio-visuel;
- Préparer des "dossiers" documentaires en administration publique;
- préparer et soumettre un budget annuel et voir à sa mise en œuvre.

Exigences:

- Être titulaire d'un Diplôme en bibliothéconomie.
- Expérience ou intérêt dans le domaine de l'administration publique.
- Esprit d'initiative et aptitude au travail en équipe.

Traitement:

A discuter selon les qualifications et l'expérience.

Prière d'adresser toute demande à:

Case 1963, Le Devoir, Montréal

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE

**POUR LES RÉGIONS DE
L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DE L'OUTAOUAIS
UN (UNE) LINGUISTE****FONCTIONS:**

- Assurer la fonction d'assistance linguistique au milieu.
- Répondre aux demandes de renseignement linguistique.
- Analyser les besoins linguistiques du milieu.
- Favoriser particulièrement la promotion d'une terminologie technique normalisée.

QUALIFICATIONS:

- Parfaite connaissance de la langue française.
- Excellente connaissance de la langue anglaise.
- Formation universitaire.
- Une expérience dans le domaine de l'animation sera un atout.

TRAITEMENT:

De \$7,500 à \$10,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES A:

Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0273

**HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Ce centre hospitalier universitaire est à la recherche d'un cadre supérieur capable de diriger ses activités dans une période de réorganisation et de transformation du secteur de la santé.

Poste:

Le directeur général

- assume toutes les fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées par la loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971, chapitre 48) et ses règlements;
- relève directement du conseil d'administration;
- participe à l'élaboration des politiques et objectifs du Centre, tenant compte des impératifs de soins, de l'enseignement et de la recherche;
- réunit les ressources humaines nécessaires, les organise, les dirige et les coordonne en vue de la réalisation des objectifs visés;
- représente l'hôpital à titre officiel.

Exigences:

- Maîtrise en administration hospitalière.
- Expérience probante de la direction générale.
- Qualités de leadership, dynamisme, créativité et entregent.

Rémunération:

Suivant les normes du ministère des affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

Inscription:

Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae dans une enveloppe marquée "DIRECTEUR GÉNÉRAL" avant le 19 mars 1973 à:

Case 1967, Le Devoir, Montréal

Offre d'emploi - Professeur

Un professeur de tenue de livres et de sténographie Gregg

20 périodes/semaine; besoin immédiat.

École polyvalente Pierre Laporte
1101, chemin Rockland
Ville Mont-Royal
Tél.: 739-6311

**JEWISH GENERAL HOSPITAL
Technologistes médicales**

Nous avons des postes disponibles pour des technologistes médicales, avec expérience en biochimie clinique.

Prière de se présenter entre 10h. a.m. et 4h. p.m. au:

Bureau du personnel
3755, chemin Côte Ste-Catherine

**HÔPITAL LAVAL**

recherche

**CHEF TECHNICIEN(NE)
DES LABORATOIRES****Fonctions:**

- Responsable de l'approvisionnement et de l'inventaire du matériel des laboratoires.
- Responsable de l'administration du personnel des laboratoires.
- Supervise le travail des coordonnatrices techniques.

Exigences:

- Technicien(ne) en laboratoire avec cinq (5) ans d'expérience dans divers services de laboratoire.
- Connaissances administratives adéquates.

Salaire:

Selon l'échelle du ministère des affaires sociales.

PRÉPOSÉS(ES) EN INHALOTHÉRAPIE**Fonction:**

Personne qui donne des traitements d'aérosol et répond, s'il y a lieu, à tout appel de réanimation cardio-respiratoire.

Salaire:

Selon la convention collective.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

Directeur adjoint,
Service du personnel,
Hôpital Laval,
2725, chemin Ste-Foy,
Québec 10.

(Notre personnel a été avisé de ces demandes)

LE CENTRE MARIE-VINCENT

840, Côte Vertu, St-Laurent 380

internat de rééducation pour fillettes de 5 à 12 ans requiert les services

**DE RESPONSABLES PAVILLONNAIRES
(homme ou femme)
pour l'année 1973-74****QUALIFICATIONS:**

Maîtrise (psycho-éducation, psychologie, orthopédagogie) ou baccalauréat spécialisée dans les mêmes domaines avec expérience pertinente.

EXPÉRIENCE:

2 à 5 ans dans un milieu de rééducation, pas nécessairement dans un poste de direction.

DESCRIPTION DE LA TÂCHE:

Responsabilité de deux équipes d'éducateurs (8) et de deux groupes d'enfants (24) pour l'organisation du régime de vie et l'élaboration et l'application du traitement. Travail s'effectuant sous la supervision du Directeur clinique et en collaboration avec les autres services (social, psychologique, administratif).

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Prière de faire parvenir toute demande d'emploi par écrit avec curriculum vitae au:

Directeur du Personnel
Centre Marie-Vincent
840, Côte Vertu
St-Laurent 380

**CEGEP**

ANDRÉ-LAURENDEAU

Collège d'enseignement
général et professionnel

PROFESSEURS

Pour septembre 1973, le CEGEP André-Laurendeau requiert les services de professeurs à temps plein dans les matières suivantes:

FRANÇAIS (5)
PHILOSOPHIE (5)
ÉDUCATION PHYSIQUE (3)
BIOLOGIE (1)
MATHÉMATIQUES (7)
CHIMIE (4)
PHYSIQUE (3)
SCIENCES GRAPHIQUES (1)
SCIENCES SOCIALES (1)
ANGLAIS (1)
HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, INFORMATIQUE (6)
CHIMIE INDUSTRIELLE (1)
TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE (3)
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (3)

QUALIFICATIONS

- Posséder un diplôme universitaire terminal requérant un minimum de seize (16) années de scolarité (ou l'équivalent). Brevet d'enseignement technique et professionnel dans une discipline reliée aux fonctions à remplir.
- Avoir l'expérience de l'enseignement et la pratique de sa spécialisation. Le brevet ou le permis d'enseignement serait un avantage.

TRAITEMENT

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur "curriculum vitae" avant le 26 février, 1973 à l'adresse suivante:

SERVICE DU PERSONNEL
CEGEP ANDRÉ-LAURENDEAU
405, Terrasse Newman
LaSalle 650, Québec
Téléphone: 363-1771

Nous prions ceux qui ont fait parvenir leur dossier de ne pas réitérer leur demande.



Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR DEMANDÉ

- Professeur spécialisé en géographie urbaine et/ou méthodes quantitatives appliquées en géographie
- Doctorat (Ph.D.)
- Négociations immédiates pour engagement effectif en juin ou septembre 1973
- Echelle salariale en vigueur à l'U.Q.A.M.

Adresser curriculum vitae à:

Claude Lemay, directeur
Département de géographie
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, station B
Montréal 101

FOYER DE VAL D'OR INC.

Centre d'Accueil pour personnes âgées
demande

DIRECTRICE DES SOINS DE GARDE**Description:**

Responsable, sous l'autorité du directeur général, de l'organisation et de l'administration des services de soins de garde.

Qualifications demandées:

- Membre en règle de la Corporation des Infirmières Autorisées.
- Aptitudes à organiser et planifier le travail et qualités de chef.
- Une certaine expérience en administration des soins infirmiers serait appréciée mais non essentielle.

Salaire:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae à:

M. Yvan Benoit,
Directeur général,
Foyer de Val d'Or, Inc.,
C.P. 967,
Val d'Or, Qué.



Université du Québec à Trois-Rivières

**DIRECTEUR DU BUREAU
DES ACHATS (CADRE)****Fonctions:**

Sous la responsabilité du Directeur des finances, le directeur est chargé d'élaborer toutes les politiques se rapportant au Bureau des Achats. Il doit aussi coordonner, appliquer et évaluer les procédures et pratiques administratives du Bureau et développer un éventail de fournisseurs. Il est responsable du personnel de son secteur. Il assume toutes autres responsabilités qui lui sont confiées.

Exigences:

- Tempérament dynamique et combatif.
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine des achats.
- Diplôme universitaire ou l'équivalent.
- Bilinguisme.

Lieu de travail:

Centre de Calcul (UQTR).

Traitement:

Selon l'expérience et les qualifications. Bénéfices marginaux.

Les candidats de l'extérieur peuvent obtenir des formules de demande d'emploi en s'adressant au Bureau du Personnel. Les candidats de l'intérieur communiquent avec le Directeur du Bureau du Personnel.

Seules les demandes écrites reçues sur formules officielles, avant le 23 février 1973 seront retenues. Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir vos inscriptions au:

Bureau du Personnel
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, Boulevard des Forges
Trois-Rivières, Québec.

**RECHERCHE
ANIMATEUR ANALYSTE****L'Agence:**

Service Social du Saguenay (Côte-Nord).

Programme:

Implantation d'un Centre Local de Services Communautaires à Forestville.

Poste:

Relevant administrativement et professionnellement du directeur de la filiale de Forestville, l'animateur analyste exercera ses fonctions dans le cadre d'une responsabilité partagée par l'Agence de Service Social du Saguenay et le comité provisoire du C.L.S.C. - Forestville.

Fonctions principales:

- Agit à titre de conseiller technique et de secrétaire auprès du comité provisoire;
- Élabore un programme d'information et d'animation destiné à la population visée par le projet de C.L.S.C. et seconde les efforts des membres du comité provisoire pour la réalisation de ce programme;
- Assure la liaison entre le comité provisoire et les différents organismes, corps intermédiaires, groupes et individus concernés par l'implantation du C.L.S.C.;
- Rassemble les données caractéristiques de la population, de ses besoins et de ses ressources en participant à la préparation d'un inventaire socio-économique - culturel du milieu;
- Analyse ces données avec les membres du comité provisoire et assiste celui-ci dans la définition de la mission spécifique du C.L.S.C. et l'élaboration d'un plan d'organisation approprié;
- Exécute toutes autres tâches jugées requises pour permettre la réalisation d'un C.L.S.C. adapté aux besoins du milieu.

Qualifications requises:

- Formation universitaire en Sciences Humaines préférentiellement en Service Social ou dans une discipline connexe;
- Aptitude démontrée à appliquer les techniques de l'animation sociale, de la recherche et de l'information;
- L'expérience et une bonne connaissance du domaine des affaires sociales constitueront aussi des critères d'éligibilité.

Conditions de travail:

Rémunération basée sur les échelles en vigueur dans les agences; autres bénéfices marginaux.

Toute demande devra être adressée avant le 9 mars 1973 à:

Monsieur Jean-Marc Roy, m.s.s., t.s.p.
Directeur Général
Service Social du Saguenay
768, rue Bossé
Hauterive, Cte Manicouagan
Téléphone: (418) 589-2013

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 8 et 9

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'entreprise

Une importante société d'investissements et de gestion du Québec.

Les responsabilités

Responsable directement au Conseil d'administration, le directeur général assume l'élaboration des objectifs généraux et des stratégies de développement de l'entreprise ainsi que la direction des plans et programmes concernant le financement ou l'acquisition d'entreprises existantes ou nouvelles.

Le candidat recherché

Possède une formation universitaire ou l'équivalent, une expérience diversifiée dans l'industrie, une expérience solide de la gestion financière, une connaissance des problèmes de développement économique du Québec et enfin le dynamisme créateur d'un gestionnaire généraliste.

Le candidat intéressé

Occupe déjà une fonction supérieure dans une entreprise et recherche un défi important, il doit faire parvenir un curriculum vitae détaillé en mentionnant le salaire désiré à l'attention confidentielle de André Déom.

DUCHARME, DÉOM & ASSOCIÉS INC.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

CITE DU HAVRE, AILE NUMERO 3,
MONTREAL 104, QUÉBEC, 866-1751

LE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Est un administrateur dynamique et innovateur intéressé par le défi constant de la communication et des relations humaines au sein d'une entreprise d'envergure dont le rôle est de coordonner et de promouvoir les activités et objectifs communs d'un complexe majeur d'entreprises. Sa personnalité et sa compétence doivent lui permettre de traiter efficacement avec les cadres supérieurs des entreprises et de vulgariser les concepts sur le plan pratique, afin d'en faciliter la compréhension pour tous. De préférence diplômé universitaire et bilingue, le candidat doit posséder une expérience pertinente des relations humaines et des communications en général, en plus de faire preuve d'entregent et de souplesse.

La responsabilité principale comporte l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de communications multiples entre les diverses entreprises du complexe, de même qu'avec le public en général. En collaboration avec les dirigeants, le titulaire devra, par son esprit innovateur, établir des mécanismes efficaces favorisant la diffusion de l'information en plus de diriger et de coordonner les activités de publicité et de relations publiques. Les responsabilités incluent aussi la bonne gestion et coordination du personnel affecté à son service. Le traitement sera en fonction des qualifications du candidat et sera accompagné de bénéfices marginaux.

Vous référant au poste décrit, veuillez faire parvenir vos notes biographiques à :

DUCHARME, DÉOM & ASSOCIÉS INC.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

Québec 6 / 1135, Chemin St-Louis, suite 302 • (418) 683-1794
Montréal 102 / 1155, Dorchester ouest • (514) 861-8215

L'Agence canadienne de développement international

conjointement avec le

Ministère de l'Éducation du Québec

cherche à combler pour septembre 1973 différents postes d'enseignants en Afrique francophone, dans les disciplines suivantes:

- A- MATHÉMATIQUES MODERNES: niveau universitaire + collégial
- B- PHYSIQUE: niveau universitaire + collégial
- C- ADMINISTRATION/GESTION/COMMERCE: niveau universitaire
- D- SCIENCES DE L'ÉDUCATION: formation des maîtres, psycho-pédagogie
- E- SECTEUR TECHNIQUE: Électricité, électrotechnique et dessin industriel

Mécanique: générale, ajustage, automobile et agricole

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Citoyenneté canadienne.
Une parfaite maîtrise du français oral et écrit est indispensable.

Exigences académiques:

Baccalauréat spécialisé (licence)/maîtrise/Doctorat/brevet d'enseignement (technique) selon le niveau.

Expérience:

Minimum de 4 ans d'enseignement à temps plein dans la discipline de spécialisation.
Pour le secteur technique, expérience de l'industrie souhaitable.

Certaines requêtes sont déjà parvenues à l'Agence pour lesquelles voici des précisions supplémentaires:

No. Poste	Discipline	Niveau d'enseignement	Pays
2174	Mathématiques	Universitaire	Sénégal
2240	Mécanique	Technique	Tunisie
2531	Administration	Universitaire	Rwanda
2539	Mathématiques	Universitaire	Rwanda
2540	Physique	Universitaire	Rwanda
2590-1	(2) Psycho-Pédagogie	École Normale	Sénégal
3073-6	(2) Mathématiques	Universitaire	Côte d'Ivoire
3077	Électrotechnique	Universitaire	Côte d'Ivoire
3078	Physique	Universitaire	Côte d'Ivoire
3079	Électronique	Technique	Mali
3080	Mécanique générale	Technique	Mali
3081	Structures Métalliques/soudure	Technique	Mali

Les candidats sont invités à mentionner leur intérêt, s'il y a lieu, pour l'un ou l'autre des postes énumérés ci-dessus, en précisant le numéro de poste.

Les personnes qui ont déjà soumis antérieurement leur candidature à l'ACDI n'ont pas à renouveler leur offre de services.

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus en téléphonant ou en se rendant à: A.C.D.I., 1080 Côte du Beaver Hall, Pièce 902, Montréal 128. Tél.: (514) 283-4551.

N.B. Les formulaires, pour être étudiés par le comité conjoint de sélection (ACDI/MEQ) devront être soumis (avec photocopie des diplômes si possible) au plus tard le 28 février 1973, à l'adresse suivante:

A. C. D. I.
Direction du Recrutement des Coopérants
Section Éducation francophone (Tél.: (613) 996-5605)
122, rue Bank
Ottawa K1A 0G4

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le jour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avs : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.03 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS

Acheterais ski "Kneissel White Star", bon état. 190 cm. Tél.: 274-5251. 19-2-73

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRES EN PIN, table et chaises canadiennes. Tél.: après 6 p.m. 1-584-2631. 19-2-73

ARMOIRE, banc-seaux intact de capé - fin 18e siècle, \$550. Coffre, 18e siècle. Fu-dog céramique bleue. Collectionneur seulement. Tél.: 562-6983. 26-2-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morrier, jour 831-0251 soir 667-0774, J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER

CENTRE-VILLE: jeune fille possédant grand 5½, à partager avec jeune fille sérieuse, de bonne éducation, professeur, etc. Tél.: 937-2121. 19-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT: grand 6 pièces ensoleillées, réfrigérateur-cuisinière, eau chaude, chauffé, taxe d'eau payée. \$160. 1310 Lajoie, coin Outremont, près arrêt d'autobus. Tél.: 272-9922 ou 277-7633. 19-2-73

ST-ANDRÉ 3756: 2-4, meublé, chauffé, près métro Sherbrooke et parc Lafontaine. \$60 \$100 par mois. Tél.: 525-4272 21-2-73

OUTREMONT

50 WILLOWDALE

NOUVEL IMMEUBLE

- Immeuble en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs, balcon
- taxes payées, sundek

2½ - \$140.

3½ - \$170.

Tél: 273-4451

J.N.O.

OUTREMONT: 2½ - 3½, modernes, chauffés, avec ascenseur, grandes pièces, endroit calme. Prix: \$135 - \$145. 2125 Boul. Edouard-Montpetit, près Bellingham. Pour visiter voir concierge. 26-2-73

ANIMAUX A VENDRE

FOX-TERRIERS: de race, 6 semaines, \$100. chacun. Tél.: 731-2624 soir. 19-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

Une ville

sous un

toit...

Face au

Métro

Longueuil

3½, 4½, 5½

pièces

Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous!

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodés, bureaux doubles et triplés, bibliothèques, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 2-4-73

VENTE TRANS-CANADA INC., liquidateur de marchandise de toutes sortes: tapis, sets de chambre, sets de salon, matelas, bicyclettes, hockey, équipement de bureau, etc. Tél.: 272-3195 - 222 est, Beaubien. 1-3-73

ARTICLES A VENDRE

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes; 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez 739-0162. 19-2-73

MASTER EXERCYCLE: bicyclette électrique, modèle original, active circulation du sang, autres fonctions organiques, système nerveux. Recommandé en physiothérapie. A moitié prix. Tél.: 274-5028 ou 672-2211 poste 326. 19-2-73

LIT double en cuivre, environ 75 ans. Tél.: 684-9479. 19-2-73

Salle à manger, acajou, 9 morceaux, miroir 60" x 45", 2 chandeliers et plat à fruits "Daum". Tél.: 843-5484. 19-2-73

BUREAU A LOUER

Édifice à bureaux pour professionnels et hommes d'affaires.

- 1 étage au complet divisé
- 2,500 pieds environ ou 3ième
- 2 petits bureaux au rez-de-chaussée, 450 pieds environ.

Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.

La Laurentienne Co. Mutuelle d'Ass. 822 est, rue Sherbrooke, Montréal. Tél: 418-688-3591 (frais virés) 21-2-73

4,000 P.C. d'espace de bureau, magnifiquement divisé, endroit excellent au 2215 est, rue Jean-Talon. Idéal pour compagnies d'assurance, finance, salle de montre, médecins, avocats, etc. Prix raisonnable. Tél: 739-5217 ou 274-3583. Demandez Waddie Ayoup. 16-3-73

PORT de MER

101, PLACE CHARLES-LEMOYNE

De votre demeure... un panorama magnifique. Dans votre demeure... le calme... la splendeur... la joie de vivre!

VOUS SEREZ RAVI DE NOS PRESTIGIEUX "PENTHOUSES"

L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO!

Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous!

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

Novelco
RENSEIGNEMENTS:
19-2-73 679-6010

BUREAU A LOUER

Espace à louer dans un superbe centre DOMICILIAIRE et COMMERCIAL

Espaces pour bureaux (avocats, médecins, hommes d'affaires, etc.)

Face au MÉTRO LONGUEUIL. UNE PASSERELLE CLIMATISÉE RELIE LES ÉDIFICES À LA STATION

- Climatisé
- Chauffage "tout à l'électricité"
- Plus de 400 appartements dans les édifices
- Excellentes facilités de transport

PORT de MER

101, Place Charles-Lemoyne

Tél. 670-6391 • 670-6395

22-2-73

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavaois, Tyrol, 5½, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cubé, meubles Thibault, T.V. Semaine, (aussi location été, piscine, équitation). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-73

CHAMBRES ET PENSIONS

RESIDENCE LUXUEUSE, idéale pour retraités, seul ou couple à partir de \$250. Endroit tranquille, salle de séjour, téléviseur, excellente nourriture, vie familiale, soins professionnels. Tél.: 325-7741. 19-2-73

PHARMACIE: établie depuis 20 ans, située à côté bureau des Affaires sociales et de centres médicaux. Tél: Valleyfield soir 373-4330. 19-2-73

ÉPICIER-BOUCHERIE licenciée, établie depuis 60 ans, gros chiffre d'affaires. Cause de vente: maladie. Contactez soir après 6:30 hres. Tél.: 819-872-3372. 19-2-73

COURS PRIVES

PROFESSEUR, 10 ans d'expérience donnerait cours de rattrapage au primaire, du lundi au vendredi. Tél.: 526-6035. 19-2-73

DEMEUREMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local, longue distance, service outre-mer. Emballage entreposage. 725-2421. 19-2-73

DIVERS

DRAPERIES et valances sur mesures, couvre-lits, voiles plein jour Cornell, filets, dralon, velours. Pôles et installation Service à domicile. Tél.: 729-8331. 19-2-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

BRIQUE, foyer, pierre, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Renovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. 1-3-73

FEMMES DEMANDEES

Infirmières et garde-malades auxiliaires licenciées demandées, pour la relève dans les hôpitaux et pour cas privés. Appelez Comcare, 932-1481. 20-2-73

REPRESENTANTES bilingues avec auto. Vente de publicité auprès manufacturiers et grossistes. Nous vous entraînons. Grosse commission. Tél: jour 389-1673, soir 331-6788. 26-2-73

HOMMES DEMANDES

Compagnie internationale de distribution livres, recherche

REPRESENTANT 25 à 35 ans pour territoire Montréal. Salaire de base, voiture fournie, avantages sociaux. Adresser curriculum vitae à: CASE 21, LE DEVOIR 19-2-73

CARRIÈRE DANS LA VENTE

Condition: - Vouloir gagner plus de \$12,000 par année.

Nous offrons: Période d'entraînement - Salaire de \$150. à \$200. par semaine - bénéfices marginaux.

Appelez à: 527-3536 ou 527-3831 (entre 9 - 4:30 p.m.) 19-2-73

ENSEIGNANTS demandés pour s'occuper à temps partiel d'un journal pédagogique. Écrire à Case 22, Le Devoir. 19-2-73

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

HOMMES DEMANDES

TRAVAIL DE BOIS

Avons besoin immédiatement d'OPÉRATEURS avec expérience sur nos machines. Département d'assemblage de veneer.

Tél: 322-9600

EXOTIC VENEERS 19-2-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

Service d'information encyclopédique demande

UN(E) RECHERCHEUR

de formation universitaire ou classique.

- Parfaite maîtrise du français. Les candidat(es) intéressé(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae, sous forme manuscrite à:

C.P. 214, Station K, Montréal 19-2-73

LOCAUX A LOUER

Près Université du Québec, 2 étages, 26' x 50' et cave, 2 montecharges, 550 volts, frais peint, chauffé, eau chaude, toilette. \$500. Occupation immédiate. Tél.: 486-7050 ou 332-3678. 19-2-73

LOGEMENT

montréal

Les pertes l'emportent

Il y a eu plus de pertes que de gains hier à la Bourse de Montréal et l'activité a été modérée sur ce marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne se situe à 1,560,000 actions, au regard de 1,550,000 la veille.

Algonia Steel, dont 55,965 actions ont été transférées, a été la valeur industrielle la plus active. Elle est restée inchangée.

Panacan, dont 73,800 actions ont été négociées, a été la mine la plus active, une mine qui a reculé de deux cents et fermé à 43 cents.

A la Bourse de Montréal, Andros Mines a reculé de 2-1-4 et fermé à \$46 1-4, Dome Petroleum, de 2 et fermé à \$43 1-8, Rapid Data, de 1-1-2 et clôturé à \$63.

A la Bourse Canadienne, New Inco Mines, dont 60,725 actions ont été négociées, a gagné 11 cents et fermé à \$1.29.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. Ch.							
Abitibi	2475	111 1/2	11	11 1/2	1/4	MB Ltd	2620	329	28 1/2	29	+	3/4
Alta Gas T	1000	117	17	17	1/4	Mkbro	28600	510 1/2	10 1/4	10 1/2	+	3/4
Alcan	1850	225 1/2	25 1/2	25 1/2	1/4	Mass Fer	5148	21 1/4	21 1/4	21 1/4	+	3/4
Algonia	55965	15 1/2	15 1/2	15 1/2	1/4	Meichers	4150	8 1/2	8 1/2	8 1/2	+	3/4
Andres Vin	110	44 1/4	44 1/4	44 1/4	2 1/4	Mercanti	465	26	26	26	+	3/4
Anglo-Cn	200	58	8	8	1/4	Mic Inv	100	32 1/2	32 1/2	32 1/2	+	3/4
Anglo-Cr	147	10 1/2	10 1/2	10 1/2	1/4	Micryst	1185	113 1/2	13 1/2	13 1/2	+	3/4
Aquiline	1900	228 1/2	27 1/2	27 1/2	1/4	Miron A	400	56 1/4	6 1/4	6 1/4	+	3/4
Asbestas	149	119 1/4	19 1/4	19 1/4	1/4	Molson A	1650	22 1/4	22 1/4	22 1/4	+	3/4
Asbestos	100	175	175	175	1/4	Molson B	650	22 1/4	22 1/4	22 1/4	+	3/4
Astral	900	23 1/2	23 1/2	23 1/2	1/4	Monenco	10000	110	10	10	+	3/4
Atl Sugar	980	36	36	36	1/2	Mnt Trst	2400	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+	3/4
Banc Ns	700	36	36	36	1/2	Moore	300	52 1/2	52 1/2	52 1/2	+	3/4
Bq Deprg	450	23 1/2	23 1/2	23 1/2	1/4	Mullit Ac	3275	113 1/2	13 1/2	13 1/2	+	3/4
Bq Pvc	1550	116 1/4	16 1/4	16 1/4	1/4	N B cook	100	40	40	40	+	3/4
Bell Canad	2437	44 1/4	43 1/4	43 1/4	1/4	N Sea Pr	9410	12 1/2	12 1/2	12 1/2	+	3/4
Bell A pr	30	55 1/4	50 1/4	50 1/4	1/4	NB Tel	295	14 1/4	14 1/4	14 1/4	+	3/4
Bell B pr	620	52 1/2	52	52 1/2	1/4	Nfld LP	200	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+	3/4
Bombardier	5835	35 1/4	5 1/4	5 1/4	1/4	Noranda	1332	48 1/4	47 1/4	48 1/4	+	3/4
Borden C	2950	355	300	300	1/4	Nordair	300	55 1/2	55 1/2	55 1/2	+	3/4
BP Can	1530	18 1/2	18	18 1/2	1/4	Nor Ch G	1000	11 1/4	11 1/4	11 1/4	+	3/4
Brascan	1418	22 1/2	20 1/2	20 1/2	1/4	N W Sp	150	56 1/4	6 1/4	6 1/4	+	3/4
BC Forest	100	131	31	31	1/4	Orangeroot	100	375	375	375	+	3/4
Bricco	4520	36	36	36	1/2	Oshawa A	17500	510 1/2	10 1/4	10 1/2	+	3/4
CAE Ind	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4	1/4	Pac Pete	6650	44 1/4	40	40	+	3/4
Calgary P	500	99 1/4	9 1/4	9 1/4	1/4	Pancan	1300	14 1/4	14 1/4	14 1/4	+	3/4
Campeau	900	36	36	36	1/2	Pan Ocean	1600	15 1/2	15	15	+	3/4
Can Cem L	50	60	60	60	1/4	Peopl St	6850	22 1/2	21 1/2	21 1/2	+	3/4
Can Perm	1000	23 1/2	23 1/2	23 1/2	1/4	Pow Corp	1084	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Cdn Brew	1500	55 1/2	5 1/2	5 1/2	1/4	Pow Crp pr	75	18 1/2	18 1/2	18 1/2	+	3/4
Cdn Cable	1000	19 1/4	19 1/4	19 1/4	1/4	Pow C 5 pr	600	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+	3/4
C Hydro	1050	112 1/4	12 1/4	12 1/4	1/4	Prm CB	150	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
C Im	1432	12 1/2	12 1/2	12 1/2	1/4	Price Com	4990	15 1/4	15	15 1/4	+	3/4
CIL	137	16 1/4	16 1/4	16 1/4	1/4	Provigo	230	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+	3/4
C Int	425	12 1/2	12 1/2	12 1/2	1/4	Qebcor	1600	11 1/4	11 1/4	11 1/4	+	3/4
C Pow pr	5000	12 1/2	12 1/2	12 1/2	1/4	QSP Ltd	1300	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
C Javin	757	700	700	700	25	Rapid D	790	11 1/4	11 1/4	11 1/4	+	3/4
C Marconi	100	465	465	465	1/4	Reed Shaw	300	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
CPLD	6450	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Reimann A	100	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Celane	11450	430	420	420	10	Rth Algom	623	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+	3/4
Cent Dyn	6000	125	120	120	10	Rth Algom	623	22 1/2	22 1/2	22 1/2	+	3/4
Cent Yns	125	55 1/2	5 1/2	5 1/2	1/4	Roland	2525	58 1/2	8 1/4	8 1/4	+	3/4
Cn Bath	4600	118 1/4	18 1/4	18 1/4	1/4	Rothm B p	1830	520	19 1/2	19 1/2	+	3/4
Cn Bath	150	20 1/2	20 1/2	20 1/2	1/4	Scel Lasal	3100	5	5	5	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Scel Lasal	3100	5	5	5	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Shimons	500	32 1/2	32	32 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Simons	500	32 1/2	32	32 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Southam	1600	30	30	30	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Steel Can	3210	34 1/4	34 1/4	34 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Steinb A	301	59 1/4	29	29	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Sup Elec	100	245	245	245	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Teie C	1200	107 1/2	104	104	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Texaco	2375	64 1/4	63	63	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Thom Ns	700	15 1/2	15 1/2	15 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Tor Dm Bk	4630	33 1/4	33 1/4	33 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	TD Rlt un	250	32 1/4	32 1/4	32 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Traders A	5100	19 1/4	19 1/4	19 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Tr Can PL	10933	33 1/4	38 1/2	38 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Tr C C pr	3550	51 1/2	50 1/2	50 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Treco	1300	5 1/2	5 1/2	5 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Trizec Crp	5030	20 1/4	20 1/4	20 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Tr G C	666	27	27	27	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Thogosa A	305	205	205	205	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Unigesc b	1525	255	255	255	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Un Carbld	100	118 1/4	118 1/4	118 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Villager	510	5 1/2	5 1/2	5 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Walax	100	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Walx GW	500	16	16	16	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Westcot	325	22	22	22	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Westcot	325	22	22	22	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	W Realty	21700	9 1/4	9 1/4	9 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Wstn pr	45	84 1/4	84 1/4	84 1/4	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Zellers	300	19	19	19	+	3/4
Cn Gas	1075	117 1/4	17 1/4	17 1/4	1/4	Zodiac	1400	400	400	400	+	3/4

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. Ch.							
Industrielles					Industrielles							
Alcan	1850	225 1/2	25 1/2	25 1/2	1/4	Am Bdb	1300	120	115	120	+	3/4
Algonia	55965	15 1/2	15 1/2	15 1/2	1/4	Ang P B	100	516 1/4	16 1/4	16 1/4	+	3/4
Andres Vin	110	44 1/4	44 1/4	44 1/4	2 1/4	Aqual	500	420	420	420	+	3/4
Anglo-Cn	200	58	8	8	1/4	Belg Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Anglo-Cr	147	10 1/2	10 1/2	10 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Aquiline	1900	228 1/2	27 1/2	27 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Asbestas	149	119 1/4	19 1/4	19 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Asbestos	100	175	175	175	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Astral	900	23 1/2	23 1/2	23 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Atl Sugar	980	36	36	36	1/2	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Banc Ns	700	36	36	36	1/2	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Bq Deprg	450	23 1/2	23 1/2	23 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Bq Pvc	1550	116 1/4	16 1/4	16 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Bell Canad	2437	44 1/4	43 1/4	43 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Bell A pr	30	55 1/4	50 1/4	50 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Bell B pr	620	52 1/2	52	52 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Bombardier	5835	35 1/4	5 1/4	5 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Borden C	2950	355	300	300	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
BP Can	1530	18 1/2	18	18 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Brascan	1418	22 1/2	20 1/2	20 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
BC Forest	100	131	31	31	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Bricco	4520	36	36	36	1/2	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
CAE Ind	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Calgary P	500	99 1/4	9 1/4	9 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Campeau	900	36	36	36	1/2	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Can Cem L	50	60	60	60	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Can Perm	1000	23 1/2	23 1/2	23 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Cdn Brew	1500	55 1/2	5 1/2	5 1/2	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
Cdn Cable	1000	19 1/4	19 1/4	19 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
C Hydro	1050	112 1/4	12 1/4	12 1/4	1/4	Belt Sand	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	+	3/4
C Im	1432											

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Amb Db	1300	120	115	120	
Ang P H	100	116 1/4	16 1/4	16 1/4	- 1/4
Acubal	500	420	420	420	- 5
Belg Stand	3980	111 1/4	11 1/4	11 1/4	
Berncam	5930	58 7/8	8 1/2	8 7/8	- 1/4
Bio Vita	500	56 1/4	6	6 1/4	+ 1/4
Cantol	100	57 1/4	7 1/4	7 1/4	
Cine	7025	112 1/2	12 1/4	12 1/2	
C Plun	600	200	200	200	
Com Hold	20795	315	300	300	
Crawd Al	500	300	300	300	
Delfan	700	55	5	5	- 1/4

Les indices de Montréal

	Industr.	Serv.publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	-1.93	+0.21	+0.03	-1.29	+0.83
Clôture	246.83	159.49	276.52	203.08	113.86
Sem. dern.	248.75	162.30	271.86	234.53	113.60
Mois dern.	253.78	162.98	280.96	239.05	109.23
1972 haut	247.9	167.87	286.40	234.30	101.97
1972 bas	187.56	150.88	227.56	186.08	81.22

QUE PEUT FAIRE LA BEI POUR VOUS

La BEI fait des prêts à terme aux entreprises canadiennes pour l'acquisition d'immeubles, de machinerie, pour l'amélioration de leur fonds de roulement ou pour leur établissement. Nous vous invitons à prendre rendez-vous en téléphonant à:

382-2891

Nos représentants seront aux endroits ci-dessous indiqués de 9.00 a.m. à 5.00 p.m.:

Mercredi le 21 février 1973	Judi le 22 février 1973
DORVAL	CHOMEDEY
S. Bayer	L. Dupuis
Hôtel Hilton	Chomedey Inn Ltd.
Aéroport de Montréal	590, boul. Labelle
LAVAL	ST-LÉONARD
D. Blouin	J.J. Ledoux
Le Vicomte Motel	Motel Lido
1313 des Laurentides	5905 est, boul. Métropolitain
PTE-AUX-TREMBLES	POINTE-CLAIRE
J.J. Ledoux	Michel Naggar
Hôtel de Ville de Pte-aux-Trembles	Hôtel de Ville de Pointe-Claire
11953 est, Notre-Dame	451, boul. St-Jean

BEI D'EXPANSION INDUSTRIELLE

110 ouest, boul. Crémazie, Suite 601, MTL.
Vous pouvez communiquer en tout temps en téléphonant à: 382-2891

Les marchés boursiers

Hausse de dernière heure

TORONTO

Une assez grande activité a régné vendredi à la Bourse de Toronto, où les prix ont baissé durant la première partie de la séance, mais ont beaucoup d'entre eux ont monté par la suite, avec le résultat qu'à la clôture l'alure était mixte. Les pétroles ont perdu beaucoup de terrain.

Au fait, l'indice des pétroles de l'Ouest a fait un plongeon de 7.20, son pire depuis le 22 novembre 1971. Cet indice se situe maintenant à 273.53. Les analystes attribuent cette très forte baisse à l'annonce par le gouvernement fédéral que des restrictions toucheraient les exportations canadiennes de pétrole aux États-Unis à compter du 1er mars.

Les pertes l'ont emporté

\$44 7-8, une baisse de 1 7-8, Dome Pete, à \$43 1-2, une baisse de 1 5-8, Texaco, à \$63, une baisse de 1 1-2, Shell, à \$54 1-4, une baisse de 1 1-4 et Gulf, à \$35 1-4, une baisse de 1 1-4.

New York

Les cours ont finalement clôturé en hausse vendredi à Wall Street, après un raffermissement de fin de séance et à la suite d'un comportement irrégulier tout au long de la journée, reflet de l'incertitude des investisseurs quant à la situation monétaire sur la scène internationale. La prudence des opérateurs s'est retrouvée dans la faible volume des transactions, dont la raison provient également du prochain week-end de trois jours à l'occasion

N.D.L.R.

Des difficultés techniques nous ont empêché de publier les cotations des bourses de Toronto et New York, ainsi que les fonds mutuels. Nous nous excusons de ce contretemps auprès de nos lecteurs.

sur les gains par 302 contre 245 alors que 252 valeurs demeuraient inchangées.

M. Clément-T. Maynard raconte

Comment se fit l'indépendance des Bahamas

par Urgel Lefebvre

Mon voisin de table me donne une tape amicale sur l'épaule et me dit: "Now, have you a better idea of what is going to happen?" Je lui réponds que oui, mais un peu distrairement car M. Clément-T. Maynard, ministre du tourisme des Bahamas, a captivé mon attention par son récit des événements qui ont précédé l'octroi de l'indépendance à son pays à compter du 10 juillet prochain.

L'un de ces événements fut la conférence d'indépendance au cours de laquelle sir Alex Douglas Home, secrétaire d'Etat britannique aux Affaires extérieures et aux Affaires du Commonwealth, déclara, après avoir constaté qu'aucun des partis politiques des îles Bahamas n'était opposé à l'indépendance: "Notre principe directeur doit être d'exaucer le vœu de la population concernée. Il n'est pas dans nos intentions de retarder l'indépendance des territoires qui désirent y accéder, pas plus que nous n'entendons pousser à l'accepter ceux qui n'en veulent pas."

A compter du 10 juillet, déclare M. Maynard, "nous serons totalement indépendants, tout en demeurant membres du Commonwealth britannique au même titre que le Canada et en maintenant Sa Majesté comme chef de l'Etat."

Les Bahamas se préparent donc fébrilement à leur traditionnel été Goombay, qui s'ouvrira le 3 juin avec les pincettes et se terminera le 9 septembre au temps des bouganvilliers, mais dont le point culminant sera le mardi de l'indépendance, le 10 juillet.

M. Maynard dit que son pays veut partager les festivités de ce jour avec nos visiteurs, convaincus que ce sera à la fois le symbole et la dramatisation de notre conviction qu'à notre façon et selon nos moyens nous apportons au monde notre contribution à la paix, à l'amour et à la fraternité.

Mais, ne doit-on pas s'attendre à la fomentation de



Vienne le fol été Goombay sous le soleil de l'indépendance !

troubles de la part des adversaires acharnés de l'indépendance?

A cette question qu'un journaliste lui pose à la suite de son exposé, M. Maynard répond que l'opposition tout comme le parti ministériel appuient l'indépendance et comptent, par des réalisations, prouver à l'infime minorité qui est contre l'indépendance que celle-ci est une bonne chose.

M. Maynard laisse entendre que dans cette minorité se trouvent les descendants de ceux qui, lors de l'indépendance des Etats-Unis, se réfugi-

rent aux Bahamas et qu'on a appelés "loyalistes".

Une brève intervention d'un journaliste amène M. Maynard à ajouter avec un sourire que le Canada reçut lui aussi de ces loyalistes.

C'est à l'hôtel Bonaventure qu'on nous a conviés pour ce "dîner de l'indépendance" et mon voisin de table vient de me confirmer la presque totale dépendance des Bahamas de l'industrie du tourisme (70% du revenu national). Je crois donc déceler du triomphalisme dans le ton de M. Maynard quand il dit: "Notre peuple, avec l'avènement de l'indépendance, offrira au monde une contribution à la paix, aux connaissances et à la compréhension. Notre voix sera entendue dans les assemblées des Nations unies et au sein des alliances régionales pour le progrès et le développement."

De mon voisin de table, j'apprends que l'agriculture est à peu près inexistante aux Bahamas qui importent leurs viandes des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; leurs légumes des Etats-Unis et du Canada. Fruits tropicaux et fruits de mer sont les spécialités des Bahamas, avec les pois et le riz. Mon voisin me vante tout particulièrement les vertus des conques, tout en ajoutant que le trait commun des Bahamiens et des Québécois c'est qu'ils ont des familles de quatre enfants ou davantage. Je n'ose lui avouer que ce n'est plus le cas pour les Québécois.

Après le déjeuner, j'irai demander à nulle autre que Mme Maynard si c'est vrai ce que l'on dit à propos des conques. Sa réponse ne me laissant pas même l'ombre d'un doute, je me demande en mon for intérieur ce qui pourrait bien arriver si les Québécois se rendaient en grand nombre aux Bahamas pour s'empêcher de ces mollusques qui rendent viril et qui ont peut-être contribué à conduire les Bahamiens à l'indépendance.

M. Maynard invite d'ailleurs les Québécois aux festivités de l'indépendance des Bahamas, en précisant que les étudiants bahamiens qui fréquentent les universités du Québec seront là pour les accueillir dans leur langue. D'ici quelques années, le ministère du tourisme bahamien compte avoir formé des guides de langue française et de langue allemande. (Mon voisin de table m'explique que les investissements aux Bahamas proviennent surtout des Américains et des Allemands.)

Et qu'est-ce que les Bahamiens ont de particulier à offrir aux Québécois francophones? M. Maynard répond: "Notre culture, notre cuisine et notre folklore bahamiens. Il arrive aussi que l'on rencontre des gens parlant le créole, bien que les Bahamas n'aient jamais appartenu aux Français."

L'archipel des Bahamas (qui ne fait pas partie des Antilles) comprend environ 700 îles et plus de 2.400 cayes et récifs. Le chapelet s'étend sur 750 milles, en direction sud-est, et ses îles égalent une étendue de 90.000 milles carrés, bien que leur propre superficie globale ne soit que de 4.404 milles carrés.

L'île la plus à l'est des Bahamas est San Salvador, là où Christophe Colomb mit pied à terre en 1492. Les plus au sud

sont Petit Inague et Grand Inague, où l'on voit des chevaux sauvages, des flamants et des marais salants.

L'extraction du sel de la mer, la plus vieille industrie des Bahamas, est maintenant reléguée au second plan par les deux géants que sont la Bahama Oil Refining Company et la Bahama Cement Company, un peu plus ancienne, qui représentent des investissements de 70 et 50 millions de dollars respectivement.

Mais le tourisme est d'emblée la première industrie et ne cesse de progresser. En 1972, les Bahamiens ont accueilli 1.500.000 visiteurs, dont 110.000 Canadiens (50% de plus qu'en 1971). M. Maynard se dit convaincu que 130.000 Canadiens visiteront les Bahamas cette année. Dans la seule capitale, Nassau, un

million de touristes sont attendus en cette année de l'indépendance.

Ce qui devrait contribuer à la croissance du tourisme, par l'amélioration des liaisons inter-îles, c'est la fusion prochaine de deux transporteurs aériens régionaux pour former une société de la Couronne.

Il ne faut pas oublier en effet que si nombre de visiteurs cherchent à s'amuser dans des centres ultra-modernes, d'autres préfèrent se détendre dans des îles peu fréquentées et il y en a une quantité aux Bahamas, chacun ayant son charme propre. Pour ceux qui aiment les amusements, les Bahamiens étudient des projets s'apparentant au Disney World d'Orlando, en Floride.

"Notre objectif au cours de

Une publication sur la faune canadienne

Le Service canadien de la faune vient de lancer une nouvelle publication. Il s'agit d'un bilan des recherches, des réalisations effectuées, ces



dernières années, à travers tout le Canada par les spécialistes du Service canadien de la faune.

De l'Atlantique au Pacifique, les biologistes ont étudié

les populations d'oiseaux migrateurs. Ils expliquent leurs méthodes de travail, leurs découvertes, les moyens employés pour les protéger davantage et les résultats de leurs analyses dans chaque province. Des espèces sont en danger alors se prolonge le cri d'alarme; d'autres, comme celle de la grande oie blanche, ont remporté une victoire sur l'extermination aveugle. Ce sont ces résultats qui sont maintenant livrés aux Canadiens pour qui la survie de notre faune demeure essentielle.

Outre les recherches sur les populations d'oiseaux, le Service canadien de la Faune 71 renseigne aussi sur les mammifères, comme l'ours blanc, le caribou, le castor, etc.

Les grandes politiques d'achat, d'aménagement des terres, de création de centres d'interprétation y sont exposées afin que la qualité de notre environnement soit dans la conscience de tous.

AMITIÉS JEUNESSE

1120 Chemin St-Louis, Québec, G. 1A1H 6H1-7823

Service de Voyage, 3474, Blvd. Newman, suite 11, St-Jérôme, Québec, 10 (418) 653-4810 et 653-3073

Recherche professeurs pouvant recruter quinze (15) étudiants pour la participation des voyages culturels en Europe.

Les enseignants intéressés pourront participer aux voyages gratuitement.

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille...

A - Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.
B - Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.
C - Location tous modèles, kilométrage illimité.

Notre devise: "les meilleurs prix, le meilleur service"

Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous NOTRE SPÉCIAL "AIR AUTO" un plan exclusif et sans concurrence AIR FRANCE/EUROPE AUTO

CITROËN - PEUGEOT - RENAULT - SIMCA - FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES - V.W. MATRA - VOLVO - OPEL

5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q. 735-3083 et 735-0791

cette décennie, dit M. Maynard, est d'améliorer la qualité de notre produit afin d'assurer à nos visiteurs d'en obtenir le plus possible pour leur argent. Nous avons confiance que notre nouveau statut de nation indépendante au sein du Commonwealth motivera encore davantage notre population par rapport à son bien-être."

Cette indépendance, elle s'est faite le plus simplement du monde. M. Maynard la raconte ainsi:

"À l'automne de 1972, nous avons tenu des élections générales au cours desquelles le gouvernement demanda à l'électorat de confirmer ses projets de souveraineté. La population s'y montra favorable dans une proportion écrasante. Peu après, des pourparlers constitutionnels furent entamés à Londres avec le Royaume-Uni. Les deux principaux Partis politiques bahamiens participèrent aux discussions qui se terminèrent par un accord sur les détails de la future constitution de notre pays. Celle-ci entrera en vigueur le 10 juillet 1973."

Au sujet de la vente de terrain aux étrangers, M. Maynard dit qu'elle se poursuivra là où des lotissements ont été faits à cette fin. Le gouvernement veillera cependant à ce qu'à l'avenir les Bahamiens soient propriétaires d'une partie substantielle de leur pays et qu'un certain nombre d'actions de compagnies soient entre les mains de Bahamiens.

FAITES ESCALE À LONDRES
EN ROUTE POUR L'EUROPE
BOAC

échos touristiques

La Guadeloupe a été surnommée "l'île d'émeraude" ou "l'île aux belles eaux", à cause de son site privilégié dans la mer des Antilles. Et près de l'une de ses plus belles plages — une plage de sable blanc d'un mille de long — l'hôtel Les Alizés offre un accueil de prédilection aux Canadiens: chambres tout à côté de la plage, nourriture exquise, divertissements variés, y compris un barbecue du samedi soir au son de la musique folklorique. Les Voyages Hone offre deux voyages à la Guadeloupe par vols directs d'Air France et d'Air Canada: l'un du 2 au 16 mars, au prix de \$539 en demi-pension à l'hôtel; l'autre du 16 mars au 2 avril, soit 17 jours, au prix de \$609.

M. Antonio Sobral, représentant général pour le Canada de TAP - transports aériens portugais - annonce la nomination de Mlle Marie-Françoise Michel comme superviseur des tours. Mlle Michel a dix ans d'expérience, ayant travaillé auparavant pour Treasure Tours International et Tourmat Inc. à Montréal. Elle travaillera avec les grossistes à l'organisation de circuits touristiques, au siège social de TAP-Canada à Montréal, en étroite collaboration avec les bureaux de TAP à Toronto.



Jusqu'au 31 mars, le Toronto Airport Hilton offre des séjours de trois jours et deux nuits au prix de \$38 pour deux personnes, taxe incluse. Un déjeuner complet pour deux est également inclus et il n'y a pas de frais supplémentaires de séjour pour les enfants qui occupent la même chambre que leurs parents.

prenez-vous

UNE "P'TITE SEMAINE AU VOL"



à Majorque, au Mexique, au Maroc, aux îles Canaries ou à la Costa del Sol, cet hiver. Ce sera un tournant dans votre vie, et du bon côté. Les "p'tites semaines au vol" comme les baisers au vol ont le goût le plus doux. C'est pour cela qu'Iberia a agrémenté ses voyages de petits plaisirs au vol... De gentilles petites attentions comme... le vin gratuit... ou une voiture pour deux pour une journée... ou encore une douce croisière sur un yacht de rêve... Tenez, lisez plus bas, vous verrez.

COSTA DEL SOL - COÛT À PARTIR DE \$296*

Toute une semaine sur les plages de Torremolinos à bronzer en sirotant de la sangria; 7 nuits dans un hôtel luxueux, cocktail d'accueil, promenade-reconnaissance, déplacements et envolée aller-retour de Montréal avec Iberia... et, comme petite attention spéciale pour votre "p'tite semaine au vol", une voiture pour deux pour une journée, gratuitement. Vous pourrez ainsi découvrir l'Espagne à nos frais.

MAJORQUE - COÛT À PARTIR DE \$301*

Une "p'tite semaine au vol" avec Iberia sur une île enchantée. 7 nuits dans un hôtel de rêve, cocktail d'accueil, petit déjeuner, envolée aller-retour de Montréal avec Iberia et, comme petite attention spéciale pour votre "p'tite semaine au vol", une promenade-reconnaissance autour de l'île.

LE MAROC - COÛT À PARTIR DE \$324*

7 nuits dans un hôtel de pacha à Tanger. Promenade-reconnaissance, déplacements, envolée avec Iberia aller-retour de Montréal. Notre petite attention spéciale: un dîner typiquement marocain avec vin à volonté, la veille de votre départ.

LE MEXIQUE - COÛT À PARTIR DE \$349*

Un mini tour du Mexique comprenant 3 nuits à Mexico et 5 à Acapulco. Des hôtels de première classe partout. Promenade-reconnaissance, voyage à Xochimilco, corrida, envolée aller-retour de Montréal avec Iberia... et toujours notre petite attention spéciale pour votre "p'tite semaine au vol" avec Iberia... une douce croisière sur un yacht de rêve, dans la baie d'Acapulco.

Les "p'tites semaines au vol" avec Iberia sont truffées de surprises, d'aventures et de petits plaisirs au vol. Demandez à votre agent de voyage des renseignements au sujet des autres "p'tites semaines au vol" avec Iberia (1, 2, 3 et 4 semaines) au Mexique, à Majorque, au Maroc, aux îles Canaries et à la Costa del Sol. Ou téléphonez simplement à Iberia pour obtenir des brochures ou des informations supplémentaires.

IBERIA
Lignes Aériennes Internationales d'Espagne

*Voyage complet Montréal-Montréal aux termes des voyages de groupe tout compris, minimum 10 personnes (Mexique, 15), classe économique, 2 personnes par chambre.

Prenez-vous de petites vacances avec TRAVELAIDE

BUREAU PRINCIPAL: 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272

OUVERT DE 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL: CENTRE LAVAL

Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit 688-5310

VILLE LONGUEUIL: 1 PLACE LONGUEUIL

Stationnement gratuit 679-3777

PLAZA ST-HUBERT: 911 EST BRADSHAW, angle St-Hubert

Stationnement arrière, 273-7755

CENTRE VILLE: 900 P. M. - Samedi à 5 p.m.

861-7277

Visitez l'Europe...

EN... AUTOMOBILE

ou en EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Grand choix de RENAULT - VW - CITROËN

FIAT - SIMCA - PEUGEOT

VOLVO - MICRO-BUS - ETC...

Kilométrage illimité

Assurance internationale

Permis de conduire international etc...

Reservations billets: Bateau - Avion

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN

DE TOURISME AUTOMOBILE

1176 rue DRUMMOND, MTL. - 861-0200

"Touring Club de France"

CROISIÈRE DANS LE SUD

CROISIÈRE AVEC PAQUET

CROISIÈRE AVEC MALAVOY

Triple garantie de succès:

SOLEIL - QUALITÉ - ATTENTION PERSONNELLE

14 jours au pays des Mayas à bord du

M.S. RENAISSANCE

Du 15 au 29 mars 1973

Direction personnelle: André MALAVOY

Prix variant de \$800. à \$1.170. par personne,

selon la cabine désirée (plus

billet d'avion Montréal/Miami et retour).

Demandez la brochure de

nos tours en Europe 1973

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.

1225 OUEST, DORCHESTER,

MONTRÉAL 107, P.Q.

TÉL. 861-2485

"Qui dit voyages, dit Malavoy"



Le ski dans les Alpes françaises

Avant de parler du ski dans les Alpes françaises, disons que le plus vieux ski connu est exposé dans un musée de Stockholm. Il se présente sous forme d'une planche de 110 cm. de long sur 20 cm. de large. On lui attribue environ quatre mille ans.

Exporté de Scandinavie au XIXe siècle, le ski s'est répandu dans tous les pays du monde où il existe des montagnes et de la neige. Présentement, le nombre de skieurs est évalué à dix millions en Europe, à six millions en Amérique du Nord et à six millions au Japon.

C'est un Dauphinois nommé Duhamel qui, en 1878, à Chamrousse, aurait expérimenté pour la première fois en France une paire de ski. Les premiers ski-clubs français furent fondés en 1896, à Grenoble et à Strasbourg. Et en 1907, le Club Alpin français organisait le premier concours à Montgenèvre avec la collaboration de l'armée.

En 1924 naît la Fédération française de ski et les premiers jeux olympiques d'hiver ont lieu à Chamonix. Aujourd'hui, les sports d'hiver constituent l'une des branches importantes du tourisme en France, tout comme dans bien d'autres pays.

La France possède, par décret, une définition officielle de la montagne, ce qui permet de dire que celle-ci englobe 11,2% des communes françaises (4,263 communes dans 40 départements), 4% de la population de la France (ou deux millions d'habitants) et un sixième du territoire national, soit 9,172,000 hectares.

La répartition de la montagne par grandes régions est la suivante: 3,939,000 ha dans le Massif Central, 3,068,000 ha dans les Alpes, 951,000 ha dans les Pyrénées, 542,000 ha dans le Jura, 441,000 ha en Corse et 231,000 ha dans les Vosges.

Particularité importante, les six massifs se trouvent tous à l'est d'une ligne Bayonne-Wissembourg, ce qui interdit pratiquement le ski de fin de semaine à un bon tiers de la France, notamment à tous les départements normands et bretons.

De nos jours, les Alpes françaises se présentent comme un arc de cercle allant du Léman à la Méditerranée. De la ligne des crêtes qui coïncide avec la frontière italienne descend un réseau de vallées très favorable aux communications transversales et longitudinales.

Les points culminants de la



partie française de la chaîne se trouvent au Mont-Blanc (4,807 m.), au Mont-Pourri (3,788 m.) et à la Grande Casse (3,852 m.), dans la Vanoise; à la Barre des Écrins (4,103 m.) dans le Pelvoux; ces trois massifs possèdent les quatre cinquièmes des glaciers subsistant encore dans les Alpes françaises.

Sur le plan des sports d'hiver, c'est dans les Alpes françaises que l'on trouve les meilleures possibilités pour la

pratique du ski. Non seulement par rapport aux Alpes suisses, italiennes et autrichiennes, mais encore par rapport aux autres massifs d'Europe et d'Amérique où il existe des stations de sports d'hiver. La qualité de la neige, l'absence de brouillard et de tempêtes et un bon ensoleillement caractérisent en effet le climat des Alpes françaises qu'avantagent également certains aspects du relief.

On divise traditionnellement les Alpes françaises en deux grandes régions situées de part et d'autre d'une frontière naturelle que jalonnent les cols du Galibier, du Lautaret, Bayard, de la Croix Haute et du Rousset. Cette division est fondée sur des différences de climat et de végétation: climat humide, pâturages et forêts au nord, climat sec et lumineux, paysages plus dénudés au sud.

Les Alpes du Nord s'étendent du Léman au bassin de la Durance et recouvrent les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère. C'est là que sont nés les sports d'hiver. La région est très bien enneigée, mais les hivers y sont très rudes au-dessus de mille mètres d'altitude. Les forêts y sont plus belles que dans les Alpes du Sud. Celles-ci correspondent aux départements des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes et à une partie de la Drôme. Elles couvrent tout le bassin drainé par la Durance et ses affluents. Tournées vers la Provence et la Côte d'Azur, elles sont favorisées par un climat exceptionnellement lumineux, sec et ensoleillé. Par rapport aux Alpes du Nord, l'enneigement est moins abondant et moins long. Mais les Alpes du Sud peuvent garantir en hiver le soleil à leur clientèle.

Lorsque l'on parle de ski du point de vue tourisme, il est important d'établir des distinctions entre les diverses stations. Il y a des stations anciennes et des stations modernes; traditionnelles et fonctionnelles; des stations de séjour, des stations de week-end et des stades de neige; des stations mondaines, sportives, familiales; des stations de classe internationale et nationale, des stations d'intérêt régional et local. Enfin il y a le ski de village et le ski d'été.

Le fait qu'une station soit ancienne et traditionnelle plutôt que moderne et fonctionnelle importe peu, car il arrive que les stations les plus fonctionnelles se trouvent un jour engorgées par une clientèle issue de localités parasites. Celles-ci hébergent à meilleur marché des milliers de skieurs qui vont encombrer les installations de la grande station: parkings, remontées, pistes...

Il s'ensuit que la station de séjour idéale est celle que sa situation géographique (éloignement des grands centres, altitude, position en cul-de-sac) mettent à l'abri de la clientèle de week-end. C'est aussi celle où l'agrément du paysage, l'ensoleillement du site, la qualité de la neige, la variété des pistes, des promenades, l'absence de vent et les éléments distrayants incitent les touristes, sportifs ou contemplatifs, à rester le plus longtemps possible.

Mais une station de séjour n'est pas nécessairement de classe internationale. Une station de classe internationale en France est, en principe, une station qui, par la qualité de ses équipements et le pourcentage d'étrangers qui la fréquentent peut se comparer aux meilleures stations suisses (presque toutes internationales par vocation), autrichiennes et italiennes. Elle peut être mondaine comme Megève, la station aimée des Rothschild, sportive comme Val d'Isère ou entre les deux comme Courchevel.

Les rigoristes ne reconnaissent la classe internationale qu'à six stations françaises: Chamonix, la capitale de l'alpinisme et de la neige, Megève et Morzine-Avoriaz pour la Haute-Savoie; Courchevel, Tignes et Val d'Isère pour la Savoie. Mais en étant plus généreux, la classe internationale peut être attribuée à une vingtaine d'autres stations françaises, dont l'Alpe d'Huez et les Deux-Alpes en Isère, Saint-Gervais et La Clusaz en Haute-Savoie, La Plagne et Méribel en Savoie.

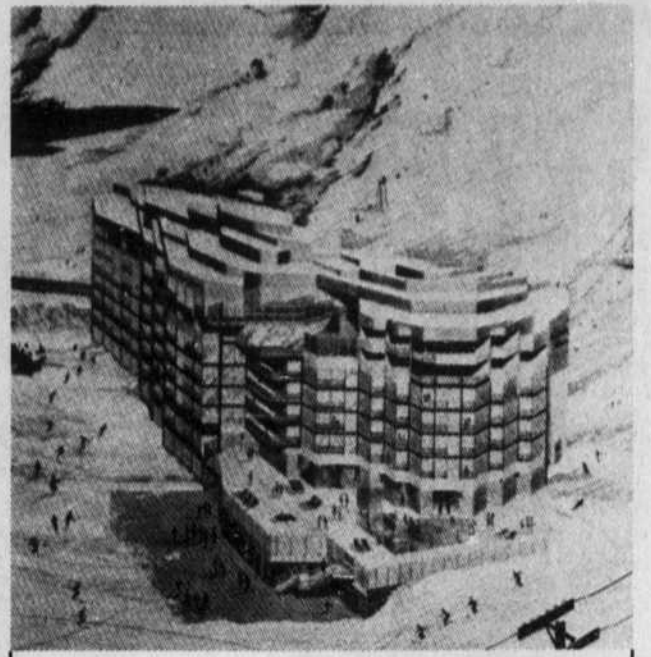
En fait, les stations peuvent changer de physionomie d'une saison à l'autre et le touriste étranger peut fort bien se plaire dans une station de type ancien et traditionnel fréquentée par une clientèle nationale et classée station d'intérêt régional ou local, comme la plupart de celles de la Corse, du Jura, des Pyrénées, des Vosges et du Massif Central.

Un mot en terminant sur le ski d'été.

En construisant des stations modernes, fonctionnelles, au-dessus de 1,800 mètres, l'on a cherché à prolonger la saison d'hiver de façon à rentabiliser au maximum les investissements. De 100 jours, durée minimum de la saison, l'on est passé dans les Alpes à 120 et même 150 jours. C'est ce qu'on a appelé le ski de printemps. Depuis quelques années, on a la possibilité de faire du ski d'été sur les glaciers où l'on accède soit par des remontées mécaniques portées soit par

des avions légers. Chamonix, Val d'Isère et Tignes sont les grands centres de ce ski d'été.

Mais il n'y a pas que les glaciers du Mont-Blanc et de la Vanoise qui soient accessibles aux avions et l'on peut également skier à la belle saison dans le Pelvoux, la Haute Ubaye et le Mercantour, à condition d'avoir de quoi payer le "taxi".



Un hôtel de luxe de 176 chambres est présentement en construction à 7,100 pieds d'altitude, dans les Alpes françaises, à la célèbre station de Tignes-Val d'Isère, et son ouverture est prévue pour cet été. Cet établissement, propriété de la Société d'investissement et de gestion hôtelière, sera administré par Commonwealth Holiday Inns of Canada Ltd. Il aura huit étages et fera face au massif de La Grande Motte, près du lac de Tignes. Il a été dessiné par Michel Pinseau, du bureau d'architectes Fromanger, Pinseau, Siegrist, de Paris. La décoration a été confiée à André Paccard, d'Annecy. A cause de l'altitude, les balcons sont fermés et chauffés. Les commodités sont nombreuses et comprennent des placards chauffés pour faire sécher rapidement les vêtements. Une centaine de personnes pourront s'asseoir en même temps dans le foyer autour d'un âtre de 16 pieds sur 16 surmonté d'une hotte de 82 pieds sur 82. En somme, rien ne manquera dans cet hôtel muni de deux piscines chauffées. On pourra même entrer dans l'établissement avec ses skis aux pieds. Il y a de la neige toute l'année à Tignes-Val d'Isère, stations jumelles dotées de 73 remontées et de 150 milles de pistes. En plus du ski, il y a le patin, le curling. En été viennent s'ajouter le tennis et le golf, l'équitation, les sports nautiques, l'alpinisme et les randonnées dans le parc national de la Vanoise.

En 1972, les touristes français ont laissé \$15 à \$17 millions au Canada

PARIS (PC) — Les quelque 65,000 Français qui ont visité le Canada, en 1972, y ont dépensé entre \$15 et \$17 millions, estime l'Office national du tourisme canadien, à Paris.

Ces touristes dont environ 65 pour cent provenaient de la région parisienne ont, pour la plupart, visité le Québec bien que plusieurs aient également voyagé en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Au cours d'une récente entrevue, le directeur intérimaire de cet office fédéral à Pa-

ris, M. Pierre-André Cusson, originaire de Montréal, a souligné que le nombre de touristes français avait progressé de 10 à 12 pour cent par rapport à 1971.

M. Cusson, en poste dans la capitale française depuis une année, attribue, en grande partie, ce succès aux efforts communs déployés par l'office et le service du tourisme de la délégation générale du Québec à Paris.

M. Cusson précise que l'office s'occupe également des touristes belges et suisses dont la langue maternelle est le français. Il affirme que leur nombre a aussi augmenté en 1972.

De son côté, Mlle Louise Lapointe, qui dirige le service du tourisme à la délégation générale du Québec, souligne que les Français qui vont au Québec n'en reviennent jamais déçus, surtout s'ils découvrent cette province en profondeur.

Mlle Lapointe qui, avant d'entrer au service, il y a moins de deux ans, a travaillé durant cinq ans à l'Office national du tourisme canadien, à Paris, fait aussi remarquer que "les Français ont aujourd'hui une réelle affection pour les Québécois" qu'ils connaissent mieux grâce à "notre culture".

"Ils sont intéressés par ce qui se passe au Québec, notre culture, nos films, etc." Elle aussi fait état de la bonne collaboration qui existe

entre son service et l'office canadien et qu'à la délégation québécoise, également, on essaie d'éveiller les agences et les rédacteurs touristiques aux attraits du Québec.

Selon elle, les Français qui voyagent au Québec dépense généralement plus que bien d'autres touristes étrangers, y compris l'Américain.

Il aime être bien logé, bien se nourrir et rapporter à ses parents et amis des cadeaux du Québec, dit-elle.

La Société Généalogique Can.-Fr. VOYAGE EN FRANCE PRINTEMPS 1973

Vingt-et-un jours dans les provinces françaises d'où sont venus les fondateurs du Canada: Paris, Normandie, Bretagne, Vendée, Anjou, Saintonge, Poitou, Touraine, Anjou, Maine, Perche et Beauce.

21 jours et aller-retour par "jet" d'Air France.

15 mai au 5 juin

tout compris \$881, doll. canadiens

Profitez de l'expérience et des services excellents d'une grande compagnie. Pour informations, demandez:

P. Julien Déziel, c.f.m., directeur

Tél.: 933-4243

2010 ouest, boul. Dorchester

Montréal, 108, Qué.



LA GRANDE AGENCE DE TOURISME

Croisières sur le St-Laurent

Un seul bateau cet été, le MS Alexander Pushkin

Réservez dès maintenant — choix limité

Départs 14 et 21 juillet: 6 jours: Saguenay, St-Pierre et Miquelon

à partir de \$175

Départs 30 juin - 28 juil. - 11 août: 13 jours: Saguenay Bermudes - St-Pierre et Miquelon

à partir de \$310

LA MARTINIQUE

où le soleil parle français

NOUVEL HÔTEL EXTRAORDINAIRE LA LATITUDE

DÉCOR FÉRIQUE — PLAGE — VÉGÉTATION

Deux semaines de rêve pour aussi peu que \$439

DÉPARTS TOUS LES VENDREDIS

Réservez maintenant — évitez les déceptions

REGARDEZ "INFORMATION VOYAGES" AU CANAL 10

tous les dimanches à 5:00 P.M.

842-1751 353-7650

3428, rue SAINT-DENIS

Ouvert 9:30 A.M. à 8:30 P.M. Samedi de 10h à 4h

GALERIES D'ANJOU

Ouvert 9:30 A.M. à 5:00 P.M. Samedi de 9:30 A.M. à 5:00 P.M.

AGENCE DE VOYAGES

VIAU

Le Monde vous invite... via hone

AUX PAYS DU SOLEIL

À bord du prestigieux paquebot

SS FRANCE

Incroyable... fantastique... mais vraie

Réduction de 50%

sur le voyage transatlantique spécial

NEW YORK à CANNES

Départ le 7 avril en liaison avec la

croisière à bord du même paquebot aux

îles de la mer Égée, du 14 au 28 avril.

Escales: Naples, Le Pirée (Athènes), Mont Athos, Istanbul, Ephèse, Beyrouth (Liban), Rhodes.

Au retour à Cannes, par le train "MISTRAL" à Paris.

Séjour de 2 jours à Paris

le 30 avril, Paris/Montréal, par Air France

Ensemble complet, de New York, 7 avril

jusqu'au retour à Montréal, 30 avril

23 jours — 5 pays — 2 croisières \$1,455

Réduction de 50%, New York à Cannes,

à soustraire de ce prix.

Option facultative — 3 jours à Nice

et 3 jours à Paris — Supplément: \$170

Autre arrangement sensationnel:

Prolongation individuelle en Europe

Retour par le paquebot FRANCE

Départ du Havre, 25 mai, pour New York

Deuxième réduction de 50% sur ce passage

Cabines à bord du S.S. FRANCE au tarif minimum.

Supplément pour installations de choix supérieur.

Tous les tarifs établis au 1er novembre 1972

Révision sans préavis selon les taux de change

Et en janvier 1974

... il n'est pas trop tôt pour y songer...

La merveilleuse croisière

AUTOUR DU MONDE

à bord du S.S. FRANCE

New York - Martinique - Bahia et Rio de Janeiro (Brésil)

Détroit de Magellan - Puerto Montt (Chili) - Callao (Pérou)

Tahiti - Nouvelle Zélande - Australie - Tasmanie

Bali (Indonésie) - Hong Kong - Kota Kinabalu (Bornéo)

Singapour - Colombo (Ceylan) - Bombay (Inde)

Archipel des Seychelles - Malindi (Kenya)

Durban et Capetown (Afrique du Sud) - Ile Ste-Hélène

Dakar (Sénégal) - Cannes - Funchal (Madère) - New-York.

LES VOYAGES

HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans

1460 ave. UNION, Montréal 111 — Tél.: 845-8221

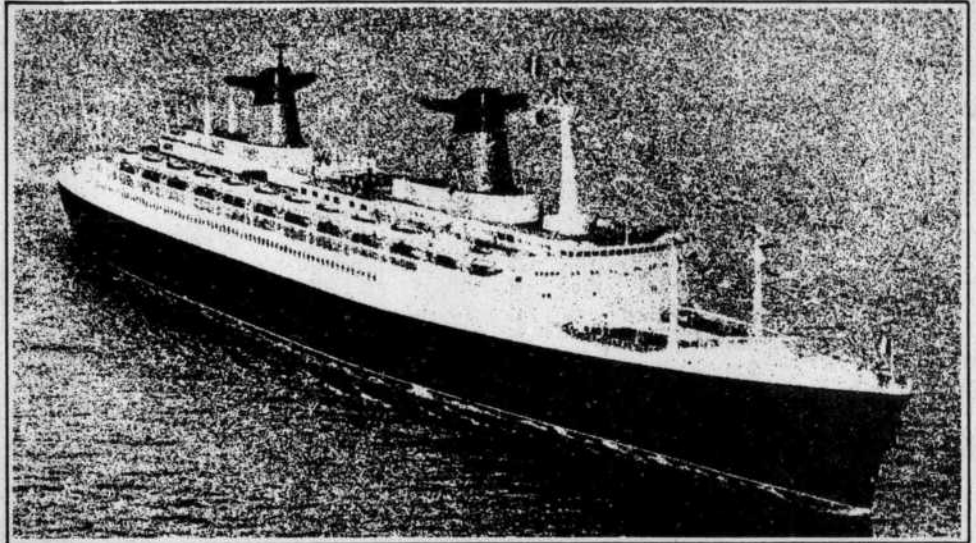
le maître à notre porte — Station McGill-Bonne

Notre bureau est ouvert jusqu'à 5 h 30 p.m. le jeudi jusqu'à 6 h 30 p.m. Fermé le samedi

IATA

S.S. FRANCE Le plus prestigieux paquebot du monde

(Tour du Monde le 9 janvier 1974)



1. Voyages transatlantiques: — New York — Southampton — Le Havre — Bremerhaven (et retour) — Départs toutes les deux semaines entre mai et octobre

Réduction de 50% sur la traversée transatlantique — New York/Cannes le 7 avril ou — Le Havre/New York le 25 mai aux passagers participant à l'une des deux croisières en Méditerranée mentionnée ci-contre (14 ou 29 avril).

2. 2 croisières sensationnelles au départ de Cannes: (Côte d'Azur) — Pâques: 14 jours — à partir de US \$775. Visite de Naples — Le Pirée — Mt Athos — Istanbul — Mykonos — Ephèse — Beyrouth — Rhodes.

— Israël: 13 jours — à partir de US \$710. Visite de Naples — Le Pirée — Rhodes — Haïfa — Limassol — Antalya — Crète. (forfait spécial air-mer disponible au départ de Montréal avec croisière plus 3 jours en Israël et arrangements terrestres).

3. 2 croisières dans les Caraïbes au départ de New York: — 16 mars: 14 jours — à partir de US \$685. — 31 mars: 7 jours — à partir de US \$375.

Demandez nos brochures chez votre agent de voyage ou à Compagnie Générale Transatlantique 1255 — Square Phillips Montréal 111 — 866-4647



Magnifiques voyages... prestigieuses croisières... tout cela chez TRAVELAIDE!

BUREAU PRINCIPAL SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272

METRO - PEEL

VILLE LAVAL CENTRE LAVAL

Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310

VILLE LONGUEUIL 1 PLACE LONGUEUIL

Stationnement gratuit illimité 679-3777

PLAZA ST-HUBERT 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert

Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 Métro Beaubien

CENTRE VILLE MEZZANINE

ÉDIFICE DOMINION SQUARE 9 à 9 a.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277 Métro Peel



1460, avenue Union, Montréal 111, Qué.

845-8221

La province de Terre-Neuve s'éveille au tourisme

A cause de l'intérêt que Terre-Neuve suscite comme lieu de tourisme et de villégiature, M.S. Frank Manuel, sous-ministre du tourisme de cette province, a donné une réception, précédée d'une conférence de presse et d'une présentation cinématographique, ces jours-ci, dans le salon La Huronie de l'hôtel Château Champlain.

Le film montrait la nouvelle province canadienne dans toute sa beauté fruste, susceptible de plaire aux amateurs de la nature sauvage.

Sur la côte ouest de Terre-Neuve, il y a, paraît-il, des descendants de Français, désertheurs de la flotte française: qui avaient épousé des indigènes. Ils parlent le pa-tois.

Terre-Neuve conserve d'ailleurs le souvenir des Vikings qui la visitèrent vers



Petite église typique de la province de Terre-Neuve.

l'an 1,000; de Jean Cabot, qui la redécouvrit en 1497, et des batailles navales que se livrèrent Anglais et Français

le long de ses côtes.

On trouve dans cette province une station de ski à Corner Brook, et l'on peut y pratiquer tous les sports d'hiver.

Terre-Neuve possède plus de deux cents hôtels et motels sur son territoire, ainsi que 166 camps de chasse et de pêche. Pour ceux qui aiment camper, il y a 46 parcs où l'on peut passer la nuit. Il y en a une quinzaine d'autres où l'on peut pique-niquer.

Le gibier abonde dans cette province où l'on peut chasser même l'original et le caribou. De la mi-juin à la mi-octobre, c'est le temps de la pêche au thon (800 livres parfois). On peut louer un thonier pour \$100 à \$150 pour une journée. Ceux qui le préfèrent peuvent pêcher la truite ou le saumon dans les lacs et les rivières.



Une réception a eu lieu récemment dans le hall de l'Office national italien de tourisme, à Montréal, en l'honneur du président du Bureau de tourisme de la ville de Florence, le professeur Ugo Zilletti, et de Mme Zilletti qui visitaient pour la première fois le Canada. Le professeur a annoncé que l'oeuvre de restauration commencée en 1967, à la suite des inondations qui avaient ravagé Florence est complétée. Il a parlé du nouveau palais des congrès, ainsi que de la construction d'un centre des affaires d'envergure. Il a insisté sur les manifestations artistiques importantes: le festival international du théâtre de prose (avril), le Maggio Musicale Fiorentino (début mai, fin juin), l'exposition des antiquaires du 15 septembre au 15 octobre. La photo représente de gauche à droite: Mme Ugo Zilletti, M. L. Ortona, consul d'Italie à Montréal, le professeur Zilletti et M. Lionello Gavio, délégué pour le Canada de l'Office national italien de tourisme.



Mets ta tuque de laine, ton capot de chat et ta ceinture fléchée... C'est le temps du carnaval au Québec! Carnaval de Québec du 22 février au 4 mars, et carnaval du bout du monde à Chicoutimi du 28 février au 5 mars. À Québec, Bonhomme Carnaval préside aux festivités dans son palais de glace, avec la reine et ses six duchesses; les monuments de neige s'érigent; il y a danse sur la place et le tournoi international de hockey Pee-Wee attire des milliers de spectateurs, de même que les diverses compétitions dont la plus célèbre est la course de canots à travers les glaces du Saint-Laurent. Le clou des manifestations est le défilé nocturne du samedi qui amène dans les rues toute la population emmitouflée le 24 février et de nouveau le 3 mars. À Chicoutimi, un défilé historique ouvre les festivités au cours desquelles tous les habitants vivent au rythme d'il y a cent ans. Les bûcherons descendent du chantier du père Alec; les portageurs mesurent leurs forces; les gens du Canton se disputent la marchandise des encanteurs de la rue Principale, le vendredi; on fait provision de pain de ménage et de cochonnailles au marché en plein air, le samedi; et le dimanche c'est la criée publique sur le perron de l'église. Tout ça arrosé de p'tit caribou.

Air Canada reçoit son premier Lockheed L-1011

Le premier des nouveaux avions à réaction à gros fuselage Lockheed L-1011 d'Air Canada, appareils propulsés par les moteurs les plus silencieux utilisés sur les lignes commerciales, est arrivé à Montréal lundi pour être remis à son propriétaire.

Air Canada devient ainsi la première ligne aérienne

étrangère à recevoir un de ces tri-réacteurs de 257 places, construits à Palmdale, Californie, par la Société Lockheed-California.

Parmi les passagers de ce premier vol, on remarquait des dirigeants d'Air Canada et de Lockheed dont le président du conseil de Lockheed, M. Dan Haughton. L'avion

était piloté par les commandants de bord Bill Benson, John Wild et W.O. Hoglund d'Air Canada.

Le président du conseil et directeur général du transporteur national, M. Yves Pratte, a déclaré que Air Canada "accueille avec joie dans son parc aérien ce nouveau venu qui lui permettra d'offrir tout le confort moderne des avions à gros fuselage à un plus grand nombre de Canadiens que dans le passé".

La compagnie aérienne a commandé chez Lockheed dix de ces tri-réacteurs à moteurs Rolls-Royce et en a loué deux autres de Haas-Turner, un groupe financier américain. Outre les grandes villes comme Toronto, Montréal et Vancouver, le L-1011 desservira également plusieurs centres de moindre importance dans tout le pays, soit Calgary, Edmonton, Winnipeg, Halifax et Saint-Jean, Terre-Neuve.

Air Canada espère recevoir cinq de ses L-1011 au cours de 1973 et les cinq autres en 1974. Les deux avions loués entreront en service en mai prochain.



M. Don MacLaren (à droite) qui fut le premier employé d'Air Canada en 1937, discute du confort du TriStar Lockheed L-1011 avec M. Yves Pratte (à gauche) président du conseil d'administration d'Air Canada, et M. Dan Haughton, président du conseil de la société Lockheed-California. (Photo Air Canada)

De Montréal, en passant par le Saguenay... Croisières sur le St.-Laurent à St-Pierre et Miquelon et aux Bermudes

Vivez des moments inoubliables cet été dans une ambiance typiquement russe. Tout vous enchantera: la cuisine (spécialités régionales et internationales), les bons vins du pays, le service courtis. Le prix raisonnable (de \$23 à \$57 par jour) comprend tous les repas et divertissements à bord.

Également, service transatlantique vers Le Havre, Londres, Bremerhaven et Leningrad.

DATES DE DÉPART		
30 juin	14 jours	Saguenay, St-Pierre, Bermudes
14 juil.	7 jours	Saguenay, St-Pierre et Miquelon
21 juil.	7 jours	Saguenay, St-Pierre et Miquelon
28 juil.	14 jours	Saguenay, St-Pierre, Bermudes
11 août	14 jours	Saguenay, St-Pierre, Bermudes



MS Alexandr Pushkin

Renseignements et réservations chez votre AGENT DE VOYAGE ou l'agent-général en Amérique du Nord...

march shipping limited

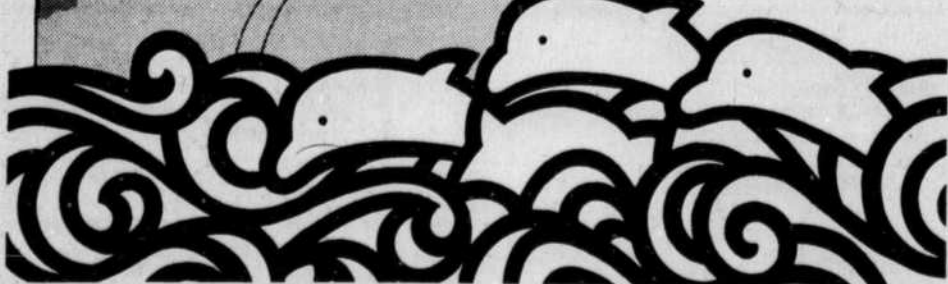
400 ouest, rue Craig, Montréal 126, Qué.

Tél.: (514) 842-8841

Pour LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA BALTIQUE, Leningrad, URSS

*Registre: URSS

AUX BERMUDES



Confiez l'organisation de vos croisières à TRAVELAIDE

BUREAU PRINCIPAL 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL*	VILLE LONGUEUIL*	PLAZA ST-HUBERT*	CENTRE VILLE
Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310	1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777	911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755	ÉDIFICE DOMINION SQUARE 9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277

*Succursales: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi 6 p.m.

Et toujours le même bon service à notre agence...

BUREAU PRINCIPAL 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL*	VILLE LONGUEUIL*	PLAZA ST-HUBERT*	CENTRE VILLE
Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310	1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777	911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755	ÉDIFICE DOMINION SQUARE 9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277

*Succursales: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi 6 p.m.

Un nouveau service de vols nolisés vers l'Europe SÛR ET ÉCONOMIQUE

Alors, c'est décidé, vous allez en Europe cet été? Econair vous y emmène à prix vraiment économique. Mais ce n'est pas tout.

Vous voyagez à bord des DC-8 d'Air Canada. Ainsi, Econair vous assure les services d'une compagnie digne de confiance: système de réservations complet, commodité des salles d'embarquement, qualité du service à bord qu'offre Air Canada et en plus, consommations gratuites

pendant toute l'envolée.

Vous réservez simplement votre place trois mois avant votre départ. (Si vous partez en mai, vous réservez 30 jours avant; en juin, 60 jours avant; en juillet ou plus tard, 90 jours avant). Vous ne pouvez annuler votre réservation; toutefois, nous vous recommandons une assurance-annulation qui ne coûte que \$5 et vous protège en cas de maladie ou d'accident.

Econair vous offre 33 vols pour Paris et 29 pour Londres cet été. Il y en a sûrement un qui s'accorde avec vos projets et votre budget. Car, de Montréal, vous pouvez aller à Paris pour \$189, \$214 ou \$249, à Londres pour \$179, \$199 ou \$229, selon la période où vous voyagez.

Pour choisir vos dates de départ et de retour, consultez votre agent de voyages ou Air Canada.

VOYAGES
TRAVELAIDE

Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec

LIVRE I

La situation du français dans les communications de travail et de consommation des Québécois

2ème PARTIE

La situation du français dans les activités de consommation

INTRODUCTION

La première partie du livre premier de ce rapport a été consacrée à la situation du français dans les activités de travail. Nous examinerons maintenant la situation dans les activités de consommation.

Entre les activités de travail et de consommation, il y a un lien étroit qu'il convient de souligner. On peut avancer en effet qu'à toute demande de biens et de services correspond une activité de travail. Chez le préposé au service de la clientèle, la communication qui s'établit avec le client est une activité de travail; chez ce dernier, c'est une activité qui a trait à la consommation. Et l'une peut influencer sur l'autre. Dans la mesure où le consommateur impose sa langue, il peut arriver qu'il oblige le travailleur à utiliser une autre langue que la sienne; dans la situation inverse, c'est le consommateur qui fait les frais de la consommation, avec le risque que, dans bien des cas, il se sente frustré. Travailleurs et consommateurs sont indissociablement liés, ce qui a pour effet d'augmenter considérablement la complexité des relations linguistiques, les droits des uns n'étant pas nécessairement les mêmes que ceux des autres. Aussi, y a-t-il intérêt à les traiter dans un même volume, tant pour faire ressortir la complémentarité que l'opposition des situations.

Nous donnons au terme "consommateur" un sens très large. Il désigne, tout au long de ce volume, celui qui utilise des biens ou des services, soit qu'il les reçoive gratuitement, soit qu'il ait à débours pour se les procurer. Le terme englobe donc celui de "client", mais en mettant l'accent sur l'idée d'utilisation plutôt que sur la relation entre l'utilisateur et celui qui distribue des biens ou qui dispense des services. Cela permet d'inclure sous le vocable diverses catégories d'utilisateurs, tels le patient, l'étudiant, le "justiciable", l'administré, pour ne faire allusion qu'aux grands citoyens.

Quant au terme "consommation", auquel nous donnons la même extension, il nous permet d'englober, croyons-nous, tous les types de communications qui ont pour objet, non seulement de se procurer des biens ou des services, mais aussi de les faire connaître ou de les offrir, tout comme de faire connaître l'entreprise ou l'établissement qui offre les biens ou les services, les dites communications pouvant avoir un caractère privé, public ou officiel. A ce compte, nous englobons l'affichage public, que nous considérons comme une communication des services publics ou privés à l'adresse des administrés ou des clients. Nous incluons également l'activité qui consiste à consommer les produits culturels et intellectuels de tout ordre, que l'on trouve sur le marché au même titre que les autres produits. Il s'agit bien d'un acte de consommation qui a pour caractère essentiel une communication dont le support est la langue. Le rôle que joue celle-ci présente alors le même intérêt que pour les autres types d'activités.

Nous avons déjà dit qu'avec le double

régime d'institutions et de services qui prévaut au Québec, le consommateur ne se trouvait pas dans une situation aussi contraignante sur le plan linguistique que le travailleur. Mais tout n'est pas parfait comme nous aurons l'occasion de le constater. Il importe alors d'autant plus d'intervenir pour corriger la situation que les activités de consommation mettent en cause un grand nombre d'individus: alors que la main-d'œuvre ne dépasse pas 40% de la population, tous les Québécois sont d'une manière ou d'une autre des consommateurs, y compris les enfants. Chez ces derniers, qui sont à cette période de la vie où l'on s'imprègne des structures de sa langue, les pratiques linguistiques dans les activités de consommation jouent, parallèlement aux milieux familial et scolaire, un rôle primordial dans l'acquisition et la maîtrise d'une grande variété de termes et d'expressions; qu'on songe alors au tort qui peut leur être fait — en plus de les priver du plaisir de découvrir les choses par eux-mêmes — quand on ne respecte pas leur droit à la langue, comme c'est par exemple trop souvent le cas pour les livrets d'instructions qui accompagnent les jouets et autres cadeaux dont ils sont gratifiés. Pour la majorité des adultes, d'ailleurs, le tort peut être aussi grand, car bien peu d'entre eux ont le temps et les moyens de traduire en termes corrects ce qui leur est proposé dans un autre langage.

Ce qui est en cause ici, c'est ce qu'on pourrait appeler d'une expression commode "l'ambiance" française, ou encore la "vie" française. Pour être imprégnée de leur langue, les individus qui la parlent doivent baigner dans une ambiance linguistique qui, par osmose, fait pénétrer dans leur subconscient toutes sortes de formes et d'expressions, dont, par la suite, ils tirent profit pour exprimer ce qu'ils ont à dire. Une langue ne s'apprend pas qu'à l'école ou dans les dictionnaires; mais bien davantage par l'usage passif ou actif qu'on en fait, et ce, tout au long de la vie. Au Québec ou, plus que partout ailleurs, se fait sentir la pression de l'anglais, les francophones ont un pressant besoin d'avoir constamment sous les yeux les mots et les expressions par lesquelles on exprime dans leur langue les réalités de la vie au vingtième siècle. C'est une chose à laquelle ils ont droit. Et c'est un devoir de satisfaire à ce droit. Alors on peut penser que, la hausse du niveau aidant, cette langue qu'on trouve si pauvre, si détrempée, en viendra graduellement à s'améliorer.

Il faut donc, dans la perspective du plein épanouissement et de la diffusion du français, accorder autant d'importance à cette partie du présent volume qu'à la précédente. Si les contraintes linguistiques sont moindres pour le consommateur francophone que pour le travailleur, il n'en reste pas moins que les effets de certaines situations particulières peuvent être, à certains égards, presque aussi néfastes pour le développement de la langue chez les individus que le sont certaines situations de travail.

Nous n'avons pas consacré aux acti-

vités de consommation un programme d'investigation qui nous aurait permis de prendre une vue d'ensemble de la situation. C'est que, dans ce type d'activités, le problème linguistique, de par les plaintes que nous avons reçues et les plaintes dont on pouvait faire état dans le public, ne paraissait pas avoir la même acuité que dans les activités de travail. Tels particuliers ou telles associations avaient attiré notre attention sur les problèmes que posait l'usage du français dans la publicité ou dans les médias d'information; tel groupe d'experts nous avait conseillé de donner des coups de sonde pour vérifier les pratiques et usages linguistiques dans certaines organisations du service; tels conseillers nous avaient suggéré, étant donné le droit positif et les us et coutumes dans l'administration publique, de concentrer nos efforts sur les services du secteur privé. Bref, en première approche, le domaine de la consommation ne s'est pas imposé à notre attention d'une façon globale, mais plutôt sous une forme morcelée, selon les problèmes particuliers qu'on y pouvait identifier. Il en est résulté des enquêtes partielles, qui, cependant, combinées avec des données déjà disponibles, nous permettent de prendre une vue satisfaisante de la situation du français dans ce vaste secteur d'activité. Une enquête globale aurait peut-être permis de lever tous les doutes. Ayant dû consacrer la majeure partie de nos efforts et de nos ressources aux communications de travail et aux droits linguistiques, nous

avons pensé qu'il était possible de formuler une politique de diffusion du français dans le domaine de la consommation à partir d'un principe clair: le droit du consommateur d'être servi dans sa langue, et d'une connaissance suffisante de la situation.

Pour rédiger les chapitres qui vont suivre, nous avons tiré le maximum des données que nous avons recueillies. On se rendra compte — même si nous ne couvrons pas tout le champ des activités de consommation — que l'éventail des situations analysées et des recommandations formulées est suffisamment large pour qu'il s'en dégage une politique générale qui pourra être étendue à l'ensemble du domaine de la consommation. Nous examinerons d'abord la situation du français dans les relations d'affaires entre les organisations de services du secteur privé et leurs clients; ensuite, nous exposerons le résultat de nos investigations dans les communications qui émanent de l'administration publique ou qui sont dirigées vers elle; en dernier lieu, nous poursuivrons notre examen de la situation dans le domaine de l'information et de la publicité. Mais préalablement à cet exposé, nous consacrerons un bref chapitre à l'étude du degré d'attachement des consommateurs francophones à leur langue, et aux moyens qu'ils jugent les plus efficaces pour diffuser le français dans les activités de consommation. Nous serons ainsi, dès le départ, fixés sur les attitudes et les vœux de la majorité des citoyens sur ces questions.

I- Le degré d'attachement des consommateurs francophones à leur langue et les moyens de diffuser le français dans les activités de consommation

Dans une enquête que nous avons conduite auprès des francophones et des anglophones, nous avons tenté de mesurer le degré d'attachement à la langue, en cernant, à travers une série d'exemples précis et de circonstances de la vie courante, les problèmes qui se posent dans l'utilisation qu'on fait de cette langue au cours de l'activité de consommation (1). Les réactions des consommateurs ont été très significatives.

La majorité des répondants qui ont eu des difficultés à utiliser leur langue, soit dans les banques, soit dans les restaurants ou les magasins, ou encore ailleurs, ont réagi, surtout les francophones: 71% contre 61% des anglophones. La réaction a pris diverses formes: les francophones ont exigé avant tout (54%) qu'on leur parle dans leur langue contre 31% des anglophones; les anglophones ont eu pour contre davantage tendance à requérir les services d'établissements plus accommodants, donc, de changer d'endroit, sans plus, pour obtenir les services qu'ils recherchaient.

La réaction de l'acheteur qui, après s'être procuré un produit, se rend compte qu'il ne peut l'utiliser faut de livret d'instructions dans sa langue, est tout autant instructive.

Quelque 27% des répondants francophones ont eu une réaction de colère en se rendant compte de la situation. Dans l'ensemble, cependant, 83% ont tenté de vérifier s'il existait une traduction française, alors que 64% se sont résignés à lire les instructions en anglais ou se sont débrouillés autrement, que 19% ont protesté, que 20% ont demandé ou exigé un livret d'instructions en français, et que 4% ont retourné l'article. Le recours à la traduction par une tierce personne a surtout été utilisé par les moins instruits (31%) alors que ceux qui avaient une instruction moyenne ou supérieure n'ont été respectivement que 17% et 12% à utiliser ce moyen. Les mêmes personnes ont pu poser plus d'un geste comme celui de lire et de protester ensuite, ce qui explique que le pourcentage total dépasse 100%.

Mais c'est le secteur de l'affichage et des raisons sociales que nous avons retenu pour tenter de connaître les exi-

ces derniers à vouloir rendre les affiches et les raisons sociales bilingues dans chacune des régions.

Par ailleurs, une minorité importante de francophones voudraient voir les affiches et les raisons sociales surtout en français: cette minorité varie selon les régions: elle est la plus réduite à Hull (14%) pour atteindre son maximum à Québec (24%). L'ordre croissant est le suivant: Hull, 14%; Montréal, 15%; Cantons de l'Est, 16%; Abitibi, 19%; Gaspé, 21%; Beauce/Bas-du-Fleuve, 22%; Québec, 24%. Une analyse plus poussée nous montre que cette minorité, désireuse de voir des affiches et raisons sociales unilingues françaises, se recrute principalement chez ceux qui ont 13 ans et plus de scolarité. Selon un ordre croissant, les pourcentages sont alors les suivants: Montréal, 18%; Hull, 23%; Cantons de l'Est, 30%; Abitibi, 34%; Beauce/Bas-du-Fleuve, 39%; Gaspé, 41%; Chicoutimi, 44% et Québec, 49%.

Dans l'ensemble cependant (87% des répondants), qu'on soit francophone ou anglophone, on exprime le désir d'avoir des affiches bilingues dans tous les lieux, secteurs d'activités ou types d'établissements ou de communications qui ont été mentionnés: établissements commerciaux, signalisation routière, services publics comme l'électricité et le téléphone, lieux d'attraction touristique, hôtels et restaurants, endroits récréatifs et sportifs. Le souhait est massif et sans ambiguïté. On compte même que le souhait pourrait être transformé en réalité d'ici les cinq prochaines années. Par exemple, 69% des francophones croient que ce sera le cas pour les hôtels et les restaurants; ils sont 67% à le penser pour les lieux d'attraction touristique et la signalisation routière; 65% pour les endroits récréatifs et sportifs; et 61% pour les établissements commerciaux. Les autres francophones croient, pour la plupart, que leurs désirs se réaliseront dans 5 ou 10 ans. Les anglophones, de leur côté, expriment leurs désirs quelque peu différemment. Ils sont, contrairement aux francophones, quelque 8% à 12% à croire que leurs désirs sont déjà réalisés. Ils sont beaucoup moins nombreux que les francophones à penser que les choses se feront d'ici cinq ans, étant plus portés qu'eux à repousser la réalisation au-delà de dix ans.

Poussant plus loin notre investigation, nous avons demandé aux informateurs de juger des meilleurs moyens d'assurer la diffusion du français dans les activités de consommation. Nous leur avons proposé les moyens suivants:

- la bonne volonté des gens
- l'intervention de l'Etat
- l'amélioration du français à l'école
- le français comme langue de travail
- des affiches et des raisons sociales françaises
- des relations étroites avec les pays de la francophonie
- l'action des médias d'information
- la collaboration de la grande entreprise

Tous ces moyens, les francophones les ont jugés soit excellents, soit très bons ou bons, alors qu'en général les anglophones se sont montrés plus réticents à l'endroit de certains d'entre eux et très réticents pour d'autres (Tableau II.1). Les deux groupes s'accordent cependant pour reconnaître à l'amélioration du français à l'école le rôle le plus impor-

tant pour promouvoir l'usage du français au Québec. Pour le reste, les anglophones attribuent à la bonne volonté des gens le second rang, et, fait à signaler, le dernier rang au français comme langue de travail. Les francophones, eux, accordent à l'action des médias d'information la seconde place comme moyen de promouvoir le français, alors que les relations étroites avec les pays de la francophonie occupent la dernière place. Dernier fait à retenir, l'intervention de l'Etat figure en très bonne place chez les francophones, mais n'occupe qu'un rang modeste chez les anglophones.

Revenant à la charge sur ce dernier moyen, important à nos yeux comme à ceux de nombreux pétitionnaires qui nous avaient suggéré de présenter des recommandations dans ce sens, nous avons posé la question suivante à nos informateurs: "Croyez-vous que le Gouvernement du Québec doit intervenir pour favoriser l'usage du français au Québec dans les secteurs suivants?" en donnant à la suite la liste des secteurs. Les réponses provenant des deux groupes linguistiques diffèrent du tout au tout. En effet, la grande majorité des francophones (de 73% à 81%) désirent l'intervention du Gouvernement du Québec alors qu'il n'y a que le tiers environ des anglophones (de 23% à 37%) à souhaiter une telle intervention.

Les francophones les plus instruits sont aussi les plus nombreux à favoriser l'intervention du Gouvernement, alors que c'est l'inverse chez les anglophones, tout particulièrement dans les domaines des affiches et des raisons sociales, des médias d'information et de la langue d'enseignement. C'est dans le groupe des anglophones les moins instruits qu'on trouve des opinions qui se rapprochent le plus de celles des francophones. Enfin, la majorité des francophones (69%) favorise l'intervention gouvernementale dans tous les secteurs mentionnés, alors que chez les anglophones, c'est l'inverse qui se produit (Tableau II.2).

Au terme de cette incursion sommaire du côté des comportements et des attitudes des consommateurs vis-à-vis la langue française dans les activités de consommation, et des opinions qu'ils professent sur les meilleurs moyens d'en assurer la diffusion, il semble qu'on puisse tirer une double conclusion: à savoir que les francophones manifestent clairement le désir d'être servis dans leur langue mais sans vouloir pour autant empêcher les anglophones, et sans doute dans certains cas les membres du tiers groupe, d'être servis dans la leur; et que, pour réaliser ce désir, ils pensent, à une forte majorité, qu'une action du Gouvernement s'impose. D'une part, cette attitude raisonnable nous paraît rejoindre spontanément un principe généralement admis, à savoir que le client a le droit d'être servi dans sa langue; d'autre part, les opinions exprimées touchant l'intervention du Gouvernement, nous paraissent rejoindre le principe que nous avons posé dans la première partie du volume, sur la nécessité d'une action gouvernementale pour assurer au français prestige, plein épanouissement et diffusion dans tous les secteurs d'activité. Aussi, nous croyons-nous justifiés, dès le départ, de faire au Gouvernement une recommandation générale touchant les droits linguistiques du consommateur, recommandation qui servira à toutes celles que nous formulerons par la suite.

Nous recommandons que, dans la loi sur le statut des langues, le gouvernement établisse le droit du consommateur d'être servi en français sans pour autant empêcher qu'il le soit en anglais, s'il le désire.

Le principe ci-dessus formulé devrait trouver une application dans tous les types de communications qui ont pour objet la consommation de biens ou de services, mais non sans recevoir des formulations variées selon les types de communication. Nous en donnerons quelques exemples au fur et à mesure que nous exposerons certaines situations qui ont davantage retenu notre attention. Ces formulations auront pour objet, soit de préciser la règle générale que nous venons d'énoncer, soit d'en faciliter l'application.

TABLEAU II.1

Jugement des francophones et des anglophones sur l'importance qu'ils accordent à divers moyens pour promouvoir l'usage du français au Québec

Moyens de promotion	Indice chez les	
	anglophones	francophones
a) la bonne volonté des gens	68	68
b) l'intervention de l'Etat	43	67
c) l'amélioration du français à l'école	69	72
d) le français comme langue de travail	38	67
e) des affiches et des raisons sociales françaises	45	64
f) des relations étroites avec les pays de la francophonie	40	55
g) l'action des médias d'information	53	71
h) la collaboration de la grande entreprise	55	69

TABLEAU II.2

Distributions procentuelles des francophones et des anglophones selon un indice de désir de voir intervenir le gouvernement du Québec pour favoriser l'usage du français dans divers secteurs (*)

	francophones	anglophones
	%	%
Aucun secteur	12	51
1-2 secteurs	3	11
3-4 secteurs	5	14
5-6 secteurs	11	8
7-8 secteurs	69	17

* Cet indice a été composé en faisant la somme des réponses affirmatives. Les 8 secteurs considérés sont l'affichage et les raisons sociales, les médias, la langue de travail, les immigrants, l'enseignement, les services publics, les manuels et l'éti-quetage.

II- Les pratiques linguistiques dans les entreprises de services du secteur privé

INTRODUCTION

Etant donné l'ampleur des services fournis à la population par le secteur privé, qui rejoint chaque jour des millions de Québécois, il nous était impossible de faire une étude complète des pratiques linguistiques de l'ensemble des organismes de services dans ce secteur. Des spécialistes nous ont donc conseillé de prendre une vue générale de la situation et de ne retenir ensuite que quelques secteurs clef pour y effectuer des enquêtes plus poussées. Notre investigation a donc dépassé les limites d'un simple coup d'oeil et nous a permis dans plusieurs sous-secteurs de faire une étude assez approfondie.

Pour étudier les pratiques linguistiques de l'entreprise privée dans ses communications avec les clients-individus, nous avons fait faire deux enquêtes. La première, conduite par le Centre de recherches sur l'opinion publique (CROP) a été effectuée dans le secteur commercial et financier (2), tant auprès de la clientèle que d'informateurs clef du milieu des affaires. Nous nous sommes volontairement limités à quatre types d'établissements, et à une région, celle de Montréal. Après une pré-enquête, notre choix s'est porté sur les établissements suivants: les banques, les grands magasins, les compagnies de prêt et les compagnies d'assurance. Les deux principaux critères qui nous ont guidés ont été l'importance et l'hétérogénéité linguistique de la clientèle impliquée quotidiennement dans ce genre de commerce. La deuxième enquête, conduite par la société Sorécom, ne s'adressait qu'aux clients et visait à déterminer les problèmes de communication qu'ils avaient pu avoir dans certains types d'établissements, comme les banques, les restaurants et les magasins (3). A ces deux enquêtes principales s'en sont ajoutées d'autres de moindre envergure, que nous avions confiées à notre Service de la recherche, ou qui avaient été effectuées par l'Office de la langue française et dont celui-ci a mis gracieusement les résultats à notre disposition. Ces enquêtes ont porté sur les raisons sociales, la publicité par affichage, l'affichage dans la ville de Montréal, le visage linguistique des rayons de jouets, et l'étiquetage et la publicité dans les magasins de la ville de Québec. Des colloques ont également été tenus sur des sujets plus spécifiques. Enfin, l'inventaire des législations d'ordre linguistique, effectué par Me Claude-Armand Sheppard pour le compte de la Commission nous a été d'un grand secours pour les aspects d'ordre juridique des questions que nous avions à traiter.

Nous utiliserons ces différentes données dans les pages qui vont suivre. Après avoir traité brièvement de la législation et de la juridiction provinciale en matière de langue des affaires, nous examinerons les problèmes qui se posent, dans le secteur privé, au niveau des communications individuelles et des communications générales.

A) La législation québécoise en matière de langue des affaires

La langue des affaires désigne essentiellement la langue des communications écrites ou verbales entre une entreprise et sa clientèle actuelle ou éventuelle. L'expression englobe également la langue des contrats, des conventions et des autres documents émis par l'entreprise. Nous allons dire un mot des communications écrites que représentent les raisons sociales, la publicité et les contrats.

De façon générale, la langue des raisons sociales au Québec n'est pas réglementée sauf que le législateur a prévu la possibilité d'utiliser les versions française et anglaise du même nom. Il arrive, de façon exceptionnelle, que l'adoption d'un nom français soit obligatoire, mais c'est sous réserve du droit d'utiliser une version correspondante dans une autre langue.

La langue de la publicité n'est guère plus réglementée que la langue des raisons sociales. Cependant, depuis quelques années, on assiste à l'ébauche d'une politique de réglementation de la langue des étiquettes ou inscriptions sur les produits de consommation. Divers règlements exigent des inscriptions bilingues sur les étiquettes figurant sur les succédanés de produits laitiers, sur les produits agricoles et sur les aliments, mais la validité de ces dispositions est actuellement contestée devant les tribunaux. Un grand nombre de produits, tels les produits hygiéniques, les produits de beauté, les médicaments, les jouets, et tous les appareils ménagers échappent cependant à ces réglementations.

Quant à la langue des contrats, la plus grande liberté linguistique la ca-

ractérisait jusqu'à ces derniers temps. Il existe bien un article du Code civil qui exige que les billets et autres documents émis par les transporteurs publics ou les compagnies de télécommunication et d'énergie électrique soient bilingues, mais c'est avec la Loi de la protection du consommateur, adoptée en 1971, que le législateur a véritablement commencé à intervenir dans le domaine des contrats. Il est prévu dans une disposition que tout contrat visé par la loi doit obligatoirement avoir une version française, mais rien n'empêche, qu'à la demande du consommateur, il soit rédigé en anglais, ou encore, qu'il soit présenté en deux versions. En juin 1972, le Gouvernement a déposé un projet de loi concernant les activités immobilières, qui comporte des dispositions analogues relativement aux prospectus et aux contrats immobiliers. L'on assiste donc sans doute aucun à l'ébauche d'une politique linguistique dans ce domaine.

B) La juridiction québécoise en matière de langue des affaires

La constitution du pays ne traite pas de la langue des affaires. L'on peut donc affirmer que la juridiction sur les incidences linguistiques de ces activités dépendra du pouvoir de réglementation des activités elles-mêmes. Selon qu'un champ est sous la juridiction fédérale ou sous la juridiction provinciale, le Parlement ou l'Assemblée nationale pourra prescrire la langue de communication avec le public.

D'importants secteurs du monde des affaires tombent sous la juridiction fédérale. C'est le cas du commerce interprovincial et international, des banques, de l'aéronautique, de la navigation, des transports interprovinciaux, des télécommunications, des marques de commerce et de quelques autres secteurs encore. Mais dans tous les domaines qui relèvent du pouvoir provincial — et ils sont très nombreux — le Gouvernement du Québec peut légiférer quant à la langue de communication avec le public. Il devra cependant tenir compte dans chaque cas des restrictions imposées par la juridiction fédérale.

C) Les communications individuelles

Au cours d'une activité de consommation, il peut s'établir des communications individuelles et des communications générales. Les communications individuelles servent à établir des relations orales ou écrites entre une organisation distributrice de biens ou de services et un client déterminé; elles peuvent prendre la forme de communications téléphoniques ou encore de communications écrites non standardisées. Les communications générales sont celles qui se déroulent de façon anonyme lorsqu'une organisation distributrice de biens ou de services s'adresse au public en général ou à un groupe de clients actuels ou éventuels. C'est à ce type de communications qu'on a affaire lorsqu'un établissement publie et distribue un catalogue en vue de faire connaître ses produits: lorsqu'il affiche sa raison sociale; ou encore, lorsqu'il imprime des modes d'emploi ou des livrets d'instructions pour joindre à la marchandise qu'il offre au client.

1) La situation dans les communications individuelles

Pour étudier les difficultés que les clients ont pu éprouver, individuellement, dans l'utilisation de leur langue au cours de certaines activités de consommation, nous ferons d'abord appel aux données recueillies dans l'enquête conduite par Sorécom (4).

Un premier tableau (le tableau II.3), nous permet de constater que, dans leurs communications individuelles, les francophones sont moins nombreux que les anglophones à avoir éprouvé des difficultés à se faire servir dans leur langue. Seulement 13% des francophones contre 26% des anglophones ont déclaré avoir éprouvé de telles difficultés. Chez les anglophones comme chez les francophones, le pourcentage des insatisfactions augmente avec le niveau d'instruction. C'est avant tout contre les restaurants et les magasins que les informateurs ont manifesté leur mécontentement (70% des francophones et 57% des anglophones); les banques semblent offrir un meilleur service sur le plan des communications, puisque seulement 17% des informateurs de chacun des groupes ont déclaré avoir eu à élever des protesta-

tions contre le traitement qu'on leur faisait subir (Tableau II.4).

L'agglomération montréalaise figure d'emblée comme la région du Québec où les problèmes de communication entre les clients et les organisations de services se font les plus nombreux: 69% des informateurs francophones ont eu lieu de se plaindre et 79% des informateurs anglophones se sont trouvés dans le même cas. Il est clair que l'importance numérique des deux groupes linguistiques dans la région métropolitaine en fait un lieu tout désigné pour les conflits linguistiques.

Ces faits montrent qu'il y avait intérêt à enquêter dans la région de Montréal sur les pratiques linguistiques avec la clientèle dans des organisations de services, comme les banques, les grands magasins, les compagnies de prêt et les compagnies d'assurance. D'où l'enquête menée par le Centre de recherches sur l'opinion publique (CROP).

Cette enquête a fait ressortir les usages linguistiques suivants:

— dans les magasins à rayons multiples, il y a adaptation linguistique à la clientèle, mais sur une base institutionnelle et non individuelle;

— dans les compagnies de prêts personnels, il y a prédominance du français comme langue de communication avec le client, doublée cependant d'une adaptation linguistique à la clientèle; la publicité et les contacts sont rédigés dans les deux langues;

— dans les banques, on accorde une grande attention à la langue du client, les communications se faisant en français ou en anglais selon que la clientèle se compose majoritairement de francophones ou d'anglophones;

— le secteur des assurances se caractérise par une grande adaptation linguistique dans les rapports clients-services; il s'y pratique une sorte de ségrégation, en ce sens que les agents francophones se réservent une clientèle francophone, les anglophones agissent de façon identique.

2) Évolution de la situation

Les francophones ont dû livrer de nombreuses batailles — dont certaines furent célèbres — pour obtenir le respect de leur langue comme consommateurs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. On se rappelle leurs revendications pour obtenir l'émission de monnaie, de timbres-poste et de chèques bilingues. Il a fallu la loi Lavergne pour obliger sept catégories de compagnies dont les services sont d'utilité publique, à mettre à la disposition de leur clientèle, au Québec, des titres et des documents imprimés dans les deux langues. On a fréquemment dénoncé dans les journaux français l'unilinguisme anglais dont la pratique était courante dans de nombreux établissements financiers et commerciaux, à Montréal tout particulièrement. Les choses ont changé assurément.

Nous avons tenu à mesurer la perception que les consommateurs québécois avaient de ce changement. Trois questions leur ont été posées à cet effet. La première se formulait ainsi: "Comparativement à ce qui se passait il y a cinq ans au Québec, diriez-vous que maintenant, pour personnellement, êtes généralement moins contrarié (e), plus contrarié (e) ou aussi contrarié (e) du point de vue de l'utilisation du français?" Les deux autres questions étaient formulées de la même façon, mais en insistant que plus sur l'expérience des répondants mais sur celle des groupes canadiens-français et canadiens-anglais. Que leur témoignage porte sur leur expérience ou celle de leur groupe, les francophones sont plus nombreux à dire qu'ils sont moins contrariés actuellement qu'ils ne l'étaient il y a cinq ans du point de vue de l'utilisation du français au Québec. Ce témoignage est le fait de tous les groupes de francophones, quel que soit leur niveau d'instruction, et il est valable pour tous les secteurs d'activité investigués.

Chez les anglophones, la tendance est plutôt de reconnaître que le groupe subit de plus en plus de contrariétés dans ses communications de consommation. Ceux qui perçoivent une augmentation des difficultés à utiliser l'anglais sont plus nombreux que ceux qui perçoivent une diminution de ces difficultés. Les francophones eux-mêmes ont une perception identique des difficultés croissantes des anglophones à utiliser leur langue au Québec, tandis que les anglophones partagent le sentiment des francophones sur l'évolution favorable de la situation à leur endroit.

3) Analyse de la situation

Notre première enquête nous a montré que seulement 13% des francophones interviewés ont éprouvé des difficultés à se faire servir dans leur langue. C'est un pourcentage qui, pris hors contexte, semble peu élevé en comparaison des 26% d'anglophones qui ont éprouvé les mêmes difficultés. En faisant appel à l'importance numérique des groupes, on se rend compte cependant que ce sont les francophones qui sont perdants puisqu'ils sont encore 13% à subir des contrariétés alors que les anglophones sont 74%, dans le Québec, à avoir affirmé qu'ils n'éprouvaient aucune difficulté à faire affaire en anglais. La situation apparaît beaucoup plus normale si les francophones n'avaient qu'exceptionnellement à se servir d'une autre langue que la leur pour se procurer des biens ou des services.

Si nous passons à des activités spécifiques — comme celles qui consistent à faire affaire avec une banque, un restaurant ou un magasin — nous pouvons constater qu'au cours des six derniers mois, les francophones ont éprouvé dans certains cas beaucoup de difficulté à se faire servir dans leur langue. En faisant affaire avec une banque, c'est 17% de francophones qui ont subi des contrariétés, soit un pourcentage identique à celui des anglophones. Dans un restaurant ou un magasin, c'est 70% de francophones qui ont été frustrés de leur droit en regard de seulement 57% d'anglophones qui se sont trouvés dans la même situation. Ce qui donne à penser que dans le domaine de la consommation comme dans celui du travail, les anglophones, au moins dans certaines situations, sont plus favorisés que les francophones. Ceci montre bien

l'existence d'un déséquilibre manifeste dans l'utilisation des langues par chacune des deux communautés linguistiques.

Si la situation d'ensemble n'est pas davantage critique pour le francophone, c'est, comme nous l'avons déjà signalé, à cause du double réseau d'institutions. Dans le domaine bancaire par exemple, il s'exerce une certaine ségrégation naturelle entre les clientèles. Ainsi, il y a des banques qui, de réputation, sont francophones et d'autres, anglophones. Les francophones feront donc affaire plutôt avec les premières et les anglophones avec les secondes. Chacun est alors servi dans sa langue. Mais le client, tant francophone qu'anglophone, pourra éprouver des difficultés à obtenir des services dans sa langue s'il pénètre dans l'univers bancaire de l'autre. A ce moment, il n'obtiendra satisfaction dans ses communications d'affaires que si l'établissement est en mesure de pratiquer le bilinguisme. Ce même phénomène de la ségrégation, nous le retrouvons dans le domaine de l'assurance-vie, alors que l'enquête nous a appris que la majorité des agents francophones se contentaient d'une clientèle francophone et qu'à l'inverse, les clients francophones confiaient plutôt leurs problèmes d'assurance-vie à des agents francophones. Il en est de même pour les anglophones, tant clients qu'agents.

En somme, la situation faite aux francophones n'est pas totalement satisfaisante. Elle le serait encore moins si n'existait pas ce double système d'institutions et de services qui permettent à la majorité d'utiliser largement sa langue dans les activités de consommation. Il paraîtrait normal cependant que, partout au Québec, le francophone puisse bénéficier de tous les services qu'offre l'entreprise privée en n'ayant pas à utiliser d'autre langue que la sienne.

4) Des propositions de changement

Comme consommateur et comme membre de la majorité au Québec, le client francophone devrait être servi dans sa langue. Il importe que le Gouvernement établisse clairement ce principe et qu'il l'énonce comme un objectif qui doit être réalisé à court terme.

Nous recommandons au gouvernement de proclamer le droit du client francophone, dans les activités de consommation se déroulant dans le secteur privé, d'être servi dans sa langue, partout au Québec, tant dans ses communications écrites que dans ses communications orales.

En pratique, la politique devrait être la suivante: toutes les entreprises de services du secteur privé qui tirent profit de la confiance que leur accorde le public québécois devraient offrir leurs services et leurs produits en français à la clientèle francophone et communiquer verbalement et par écrit en français avec les clients francophones. Pour atteindre cet objectif, il y a un premier moyen qu'il faudra employer si l'on veut être logique et réaliste. Il s'agit de rendre obligatoire la connaissance d'usage de la langue française pour tous ceux qui, au Québec, sont susceptibles, de par leurs fonctions, d'entrer en communication avec un client.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec prenne les mesures qui s'imposent pour que tout employé du secteur privé qui, de par ses fonctions, est susceptible d'entrer en contact avec un client ait une connaissance d'usage de la langue française.

Il faut cependant des délais. On ne peut s'attendre en effet à ce que tous les anglophones, actuellement en contact avec la clientèle, puissent du jour au lendemain maîtriser le français. Par ailleurs, il ne faut pas trop tarder à mettre en vigueur une mesure qui s'impose. Aussi croyons-nous raisonnable de proposer un délai de cinq ans à l'intérieur duquel les entreprises privées de services devraient prendre les moyens pour atteindre l'objectif énoncé dans la recommandation précédente.

Nous recommandons qu'un délai maximum de cinq ans soit accordé aux entreprises privées de services pour généraliser l'emploi du français dans leurs communications directes, aussi bien écrites que verbales, avec le client francophone.

La politique que nous proposons aura pour effet de généraliser l'emploi du français avec la clientèle francophone. Il pourra quand même se présenter des cas où le client ne pourra obtenir satisfaction. Il devrait pouvoir alors porter plainte auprès du Commissaire aux langues dont nous avons proposé la nomination dans la première partie de ce volume. Toutefois, il ne devrait pouvoir le faire qu'une fois écoulé le délai de cinq ans que nous venons de proposer. Il ne serait pas sage de procéder autrement. Le Gouvernement ne devrait d'ailleurs étendre la juridiction du Commissaire aux langues sur le secteur de la consommation qu'après avoir pris conseil de la Commission pour la diffusion de la langue française.

Nous recommandons au gouvernement de s'étendre la juridiction du commissaire aux langues sur les droits linguistiques relatifs aux activités de consommation qu'une fois écoulé un délai de cinq ans après l'établissement de ces droits, et après avoir pris conseil de la commission pour la diffusion de la langue française.

D) Les communications générales

Nous venons d'étudier les problèmes que posent les communications individuelles entre un client et une entreprise de services. Nous traiterons maintenant des communications qui ont lieu entre un établissement et un groupe de clients actuels ou éventuels. Nous porterons notre attention tout particulièrement sur les modes d'emploi qui accompagnent les produits, ainsi que sur l'étiquetage, les raisons sociales, l'affichage et les contrats de nature commerciale.

1) Les modes d'emploi

L'enquête effectuée par Sorécom nous a montré que les francophones sont pri-

vés très fréquemment de livrets d'instruction rédigés dans leur propre langue. En effet, 42% des francophones interrogés ont affirmé qu'au cours des douze derniers mois, il leur était arrivé d'acheter au Québec un article ou un produit dont le mode d'emploi était rédigé uniquement en anglais. Chez les anglophones, seulement 20% disent avoir subi un préjudice analogue. L'écrit étant rédigé uniquement en français. Près du tiers des francophones ont déclaré avoir été lésés dans leur droit cinq fois ou plus durant les douze derniers mois.

Quoi qu'il en soit dix explications qu'on puisse fournir, il est anormal que plus de 40% des cinq millions de consommateurs francophones ne puissent toujours obtenir avec les produits qu'ils achètent, des livrets d'instruction ou des modes d'emploi rédigés dans leur langue. C'est là chose absolument élémentaire. Et ce n'est pas à l'honneur des distributeurs de biens ou de services de ne pas l'avoir encore compris. A notre sens, le Gouvernement du Québec doit agir sans tarder, car il s'agit là d'un des droits les plus évidents du consommateur francophone. Cette action ne doit pas avoir pour but d'empêcher l'utilisation de la langue anglaise. Bien au contraire, car le droit du consommateur anglophone doit être tout autant protégé. La règle, c'est que, quelle que soit la formule adoptée, il doit y avoir place pour le français dans les documents du type "mode d'emploi" qui accompagnent mainte marchandise ou encore, l'offre de différents services.

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que, d'ici cinq ans, dans tous les documents qui décrivent les biens ou les services offerts, tels les livrets d'instruction ou les modes d'emploi, l'usage du français soit obligatoire et qu'aucun texte rédigé dans une ou plusieurs autres langues ne occupe une place plus importante que le texte rédigé en français.

La règle que nous venons d'énoncer ne devrait pas recevoir une application stricte dans tous les cas. Nous croyons que la politique de la généralisation de l'utilisation du français pour les documents du type "mode d'emploi" devrait valoir surtout pour la vente de la marchandise courante ou l'offre de services réguliers dans le cours ordinaire des affaires. Pour les cas d'espèce, il devrait être prévu des exceptions.

2) L'étiquetage et l'emballage

Le 15 mars 1967, le Gouvernement du Québec adoptait un règlement sur les aliments (décret ministériel 683) dont l'article 38 établissait, pour la première fois au Québec, la règle de l'usage obligatoire du français dans l'étiquetage des produits alimentaires distribués sur le territoire de la province. Le deuxième alinéa de cet article se lit en effet comme suit:

"Dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en français. Cette règle ne s'applique pas à un document accompagnant la vente et rédigé dans la langue de l'acheteur."

Les entreprises de production et de distribution des aliments se sont soumises de bon gré à la nouvelle règle. C'est par milliers que les projets d'étiquettes bilingues ont été, avant leur impression finale, soumis pour approbation — par le service de la Loyauté des ventes — au ministère de l'Agriculture du Québec à qui incombe la responsabilité de faire appliquer le règlement. Graduellement, les inscriptions unilingues anglaises sur les étiquettes des produits alimentaires ont fait place à des inscriptions bilingues où le français figure à côté de l'anglais. Cependant, il y a encore des inscriptions où l'on n'observe pas la règle comme le font voir les poursuites intentées à certains distributeurs par des consommateurs.

Dans les domaines autres que celui de l'alimentation, c'est la plus grande liberté qui régit. Une enquête photographique effectuée dans plusieurs magasins à l'occasion de la période de Noël nous a permis de voir de nombreux étalages où des jouets et des jeux éducatifs s'offraient au regard dans une présentation faite uniquement en langue anglaise par les différents producteurs. (5) Il en allait de même à peu de chose près, des livrets d'instructions qui accompagnaient ces diverses marchandises. Il y a eu certes amélioration au cours des toutes dernières années, en particulier pour les jeux éducatifs.

Mais il est inconcevable qu'on laisse se perpétuer une telle manière d'agir, qui, à notre sens, cause le plus grand tort aux enfants sur le plan linguistique. Comment veut-on qu'un enfant apprenne et retienne le mot "camion" quand le jouet avec lequel il s'amuse lui est présenté sous le vocable de "truck"?

La langue de l'emballage et de l'étiquetage est au fond celle qu'utilisent le producteur et le vendeur dans l'offre qu'ils font de leur marchandise au client. La règle générale que nous avons établie, où est affirmée la primauté de la

langue du client, doit jouer. C'est pourquoi il nous semble que la politique linguistique qui était justifiée pour les produits alimentaires, l'est également pour tous les produits de consommation courante offerts aux consommateurs québécois: produits hygiéniques, produits de beauté, médicaments, appareils ménagers, jouets, outils de travail, etc.

Nous recommandons que, dans toute inscription faite sur un produit de consommation ou sur son emballage, l'usage du français soit obligatoire et qu'aucune inscription rédigée dans une autre langue ne l'emporte sur l'inscription rédigée en français.

Cependant, il peut y avoir des exceptions à cette règle générale. Le gouvernement du Québec en a prévu par exemple pour son règlement sur les aliments: les produits vendus par la Société des alcools du Québec ne sont pas assujettis pour l'étiquetage à l'obligation de l'inscription en français. Pour les produits importés en effet, de telles exceptions sont probablement inévitables, si l'on tient compte de la juridiction du gouvernement du Québec. Seul le gouvernement fédéral serait en mesure d'agir efficacement pour imposer une plus large utilisation du français sur les produits d'importation. Pour exiger des inscriptions dans les deux langues sur les étiquettes de tels produits, le gouvernement fédéral pourrait arguer auprès des producteurs et des importateurs, qu'il leur offre un marché de quelque 22 millions de consommateurs. Ayant juridiction dans le domaine de l'importation et pouvant exercer certaines pressions par le biais des droits de douane, le gouvernement central est en réalité le seul qui puisse imposer l'usage du français sur les produits de consommation importés et vendus au Québec. Il nous semble que la politique du bilinguisme qu'il pratique l'invite à agir dans ce sens.

Il nous paraît que le système actuel de poursuites automatiques pratiqué dans le cas des infractions au règlement sur l'étiquetage des produits alimentaires, devrait être abandonné. La variété des produits vendus dans les grandes entreprises et les nécessités du commerce rendent impossible une application rigide de ce règlement; s'il y a lieu d'entreprendre des poursuites, c'est le gouvernement lui-même qui devrait en prendre l'initiative. Il serait d'ailleurs souhaitable que toute poursuite soit obligatoirement précédée d'une mise en demeure de la part de l'autorité gouvernementale; si cette mise en demeure n'est suivie d'aucun effet, il y aurait alors lieu de prendre action contre le contrevenant.

3) Les raisons sociales

La langue des raisons sociales peut contribuer pour beaucoup à la création d'une ambiance favorable ou défavorable à l'épanouissement et à la diffusion de la langue française au Québec. Or, à la fin de 1969, au Québec, on se trouvait dans la situation où, sur 116,833 organismes, seulement 2,752 (associations, coopératives et caisses d'épargne) étaient légalement obligés d'avoir au moins une version française de leur nom, sans toutefois être tenus de l'utiliser.

L'étude des lois qui donnent naissance aux organismes privés fournit la clef de cette situation. D'une part, il y a une grande disparité dans les dispositions législatives qui régissent le choix de la langue d'un nom: selon la nature de l'organisme à créer, certaines lois prévoient que le nom devra en être anglais et français, ou aura obligatoirement une version française; d'autres lois ne contiennent aucune disposition sur cette question. D'autre part, les règlements sont très discrets sur la formulation des noms et sur leur qualité, c'est-à-dire sur leur conformité avec l'esprit de la langue utilisée. Il paraît donc impérieux d'établir une politique linguistique unique pour le choix du nom d'un organisme privé.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec n'ait qu'une seule politique en ce qui concerne le choix des noms de tous les organismes privés créés sous l'empire de ses propres lois.

Quelle devrait être cette politique linguistique? Il nous semble que pour créer cette nécessaire ambiance française par le truchement des raisons sociales, on devrait, dans la désignation des organismes privés, accorder à la langue française toute la place qui lui revient au Québec, sans pour autant exclure les autres langues. Pour établir cette place, on pourrait se fonder sur les dispositions législatives déjà existantes qui sont les plus favorables au français. Dans cette perspective, les dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi des Caisses d'épargne et de crédit pourraient servir de modèle. Voici comment elles sont formulées: "Une association ne peut être constituée que sous un nom français ou sous un nom comportant une version française." (6) "Une Caisse ne peut être constituée que sous un nom français ou un nom comportant une version française." (7)

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que tout organisme privé constitué en vertu des

TABLEAU II.4

Pourriez-vous me dire si vous avez eu de la difficulté à vous servir du français dans les situations suivantes durant les 6 derniers mois?

During the past 6 months, could you tell us whether you have had any difficulty in the following situations?

	Francophones				Anglophones			
Oui, j'ai eu de la difficulté	0-9 * (33)	10-12 (55)	13 + (41)	Total (129)	0-9 (9)	10-12 (34)	13 + (23)	Total (66)
	%	%	%	%	%	%	%	%
1) en faisant affaire avec une banque	20	10	21	17	**	22	22	17
2) dans un restaurant ou un magasin	61	62	89	70	44	79	43	57
3) dans mon travail quotidien	35	49	52	46	—	14	2	6

* Années d'études
** Moins de 1%

TABLEAU II.3

— Au cours des six derniers mois, vous est-il arrivé d'avoir de la difficulté à vous servir du français dans une situation ou une autre à l'intérieur du Québec, par exemple en faisant affaire avec une banque, dans un restaurant, etc...?

— During the past six months, have you ever had any difficulty when using English in some situations, within the Province of Quebec, for instance, when doing business with a bank, in a restaurant, etc...?

	Francophones				Anglophones			
Années d'études	0-9	10-12	13 +	Total	0-9	10-12	13 +	Total
Nombre de répondants	(436)	(269)	(159)	(864)	(62)	(110)	(69)	(241)
	%	%	%	%	%	%	%	%
Oui	7	19	26	13	14	24	50	26
Non	93	81	74	87	77	76	50	71
Pr					8			3
Total	100	100	100	100	99	100	100	100

lois du Québec ait un nom français, sans exclure pour autant des versions de ce nom dans d'autres langues.

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que tout organisme privé utilise, au Québec, soit son nom français, soit à la fois son nom et la version française de son nom.

En ce qui concerne les organismes déjà créés, qui ne possèdent qu'un nom anglais, il sera difficile de procéder autrement que par étapes. Un changement de nom peut entraîner directement ou indirectement des dépenses considérables: qu'on pense à la publicité, aux enseignes, au papier officiel, etc. Mais il n'en reste pas moins, semble-t-il, qu'il serait souhaitable que, dans des délais relativement brefs, les organismes désignent uniquement en anglais, donnent à leur nom une version française. Tous les frais occasionnés par cette opération devraient être assumés par l'Etat, de façon que rien dans la nouvelle disposition n'apparaisse comme un préjudice prenant source dans une forme de rétroactivité.

Nous recommandons que tout organisme déjà créé en vertu des lois du Québec, qui n'a pas de nom français ou dont le nom anglais n'a pas de version française, puisse se donner sans frais, dans le délai d'un an après la passage de la loi, un nom français ou une version française de son nom.

S'agissant des délais nécessaires pour que les organismes privés soient en mesure d'utiliser leur nom français ou la version française de leur nom anglais, il nous paraît, étant donné les coûts dont nous avons fait état, que les délais devraient être suffisamment longs pour que le fait de se conformer à la nouvelle réglementation soit compatible avec les moyens financiers des divers organismes. Il nous semble même que, pour faciliter l'opération, la participation financière du gouvernement ne devrait pas être exclue.

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que tout organisme déjà créé en vertu des lois du Québec soit tenu, dans un délai de cinq ans, d'utiliser au Québec son nouveau nom français ou la version française de son nom ou à la fois son nom anglais et sa version française.

Nous ne pouvons terminer cet exposé sur les raisons sociales sans dire un mot de la Loi des déclarations des compagnies et sociétés, qui apparaît inadapte aux besoins de la politique que nous proposons: elle est administrée par le ministère de la Justice, alors que la surveillance de la plupart des organismes privés, coopératifs ou non, est du ressort du nouveau ministère des Institutions financières, des compagnies et des coopératives; elle oblige celui qui, par exemple, veut créer une société commerciale, à faire enregistrer le nom de celle-ci dans les 32 districts judiciaires du Québec s'il veut faire affaire dans toute la province; elle oblige le notaire à enregistrer la déclaration d'une société déjà créée et dont la raison sociale est déjà déterminée, ne lui laissant alors aucun contrôle sur le choix des raisons sociales et sur leur qualité linguistique; elle ne comporte aucune prescription quant à la langue dans laquelle une raison sociale doit être formulée: elle ne met pas à la disposition des notaires les services spécialisés qui leur permettraient d'exercer une action bénéfique sur la qualité linguistique ou autre des raisons sociales.

Pour pallier certaines de ces déficiences et apporter les correctifs qui s'imposent, il faudrait que le ministère à qui est dévolue la surveillance des organismes privés, administre aussi la loi qui régit la déclaration des compagnies et des sociétés: il faudrait également, pour améliorer la qualité linguistique des raisons sociales, que celles-ci soient approuvées avant la naissance des sociétés et non après.

Nous recommandons que le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives soit chargé de l'administration de la Loi des déclarations des compagnies et sociétés.

Nous recommandons qu'un organisme et qu'une personne assujettis à la Loi des déclarations des compagnies et sociétés ne puissent se livrer à leur activité avant que n'ait été officiellement acceptée la raison sociale ou le nom qui a été choisi.

4) L'affichage

Nous donnons à ce terme le sens le plus large. Il englobe donc tout ce qui est porté par un organisme privé à la connaissance du public, tant pour des raisons publicitaires que pour des raisons de sécurité, ou encore pour toute autre fin, et ce, aussi bien à l'intérieur des édifices qu'en plein air. Se trouvent visés les panneaux publicitaires le long des rues et des routes, les écriteaux publicitaires dans les véhicules publics et les vitrines des magasins, les affiches de tout type ayant pour objet de renseigner le public sur différents sujets comme la sécurité, le fonctionnement de certains appareils, l'identité des personnes ou des objets, etc., etc.

Tant pour des raisons touchant le respect des personnes que leur sécurité, leur bien-être et leur droit à l'information dans leur langue, il devrait être fait une règle stricte qu'on ne puisse au Québec produire une affiche à l'intention d'un public aussi bien que du public en général, sans que l'inscription qui y figure soit en français, même si elle l'est par ailleurs dans une autre langue.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que, dans des délais raisonnables, sur toute affiche produite à l'intention d'un public ou du public par un organisme du secteur privé, l'usage du français soit obligatoire et qu'aucune inscription rédigée dans une autre langue ne l'emporte sur l'inscription rédigée en français.

Il serait déraisonnable d'exiger que du jour au lendemain, toutes les affiches en place contiennent des inscriptions en français. Il faudra procéder par étapes de façon à rendre le changement acceptable sur le plan financier. Cependant, pour les nouvelles affiches, la règle devrait s'appliquer aussitôt après qu'elle aura été mise en vigueur; dans le cas des affiches qui sont déjà en place, et pour lesquelles il serait nécessaire d'introduire une version française de l'inscription, un délai de cinq à dix ans paraît s'imposer; une aide financière de l'Etat pourrait s'avérer utile pour accé-

lérer le changement.

Concernant le tourisme, c'est une erreur encore répandue chez beaucoup de Québécois, de croire que l'affichage en français peut nuire à l'industrie touristique au Québec. C'est le contraire qui est vrai, et qui devrait servir de fondement à une politique linguistique qui aurait pour objet d'affirmer le visage français du Québec, pour la satisfaction des Québécois et pour le plaisir des touristes, sans compter la propagande de bon aloi auprès des étrangers que représente l'affirmation du caractère français du Québec. S'il est des endroits où l'on devrait agir de façon prioritaire, c'est dans les sites touristiques, fréquentés chaque année par des milliers de personnes.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec, par une réglementation appropriée, à garantir le visage prioritairement français des nouveaux et anciens sites touristiques du Québec.

Le Gouvernement pourrait encore aller plus loin dans ses efforts pour restaurer le visage français du Québec en s'employant à franciser certains toponymes usités sur le territoire du Québec. Il pourrait inviter les municipalités à en faire autant dans les limites de leur juridiction. La francisation devrait porter non seulement sur les noms de lieux, mais aussi sur les noms servant à désigner les routes et les rues.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de revoir en son entier la toponymie de son territoire et, en collaboration avec les municipalités, de s'employer à la franciser dans les cas où ce serait justifié.

5) Les contrats de nature commerciale

Seuls les contrats de nature commerciale font ici l'objet de notre examen. Nous ne nous occuperons pas des rapports de droit civil, nous entre personnes juridiquement égales, qui en principe, contractent librement l'une avec l'autre. Ces particuliers doivent demeurer libres d'utiliser la langue ou les langues de leur choix. Sur le plan linguistique, ce qui présente de l'intérêt pour le consommateur québécois, ce sont les contrats écrits, surtout les contrats standardisés qui interviennent à l'occasion d'une convention mettant en relation un client et un démarcheur ou un représentant. Nos remarques porteront sur ce type de contrats.

Nous avons déjà dit qu'au Québec, la plus grande liberté linguistique caractérisait la langue des contrats. Un seul article du Code civil exige le bilinguisme sur les billets et documents émis par les transporteurs publics ou les compagnies de télécommunication et d'énergie électrique. La Loi de la protection du consommateur adoptée en 1971 prévoit que tout contrat visé par la loi doit être mis par écrit en français, le consommateur pouvant exiger que le contrat soit rédigé en anglais. Or, cette loi ne concerne que l'établissement de contrats assortis d'un crédit et de contrats conclus par un vendeur itinérant.

Si le projet de loi concernant les activités immobilières est adopté, des dispositions analogues régiront les prospectus et les contrats immobiliers.

Il nous semble qu'on doit élargir la législation existante ou prévue pour en étendre les dispositions à tout contrat de nature commerciale. Cela paraît s'imposer pour la protection du consommateur tant francophone qu'anglophone.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que, dans des délais raisonnables, tout contrat écrit passé entre un consommateur francophone et un commerçant de biens ou de services soit rédigé en français, à moins que le consommateur n'exige qu'il soit rédigé en anglais uniquement.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que, dans des délais raisonnables, toute pièce délivrée à un client francophone pour témoigner de l'achat d'un bien ou d'un service soit rédigée en français, à moins que le client n'exige qu'elle soit rédigée en anglais uniquement.

CONCLUSION

L'entreprise privée a beaucoup fait, au cours des dernières années, pour mieux servir sa clientèle francophone, ce qui a contribué à augmenter le niveau d'emploi du français dans les activités de consommation. Une nouvelle pratique s'est fait jour, qui se répand de plus en plus: servir le client dans la langue de son choix, donc, soit en français, soit en anglais.

Nous avons dit que le problème de l'utilisation du français dans les activités de consommation n'est pas ressenti comme aussi aigu que dans les activités de travail. C'est que le consommateur jouit d'une plus grande liberté que le travailleur pour satisfaire ses exigences linguistiques. Cependant, les mémoires qu'on nous a soumis, les enquêtes que nous avons poursuivies, les témoignages encore assez fréquents de consommateurs rapportés par les médias d'information, font voir qu'il y a encore du chemin à parcourir pour se trouver dans une situation idéale, qui permettrait à tout francophone, au Québec, d'être servi partout et toujours dans sa langue. Cela suppose en effet que le client francophone reçoit un accueil en français, que le dialogue avec le vendeur se déroule en français, que le produit qu'il achète porte une étiquette ou se trouve dans un emballage où figure une inscription en français, que le mode d'emploi, la garantie et la facture sont rédigés en français. Cela signifie également que l'entreprise est identifiée par une raison sociale française, qu'elle annonce ses produits en français, que l'affichage intérieur et extérieur porte des inscriptions rédigées en français. Bref, service complet en français, et ambiance française. C'est un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel il faut tendre sans relâche.

Certains services commerciaux ou autres ont réussi dans une très large mesure à franciser leurs communications avec la clientèle francophone. C'est une question de bonne volonté. Mais pour accélérer le processus, nous croyons que le Gouvernement se doit d'intervenir. Son action est le plus sûr garant qu'on puisse avoir pour parvenir, dans des délais raisonnables, à cette situation "idéale" que nous avons décrite ci-dessus.

III- Les pratiques linguistiques dans les organisations de services des secteurs public et parapublic

INTRODUCTION

Dans le secteur public et para-public, notre investigation a porté sur les pratiques linguistiques de différents gouvernements, soit les gouvernements fédéral et provincial, municipaux et scolaires et sur celles de deux sous-secteurs très particuliers de l'administration provinciale auxquels on nous avait recommandé d'accorder une attention particulière sur le plan linguistique, soit les services hospitaliers et les services de bien-être social qui sont de juridiction québécoise. Tous ont quelque chose en commun: ils offrent uniquement des services et non des biens, et les services qu'ils dispensent sont essentiels, en même temps qu'exclusifs, en ce sens qu'étant offerts à tous les Québécois indistinctement, personne ne peut se les procurer ailleurs. Si les francophones ont le droit d'être servi en français, il va de soi que dans ces activités de consommation où la concurrence ne peut jouer, tous les autres Québécois ont un droit égal de recevoir ces services essentiels en subissant le moins de contraintes possible sur le plan linguistique.

A) Les secteurs municipal, scolaire et hospitalier

Nous traiterons en premier lieu des pratiques linguistiques au sein de deux types d'administration qui ont des pouvoirs délégués: les gouvernements municipaux et scolaires.

1) Le secteur municipal

a. La réglementation (8)

Dans le domaine municipal, les dispositions sont peu nombreuses, qui de près ou de loin, touchent à l'utilisation des langues. Par ailleurs, il existe un manque caractéristique d'information dans les pratiques linguistiques imposées par la loi. Pour bien comprendre la situation, il importe de distinguer entre la Loi des cités et villes, le Code municipal et les lois particulières qui concernent les communautés urbaines et certaines grandes villes.

1) La Loi des cités et villes

Les seules dispositions de cette loi touchant l'usage des langues, se trouvent aux articles 362 et 372. Le premier dispose que les avis publics doivent être rédigés en français et en anglais et le deuxième stipule que la publication de cet avis se fait par affichage au bureau de la municipalité et par insertion dans un journal français ou anglais circulant dans la municipalité. Cette obligation de publier dans un journal de l'une ou l'autre langue est également reprise à l'article 129 pour l'avis d'élection aux corporations et à l'article 196 pour l'avis de scrutin.

En somme, l'exigence de bilinguisme porte sur l'avis public mais non pas sur le document qui établit la matière de cet avis. Il est ainsi tout à fait légal de n'adopter un règlement qu'en français même si l'avis nécessaire pour son entrée en vigueur doit être dans les deux langues. Trois corporations municipales ont cependant fait insérer dans leurs chartes des amendements leur permettant d'échapper à l'exigence des avis bilingues. Il s'agit de Roberval, Joliette et Victoriaville.

2) Le Code municipal

Les dispositions du Code municipal aux articles 127 à 131a sont plus complètes. Elles permettent l'usage du français et de l'anglais dans les séances du conseil, et stipulent que tous les documents doivent être rédigés dans l'une ou l'autre langue; elles établissent également que les "avis, résolutions, règlements ou ordonnances" de la municipalité doivent être publiés en français et en anglais sauf exemption par décret du ministre des Affaires municipales.

S'agissant de cette exemption, le dernier relevé du ministère des Affaires municipales permet de constater que sur les 1401 municipalités de la province, 854 l'ont obtenue, dont 778 pour faire usage du français seulement et 76 pour ne faire usage que de l'anglais. C'est donc dire que 81% des municipalités pratiquent une forme d'unilinguisme officiel. Quant à savoir si les 547 autres municipalités ont des pratiques linguistiques compatibles avec ces dispositions de la loi qui imposent le bilinguisme, il nous est impossible de le déterminer puisqu'il n'existe aucune surveillance gouvernementale de l'application de la loi.

3) Les lois des communautés urbaines

Les lois qui ont créé les communautés urbaines n'astreignent pas celles-ci à promulguer leurs règlements dans les deux langues. Tout au plus, à l'instar des dispositions de la Loi des cités et villes, faut-il qu'un avis mentionnant l'objet du règlement, la date de son adoption, l'endroit où il peut être pris communication, et la date des approbations réglementaires, soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise diffusés sur le territoire de la communauté.

Il est également fait obligation aux communautés urbaines, avant qu'elles n'adoptent, modifient ou abrogent un règlement relatif à leur schéma d'aménagement, de faire paraître dans un quotidien de langue française et un autre de langue anglaise publiés sur leur territoire, un avis indiquant la nature de la mesure qu'elles se proposent d'adopter et invitant les intéressés à faire leurs représentations dans un délai fixé.

la suivante: —

— Les municipalités francophones utilisent soit le français, soit les deux langues dans la grande majorité de leurs communications;

— les municipalités hétérogènes utilisent les deux langues dans la grande majorité de leurs communications;

— les municipalités anglophones utilisent dans leur très grande majorité (94%) les deux langues, soit pour la rédaction des documents, soit dans les services offerts à la population. Il y a même une de ces municipalités qui utilise seulement le français pour ses documents officiels.

Quant aux communications verbales et écrites avec les administrés ou le public, la situation est la suivante: — Dans les municipalités francophones, près de 95% des communications verbales avec le public ont lieu en français. Il en est de même pour les communications écrites standardisées. Les communications écrites non standardisées, elles, se font en français dans environ 60% des cas et, pour le reste, dans les deux langues;

— dans les municipalités hétérogènes, environ 60% des communications verbales se déroulent en français, proportion légèrement supérieure au pourcentage de francophones dans la population. On observe le même pourcentage pour les communications écrites non standardisées. Quant aux formulaires, circulaires et affiches, la présentation en est bilingue dans une proportion de 80%, le français et l'anglais se partageant le reste dans des proportions de 15% et de 5%;

— dans les municipalités anglophones, environ 30% des communications verbales et des communications écrites non standardisées se font en français, ce qui correspond à peu près au pourcentage de la population francophone. Pour les communications standardisées, les deux langues sont utilisées dans une proportion de 70%, le français seul dans une proportion de 15%, et l'anglais seul dans une proportion identique: les affiches sont bilingues dans 90% des cas.

c. Analyse de la situation

Les communications avec la clientèle sont généralement sujettes à l'adaptation linguistique. Les minorités, de langue française ou de langue anglaise, peuvent généralement obtenir de leur administration municipale des services qui leur sont fournis dans leur langue. Mais il semble bien que ce soit surtout possible grâce au bilinguisme que pratiquent les employés francophones.

Dans les municipalités francophones en effet, où la quasi totalité de la population est de langue maternelle française, on se fait un devoir d'engager des employés bilingues afin de donner satisfaction à une partie infime de la population qui est de langue anglaise. Ces employés bilingues sont évidemment francophones.

Les municipalités hétérogènes, elles, sont des municipalités à majorité anciennement francophone, qui ont vu une forte proportion d'anglophones s'installer dans leur territoire par suite de l'extension de la ville Montréal. Elles se sont adaptées à cette nouvelle clientèle mais tout en conservant bon nombre de francophones dans leur administration. Aussi, les employés qui habituellement doivent être bilingues, sont-ils le plus souvent de langue maternelle française.

Les municipalités anglophones, avons-nous vu, offrent habituellement leurs services dans les deux langues. Mais les employés qui doivent être bilingues sont majoritairement de langue française, tout probablement parce qu'il est plus facile de recruter du personnel bilingue chez les francophones que chez les anglophones.

2) Le secteur scolaire

Nous savons qu'il existe au Québec un double système scolaire: l'un au service des francophones, l'autre au service des anglophones. Le système de langue française dessert une population plutôt homogène, alors que le système de langue anglaise, surtout à Montréal, s'adresse à une clientèle linguistiquement hétérogène, où l'on trouve un certain nombre de francophones. Nous avons jugé utile de vérifier les pratiques linguistiques des administrateurs des commissions scolaires et des écoles, lorsqu'il y a contact entre francophones et anglophones. Nous avons fait une enquête auprès des services d'éducation des adultes de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, du Protestant School Board of Greater Montreal et du Bureau régional de Montréal du ministère de l'Éducation. Nos enquêteurs ont également tenté de connaître les pratiques linguistiques à la Commission scolaire de Saint-Léonard, le français; à l'école Le Royer, ainsi que dans trois écoles fréquentées pour la moitié, ou à peu près, par des élèves francophones et par des élèves anglophones.

Les données recueillies font voir que pour l'embauche du personnel, à la C.E.C.M., on exige le bilinguisme pour ceux qui ont affaire au public en général, tandis qu'au P.S.B.G.M., le bilinguisme ne constitue qu'un avantage pour l'obtention d'un poste et qu'au Bureau régional, on n'exige pas le bilinguisme, sauf pour de rares fonctions; quant aux rapports linguistiques du type oral, entre les administrations et la clientèle, ils se déroulent comme suit: en français à 95% à la C.E.C.M., à 20% au P.S.B.G.M. et à 80% au Bureau régional, au dire des administrateurs. Cependant, si l'on interroge les clients, on découvre que les anglophones communiquent en anglais avec le personnel de la C.E.C.M., tandis que les francophones communiquent en français avec le personnel du P.S.B.G.M. On ne peut dire toutefois si c'est par suite d'une impossibilité de communiquer en français. Il semble bien que les exigences et la pratique du bilinguisme sont moins fortes au P.S.B.G.M. qu'à la C.E.C.M.

Les pratiques linguistiques de la Commission scolaire de Saint-Léonard, de la régionale Le Royer et des écoles à clientèle linguistiquement hétérogène sont assez variées. Les administrateurs utiliseraient, à Saint-Léonard, le français; à l'école Le Royer, le français également "en dehors des cours"; à l'école Alphonse Pésant, le français à la

bord, tout en réservant la possibilité de répondre en anglais; à l'école Vanier, le français ou l'anglais selon la demande de la personne requérant le service. Dans aucune de ces écoles, il n'existe de service de traduction. Pour répondre à la clientèle, dans les communications verbales, on utiliserait, dans les Commissions scolaires et dans les écoles mentionnées, le français et l'anglais, faisant voir ainsi qu'il y a adaptation linguistique: il en serait de même dans les communications écrites.

Il semble donc qu'il y ait adaptation linguistique, mais les données recueillies ne sont cependant pas suffisantes pour nous permettre de tirer des conclusions probantes sur les difficultés que peuvent rencontrer les citoyens dans leurs contacts linguistiques avec les administrations scolaires. Nous nous en tiendrons donc, dans ce domaine, aux constatations générales que peut nous amener à faire l'examen sommaire des structures linguistiques des administrations scolaires et des institutions d'enseignement.

Nous avons déjà souligné la grande caractéristique du secteur de l'enseignement au Québec: l'existence de deux réseaux parallèles d'institutions: l'un francophone et l'autre anglophone, dont les fondements constitutionnels sont cependant uniquement d'ordre confessionnel. Malgré ce double réseau d'établissements scolaires, une clientèle francophone de plus en plus importante pénètre dans le système anglophone. Nombreux sont les élèves francophones qui vont à l'école anglaise; nombreux sont les étudiants francophones qui poursuivent leurs études dans les universités anglophones; nombreux aussi sont les adultes francophones qui suivent des cours, en particulier des cours de langue anglaise, dans des institutions anglophones. Toute cette clientèle, nous semble-t-il, a le droit d'être servie en français dans les communications qui la mettent en contact avec les services et les administrations scolaires.

On peut concevoir au Québec l'existence d'un double réseau d'établissements scolaires, mais sur un plan administratif, lorsqu'il s'agit en particulier de relations avec les institutions et la clientèle francophones, les communications devraient se faire normalement en français. Sur le plan des communications générales, c'est-à-dire des communications standardisées qui s'adressent indistinctement aux francophones et aux anglophones, les commissions scolaires et les institutions d'enseignement, tout comme les municipalités, devraient adopter une politique linguistique qui respecte la langue de la majorité et reflète le visage français du Québec.

3) Le secteur hospitalier

Sans effectuer une enquête exhaustive dans ce sous-secteur des services publics, nous avons cependant tenu, comme on nous l'avait conseillé, à recueillir un minimum de renseignements, à cause de la nature des services dispensés et du nombre de clients desservis. D'où l'enquête que nous avons fait conduire auprès des institutions hospitalières (11). C'est dans la ville de Montréal que furent entreprises la plupart des recherches, étant donné l'hétérogénéité linguistique de la population. Cependant, nous avons poussé une pointe dans la région de Pontiac et dans la ville de Québec. Les renseignements ont été obtenus de deux façons: en interrogeant des informateurs clef, soit des administrateurs ou des membres du personnel de service, soit des bénéficiaires des différents services; ou encore, en simulant des situations expérimentales.

À Montréal, l'enquête a porté sur cinq hôpitaux francophones et sur cinq hôpitaux anglophones. En ce qui concerne la clientèle, il ressort que, sur le plan linguistique, celle-ci est beaucoup plus hétérogène dans les hôpitaux anglophones que dans les hôpitaux francophones. Bien que les pourcentages soient approximatifs et doivent être recrus avec réserve, il est utile de mentionner que les informateurs ont signalé qu'aux hôpitaux Royal Victoria, Montreal General, Montreal Children, Jewish General, Queen Mary Veterans, la proportion de la clientèle francophone s'élevait respectivement à 25%, 40%, 60%, 20% et 65%. Rien de comparable pour les hôpitaux francophones où, pour les établissements de l'Hôtel-Dieu, de Maisonneuve, du Sacré-Coeur, de Sainte-Justine et de Notre-Dame, la clientèle anglophone s'élevait respectivement à 5%, 2%, 15%, 10% et 10%. Il en résulte que les problèmes d'adaptation linguistique à la clientèle n'ont pas la même ampleur dans les hôpitaux anglophones et francophones.

La politique linguistique, non statué mais ordinairement pratiquée, de tous ces hôpitaux est d'essayer de parler la langue du patient si celui-ci a comme langue maternelle une langue autre que celle qui sert généralement d'instrument de communication dans l'établissement hospitalier. Pour atteindre cet objectif, on cherche à embaucher du personnel bilingue, mais sans en faire une règle, la seule connaissance de la langue usuelle de l'hôpital pouvant tout aussi bien suffire. Ce personnel bilingue, fait à noter, se retrouve surtout dans les cliniques externes et dans les services d'urgence, tout particulièrement dans les hôpitaux anglophones, qui ont davantage à répondre à une clientèle linguistiquement hétérogène. La politique d'embauche de ces hôpitaux est claire: il faut connaître la langue de travail de l'établissement, de telle sorte que si l'on est francophone, on doit savoir l'anglais, et, si l'on est anglophone, le français. Il semble bien que dans les hôpitaux de langue anglaise, les francophones composent la majeure partie des effectifs bilingues. Au Royal Victoria, le personnel serait bilingue dans une proportion de 65%; la proportion serait de 60% au Montreal Children, de 38% au Jewish General et de 50% au Queen Mary Veterans; alors qu'elle serait dans les hôpitaux de langue française, de 38% à l'Hôtel-Dieu, et respectivement, de 25%, 80%, 65% et 50% dans les établissements de Maisonneuve, du Sacré-Coeur, de Sainte-Justine et de Notre-Dame. Ajoutons que toutes ces données sont approximatives, aucune direction d'hôpital ne tenant de registre des connaissances linguistiques de son personnel. Il s'agit donc de

renseignements qu'on nous a fournis sous toute réserve. Mais venant de personnes qui occupent des postes de direction, ils ont quand même une valeur indicative.

Quelles sont maintenant les pratiques linguistiques? Elles ne sont pas faciles à établir, étant donné, d'une part, que dans certains cas, les renseignements fournis par le personnel diffèrent de ceux qui ont été communiqués par la direction, et, d'autre part, qu'on a mal compris, dans certains cas, la question et qu'on a alors répété les pourcentages référant à la clientèle linguistiquement hétérogène. Il semble bien cependant, en recoupant les diverses sources de renseignements, que, pour les communications face-à-face, on utilise dans tous les hôpitaux — à l'exception du Royal Victoria — la langue usuelle de travail plus que ne le nécessite la proportion anglais-français de la clientèle. On peut donc penser que ce sont les patients qui, souvent, font les frais du bilinguisme. Deux exemples illustrent ce fait: à l'hôpital Jewish General (20% de patients francophones), le personnel semble travailler seulement en anglais, que ce soit à l'urgence, à l'admission ou dans les services internes; à l'hôpital du Sacré-Cœur (15% de patients anglophones), les membres du personnel interrogés signalaient que le français est utilisé à 100% dans la clinique externe et le service d'urgence. Dans les communications standardisées (formulaire, rapports de test, brochures explicatives, menus, etc.) la tendance au bilinguisme ressort des renseignements fournis par les hôpitaux anglophones. — à l'exception du Jewish General — alors que les hôpitaux francophones se servent de la seule langue française. Cependant, que ce soit au Jewish General ou dans les hôpitaux de langue française, on assure que tous ces documents sont disponibles dans l'autre langue.

Le nombre de patients interrogés (patients hospitalisés) n'est pas suffisant pour que les réponses soient statistiquement valables. Elles ont encore ici valeur indicative. Dans les communications téléphoniques, les hôpitaux de langue française semblent davantage respecter la langue du client anglophone que les hôpitaux de langue anglaise, la langue du client francophone. Dans les communications face-à-face avec les infirmières et les médecins, les patients francophones — sauf un — hospitalisés dans des hôpitaux de langue anglaise ont pu communiquer en français; les patients anglophones, dans les hôpitaux de langue française, ont tous communiqué en anglais avec les médecins, mais en français avec les infirmières. Vérifications faites, les médecins de langue française en question sont tous bilingues, alors que un sur deux des médecins anglophones est unilingue. Quant aux infirmières en cause, elles sont unilingues dans les hôpitaux de langue française et bilingues dans les hôpitaux de langue anglaise. Pour les patients externes, la situation semble moins satisfaisante. Les renseignements recueillis indiquent que la langue habituellement utilisée par les patients francophones traités dans des hôpitaux de langue anglaise est l'anglais, alors que c'est le contraire dans les hôpitaux de langue française où les patients anglophones ont pu utiliser leur langue, à l'exception d'un patient à la clinique externe de l'hôpital Maisonneuve.

Dans les hôpitaux de langue anglaise, où la différence est manifeste, c'est dans l'utilisation du français au bureau des renseignements. Peu de personnel bilingue, de telle sorte qu'il faut avoir recours à d'autres membres du personnel pour répondre aux clients et aux patients. Il émerge de ces francophones, pour éviter de fastidieuses attentes, utilisent l'anglais du mieux qu'ils peuvent. Dans les hôpitaux francophones, en général, l'adaptation linguistique est, pour ce type de communications, chose faite. A Montréal, il semble donc dans l'ensemble, que les hôpitaux francophones, malgré la faible proportion de leur clientèle anglophone, projettent une image d'adaptation linguistique plus favorable que celle des hôpitaux de langue anglaise, malgré les évidents efforts de ceux-ci pour répondre de façon appropriée aux exigences linguistiques d'une clientèle francophone, qui, dans certains cas, semble actuellement plus importante que leur clientèle de langue anglaise.

En province, si l'adaptation linguistique semble chose faite dans les hôpitaux de Buckingham et de Maniwaki, c'est le moins qu'on puisse dire qu'à l'hôpital de Shawville, dans le comté de Pontiac, elle n'est pas amorcée. Il est difficile de fixer la répartition de la clientèle selon la langue usuelle: les pourcentages varient de 10% à 50% de patients francophones, les autres étant de langue anglaise. L'hôpital de Shawville est le seul avec celui de Chapleau (7 lits) pour desservir le comté de Pontiac. Quant aux usages linguistiques, ce qui est significatif, c'est que tout le personnel semble croire que tous les patients francophones sont bilingues; la langue utilisée dans tous les services est la seule langue anglaise. On a retenu les services d'un francophone bilingue qui, réceptionniste de son métier, sert d'interprète auprès des francophones unilingues. Quelques témoignages de cette situation déplorable: une patiente francophone hospitalisée a affirmé à nos enquêteurs que "C'est l'anglais qui est toujours utilisé car ils ne veulent pas parler français", ajoutant qu'elle n'en était nullement incommodée puisqu'elle était bilingue; une autre patiente francophone, à la clinique externe cette fois, a avoué aux enquêteurs que presque tous les francophones de Fort-Coulonges s'adressent maintenant à Pembroke (Ontario) pour obtenir les soins hospitaliers désirés et que, si elle s'était adressée ce jour-là à l'hôpital de Shawville, c'était qu'elle ne pouvait faire autrement. Bien que peu nombreux, ces témoignages parlent d'eux-mêmes, et il suffirait qu'ils soient corroborés par quelques autres pour qu'une telle situation puisse être dénoncée comme intolérable.

Dans la ville de Québec, deux hôpitaux ont fait l'objet d'une enquête: l'hôpital du Saint-Sacrement et le Jeffery Hale's. Tous deux reçoivent une double clientèle en proportion identique: à 95% francophone et à 5% anglophone. Aussi, dans les deux établissements hospitaliers,

les communications face-à-face se font-elles le plus souvent en français. Mais les deux hôpitaux ont des politiques linguistiques différentes. Le français est la langue usuelle de l'hôpital du Saint-Sacrement. C'est la seule langue exigée lors de l'embauche du personnel. L'anglais n'est employé que quand le patient ne parle pas le français, ce qui est très rare. Le Jeffery Hale's, pour conserver son statut d'hôpital anglaise malgré sa faible clientèle anglophone, a institué il y a quelque cinq ans une politique de bilinguisme: le personnel doit être bilingue, même si on avoue que le recrutement est difficile, et les communications écrites se font également dans les deux langues. Malgré cette politique, quelque 25% du personnel anglophone serait encore unilingue. Ainsi exige-t-on de tout le personnel francophone qu'il ait une connaissance d'usage de la langue anglaise, alors que, s'il y a eu progrès, on n'a pas encore réussi à étendre la même exigence de bilinguisme à l'ensemble du personnel anglophone qui, pourtant, dessert une clientèle à 95% de langue française. Si les patients francophones interrogés ont déclaré n'avoir pas eu de difficulté à utiliser leur langue au service d'urgence, une patiente francophone hospitalisée a confié que le médecin lui parlait français, mais les trois infirmières, l'anglais. Il s'agit là d'une curieuse situation de privilège sur laquelle il faudrait davantage se pencher.

Il faudrait de toute évidence une enquête beaucoup plus approfondie que celle que nous avons conduite pour tirer les choses au clair. Si nous nous sommes longuement étendus sur les pratiques et usages linguistiques dans les services hospitaliers, malgré l'insuffisance de nos données, c'est qu'elles revêtent une grande importance, étant donné la forte pénétration des francophones de Montréal, de Québec et du comté de Pontiac dans les établissements hospitaliers de langue anglaise. Au vu des renseignements fragmentaires que nous avons recueillis, la situation n'apparaît pas trop mauvaise si l'on excepte l'hôpital de Shawville, même si elle laisse à désirer sur divers points. Fait à noter, mais qu'il faudrait cependant contre-vérifier, si les francophones peuvent obtenir des services en français dans les hôpitaux de langue anglaise, ce semble être davantage grâce au bilinguisme du personnel de langue maternelle française que du personnel de langue maternelle anglaise.

Avec les services hospitaliers, nous avons un exemple intéressant des changements qui semblent devoir s'opérer dans le double système d'institutions et de services qui dessert actuellement la population du Québec. Les francophones, pour des raisons que nous ne connaissons pas, sont en train d'envahir l'autre système hospitalier, et de briser ainsi, au moins sur ce plan, la barrière qui sépare les deux communautés linguistiques. Ce phénomène peut être significatif de rajustements sociaux à venir. Nous en avons entrevu un autre exemple, mais sous une forme inversée cette fois, quand nous avons traité des pratiques linguistiques des administrations scolaires (commissions scolaires et écoles) avec leur clientèle. Cette fois, nous avons vu des francophones dispenser des services à des parents et à des groupes d'élèves anglophones (la proportion de ceux-ci pouvant varier entre 5% et 57%) en utilisant pour communiquer administrativement avec eux, tantôt seulement le français, tantôt surtout le français, tantôt le français et l'anglais. Ce contact entre les groupes francophones et anglophones qui commence à s'étendre dans les activités de services est susceptible d'engendrer des frictions linguistiques, si, transcendait le droit du client d'être servi dans sa langue, n'est pas établi clairement, qu'à la longue, dans les situations de contact, le français doit avoir présence sur l'anglais. Les francophones étant, en Amérique du Nord, astreints à un bilinguisme dont l'anglais est obligatoirement l'autre langue, il semble étonnant qu'au Québec, le fardeau du bilinguisme incombe davantage aux anglophones qu'aux francophones.

4) Des propositions de changement

Comme tous les services du secteur public ou para-public sont essentiels, nous tenons à affirmer, au départ, qu'aucune de nos recommandations n'aura pour conséquence de limiter cette pratique généralement répandue qui permet aux citoyens anglophones de recevoir ces services dans leur langue. C'est donc dans un esprit de profond respect des droits individuels de tous les contribuables et des droits collectifs de la majorité que nous formulons quelques propositions qui n'ont rien de draconien puisqu'elles ne font que contribuer à consacrer officiellement une politique que la pratique tend à généraliser.

Lorsque nous avons étudié la législation qui s'appliquait aux municipalités, nous avons fait remarquer le manque d'uniformité dans les pratiques linguistiques imposées par la loi. Selon qu'une municipalité est régie par le Code municipal, par la Loi des cités et des villes ou par une loi particulière, les obligations — quand il y en a — diffèrent grandement sur le plan de l'utilisation des langues. Personne ne conteste qu'il y aurait grand avantage à clarifier la situation. De même, il serait utile d'établir des règles précises en ce qui concerne les pratiques linguistiques dans le secteur de l'enseignement et de façon plus générale dans tout le secteur para-public.

La règle générale qui doit prévaloir, c'est que, dans tous les services des secteurs public et para-public du Québec, tout citoyen francophone devrait pouvoir être servi dans sa langue. La première recommandation, d'ordre général, que nous avons formulée dans cette seconde partie du rapport devrait donc trouver ici une application intégrale.

Il faudrait, avant d'énoncer d'autres règles, rappeler la distinction déjà établie entre les communications individuelles et les communications générales. Les communications individuelles ont lieu lorsqu'un citoyen communique personnellement avec un service ou

lorsqu'un service entre en communication avec un citoyen; ces communications peuvent être orales, qu'elles soient téléphoniques ou face-à-face, ou écrites. Les communications générales ont lieu lorsqu'un organisme de services s'adresse à tous les individus qu'il dessert ou encore à un groupe de bénéficiaires; elles comprennent, dans le cas des municipalités par exemple, les avis, règlements, ordonnances, procès-verbaux, permis, billets de stationnement, et évidemment toutes les affiches qu'elles font apposer.

Le principe qui doit nous guider, c'est de faire en sorte que les communications individuelles soient faites dans la langue du citoyen et que les communications générales soient faites prioritairement en français, sans empêcher l'usage de toute autre langue; ou encore, dans les deux langues si la chose est justifiée par la présence d'une minorité anglophone. Il faudrait cependant que cette minorité soit suffisamment importante pour qu'il vaille la peine de recruter du personnel qui puisse lui dispenser les services essentiels dans sa langue.

Dans le domaine des communications individuelles, le droit séculaire des citoyens de communiquer avec les autorités et les institutions soit dans la langue française, soit dans la langue anglaise, et de recevoir des communications dans l'une ou l'autre de ces langues doit être maintenu. Cependant, nous avons constaté que les francophones n'ont pas dans tous les établissements les mêmes facilités à se faire servir dans leur langue; il paraît nécessaire que l'Etat leur confirme officiellement ce droit.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que tout service public ou parapublic — administration municipale, administration scolaire, services hospitaliers, etc. — communique en français avec le public ou la clientèle francophones qu'il dessert.

Comme corollaire de cette recommandation, il est nécessaire d'exiger que le personnel qui, en raison de ses fonctions, est susceptible d'entrer en contact avec le public ait une connaissance d'usage de la langue française.

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que, dans les organismes de services des secteurs public et parapublic, tout membre du personnel qui, en raison de ses fonctions, est susceptible d'entrer en contact avec des citoyens francophones, soit obligé d'avoir une connaissance d'usage du français.

Il faudra agir avec une certaine prudence dans l'application de cette recommandation. Notre enquête nous a révélé en effet qu'il y avait pénurie de personnel infirmier dans certains hôpitaux et que cela résultait en partie de la difficulté de trouver des personnes compétentes dans les deux langues. Il ne faudrait pas qu'une exigence trop rigide en matière linguistique se solde par une diminution des services ou de leur qualité. Il semble donc normal de prévoir un délai suffisant — de cinq ans par exemple qui permette aux établissements d'atteindre l'objectif sans nuire à l'efficacité de leurs services. De même, il faudrait prévoir des exceptions, particulièrement dans le cas des spécialistes non québécois qui viennent au Québec pour un temps limité. Le bon fonctionnement et la qualité des services devront parfois l'emporter sur la règle linguistique.

Sur le plan des communications générales, le premier geste qui nous paraîtrait devoir être posé par les établissements et organismes de services anglophones pour collaborer au développement du visage français de la province de leur nom.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec fasse en sorte que, dans un délai raisonnable, tout organisme de services public ou parapublic — municipalité, commission scolaire, service hospitalier, etc. — se donne un nom français ou une version française officielle du nom anglais qui sert à l'identification.

Cette recommandation ne fait qu'en rejoindre une autre qu'avait formulée avant nous la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, et que nous citons en son entier:

"Nous proposons que toutes les associations sans but lucratif constituées au Québec soient obligées d'avoir un titre français officiel de leur nom ou raison sociale. A l'heure actuelle, nous avons constaté que ces associations utilisent fréquemment des versions officieuses dans l'une ou l'autre langue. Pour plus de clarté, il serait sage d'insister sur l'utilisation de noms dans les deux langues et le ministère des Institutions financières Compagnies et Coopératives, en l'absence d'une loi rendant obligatoires des raisons sociales dans les deux langues, devrait au moins obliger les requérants en incorporation à adopter un titre français officiel." (12)

Les avis, règlements, ordonnances, procès-verbaux, permis sont parmi les catégories de textes officiels les plus courants de l'administration municipale et scolaire. Nous avons vu qu'il y avait une grande disparité dans la législation municipale qui réglemente la langue qu'on doit utiliser soit pour la rédaction, soit pour la publication de ces documents. Dans le cas des permis, il n'est rien prévu par la loi en ce qui a trait à leur émission.

Le Code municipal impose toutefois l'emploi des deux langues dans la publication des avis, résolutions, règlements et ordonnances d'une municipalité, sauf exemption par décret du ministre des Affaires municipales. Plus de 700 municipalités francophones se sont fait exempter de l'obligation d'utiliser l'anglais, alors que 76 autres municipalités ont profité de cette disposition pour se faire exempter d'avoir à utiliser le français. Il y a lieu à notre sens d'amender la loi pour établir qu'une municipalité peut, si elle le juge approprié, n'utiliser que la langue française pour la rédaction et la publication d'un document. La même règle devrait s'appliquer aux commissions scolaires.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec établisse que tout document officiel émanant d'une municipalité ou d'une commission scolaire puisse, si elle le juge approprié, être rédigé en français seulement.

Quand il s'agit de publication d'un document officiel, il faut tenir compte de la composition linguistique de la popula-

tion. Si la loi impose qu'un document soit rendu public, c'est que le législateur croit que les contribuables et les citoyens en général ont intérêt à en connaître la teneur. Pour que tous et chacun ait accès à ce type de communication, il faut s'assurer que l'avis officiel soit compris par la majorité des gens. Il y a donc lieu de formuler une règle qui tienne compte de la composition linguistique des populations, touchant la publication des documents officiels.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec reconnaisse aux municipalités et aux commissions scolaires le droit de publier leurs documents officiels dans la langue française seulement, à moins que les populations desservies comptent plus de 10% de citoyens anglophones, auquel cas les publications devraient être bilingues.

Il y a lieu d'uniformiser le plus possible la langue des affiches dans le secteur public et parapublic. Que ce soit pour des fins publicitaires ou dans le simple but de fournir des renseignements appropriés, on utilise de plus en plus des affiches ou des écriteaux soit pour identifier des édifices, soit pour faire connaître les différents services qui sont offerts, soit pour indiquer les endroits où ces services sont disponibles. Il en va de même pour l'identification des rues, pour la signalisation routière, et pour bien d'autres opérations qui ont pour objet de porter quelque chose à la connaissance du public. Il nous semble que dans l'intérêt public, toutes ces affiches et écriteaux devraient être rédigées dans la langue de la majeure partie des citoyens, tout en comportant, si on le juge à propos, des inscriptions en anglais ou dans d'autres langues.

Nous recommandons que, dans les secteurs public et parapublic, l'usage du français soit obligatoire sur toute affiche ou écriteau placé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment, à l'extérieur des édifices, et qu'aucune inscription dans une ou plusieurs autres langues ne soit plus importante que l'inscription rédigée en français.

Lorsqu'il s'agit de signalisation routière, il y a lieu de nuancer quelque peu la règle afin d'assurer la sécurité de tous les individus. Le gouvernement devrait, à notre sens, prendre les dispositions nécessaires pour que soit adopté le système international. Ainsi pourraient être évitées les disparités linguistiques qu'on retrouve d'un endroit à l'autre. Si la chose s'avère impossible, la signalisation devrait être bilingue, tout en réservant une place prioritaire au français.

Nous recommandons que sur tout le territoire du Québec soit utilisé le système international dans le domaine de la signalisation routière, mais que là où la chose s'avère impossible, la signalisation se fasse dans les deux langues, en accordant priorité au français.

Quant aux communications standardisées (formulaire de tout type), il n'y a pas de raison, croyons-nous, pour que, dans les délais les meilleurs, elles ne se fassent pas aussi bien en français qu'en anglais, quand ce n'est pas actuellement le cas. Toute communication de ce type devrait être, sur tout le territoire du Québec, rédigée prioritairement en français, tout en faisant place, si c'est nécessaire, à une ou plusieurs autres langues.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre les mesures pour que, dans les secteurs public et parapublic, toute communication standardisée se fasse obligatoirement en français, et qu'aucune version dans une ou plusieurs autres langues n'occupe une place supérieure à celle qui est faite au français.

B) Le gouvernement du Québec

INTRODUCTION

Pour connaître les pratiques linguistiques de la fonction publique québécoise dans ses relations avec le public, la Commission pouvait bénéficier, au départ, d'une étude réalisée en 1965 pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (13). Une partie de l'étude exposait la situation faite au bilinguisme dans la fonction publique provinciale. Après avoir décrit l'état des qualifications linguistiques des fonctionnaires, l'auteur examine l'organisation de la traduction dans différentes unités administratives gouvernementales, pour traiter ensuite de la langue de communication utilisée par les fonctionnaires dans leurs rapports écrits ou verbaux avec divers interlocuteurs: clientèle respective des ministères, fonctionnaires fédéraux, fonctionnaires des autres provinces, administrateurs locaux et dirigeants d'entreprises privées. Au moment de la création de notre Commission, cette étude était suffisamment récente pour nous dispenser d'entreprendre de nouvelles recherches dans ce domaine: nous en avons donc abondamment utilisé les données dans la préparation de ce chapitre.

Sur le conseil de nos experts, nous avons cependant cru nécessaire d'explorer quelques secteurs particuliers de cet important univers de communication et nous avons fait préparer quelques enquêtes et études supplémentaires qui pouvaient nous éclairer davantage sur la situation linguistique dans les services gouvernementaux. Par l'entremise du Centre de recherches sur l'opinion publique, nous avons obtenu des données précieuses sur les comportements linguistiques de quelques services publics dans leurs relations avec leur clientèle respective (14). Les services gouvernementaux investigués sont les suivants: La Régie des alcools du Québec (devenue la Société des alcools du Québec), le Bureau des véhicules automobiles, le Bureau des impôts de Montréal et certains bureaux régionaux et locaux du ministère des Affaires sociales.

En outre, nous avons fait préparer une étude fort élaborée sur la législation en matière linguistique au Québec dont plusieurs chapitres sont consacrés aux incidences linguistiques des activités sociales et économiques de l'Etat (15). Se trouvent examinées les structures linguistiques de la fonction publique provinciale à tous les niveaux (gouvernement provincial, régies et commissions, municipalités et corporations profes-

sionnelles), et analysées certaines activités administratives particulières: état civil, communications écrites avec les citoyens, avis officiels, etc. En d'autres termes, ces recherches ont permis d'établir quelle est la langue dans laquelle les affaires de l'Etat sont gérées et plus particulièrement quelle est la langue de communication entre l'Etat et les citoyens.

D'autres études ont été effectuées pour le compte de notre Commission, en particulier, celle qu'a préparé l'un de nos superviseurs sur le rôle de l'Etat comme diffuseur de langage (16). Tous ces travaux nous ont été utiles pour l'exposé qui suit et pour les propositions de changement que nous faisons, touchant les pratiques linguistiques au niveau de la fonction publique québécoise.

1) La situation

a) Les exigences linguistiques

L'étude préparée pour la Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme permet de constater qu'en 1965, la connaissance de l'anglais était nécessaire pour 37,6% des fonctionnaires francophones et pour 69,5% des fonctionnaires anglophones. L'exigence chez les anglophones que chez les francophones, ce qui correspond d'ailleurs à la réalité démographique du Québec. Si l'on exclut les fonctionnaires, peu nombreux, qui, de par leur fonction, doivent entrer en communication avec des clientèles anglophones, soit au Québec, soit au Canada, soit à l'extérieur du pays, les autres ne sont en contact, pour la grande majorité, qu'avec une clientèle de langue française. Ce qui explique que, pour six fonctionnaires sur dix, la connaissance de l'anglais ne soit pas considérée comme une exigence.

La connaissance des deux langues est exigée des fonctionnaires à un certain niveau de responsabilité et pour certaines fonctions. Lorsqu'un fonctionnaire accède à un poste équivalent ou supérieur à celui de chef de service, on exige, ou tout au moins on présume, qu'il peut lire, comprendre et parler l'anglais. La même exigence se retrouve aussi pour certains emplois, en particulier ceux qui comportent des relations avec le public; il en est ainsi, par exemple, pour les préposés aux guichets des différentes administrations, ou encore, pour les secrétaires des hauts fonctionnaires.

b) Les communications orales et écrites

Voilà sommairement pour les exigences en matière de compétence linguistique. En réalité, cependant, neuf francophones sur dix utilisent presque toujours le français et quatre anglophones sur dix, l'anglais. Il faut indiquer ici qu'un grand nombre de fonctionnaires anglophones se voient confier comme tâche les communications avec la clientèle anglophone, ce qui explique la proportion relativement élevée, parmi eux, de ceux qui n'utilisent que l'anglais dans leur travail.

Si on examine les communications des fonctionnaires provinciaux avec divers groupes de personnes, voici, en bref, ce que l'enquête révèle: presque toutes les communications, écrites ou verbales, se font en français avec des organismes publics ou semi-publics (90%); près de 80% des personnes qui entrent en relation avec le public, oralement ou par écrit, le font en français, ce qui correspond à la représentation proportionnelle des francophones dans la population du Québec. Cependant, on note une différence importante entre la conduite adoptée envers le client-individu et le client-organisme (entreprise, établissements, etc.). Dans le cas du client-individu, une politique, rarement consignée sous forme écrite jusqu'ici, invite le fonctionnaire à tenir compte de la langue du correspondant avec lequel il entre en communication. Dans le cas du client-organisme, on retrouve trois tendances: tenir compte de la langue du correspondant; utiliser l'anglais ou le français, pour tenir compte de l'efficacité de la communication; enfin, employer le français, intentionnellement, de façon constante. Dans l'ensemble, pour les communications avec les entreprises commerciales ou industrielles, on utilise le français dans la même proportion qu'avec l'administration fédérale (64,3% et 67,7%). Il y aurait lieu, nous semble-t-il, d'édicter des règles plus précises et plus uniformes pour l'emploi des langues dans ce type de communication.

L'enquête que nous avons fait faire sur les comportements linguistiques de certains services publics dans leurs relations avec leur clientèle vient confirmer ce que nous avons appris l'enquête dont nous venons de faire état. Dans certains secteurs de l'administration provinciale (impôts, taxes de ventes, magasins de la Société des alcools, vérification et immatriculation de véhicules automobiles) les pratiques linguistiques sont les suivantes:

1. L'adaptation linguistique entre la clientèle et le service caractérise les relations, pour tous les types de communications, que ce soit sous forme verbale ou écrite.

2. Au téléphone, l'identification du service se fait en français, rarement en français et en anglais.

3. Avec les clients-individus, la politique linguistique de ces services est de répondre dans la langue du client. Mais si le client est représentant d'une société ou d'une compagnie, la politique est alors d'utiliser le français. Mais tous ne se conforment pas à cette pratique.

Dans le secteur public du bien-être social, les services sont offerts dans la langue du client. La politique linguistique d'embauche du personnel respecte celle de la Commission de la Fonction publique: les employés qui entrent en contact directement avec la clientèle doivent être capables de travailler dans les deux langues.

c) Les publications du gouvernement

Il serait fastidieux de présenter dans ce rapport la description exhaustive des pratiques linguistiques qui ont cours dans les publications émanant de l'administration provinciale. Surtout que,

sur ce plan, la caractéristique propre aux publications du gouvernement du Québec, c'est l'absence d'une règle uniforme. Certaines publications sont éditées en français seulement, d'autres dans les deux langues, soit en un seul volume, ou encore, en deux volumes, l'un en français, l'autre en anglais. Il est plus important de s'attacher aux dispositions législatives qui réglementent la langue des publications et de définir une politique linguistique rationnelle et équitable en ce domaine.

2) La législation actuelle

Au Québec, dans le domaine de l'activité gouvernementale, il n'existe pratiquement aucune réglementation d'ordre linguistique. Et ce, bien que les communications entre l'Etat et les citoyens se multiplient, de même que les interventions de l'Etat dans la vie des citoyens. Or, aucune règle constitutionnelle, aucune loi provinciale, aucun règlement administratif ne régit actuellement ce genre de relations.

Cependant, pour certaines activités officielles, on trouve un embryon de réglementation. Ainsi, pour les actes de l'état civil, qui doivent être rédigés dans la langue des parties, ce droit ayant été reconnu en 1969 dans les Règlements relatifs à la célébration du mariage civil. Quant aux avis au public, tous ceux qui sont publiés dans la Gazette officielle du Québec le sont dans les deux langues par la force des choses, même si cette règle peut être supprimée d'un simple trait de plume administratif. Certains avis doivent être publiés dans les journaux français ou anglais, et dans de tels cas, la loi prévoit soit la langue du journal, soit celle de l'avis. D'autre part, les avis officiels destinés aux particuliers, tels les avis de contravention sous l'empire du Code de la route ne sont assujettis à aucune prescription linguistique.

La justice est un secteur où la constitution garantit des droits linguistiques. En effet, l'article 133 de l'A.A.B.N. reconnaît aux citoyens, aussi bien devant les tribunaux fédéraux que provinciaux, le droit d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues. Tant par l'usage que par certaines dispositions législatives fédérales ou provinciales, les tribunaux judiciaires du Québec sont tous entièrement bilingues. Par contre, sur la langue des nombreux tribunaux administratifs et disciplinaires, la constitution du Canada, tout comme la législation québécoise, sont absolument silencieuses. Il n'est pas certain d'ailleurs que l'article 133 de l'A.A.B.N. s'applique à ces tribunaux. Quoi qu'il en soit, l'usage veut, au Québec, que toute partie anglophone puisse s'exprimer dans sa langue devant un organisme quasi-judiciaire constitué par la province.

3) La juridiction québécoise sur la langue de l'administration

La principale lacune de l'article 133 de l'A.A.B.N. est de ne réglementer en aucune façon la langue de l'administration des affaires publiques, c'est-à-dire la langue des diverses activités gouvernementales à tous les niveaux, la langue des communications entre l'Etat et les citoyens et celle dans laquelle les citoyens doivent remplir leurs devoirs envers la société.

Dans les domaines de sa juridiction, le Québec a donc le champ libre pour adopter la réglementation linguistique de son choix. Il peut, entre autres, consacrer le bilinguisme actuel, le limiter d'une façon ou d'une autre, ou imposer l'unilinguisme français. Il peut également renoncer à légiférer. Nous allons maintenant examiner ces solutions.

4) Propositions de changement

a) Les communications avec les citoyens

Au cours des audiences que nous avons tenues, nous n'avons entendu de la part des francophones aucune plainte portant sur les pratiques linguistiques de l'administration provinciale. D'ailleurs, toutes les enquêtes confirment que les francophones, au Québec, peuvent se procurer dans leur langue tous les services du secteur public gouvernemental. Pour les anglophones, il en est pratiquement de même: les communications écrites et orales avec l'administration gouvernementale ne posent pas de problèmes importants. Dans les régions où la minorité est numériquement faible, même si un grand nombre de fonctionnaires francophones sont unilingues, il semble qu'on réussisse toujours à trouver un interlocuteur gouvernemental qui peut communiquer en anglais avec le citoyen anglophone.

Le respect des droits de la majorité étant assuré dans la pratique par le gouvernement du Québec, il ne nous apparaît pas nécessaire de formuler, dans ce chapitre, une recommandation majeure plus explicite que celle qui apparaît déjà dans la première partie de ce rapport et qui invite le gouvernement du Québec à donner au français le statut de langue officielle et de langue nationale. Il en découle, est-il besoin de le préciser, que les communications officielles de l'Etat devraient se faire en français sans empêcher, cependant, selon les circonstances, l'utilisation d'une autre langue, et que tout fonctionnaire, quel qu'il soit, devrait être en mesure de servir le client francophone dans sa langue.

Quant aux anglophones, nous avons déjà recommandé que leur langue ait un statut de langue nationale et que l'anglais demeure une des deux langues de communication des individus avec l'Etat, ce qui consacre une pratique depuis longtemps suivie.

b) Les communications avec les organismes

Les droits de l'individu étant garantis, il reste à discuter de ceux du citoyen-organisme. En effet, au Québec comme partout ailleurs, il y a juridiquement deux catégories de personnes: les personnes physiques et les person-

nes morales. Nous les désignons dans ce chapitre sous le nom de citoyens-individus et de citoyens-organismes. Les citoyens-organismes comprennent tout ce qui n'est pas personne physique, soit tous les organismes publics, semi-publics ou privés qui ont une existence légale ou volontaire, comme les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux, scolaires, les Régies, les hôpitaux, les entreprises commerciales, industrielles, les Chambres de commerce, les clubs sociaux, patriotiques, ethniques, etc.

Pour ses communications avec l'Etat, il nous semble que le citoyen-organisme doit utiliser la langue que celui-là a déclarée officielle. C'est pourquoi, nous avons recommandé dans la première partie de ce volume que le Gouvernement fasse du français la langue de communication entre l'administration gouvernementale et les entreprises.

c) Les publications de l'administration

En ce qui concerne ses publications, nous avons constaté que le gouvernement n'avait pas de politique officielle et que les pratiques variaient d'un ministère à l'autre, voire d'une publication à l'autre.

Les principaux documents officiels du gouvernement sont ordinairement publiés dans les deux langues. C'est le cas pour les textes législatifs, les règlements, les comptes publics, le budget, les rapports de certains administrateurs supérieurs, la Gazette officielle du Québec, etc. Nous croyons que cette politique devrait être maintenue afin de satisfaire les exigences légitimes de la population québécoise de langue anglaise.

Quant aux autres documents, comme les rapports des ministères, les rapports des organismes administratifs, les rapports statistiques, présentés selon différentes formules, mais pour lesquels se dessine une tendance vers l'utilisation de la seule langue française, on devrait élaborer certaines règles précises quant à l'emploi des langues. En tenant compte de la demande de la clientèle anglophone, par exemple, le gouvernement pourrait décider lesquelles de ces publications devraient avoir une version anglaise. Pour ce qui est des formulaires destinés aux différentes clientèles des ministères, ils devraient continuer à être disponibles dans les deux langues.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec établisse des règles claires et uniformes sur l'utilisation des langues pour toutes les publications des différents ministères et organismes gouvernementaux.

Nous recommandons que toutes les publications du gouvernement du Québec soient en langue française, l'anglais étant utilisé pour répondre aux besoins de la population anglophone, en tenant compte de la demande et de l'utilité de ces publications.

d) L'affichage

On peut affirmer que les francophones sont bien servis par leur gouvernement en ce qui concerne ses pratiques linguistiques dans le domaine de l'affichage.

Comme, sur le territoire du Québec, toute inscription sur les affiches peut être vue par les francophones, il paraît normal qu'elle soit prioritairement rédigée en français. Cette priorité peut cependant être réalisée selon différentes formules. Il est des cas où l'inscription en français suffit; il est d'autres cas où l'inscription en anglais s'impose, pour répondre aux besoins des citoyens anglophones. Cependant, la version anglaise ne devrait pas avoir priorité sur la version française du renseignement qui est compliqué.

Nous recommandons que sur toutes les affiches diffusées par le gouvernement et les organismes qui en dépendent, l'usage du français soit obligatoire sur le territoire du Québec et qu'aucune inscription présentée dans une ou plusieurs autres langues ne l'emportent sur l'inscription rédigée en français.

e) Les tribunaux

La langue qu'on utilise au cours d'un procès porté devant un tribunal n'a qu'un rapport indirect avec l'administration gouvernementale. Mais comme les tribunaux dits provinciaux sont placés sous la juridiction du Gouvernement du Québec, nous croyons utile d'examiner ce secteur sous un aspect très particulier: la langue dans laquelle doivent être rendus les jugements et les sentences.

L'article 133 de l'A.A.B.N. paraît pourtant clair sur ce sujet. Il stipule que "dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues (le français et l'anglais) dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront." On peut logiquement en déduire que les jugements ou les sentences doivent être rendus dans la langue utilisée par les parties. Mais il a été porté à l'attention du public que des jugements avaient été rédigés dans la seule langue anglaise, alors que les justiciables étaient de langue française.

Il serait donc opportun que le Gouvernement du Québec précise davantage l'utilisation qu'on doit faire des langues dans les jugements et les sentences afin que toutes les parties à un procès puissent être servies dans leur langue.

Nous recommandons que tous les jugements et toutes les sentences rendus par les tribunaux judiciaires et administratifs du Québec soient en langue française lorsque les parties sont des francophones, et en langue française et en langue anglaise lorsqu'il y a des parties des deux langues.

Nous recommandons que lorsqu'une sentence ou un jugement écrits ont été rendus en langue anglaise uniquement, tout citoyen intéressé puisse en obtenir une traduction en langue française et cela, sans encourir pour cette traduction, de frais supplémentaires.

C) Le secteur québécois de l'administration fédérale

Notre investigation sur les pratiques linguistiques de l'administration fédérale à l'endroit de sa clientèle francophone du Québec a été très sommaire.

En premier lieu, comme notre mandat émanait de l'autorité provinciale, nous connaissons au départ la limite des moyens dont nous disposons pour agir efficacement sur des usages qui sont sous le contrôle d'une juridiction différente.

En second lieu, au moment où notre Commission a été créée, nous pouvions tirer profit des données encore récentes de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui avait largement couvert le secteur et dont les conclusions ne laissaient aucune équivoque sur la situation qui prévalait.

Nos recherches ont donc été limitées à des sujets très particuliers. Plusieurs spécialistes en droit public ont préparé pour nous des études sur la législation fédérale en matière linguistique et notre propre service de la recherche documentaire a fait quelques démarches très modestes pour tenter d'évaluer la situation faite aux francophones et à la langue française dans l'administration fédérale québécoise, avec un recul de quelques années sur le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton.

1) La situation

Il y a en territoire québécois près de 75.000 employés fédéraux reliés soit aux ministères, aux organismes gouvernementaux ou aux agences et société de la Couronne. Il s'agit là d'un bloc important de travailleurs dont la majorité est confinée à une activité de service à l'endroit d'une clientèle majoritairement francophone. Il devient intéressant de s'interroger sur le degré d'utilisation du français que fait cette masse de fonctionnaires qui oeuvre au Québec.

Dans un chapitre consacré à l'emploi des langues dans l'administration fédérale, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme faisait une constatation peu rassurante sur la situation pour l'ensemble du Canada. Elle affirmait:

"... l'usage s'est établi, dans la fonction publique, de répondre aux lettres en anglais ou en français selon la langue de leur expéditeur. En ce qui concerne les autres emplois de la langue de communication avec le public, dans les publications par exemple et les rapports directs, chacun des ministères et des organes locaux de l'administration a ses propres usages, lesquels varient grandement. Les particuliers sont donc bien servis dans certains cas et dans certaines régions, et mal dans d'autres: les francophones résidant hors du Québec sont particulièrement désavantagés sous ce rapport..." (18) par le Parlement le 9 juillet 1969 pour entrer en vigueur le 7 septembre de cette même année.

Jusque là, la seule mesure législative en matière linguistique touchant le gouvernement fédéral était l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, imposant le bilinguisme dans les débats des deux Chambres du Parlement, ainsi que dans les archives, procès-verbaux et journaux parlementaires, de même qu'au cours des plaidoiries, témoignages et procédures devant les tribunaux fédéraux. Peut-on trouver ça et là d'autres dispositions éparses très particulières, mais somme toute, relativement marginales.

A la fin de 1967, la Commission Laurendeau-Dunton avait affirmé dans son premier rapport:

"Nous adoptons comme principe directeur la reconnaissance par la loi et dans la pratique des deux langues officielles, même là où l'une des deux est parlée par une minorité. Dès que, numériquement, celle-ci paraît viable."

Lors de la conférence constitutionnelle tenue à Ottawa en février 1968, le gouvernement fédéral déclara officiellement qu'il acceptait les objectifs fixés par la Commission et qu'il prendrait les dispositions pour assurer la mise en oeuvre des propositions qui s'adressaient à lui. (19)

Lorsqu'il fit la présentation devant le Parlement de la Loi sur les langues officielles, le premier ministre Trudeau résuma l'objectif du projet en ces quelques mots:

"Il définit pour la première fois les droits linguistiques des citoyens dans leurs relations avec le Parlement, avec le gouvernement fédéral et avec les institutions envers le citoyen en matière de langue." (20)

La déclaration de principe énoncée à l'article 2 accorde à la langue française et à la langue anglaise le statut de langues officielles et leur reconnaît une égalité de droits au sein de la juridiction fédérale.

Le bilinguisme qui en découle s'imposera tant aux services administratifs du gouvernement qu'aux organismes judiciaires et quasi-judiciaires fédéraux, aux corporations de la Couronne et au Parlement lui-même. Il portera tant sur la langue parlée que sur la langue écrite et s'imposera à travers tout le Canada selon des modalités connues à propos des districts bilingues.

De telles exigences ont évidemment leurs répercussions sur le personnel administratif qui doit communiquer avec le public et en conséquence il incombe à la Commission de la fonction publique ou à toute autre autorité compétente de tenir compte des buts visés par la loi dans l'exercice de ses fonctions touchant la nomination et l'avancement du personnel requis.

Pour assurer l'efficacité et l'application de la loi, le législateur en a confié le contrôle à un "Commissaire des langues officielles" qui agit comme mandataire de la Chambre et qui lui fait rapport.

Le Commissaire n'est pas une super-autorité administrative, ni un juge ou un policier. Il est bien sûr chargé de vérifier le respect des dispositions de cette loi mais on mesure mieux la portée de son action lorsqu'on exami-

ne la valeur des armes dont il dispose. Essentiellement, il ne possède qu'un pouvoir de persuasion doublé du droit de faire appel à l'opinion publique pour juger de la justesse de son attitude. Tout repose sur l'autorité morale qui se dégagera de la fonction et seule la coutume et les précédents nous permettront d'en évaluer la portée.

Certains articles de la loi nous intéressent de façon plus particulière puisqu'ils régissent les relations entre d'une part l'Etat et ses institutions et d'autre part l'Etat et les citoyens.

Citons, par exemple, l'article 3:

"Sous toutes réserves prévues par la présente loi, tous les actes portés ou destinés à être portés à la connaissance du public et présentés comme établis par le Parlement ou le Gouvernement du Canada, par un organisme judiciaire, quasi-judiciaire ou administratif ou une corporation de la Couronne créés en vertu d'une loi du Parlement, ou comme établis sous l'autorité de ces institutions, seront promulgués dans les deux langues officielles."

Il en est de même pour tout avis, annonce ou document d'information publié sous l'autorité de ces mêmes institutions lorsqu'il doit circuler dans la région de la Capitale nationale ou dans un district bilingue, comme le cas du Québec. Cette diffusion doit alors se faire autant que possible dans des publications de l'une et de l'autre langue, en donnant aux textes la même importance dans les deux publications. En plus de ces documents, on exige que les règlements et autres actes de nature législative, dont la publication est requise au journal officiel, soient publiés dans les deux langues simultanément.

La loi impose à tous les ministères et organismes relevant du gouvernement du Canada de s'assurer que dans la Capitale nationale, à leur bureau central, ou dans leurs principaux bureaux situés dans un district bilingue, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles. S'il s'agit de services aux voyageurs, les ministères ou autres organismes qui en sont chargés doivent veiller à ce que leurs services ou ceux de leurs sous-contractants, qu'ils soient offerts au Canada ou à l'étranger, puissent être fournis dans les deux langues. Toutefois, cette obligation dépend de la demande et de la clientèle régulière à un bureau donné ou dans un lieu particulier de travail. Elle ne s'impose donc plus "si la demande de services dans les deux langues officielles de la part des voyageurs, y est faible ou trop irrégulière" pour en justifier l'existence continue.

D'autres mesures ont été mises en vigueur afin de donner une meilleure place au français dans l'administration fédérale. On a intensifié les cours de langue qui avaient été déjà amorcés: en mars 1971, le Conseil du Trésor a fait connaître ses objectifs et en avril de la même année, il a créé des unités de langue française à titre expérimental. En novembre 1971, le Commissaire aux langues officielles produisait son premier rapport annuel.

Quels sont les résultats de toutes ces initiatives? La Commission n'a pu en juger par ses propres moyens. Elle a toutefois effectué une enquête auprès de 18 Sociétés de la Couronne qui ont des employés en territoire québécois. Le fait le plus évident qu'elle a constaté, c'est que les anglophones apparaissent en tête de liste dans les cadres supérieurs de ces organismes. Ils concèdent aux francophones, mais avec une certaine timidité, à mesure qu'on descend vers les postes subalternes. Même chez les employés ordinaires et de soutien, ils sont encore en très grande majorité. Si la composition linguistique du personnel peut être un premier indice de l'utilisation des langues, il s'agit là d'une situation qui nous laisse perplexe, à moins que tous les anglophones aient atteint, au cours des dernières années, un niveau élevé de bilinguisme.

2) Les possibilités de changement

L'égalité des francophones au Québec, quand on l'examine sous l'angle des communications de consommation, ne sera acquise que lorsque tous les services fédéraux leur seront assurés en français — et cela, sans qu'ils n'aient plus jamais besoin de revendiquer pour faire respecter leurs droits.

Le nouveau commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, a bien compris l'objectif lorsque, dans son premier rapport annuel, en 1971, il a affirmé que "mieux encore, le Bureau du Commissaire peut appuyer, dans le secteur québécois de l'administration fédérale, la volonté maintes fois exprimée de faire du français, au Québec, la langue essentielle des échanges officiels, économiques et sociaux."

Le commissaire ajoutait un peu plus loin: "Ainsi, tout en restant à l'écart du débat politique et constitutionnel sur la langue, le Bureau du Commissaire se présente, dans la réalité, comme l'allié naturel de tous ceux qui, au Québec, s'intéressent à la promotion de la langue française."

Nous croyons qu'il n'y a plus aucune raison qui justifie un délai dans l'application, au Québec, des recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton et nous formulons le vœu que, dans le secteur québécois, l'administration fédérale fournisse sans plus attendre tous ses services aux francophones dans leur langue maternelle. La réalisation d'un tel objectif ne peut toutefois s'accomplir tant et aussi longtemps qu'un fonctionnaire fédéral qui, de par ses fonctions, est susceptible d'entrer en contact avec le public n'aura pas une connaissance d'usage de la langue française.

La capacité linguistique est la condition "sine qua non" qui doit contribuer à garantir que tous les services de l'administration fédérale seront assurés aux francophones dans leur langue. Si un fonctionnaire fédéral, au Québec, n'a pas encore appris la langue française dans le contexte que nous connaissons depuis quelques années, il n'y a sans doute rien d'autre à faire que de le retirer de tout emploi qui peut le faire entrer en contact avec le public.

Nous formulons donc le vœu que le gouvernement fédéral voie à ce que

tous les fonctionnaires qui sont en territoire québécois et dont les fonctions peuvent les appeler à communiquer avec le public aient une connaissance d'usage de la langue française.

Outre les 75.000 employés et fonctionnaires fédéraux, il y aurait au Québec un peu plus de 132.000 personnes qui travaillent dans les établissements ou des entreprises tombant sous la juridiction fédérale. Il semblerait donc qu'au total, près de 210.000 salariés, employés et fonctionnaires qui vivent au Québec, ressortissent à la juridiction fédérale et que leurs conditions de travail, et conséquemment leur langue de communication au travail, peuvent être déterminés par le pouvoir fédéral. Ceci représente un pourcentage important de la main-d'œuvre totale du Québec qui travaille dans les secteurs de pointe, ou dans les domaines de la finance, du transport et des communications.

Le Québec ne pourra établir aucune politique globale et cohérente dans le domaine des communications dans les activités de travail et de communication si la politique fédérale dans les secteurs de sa juridiction n'est pas imbriquée dans celle du gouvernement provincial.

Le gouvernement fédéral pourra fort bien atteindre ses objectifs d'assurer l'égalité au sein de son administration et réussir la francisation de ses services dans le Québec: le gouvernement québécois pourra favoriser l'épanouissement du français au sein de l'entreprise privée au Québec: mais les francophones auront-ils satisfaction si toutes les entreprises privées qui offrent des services au public québécois, n'étant pas assujetties à la juridiction provinciale en ce qui touche aux conditions de travail décidaient de ne pas emboîter le pas dans le sens que nous le désirerions?

Par exemple, pourrait-on concevoir qu'au Québec le CN utilise le français avec sa clientèle francophone et qu'au CP on adopte une politique de laisser-aller? Que tout soit bilingue à Air Canada et qu'on se fiche de la langue de

IV- Les habitudes linguistiques dans la consommation des produits d'ordre intellectuel et d'ordre culturel

A) Le secteur de l'information

INTRODUCTION

Les produits d'ordre intellectuel (le mot ayant ici son sens le plus large) sont des objets de consommation au même titre que les biens matériels ou les services que l'organisation sociale met à la disposition du citoyen. Il importe de savoir si le consommateur de ces produits les trouve en abondance dans la langue qui lui permet généralement d'en tirer le meilleur profit, soit la sienne, ou si l'on veut, sa langue maternelle. En effet, même si l'image, aujourd'hui, tend à occuper une place qu'elle avait perdue, le langage reste encore le support essentiel de la majeure partie de ces produits. Au cours des âges, le langage lui-même a trouvé des supports matériels qui lui ont permis de centupler l'effet des messages variés qu'il est susceptible de porter. Après le livre, ce fut la multiplication de celui-ci par l'imprimerie, permettant une diffusion des connaissances inconnues des époques antérieures. Cette diffusion s'est encore amplifiée avec la mise au point de supports à effets sur-multiplicateurs, tels les journaux, le film, le disque, et surtout la radio et la télévision. Dans un continent dominé par la langue anglaise et par la culture américaine, on peut légitimement se demander si un petit groupe ethno-linguistique comme l'est le groupe francophone, parce qu'il a là-dessus toutes les facilités, ne s'alimente pas directement aux sources étrangères plutôt que de passer par sa langue laquelle, en Amérique, ne véhicule pas toujours d'une façon aussi variée et abondante l'information et le divertissement.

Aussi nous sommes-nous inquiétés de savoir si les francophones disposaient en abondance des supports matériels modernes qui véhiculent le divertissement collectif et la connaissance sous toutes ses formes, et si la consommation de ces produits se faisait par le truchement de la langue maternelle. A cause de ses effets très spéciaux sur la langue, nous avons attaché une attention particulière à l'un de ces produits, la publicité. Nous ferons un bref exposé des résultats de notre enquête (21).

1) Les supports matériels de l'information et des divertissements collectifs

Notre enquête nous permet de dire que les francophones sont en général bien pourvus en journaux, postes de télévision et de radio, livres et périodiques et en films, même si la situation, comme dans le cas du film n'est pas toujours pleinement satisfaisante: elle montre également que les francophones consomment à une très forte majorité dans leur langue les produits que véhiculent les différents moyens de diffusion. Nous allons examiner brièvement l'équipement dont disposent les francophones et l'usage qu'ils en font.

2) La situation

a) Les quotidiens et les hebdomadaires

Il y a présentement au Québec 13 quotidiens, dont 10 sont publiés en français avec un tirage d'environ 830.000 exemplaires et trois de langue anglaise ayant un tirage de 334.000 exemplaires: soit en tout, au-delà de 1.160.000 exemplaires. Montréal dispose de quatre quotidiens français dont le tirage est de plus de 525.000 exemplaires. Les autres quotidiens du Québec se distribuent comme suit: trois à Québec, avec un tirage de plus de 200.000 exemplaires;

la clientèle chez une compagnie aérienne privée; que tous les services d'une station radiophonique privée ne répondent qu'en anglais aux francophones alors que Radio-Canada respecterait ses clients?

Il faudrait, croyons-nous que le gouvernement fédéral collabore avec le gouvernement provincial dans la réalisation d'une politique d'épanouissement du français au Québec dans tous les secteurs qui sont de sa juridiction. Il pourrait, par sa loi-cadre sur les langues officielles, faire un devoir à tout le secteur privé soumis à sa législation en ce qui a trait aux conditions de travail, de veiller à ce que le public francophone ne puisse être servi en français.

Nous formulons donc le vœu que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'élargir la juridiction du Commissaire aux langues officielles afin qu'il puisse surveiller les pratiques linguistiques de toutes les entreprises qui ressortent de la juridiction fédérale.

CONCLUSIONS

Dans la préparation de ce chapitre sur les communications entre l'administration gouvernementale et le public en général, nous nous sommes laissés guider par un double objectif: le respect des droits de la majorité francophone et la protection de la minorité anglophone.

Si les recommandations ont été peu nombreuses, c'est que, en premier lieu, les francophones n'éprouvent aucun problème à communiquer en français avec les services gouvernementaux, et que, en second lieu, dans la première partie de ce rapport, nous avons proposé une politique linguistique de nature à inspirer le législateur dans l'élaboration des règles qui s'appliqueront aux communications de l'Etat avec le citoyen. Nous avons cependant cru utile de faire connaître le résultat de nos recherches touchant les pratiques linguistiques de l'administration provinciale.

puis, un à Granby, deux à Sherbrooke (où il y a un quotidien français et un anglais) et un à Trois-Rivières, ayant ensemble un tirage de près de 110.000 exemplaires. Tous les journaux québécois sont en très grande majorité la propriété de Québécois. Il ne fait pas de doute que les deux communautés linguistiques ont chacune à leur disposition les journaux dont a normalement besoin un groupe pour s'épanouir culturellement. Le nombre de francophones qui lisent les journaux anglais est sensiblement supérieur aux anglophones qui lisent des journaux français. Chez ces derniers, on est davantage motivé par le désir d'apprendre le français que par le souci de se renseigner sur la vie française au Québec: chez les francophones, c'est beaucoup plus par besoin de se renseigner qu'on lit les journaux anglais. Fait à noter, il semble que la clientèle anglophone des quotidiens français augmente plus rapidement que la clientèle francophone des quotidiens anglais. Il reste que plus du quart de la clientèle du Montreal Gazette est francophone. Ce qui s'expliquerait en partie par l'excellence de son service de distribution et par la qualité de certaines sections, comme les pages financières, point faible de plusieurs quotidiens français. Il semble également que bien des francophones préfèrent le Montreal Star à La Presse pour la même raison. Les Québécois, particulièrement les francophones, sont d'avidés lecteurs d'hebdomadaires régionaux et de fin de semaine. Ils ont à leur disposition environ 180 hebdomadaires régionaux et locaux, dont 19 sont de langue anglaise et 47, rédigés dans les deux langues.

Si le nombre de journaux français n'a pas sensiblement augmenté au cours de la dernière décennie, il ne faudrait pas perdre de vue que de nombreux périodiques spécialisés et d'information générale ont vu le jour et que certains sont très prospères. Il faudrait également tenir compte du nombre de revues et de magazines français qui parviennent régulièrement au Québec grâce à d'excellents et rapides moyens de distribution et qui ajoutent à cette riche floraison de quotidiens, d'hebdomadaires et de périodiques français de consommation courante.

b) La télévision

Du côté télévision, les francophones sont également bien partagés avec 54 postes et stations de base diffusant exclusivement en français. Au mois de mars 1971, 2,2% de la population québécoise n'était pas desservie par la télévision contre 0,8% en Ontario. Le service français de télévision de Radio-Canada rejoint pratiquement toutes les régions du Québec; d'ici cinq ans, on compte améliorer le service, au Québec en général, et dans le nord de la province en particulier. Depuis trois ou quatre ans, la télédiffusion par câble a connu un développement phénoménal. Le Québec compte 135 entreprises de télédiffusion par câble, comparative-ment à 106 pour l'Ontario. Près de 325.000 foyers français et anglais (soit 21% des foyers) reçoivent la télévision par câble.

La majorité des Québécois sont à l'écoute de la télévision canadienne. Cependant, alors qu'une faible minorité de francophones s'intéresse à la télévision américaine, une proportion beaucoup plus grande d'anglophones consacrent du temps à la télévision d'outre-frontière. Les raisons pour ce fait sont nombreuses tant chez les francophones que chez les anglophones, mais le facteur linguistique ne semble pas jouer. C'est une question d'intérêt, de curiosité, d'habitudes, d'un meilleur choix de comédiens et de films.

c) La radio

Dans le champ de la radio, la situation est sensiblement la même: chacun a une préférence marquée pour les

émissions du groupe auquel il appartient. Les deux groupes n'écourent presque pas les émissions américaines. Cependant, les anglophones seraient plus nombreux à écouter la radio de langue française que les francophones à écouter celle de langue anglaise. Les anglophones écoutent la radio française pour apprendre la langue, mais sont moins nombreux à le faire que dans le cas de la télévision.

La radio française du Québec diffuse un grand nombre de pièces vocales en langue anglaise, allant de 0% à 48,7% des disques présentés quotidiennement (22). Dans la région de Montréal, la proportion s'élève à 59,9% pour l'ensemble des 19 postes de radio. Les pièces vocales en langue française atteignent une proportion de 32,6%: dans une autre langue que l'anglais et le français, elles sont de 7,6%. Ces chiffres ne tiennent pas compte des pièces instrumentales. Quant aux postes anglais, ils diffusent largement des pièces vocales en anglais et presque pas en français.

Il apparaît surprenant au premier abord que les postes français accordent autant d'importance aux pièces vocales de langue anglaise. Mais il semble bien qu'on agisse pour satisfaire les goûts des jeunes auditeurs francophones. Le même phénomène se retrouve en France où les six principaux postes de radio présentent près de 25% de leurs pièces vocales en langue anglaise. Quoi qu'il en soit, ce qui surprend le plus, c'est la très petite place que les postes anglais de la métropole font aux pièces vocales françaises. C'est comme si elles n'existaient pas.

d) Les livres et les périodiques

Dans le domaine du livre et des périodiques, la situation est à peu près la même: chacun lit dans la langue de son groupe. Une proportion importante d'anglophones lit des ouvrages américains et britanniques (40% et 21%); les francophones, pour leur part, en lisent beaucoup moins (12% et 5%); ils sont même moins tournés vers les publications venues de France (16%) que les anglophones le sont vers les ouvrages de culture anglo-saxonne (40% et 21%). D'autre part, on remarque une tendance chez les francophones à accroître leur consommation de livres et de revues écrits par des Canadiens français, alors que les Canadiens anglais voient diminuer leur consommation de revues en provenance du groupe canadien-anglais.

Environ une personne sur dix lit des livres écrits dans la langue de l'autre groupe. Une proportion importante d'anglophones lit des ouvrages américains et britanniques (40% et 21%); les francophones, pour leur part, en lisent beaucoup moins (12% et 5%); ils sont même moins tournés vers les publications venues de France (16%) que les anglophones le sont vers les ouvrages de culture anglo-saxonne (40% et 21%). D'autre part, on remarque une tendance chez les francophones à accroître leur consommation de livres et de revues écrits par des Canadiens français, alors que les Canadiens anglais voient diminuer leur consommation de revues en provenance du groupe canadien-anglais.

e) Les films

La situation du film français s'est améliorée. Mais même si le nombre de films français mis à l'affiche est en progression, même si de plus en plus les films américains sont montrés en version française, ou encore, si certains films étrangers sont sous-titrés en français, la situation est loin d'être satisfaisante. Les versions françaises des grandes productions américaines sont présentées avec trop de retard sur les écrans des cinémas franco-québécois pour donner satisfaction aux cinéphiles francophones. Ce retard s'explique difficilement puisque la plupart de ces grandes productions cinématographiques sont montrées presque simultanément en versions post-synchronisées dans les grandes villes du monde. On ne voit pas pourquoi Montréal ne pourrait pas jouir des mêmes avantages que Paris.

3) Analyse de la situation

Il est évident, notre enquête le montre, que la grande majorité des Québécois, tant anglophones que francophones, font une grande consommation des produits que leur offrent les journaux, la télévision, la radio, le livre et le film. Il devient alors plus intéressant d'examiner le comportement de chacun des groupes dans le choix du véhicule linguistique qui lui permet de se procurer ces biens que sont l'information sous toutes ses formes, le développement intellectuel et les divertissements d'ordre culturel. Une première évidence s'impose: la majorité des membres de chacune des communautés se procurent ces biens par le truchement de sa langue. Comme quoi, la barrière de la langue est beaucoup plus forte qu'on ne croit, et ce, tant chez les francophones que chez les anglophones. Comme quoi, également, chaque groupe semble suffisamment bien équipé et alimenté pour sentir relativement peu le besoin de chercher à se procurer des biens par le truchement de la langue de l'autre.

Il est vrai que cela peut varier selon les besoins qu'on a. A cet égard, il faut dire que si les Québécois, francophones et anglophones, consomment d'abord des produits culturels québécois, ils sont quand même forcés de s'alimenter aux sources américaine, anglaise et française, tout particulièrement en ce qui concerne le disque, le film et les revues. Ce qui peut amener les francophones à utiliser la langue anglaise. Tout ceci, bien sûr, doit être nuancé en tenant compte du niveau d'instruction, l'ouverture vers la culture de l'autre étant généralement d'autant plus grande que le niveau d'instruction est élevé. Quant aux anglophones, ils semblent avoir acquis, durant ces dernières années, un certain intérêt à l'endroit des media de langue française.

Mais dans l'ensemble, les données que nous avons recueillies nous indiquent que les deux cultures cohabitent au Québec sans guerre s'interpénétrer. Des deux groupes, c'est celui de langue française qui paraît le plus centré sur sa propre culture, telle que la révèle la consommation qu'il fait de produits culturels. De leur côté, les anglophones semblent, depuis quelques années, faire un effort pour rejoindre le groupe francophone, mais ils n'en sont qu'à leurs débuts et ils doivent, pour réussir l'opération, commencer par briser

la barrière de la langue. Ce sont les moins instruits des anglophones qui, actuellement, sont les plus nombreux à avoir surmonté ce handicap.

Quant à la qualité de la langue utilisée dans les journaux, à la radio et à la télévision, les jugements suivants se dégagent des réponses des informateurs:

1° on est généralement d'accord pour considérer que la langue des mass media ne s'est pas détériorée au cours des trois dernières années;

2° malgré ce jugement favorable, et contrairement à l'opinion des anglophones instruits, les francophones les plus instruits (13 ans de scolarité et plus) portent un jugement très sévère sur la qualité de la langue des quotidiens, des hebdomadaires, et des stations de radio et de télévision auxquelles s'alimentent les francophones les moins instruits: en revanche, ils jugent favorablement la qualité de la langue des mass media qu'ils lisent et écoutent;

3° pour leur part, les francophones qui ont moins de 12 ans de scolarité jugent très favorablement, dans leur ensemble, la langue des quotidiens, des hebdomadaires, et des stations de radio et de télévision qui sont principalement lus et écoutés par les plus instruits, tout comme d'ailleurs ils portent un jugement favorable sur la langue des media qu'ils fréquentent le plus souvent.

4) Recommandations

Dans quelques mémoires présentés à la Commission, se trouvent des recommandations voulant que l'Etat prenne les mesures qui s'imposent pour corriger la langue de la radio, de la télévision et de la presse, et pour que les journaux, la radio et la télévision produisent des chroniques et des émissions plus nombreuses sur la correction du langage.

Ces recommandations partent d'un bon naturel, mais à notre sens, la meilleure façon pour l'Etat d'améliorer la langue de la population, c'est de continuer à la scolariser et élever son niveau d'instruction, et c'est aussi de favoriser la formation générale des annonceurs, des commentateurs et des journalistes.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec favorise, en collaboration avec les entreprises de presse écrite et parlée, la formation et le perfectionnement des journalistes francophones, en particulier sur le plan linguistique, en facilitant aux futurs journalistes des stages dans les entreprises de presse et en mettant à la portée des journalistes déjà engagés dans la profession des cours de recyclage et de spécialisation dans les universités.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec favorise le regroupement en association professionnelle des annonceurs et commentateurs de la radio et de la télévision, tant des stations privées que des stations d'Etat, afin qu'ils puissent développer avec un esprit de corps, une éthique professionnelle, tout particulièrement en ce qui regarde leurs responsabilités vis-à-vis la langue.

Il y a aussi lieu de s'adresser à la Presse canadienne, qui devrait, à notre sens, faire davantage pour la diffusion d'un excellent français. Tous les quotidiens, anglophones comme francophones, devraient unir leurs efforts pour que la coopérative de nouvelles dont ils font partie améliore plus rapidement son service français, tant sur les plans qualitatifs que quantitatifs. Ils devraient exiger que la Presse canadienne serve aussi bien le public francophone qu'anglophone et qu'elle se dote d'un service national complet de nouvelles en français avec les meilleurs journalistes francophones.

Nous recommandons que les entreprises de presse de langue française publiant des quotidiens unissent leurs efforts pour que la Presse canadienne accélère l'amélioration de son service français tant sur le plan de la qualité de la langue que sur le plan de la quantité des nouvelles diffusées en français.

Dans le but d'améliorer la qualité des émissions des postes de radio et de télévision privés, nous croyons que Radio-Québec devrait donner suite à une recommandation qui nous a été faite par l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française visant à mettre sur pied une banque de programmes culturels à laquelle auraient accès gratuitement tous les intéressés.

Afin de décentraliser la production de la radio et de la télévision, Radio-Québec, de concert avec le ministère des Affaires culturelles, pourrait encourager et aider financièrement la production d'émissions culturelles à partir de centres situés à l'extérieur de Montréal et de Québec.

Nous recommandons que Radio-Québec crée une banque de programmes culturels franco-québécois à laquelle auraient accès gratuitement tous les postes privés de radio et de télévision.

La télédiffusion par câble pose au Conseil de la Radio-Télévision canadienne (C.R.T.C.) l'un des problèmes les plus complexes et les plus importants sur lesquels il ait eu à se pencher. Par ses possibilités presque infinies d'élargir la source des émissions de télévision, la télédiffusion par câble transforme petit à petit le système fondamental de la télédiffusion canadienne.

La compétition venant de la télédiffusion par câble a des conséquences particulièrement graves à une époque où la situation économique d'un bon nombre de postes canadiens de télévision est très précaire. Dans la majorité des cas, les postes de télévision canadiens dépendent de l'importance de leur auditoire pour survivre et présenter des émissions de qualité.

Mais le danger est surtout culturel. Dans son rapport annuel de l'année 1970-71, le C.R.T.C. précise: "Si l'on ne trouve pas un moyen d'intégrer les entreprises de télédiffusion par câble à l'ensemble du système de radiodiffusion, le fractionnement qui s'ensuivra entraînera l'éclatement des sources de culture, d'éducation et d'information canadienne des secteurs publics (Radio-Canada) et privés du système de radiodiffusion."

Au Québec, cette menace culturelle est d'autant plus grave que la grande majorité des abonnés sont des francophones. Le Gouvernement du Québec de-

vrait exercer pleinement sa juridiction dans le champ de la télédiffusion par câble afin que celle-ci serve de façon plus spécifique les intérêts de la culture québécoise.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec continue à exercer dans le secteur de la télédiffusion par câble la juridiction qui lui est dévolue et prenne les moyens appropriés pour assurer une plus grande diffusion de la culture québécoise.

Si les Franco-Québécois n'ont pas été jusqu'à ces derniers temps de grands consommateurs de livres, ils sont en train de modifier sur ce point leurs habitudes, tout particulièrement en ce qui concerne le livre québécois. S'ils ne lisent pas davantage de livres importés de France, c'est souvent à cause de leur coût prohibitif. Il y a alors danger qu'ils prennent l'habitude d'acheter le livre de poche importé des Etats-Unis, étant donné la variété des titres et le bas prix des ouvrages. Pour pallier ce danger, il nous semble qu'il faut développer au Québec même une importante industrie et un important commerce du livre. Il y a intérêt, pour les Franco-Québécois à garder le contrôle du commerce du livre, qui est une des sources principales de leur culture. En ces matières, ils ne peuvent se reposer sur des tiers, mais doivent assumer eux-mêmes leurs responsabilités. La sauvegarde de leur culture peut commander l'imposition de certaines restrictions quant à la propriété d'un commerce qui soit d'une aussi grande importance pour eux.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec revise sa politique de façon que le commerce du livre reste sous le contrôle des Québécois.

B) Le secteur de la publicité

Chaque individu est soumis, dans une société économiquement développée, à un véritable bombardement d'annonces publicitaires. Selon une étude américaine, le jeune homme de 18 ans aurait passé près de 25.000 heures en face de son poste de télévision et vu défiler environ 350.000 annonces publicitaires (23). Il apparaît alors inévitable que la publicité exerce une influence sur le comportement et le langage du consommateur à qui l'on s'adresse à journée longue des slogans publicitaires. Comment veut-on alors que le mot ne pénètre pas dans son esprit avec la chose qu'on lui offre? Il est inévitable que ces mots imprègnent sa conscience linguistique.

Cette influence de la publicité, reconnue et admise par tout le monde, peut avoir pour effet d'améliorer ou de dégrader la langue. Certains éducateurs québécois ont fréquemment accusé la publicité d'être néfaste sur le plan linguistique: ce à quoi certains publicitaires répondent qu'elle peut efficacement contribuer à améliorer la langue, à déraciner les mauvaises habitudes linguistiques, comme en témoigne le succès de certaines campagnes de correction du langage. Quoi qu'il en soit, il est indéniable qu'on doit attacher la plus grande importance à la qualité de la langue utilisée dans la réclame commerciale et dans les campagnes de publicité. A cet égard, qu'en est-il de la langue de la publicité au Québec? Le consommateur francophone y trouve-t-il son compte, tant sur la place que les agences de publicité font au français que sur la qualité de la langue utilisée?

Nous ferons appel pour répondre à ces questions, aux données recueillies pour nous sur le sujet par la Société Sorecom (24). Nous utiliserons également les excellents mémoires que nous ont soumis quelques pétitionnaires et les données très instructives que nous avons recueillies au cours de colloques réunissant des représentants d'agences de publicité francophones, anglo-québécoises, anglo-canadiennes et étrangères. Nous mettrons à profit les travaux effectués par notre Service de la Recherche documentaire et les rapports de synthèse préparés par nos collaborateurs.

1) La situation de la langue française dans la publicité

Quatre-vingt-quinze des agences de publicité inscrites dans le "Canadian Advertising Rates and Data" ont au moins un bureau au Québec. Les deux tiers de ces agences maintiennent en poste un employé permanent, responsable de la publicité française pour le Québec. Notre enquête a porté sur 41 de ces agences.

Concernant le comportement des agences à l'égard de la production de la publicité en français, l'enquête révèle les faits suivants:

— chacune des agences canadiennes anglaises qui ont leur siège social au Québec a conçu en moyenne, au cours des 12 derniers mois précédant notre enquête, 19 campagnes publicitaires en français, contre 208 campagnes qui ont été traduites ou adaptées de l'anglais;

— chacune des agences canadiennes-françaises a conçu en moyenne 20 campagnes publicitaires en français et en a traduit ou adapté 7, de l'anglais;

— chacune des agences canadiennes anglaises dont le siège social est à l'extérieur du Québec a conçu en moyenne 10 campagnes publicitaires en français et en a traduit ou adapté 268 de l'anglais.

De plus, notre enquête montre que dans plus de 50% des cas, c'est un employé de l'agence qui a la responsabilité de décider si l'on traduit ou adapte la publicité conçue en anglais, ou si l'on conçoit la publicité en français. Dans les autres cas, c'est le client qui prend la décision, parfois sur le conseil de l'agence. Fait capital cependant, l'employé qui doit prendre ces importantes décisions est, dans 80% des cas, une personne de langue anglaise. Qui plus est, dans 75% des cas, le responsable de la conception de la publicité en français est également une personne de langue anglaise. On conçoit facilement que la langue française n'y trouve pas toujours son intérêt. La situation est cependant meilleure du côté de la traduction dont la responsabilité est confiée à des francophones dans plus de 80% des cas.

Tout ceci s'explique quand on sait que, dans les agences de publicité de Montréal, le personnel supérieur ou spécialisé n'est francophone que dans une proportion de 20%, et qu'en outre, il y a peu de francophones à l'administration des budgets prévus pour les campagnes publicitaires et dans le service des supports (media).

2) Analyse de la situation

Bien qu'il y ait eu augmentation de la publicité conçue en français, on peut dire que le Québec est massivement alimenté par une publicité traduite ou adaptée de l'anglais. Il semble qu'il y ait peu de correctifs à une telle situation. Si, comme le suggère l'un des mémoires que nous avons reçus, "l'intégration de Canadiens français compétents à tous les paliers de l'administration, dans chaque secteur de la vie économique du Québec" aura pour effet d'améliorer la situation du français dans le monde publicitaire, ce sera surtout au plan de la langue de travail; car, compte tenu du contexte nord-américain, et du coût relativement élevé de la publicité conçue en français, il semble bien que nous devions accepter de continuer à être soumis à une publicité massivement traduite ou adaptée de l'anglais. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas tout mettre en oeuvre pour augmenter graduellement la part de la publicité conçue

en français.

Cela fait ressortir la nécessité de traducteurs très compétents, à qui l'on accorde une grande liberté dans l'utilisation de leur langue. C'est ainsi que pourra continuer à s'améliorer la langue de la publicité, pour laquelle on s'accorde à constater qu'elle a fait d'indéniables progrès depuis quelques années.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de susciter la création au niveau universitaire d'une véritable école francophone de publicité qui assurerait la formation professionnelle des publicitaires, sur tous les plans: commercial, technique et linguistique.

N.B. On dispense un certain enseignement dans le domaine de la publicité dans une université et un cégep, mais on le fait dans les cadres de cours plus généraux, ce qui est insuffisant.

Nous recommandons aux grandes agences de publicité canadiennes et étrangères qui font affaire au Québec de confier leurs campagnes de publicité en français à des publicitaires francophones et de procéder graduellement à l'élimination de la traduction des textes anglais pour la remplacer par des adaptations et par des créations à partir du français.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec favorise dans le cadre des accords franco-québécois les échanges entre publicitaires québécois et publicitaires français.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce qui a été proposé par la Commission, c'est une politique linguistique. Nous voulons dire, une politique qui vise à faire apprendre et utiliser le français par le plus grand nombre de Québécois, sans pour autant empêcher la libre utilisation de l'anglais ou de toute autre langue. Cette politique, aucun Gouvernement du Québec ne l'a jamais poursuivie de façon systématique. Tout au plus peut-on dire que depuis 1965, les Gouvernements successifs ont adopté quelques mesures qui ont eu pour objet d'affirmer l'importance du français comme langue d'usage au Québec et de lui donner à certains égards une présence indirecte sur l'anglais. Rappelons à cet effet les dispositions concernant la fonction publique, adoptées en 1965; les règlements sur l'étiquetage des produits alimentaires, en 1966; la Loi pour promouvoir la langue française au Québec, adoptée en 1969; enfin, en 1970, l'amendement de la Loi de l'admission à l'étude et à l'exercice des professions. C'est somme toute assez peu.

Certaines de ces législations et réglementations sont plutôt neutres, en ce sens qu'elles n'ont pas pour effet de donner préférence à une langue sur l'autre, telle par exemple, l'exigence de donner un avis dans l'une et l'autre langue; d'autres ont pour résultat de privilégier le français sans cependant exclure l'usage de l'anglais ou même des autres langues, comme la Loi sur la protection du consommateur ou la réglementation touchant l'étiquetage des produits alimentaires; d'autres enfin, sont plus exclusives, comme l'accès immédiat d'un immigrant de langue française à la pratique d'une profession, alors que l'immigrant d'une autre langue maternelle doit, pour jouir du même avantage, apprendre le français ou attendre d'être devenu citoyen. Comme on le voit, l'intention du législateur semble avoir été dictée par les circonstances, en ce sens que l'objectif visé est adapté au fonctionnement des activités dans le secteur ou la disposition législative va faire sentir ses effets. Il s'agit là d'une application de la méthode empirique, qui pouvait fort bien convenir pour le règlement de cas particuliers.

Cependant, la Commission est d'avis qu'il faut aujourd'hui aller plus loin, voir plus large, tenter une politique d'ensemble, tout en gardant à celle-ci, selon l'esprit de la méthode empirique, toute la souplesse que nécessitent des situations diverses et une adaptation progressive au changement. Cette politique globale, nous en avons donné la justification profonde et nous en avons défini l'objectif général et les moyens; pour ces derniers, nous en avons décrit, dans certains cas, les modalités d'application, insistant sur la manière de procéder et sur les délais nécessaires pour que la mise en oeuvre reste souple et humaine (25); nous avons enfin indiqué quels devaient être, à notre sens, les agents du changement: le Gouvernement d'abord, dont c'est la responsabilité comme mandataire de toute la communauté québécoise, mais aussi les acteurs indispensables que sont les dirigeants d'entreprise et les chefs syndicaux, sans oublier, bien sûr, les travailleurs eux-mêmes, qui devront supporter le poids du changement. Enfin, nous avons dit, et nous le répétons, que nous croyons cette politique équitable. Sans doute aura-t-elle pour effet de donner présence au français dans les situations de contact obligatoires ou dans l'emploi public des langues, mais elle ne vise d'aucune manière à restreindre dans toutes les autres circonstances, l'utilisation, par les non-francophones, de l'anglais ou de toute autre langue. Les situations de contact que nous avons en tête sont avant tout celles du travail. C'est essentiellement sur ce terrain que se jouera l'avenir de la politique de diffusion et d'épanouissement du français, que nos investigations et la réflexion qui s'en est suivie nous ont amenés à concevoir et à élaborer. Ce qui est demandé aux Québécois, nous l'avons dit, c'est d'apprendre et d'utiliser le français, de façon à en faire avec le temps, sur tout le territoire de la province, une langue d'usage commune à tous, sans pour autant nier une diversité linguistique confirmée par toutes les données que nous avons recueillies.

La politique linguistique telle que nous l'avons définie en est une de diffusion du français dans la population du Québec et d'épanouissement de cette langue par la libre utilisation qui pourra en être faite dans tous les secteurs et tous les types d'activité. Nous pensons tout particulièrement aux activités techniques, scientifiques et administratives dans les secteurs industriel, commercial et financier. Cette politique est

linguistique en ce sens qu'elle ne vise pas à produire des francophones sur le plan culturel, mais bien des usagers de la langue française, de quelque culture qu'ils soient. Chacun reste donc libre de conserver sa culture. Mais l'accès à la culture franco-québécoise et à la culture française sera largement ouvert aux Québécois non-francophones à partir du moment où, par une politique linguistique appropriée, sera levée la barrière que constitue l'ignorance de la langue française. Dès lors, y aura-t-il davantage de chances pour que l'intégration culturelle des immigrants se fasse à la longue tout autant du côté de la communauté francophone que de la communauté anglophone. Plutôt que d'imposer la culture franco-québécoise, la politique que nous proposons vise à y donner librement accès en supprimant l'obstacle de la langue.

Cette politique ne représente en rien un faux-fuyant devant le problème du nombre. Il est clair que la baisse de la natalité chez les francophones, tout comme le peu d'attrait qu'exerce la langue française sur les non-francophones constituent des sujets d'inquiétude légitimes pour les Franco-Québécois. La crainte de la minorisation des francophones, si elle est peu fondée sur le territoire du Québec, se révèle beaucoup plus vraie à l'échelle du Canada. Il y a lieu de rester aux aguets. Cependant, le Québec, depuis quelque trois ans, se vide davantage de ses ressources humaines qu'il n'en acquiert par la natalité et l'immigration. Il importe d'arrêter cette saignée. Par ailleurs, aussi longtemps qu'on maintient le double système d'écoles, il y a répugnance à discriminer en dirigeant les enfants d'immigrants non-anglophones vers les écoles françaises et les enfants d'immigrants anglophones vers les écoles anglaises, tout comme à forcer ce dernier groupe d'enfants dont la langue maternelle est l'anglais, à fréquenter les écoles françaises; de même, aussi longtemps que le français n'est pas une langue nécessaire pour toutes les activités de travail, il y a peu d'espoir que l'immigrant adulte s'intéresse au français et fasse des efforts pour devenir compétent dans cette langue. Il en résulte, selon la Commission, qu'il y a probablement intérêt pour le Québec à concentrer ses efforts sur une politique linguistique clairement énoncée et appliquée avec constance d'année en année, plutôt que de réclamer une intégration scolaire, qui, dans le climat politique actuel, aurait sans doute pour effet de créer chez les non-francophones une opposition sourde à toute politique de diffusion du français.

Le mandat de la Commission invitait celle-ci à établir la situation de la langue française comme langue d'usage au Québec et à proposer des moyens pour en assurer le plein épanouissement et la diffusion dans le respect des droits de la minorité. La connotation nettement linguistique de ce mandat a orienté les travaux et la réflexion des commissaires vers une solution du problème qui est proprement linguistique, c'est-à-dire centrée sans ambiguïté sur l'apprentissage et l'utilisation d'une langue plutôt que sur les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de personnes rattachées au groupe culturel canadien-français. Ces moyens sont d'ailleurs connus: développement économique, immigration, intégration des immigrants, encouragements de toute sorte à la natalité, facilités accrues pour l'éducation des enfants, etc. Beaucoup ont déjà été mis en oeuvre par le Gouvernement du Québec. Peut-être y aurait-il lieu d'évaluer les résultats qu'ils donnent quant au développement et à l'expansion des groupes culturels canadiens-français et franco-québécois. Et de prendre les mesures qui s'imposent, s'il se révèle qu'on doit corriger ou améliorer la situation. La Commission, pour sa part, à la demande du Gouvernement, a étudié l'un de ces moyens, soit l'intégration des immigrants. Les résultats montrent qu'il s'agit d'un phénomène complexe. Cependant, pour aider l'immigrant à s'intégrer à son nouveau milieu social, il suffit d'un certain nombre de mesures relativement simples, qui supposent pour être mises en oeuvre une volonté d'agir plutôt que de se remettre à laisser faire. Ces mesures, doublées de celles que nous proposons pour la diffusion du français devraient suffire pour persuader la majorité des immigrants qu'il est avantageux pour leurs enfants de les diriger vers les écoles françaises.

Si cette double politique ne donne pas les résultats escomptés, il y aurait lieu pour le Gouvernement d'envisager, dans des délais relativement courts, des mesures plus draconiennes, dont le contenu et les principes se trouvent dans notre rapport sur les droits linguistiques.

Cela fait ressortir la nécessité de traducteurs très compétents, à qui l'on accorde une grande liberté dans l'utilisation de leur langue. C'est ainsi que pourra continuer à s'améliorer la langue de la publicité, pour laquelle on s'accorde à constater qu'elle a fait d'indéniables progrès depuis quelques années.

tre rapport sur les droits linguistiques.

Au terme de ses travaux, ce qui paraît évident à la Commission, c'est que le Québec, pour susciter chez les citoyens une volonté de vie en commun et

Observations personnelles et complémentaires du commissaire Gagné

Depuis plus de 34 ans, j'oeuvre dans le milieu des affaires, je coudoie au travail des représentants des deux communautés linguistiques du Québec, et aussi, durant tout ce temps, je me suis intéressé particulièrement et d'une façon très active à la francisation et à la francophonisation des milieux de travail. De ce fait, je me crois autorisé à exprimer des observations personnelles et complémentaires en ce qui a trait à la promotion du français dans les milieux de travail.

Si le mandat de la Commission vise d'abord à l'épanouissement de la langue française au Québec, il sous-entend le développement personnel des francophones dans une province où ils composent la majorité. Nous pourrions ajouter que les recommandations de notre Commission visent effectivement à l'établissement d'une société plus équitable au Québec, c'est-à-dire une société où l'égalité des chances existe vraiment, égalité qui n'entraverait pas la bonne marche des entreprises.

Nous désirons en fait favoriser à la fois le progrès social, économique, politique et culturel du Québec par l'épanouissement professionnel des Québécois et, selon nous, cet épanouissement passe par une utilisation plus grande de la langue française permettant ainsi aux citoyens francophones d'être vraiment et pleinement eux-mêmes et de faire valoir plus clairement leur compétence.

Dans cette conception de notre travail, j'ai été, quant à moi, largement influencé par le professeur Douglas McGregor, du Massachusetts Institute of Technology, U.S.A., autorité reconnue dans la direction et la motivation du personnel des entreprises. Dans son ouvrage "Leadership and Motivation" (26), il traite de ce qui m'apparaît avoir beaucoup de similitude avec la situation dans laquelle se trouvent les Canadiens français au Québec. C'est ainsi qu'il fait observer que l'avancement et la promotion économique sont les objectifs premiers de tout travailleur qui se croit exclu de la participation réelle à l'organisation de son travail. N'est-ce pas l'impression qu'ont bon nombre, sinon la majorité des Canadiens français?

Après avoir énoncé les quatre principes de base du développement de l'individu, il écrit: "Ainsi pour étayer à nouveau notre conception d'une gestion de développement selon une image empruntée au monde de l'agriculture, je suggérerais que nous nous plaçons devant les choses comme le fait le cultivateur: il tente de réunir les meilleurs facteurs de croissance possible..." "Il me semble, poursuit-il, que nous devrions suivre son exemple: créer les conditions génératrices de progrès pour nos collaborateurs qui possèdent dispositions, talents et potentiel. Dans ce domaine, nous pourrions faire de plus grands progrès que ceux qui ont été faits jusqu'ici."

Je crois donc qu'une des conditions génératrices de progrès est le droit du travailleur à être lui-même. C'est-à-dire celui de pouvoir utiliser sa propre langue le plus possible tout en utilisant l'autre selon les circonstances, les besoins. En pratique, le supérieur devrait s'adresser au subalterne dans la langue de celui-ci même si, pour les fins de son service, le subalterne doit utiliser l'autre langue.

Bref, nous sommes d'avis qu'une plus grande utilisation du français par les francophones amènera une hausse de leur motivation au travail. Cette hausse de la motivation devrait également répondre aux objectifs des chefs d'entreprises dont la maximisation des talents de leurs collaborateurs est un de leurs soucis constants.

Et, pour conclure, je pourrais ajouter qu'une plus grande utilisation du français, et contrairement à ce que certains peuvent prétendre, unira plutôt qu'elle désunira.

A mes compatriotes anglophones du Québec, je me permets de rappeler que nos recommandations ne sont nullement dirigées contre eux ou contre qui que ce soit. Elles tendent tout simplement à corriger le déséquilibre entre les deux langues d'usage du Québec et à rendre le français plus utile et plus nécessaire au travail au Québec, et à en faire un facteur de productivité.

Nos recommandations visent également à répondre aux inquiétudes maintes fois exprimées par les Canadiens français qui craignent à la fois pour l'avenir de leur langue et celui pour leur communauté en Amérique du Nord.

Les francophones, ne l'oublions pas, sont seuls en Amérique du Nord: ils sont moins de cinq millions au Québec et peut-être six millions en tout au Canada; ils ne peuvent donc compter que sur eux-mêmes, alors que la communauté anglophone peut compter sur plus de 250 millions d'anglophones. Il faut à tout prix protéger la communauté francophone si nous tenons à conserver la principale caractéristique qui différencie le Canada de son grand voisin du sud. Que la communauté francophone s'étirole au cours des prochaines années, et notre pays ne sera alors qu'une pauvre copie des Etats-Unis. A un moment où la communauté anglophone au Canada désire affirmer, plus qu'elle ne l'a jamais fait jusqu'ici, les caractéristiques canadiennes, il est donc impérieux que l'autre partenaire canadien, la communauté francophone, s'épanouisse pleinement tout d'abord au Québec et, graduellement, au Canada.

Ayant répondu à ses demandes répétées de l'associer davantage à la vie québécoise et ayant maintenu l'enseignement en langue anglaise, le moins qu'on puisse attendre de la communauté anglophone maintenant, c'est: a) d'accepter les nouvelles règles du jeu linguistique en s'associant étroitement à la communauté francophone; b) de faire tout en son pouvoir pour aider à l'épanouissement du français.

En recommandant la francisation et la francophonisation des milieux de tra-

vail, nous posons de nouveaux jalons qui, à long terme, devraient largement favoriser les Canadiens français sans pour cela nuire à l'épanouissement des anglophones. La compétition sera dorénavant plus serrée, j'en conviens, mais d'autre part, elle sera plus égale et plus équitable. Toutefois, cette francisation et cette francophonisation ne se feront pas par la "simple opération du Saint-Esprit". Il va falloir que les Canadiens français et tous les francophones y mettent la main.

La francisation se fera par les francophones en place, c'est-à-dire, par les cadres. Pour qu'il y ait un plus grand nombre de cadres francophones, les Canadiens français devront se diriger de préférence et en plus grand nombre vers le secteur des affaires plutôt que vers la fonction publique comme cela a été le cas depuis trop longtemps. Les maisons d'enseignement supérieur — universités et cégeps — pour leur part, auront à se rapprocher davantage du secteur privé: elles devront travailler plus étroitement avec le milieu des affaires et le considérer comme un partenaire capable d'assurer le plein épanouissement professionnel et économique des Canadiens français. Il ne faut pas oublier que l'épanouissement culturel passe par le développement économique.

L'instar de l'éminent sociologue et professeur à l'Université de Montréal, Guy Rocher, je me permets de rappeler aux Canadiens français que nous sommes avant tout des Américains francophones et que, par conséquent, nous ne pouvons nous isoler de notre voisin du Sud. Le voudrions-nous que nous ne le pourrions pas. Nous sommes économiquement extrêmement près des Etats-Unis, même si nous ne percevons pas assez souvent cette réalité. C'est pourquoi il faut tout mettre en oeuvre pour que le problème linguistique cesse d'être perçu comme un problème exclusivement québécois: c'est un problème mondial. Aussi, les maîtres, les professeurs de nos maisons d'enseignement, ont la responsabilité de rappeler aux étudiants qu'ils ne peuvent s'attendre à s'épanouir professionnellement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec, en se fermant à l'anglais. Ils ne sont pas sans réaliser que si, à Paris, un homme de sciences ne peut être complet sans savoir l'anglais, c'est encore plus vrai en Amérique du Nord, même si, à l'avenir, la français sera plus largement utilisée au Québec.

Bref, le programme de francophonisation des milieux de travail que nous préconisons exige de ceux qui voudront occuper demain un poste de commande de s'y bien préparer et d'avoir entre autres connaissances celle de la langue du continent nord-américain: c'est une connaissance fondamentale.

Aimé GAGNÉ,
Commissaire.
Montréal, le 27 décembre 1972.

NOTES

1. Cette enquête qui portait sur Les mass media, l'attachement à la langue et les modèles linguistiques au Québec en 1971, a été conduite par la maison Sorecom.
2. CROP — Pratiques et usages linguistiques de la clientèle québécoise en rapport avec des organismes de services.
3. Sorecom, Les mass media, l'attachement à la langue et les modèles linguistiques au Québec en 1971.
4. op. cit.
5. Cette enquête a été effectuée par les soins de l'Office de la langue française, qui a bien voulu nous en communiquer les résultats.
6. Loi des associations coopératives.
7. Loi des Caisses d'épargne et de crédit.
8. Nous utiliserons principalement dans cette section une étude sur la réglementation municipale en matière linguistique au Québec préparée pour la Commission par Me André Dufour, professeur titulaire de droit public à la faculté de droit de l'Université Laval.
9. Arvida, Gatineau, Granby, La Tuque, Longueuil, Québec, Sainte-Foy, Saint-Jean, Saint-Lambert, Sainte-Thérèse, Sept-Îles, Sorel, Shawinigan, Thetford-Mines, Trois-Rivières, Val d'Or, Valleyfield.
10. CROP — Pratiques et usages linguistiques de la clientèle québécoise en rapport avec des organismes de services, p. 128-173.
11. CROP — Pratiques et usages linguistiques de la clientèle québécoise en rapport avec des organismes de services.
12. Les Professions et la Société, tome I, Québec, 1970, p. 78.
13. Gérard Lapointe, Essais sur la fonction publique québécoise, Documents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
14. Pratiques et usages linguistiques de la clientèle québécoise en rapport avec des organismes de services, CROP, mars 1971.
15. Inventaire commenté des droits linguistiques au Québec, par Me Claude-Armand Sheppard.
16. Rapport de synthèse sur la qualité de la langue par Marcel Breudault.
17. Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, livre III, p. 186.
18. Conférence constitutionnelle, Délibération, première réunion, 5-7 février 1968, Ottawa, p. 16.
19. Débats de la Chambre des Communes, 17 octobre 1968, p. 1483.
20. Enquête sur Les mass media, l'attachement à la langue et les modèles linguistiques au Québec en 1971, conduite par M. M. Soucy D. Gagné de la Société Sorecom.
21. Répartition de pièces vocales à la radio québécoise, janvier, février 1971, selon des chiffres publiés par le C.R.T.C.
22. Les cahiers de la publicité, no 3, Paris, 1962.
23. Sorecom, Etude concernant la langue française dans les agences de publicité au Québec, commanditée par la Commission.
24. Dans les études préparées pour la Commission par l'Institut d'Economie quantitative de Montréal, par la Maison Ducharme, Déom et Associés, ainsi que dans les rapports de synthèse sur la langue de travail et sur la bilinguisation des cadres des entreprises, de même que dans les travaux récents de l'Office de la langue française sur l'implantation du français dans les entreprises, on trouvera une description beaucoup plus détaillée de la méthodologie que nous proposons pour la bilinguisation, la francophonisation et la classification des communications de travail.
25. The M.I.T. Press — Cambridge (Mass.), 1966.

CONTRE François-Pierre Déry...

Quel est ce petit con prétentieux qui signe François-Pierre Déry dans le Devoir de samedi, et qui parle de mon livre, "Les oranges d'Israël" (prix Jean Béraud-Molson 1972) sans évidemment l'avoir du tout compris? Quel âge a ce freluquet qui pond un petit morceau littéraire bizarre et truffé de fautes de français sur "mon" sujet... sujet qu'il qualifie plus loin de "prétexte"?

Pour ma part je trouve étonnant qu'il rappelle ma critique faite sur le livre de Lise Parent, "Les îles flottantes", et que je ne fus pas la seule à critiquer sévèrement, car a-t-on jamais pu lire quelque chose d'aussi invraisemblable que les amours d'un prisonnier voyageur et d'une épouse déçue et peinte par surcroît, dans un style aussi faux, ampoulé et pédant que possible? Cette critique avait paru dans Le Nouvelliste du 24 novembre 1971, quotidien très local de Trois-Rivières. Il faut décidément être très très près de Lise Parent pour avoir remarqué cette critique à Montréal... et s'en souvenir! Ce sont d'ailleurs ces "îles flottantes" qui ont fait sombrer l'ancien jury du Prix du Cercle du Livre de France!

On n'a rien lu de Lise Parent depuis... Je reçois par contre ma critique, et m'aperçois que je lui avais fait plusieurs compliments, comme: "Le jury s'est laissé prendre à la magie du style. Éblouissant. Une symphonie de mots et d'images. Posséder sa langue à ce point est quasi un miracle. Heureusement l'auteur plus loin: "Lise Parent va trop loin dans le style. Elle aime trop les images, les mots pour les mots. Cela devient pédant, prétentieux..." Ce François-Pierre Déry serait-il donc le petit ami de Mademoiselle... ou Mademoiselle elle-même sous pseudonyme?

On serait porté à le croire quand "il" parle de "bonheurs engendrés" (sic) et de "l'atmosphère lourde d'ambiance" (resic; atmosphère est un mot féminin...) et puis, qu'est-ce que ça veut dire, ce bout de phrase? On se demande com-

ment "il" a pu trouver une "réconciliation gracieuse" à la fin de mon roman, alors que le mari et la femme se retrouvent, silencieux, à la table du déjeuner, hantés tous les deux par le souvenir d'Edith et se demandant ce qu'il adviendra de leur couple?

Quant au "style assommant du début", mille excuses. C'est en effet beaucoup moins brillant que: "En acceptant de conjuguer mon ennui à ce que tu appelles ton amour, j'ai fait acquisition de l'encyclopédie de ton cerveau"... ou que: "Un long frisson chevauche mes vertèbres caracolant par toute la lèche surface de mon corps"... ou encore: "Mon cœur court dans le hall de ma trompe d'Eustache..." Je laisse reposer l'animal soucieux de ma tête" (CF, "Les îles flottantes", p. 15, p. 72, p. 155).

"Monsieur Déry" trouve ma "phrasologie boiteuse et un usage abusif du dictionnaire". Mille fois encore pardon. C'est tellement plus grammatical et sans usage du Larousse que d'écrire: "Tes phrases font le pire, tes phrases font le clown. Elles ressemblent de s'éprendre du silence"

...ou encore: "J'organise la toile d'araignée de mes cheveux... du rouge flamboyant de mes habits je nargue la ville grise" (CF, "Les îles flottantes", p. 78 et p. 123).

Quant à moi, j'écris depuis des années. Journaliste dans un quotidien, je suis reconnue pour travailler vite et bien, sans brouillon. Pas le temps de consulter le dictionnaire souvent, sauf pour m'assurer que le mot atmosphère est bien du féminin. Mon style, ne vous en déplaise, est simple et spontané, et les centaines de témoignages reçus sont-ils pour le prouver. Je m'excuse, mais quand je veux dire qu'il est minuit, j'écris: "Il est minuit". Il n'y a que Lise Parent pour pondre "Minuit faisait le décompte de ses douze fruits" (p. 73).

S'il faut écrire de cette manière pour plaire à "Monsieur Déry"...merde! J'ai 36 ans, je continue à écrire. Le jugement de jeunes imbéciles ne me fera pas changer d'orientation! La critique de M. Déry ressemble trop à une vengeance, décidément!

(Mme) Michèle Guérin

... et POUR A. Soljénitsyne

En lisant, avec plaisir parce qu'elle était bien écrite, la lettre véhément de M. Jean-Guy Rens (3 février), j'ai tout à coup buté contre les mots "la crasse intellectuelle des scribouillards russes". Dommage que M. Rens ait montré ce petit coin de l'oreille, j'allais marcher!

J'allais marcher parce qu'il y a un vrai (DU vrai) dans sa lettre. Sur de nombreux points, je suis ou j'ai failli me trouver d'accord. Jusqu'au moment où l'intellectuel pas "infra" mais évolué, accompli et supérieur m'a révélé, sans trop le faire exprès, que sa dialectique, ou plutôt sa charge, ne s'appuyait guère que sur de brillantes hypothèses et sur une sécheresse d'âme banale et orgueilleuse. (Attribuons-lui, sans savoir, à la jeunesse, au fanatisme de toute jeunesse.) Les cerveaux de ce genre, l'Europe occidentale en a produit des milliers et des milliers, pour sa perte et pour l'exaspération compréhensible des slavophiles, des Anglo-Saxons, des Canadiens français...

"Il ne se trouve que des admirateurs pour servir de lecteurs", dit M. Rens au début de sa lettre. J'en suis gêné moi aussi, car Soljénitsyne a des faiblesses, le roman russe a des faiblesses, le roman américain a des faiblesses. (Seul le roman québécois n'en a pas; celui d'aujourd'hui, s'entend). Mais je serais bien plus gêné de marcher avec un admirateur de Nietzsche (attention, malheureux! Hitler admirait Nietzsche, et pour cause!), un admirateur de Nietzsche qui repose de la main avec un petit crachat et un sifflement d'arrogance, ce patrimoine de l'humanité entière qu'est pourtant la littérature russe.

Je signalerai à M. Rens, au passage, que Trotsky s'écrit avec un i grec (le typographe aurait-il de lui-même commis deux fois cette faute)? Et aussi que des considérations aussi ambitieuses sur une littérature aussi importante auraient pu nous faire grâce de Tourguéniev que j'aime bien, mais tout de même... et ne pas laisser complètement de côté Gorki ni Pasternak, grands écrivains incontestables, ceux-là, ni Akhmatova, génante évidemment pour un intellectuel sec et acerbe, ni le grand Soloviev ne serait-ce que pour l'investir puisqu'il était chrétien. Et puis, ma parole! On n'a même pas nommé Tchekhov! Ni... ni Tolstoï! (C'est impossible, j'ai dû relire trop vite!)

La littérature russe, la vraie, celle que parle M. Rens, et peut-être même l'officielle aussi, est pour le monde une fenêtre ouverte sur l'immense et épouvantable drame qu'a vécu la Russie et, à sa suite, l'Europe, le Mexique, la Chine, le Viet-Nam... Faut-il souligner qu'un drame, c'est souvent dramatique? Un drame, ça fait mal. Et ce qui fait mal à des multitudes humaines fait parfois réfléchir certaines natures plus portées que d'autres à la compassion et à la réflexion. Le nomme Marx, par exemple, et avant lui le nommé Buddha, et le nommé Christ, et la nommée Jeanne d'Arc... M. Rens n'a-t-il vraiment rien lu des poèmes d'Akhmatova, ni le "Docteur Jivago"? S'il les a lus, son dédain ne m'est pas follement sympathique, et sa valeur humaine et même simplement intellectuelle montre des limites décevantes. (Ca ne l'empêchera peut-être pas de "faire passer des frissons exquis dans le dos de toutes les poules de luxe" de nos salons post-marxistes.)

(A propos, l'hypothèse séduisante d'un Soljénitsyne "crée" par le gouvernement soviétique, un "infra" peut-il demander candidement si elle ne serait pas un tout petit peu farfelue?)

Louis Bilodeau

L'AELC collaborera au nouveau programme d'exportation du livre

A la suite des représentations et demandes formulées à diverses reprises par les associations professionnelles d'éditeurs, le gouvernement canadien annonçait, en février 1972, un ensemble de mesures destinées à favoriser l'industrie canadienne de l'édition. L'une de ces mesures, visant l'aide à l'exportation du livre, était placée sous la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce.

En 1972, M. Lloyd B. Leeming

entraîné en fonction au MIC comme conseiller spécial chargé de cette affaire et, en juillet, en consultation avec les associations d'éditeurs, le MIC décidait de créer un organisme assurant la participation des éditeurs à l'élaboration et à l'administration du programme d'aide. Cet organisme, l'Association pour l'Exportation du Livre canadien, constitué en vertu de la deuxième partie (corporation sans but lucratif) de la Loi sur les corporations ca-

nadiennes, se compose de deux représentants du gouvernement et de six délégués des diverses associations professionnelles d'éditeurs canadiens. M. Leeming en est le président. L'AELC s'appliquera, premièrement, à élaborer le programme d'aide à l'exportation et à déterminer ses mécanismes d'application, deuxièmement, à préparer les voies pour faciliter l'organisation, par les éditeurs intéressés, d'entreprises d'exportation qui feront la commercialisation de leurs livres à l'étranger selon des critères de fonctionnement leur donnant droit à des contributions financières gouvernementales.

De plus, d'après une étude suivie d'une consultation juridique, il a été établi qu'il serait désirable et prudent, pour faire affaires à Paris, de constituer une société en vertu des lois françaises. Cette société pourrait être une filiale entièrement possédée et contrôlée par la coopérative dont elle conduirait les affaires en Europe. Enfin, comme suite à une assemblée générale d'éditeurs, tenue à Montréal le 10 janvier, un projet d'exploitation d'une entreprise d'exportation des livres canadiens vers l'Europe a été préparé et sera aussi soumis incessamment aux intéressés.

Les éditeurs peuvent donc s'attendre à des développements dans un avenir très rapproché.

Raymond Houde

Le roman français

Le Département de Français de l'Université Sir George Williams, en collaboration avec le Service Culturel du Consulat de France de Montréal, organise une exposition intitulée "le roman français de 1945 à nos jours", qui se déroulera du mercredi 21 février 1973 au vendredi 2 mars 1973, au département de Français de l'Université Sir George Williams, à la Mezzanine (1455, De Maisonneuve, Montréal).

Hommage à un "Godfather"

Tout homme ayant atteint un certain succès, dans n'importe quel champ d'activités humaines, le doit toujours à quelques hommes. Hélas on ne trouve pas souvent le temps ou les occasions de le dire, de saluer ces "pères", ses pères. Et la mort survient. Trop tard pour parler. Peut-être, de dois le faire tout de même. Un de mes "pères" fut Robert Elie. Il a été le "godfather" de plusieurs autres jeunes "aspirants" sans doute. Un soir d'automne de 1959, j'écoute "Carrefour" à Radio-Canada. Je viens de vivre un après-midi excitant et puis violemment décevant, j'ai failli gagner le prix du Cercle du Livre de France, à l'époque très important pour "mettre au monde" un écrivain.

C'est Pierre Gélinas avec "Les vivants, les morts, et les autres" qui a gagné la majorité des voix. Je suis rentré dans mon petit lo-

gement du troisième étage de la rue Saint-Denis le caquet bas. Deux voix sur sept seulement. Or, à "Carrefour" du canal 2, soudain, un certain monsieur que je ne connais pas parle. Il dit qu'il a voté jusqu'à la fin pour "Et puis tout est silence" dont il ne connaît pas l'auteur et dont il croit toujours que c'était le meilleur manuscrit présenté cette saison-là.

Je bondis sur mon fauteuil. Et il ajoute que de toute façon il va publier ce manuscrit dans la revue "Les écrits du Canada français". Je suis re-crinqué aussitôt. Tout n'est donc pas perdu. Je cherche Robert Elie dans le bottin téléphonique: "Robert Elie, Westmount-en-bas". Il me dit calmement, à sa façon habituelle de parler, qu'il veut publier absolument mon texte, de passer le voir à l'Ecole des Beaux-Arts, qu'il dirigeait (et bien) à cette époque-là. Je l'ai rencontré deux ou trois fois, un homme chaleureux, calme, un peu distant donc un peu timide sans doute. Nous avons parlé de nos affections, pas toujours communes, en art, en musique, en littérature.

Je lui parlai de "La fin des songes" souvent, il ne semblait pas vouloir en parler beaucoup. Il était très discret, très réservé. Il reste que ses encouragements (incarnés finalement en publiant effectivement ce premier roman) firent que j'eus le goût de continuer et de rédiger tout de suite un deuxième roman.

Et puis s'amènent les débuts de nos contestations! L'indépendantisme, les querelles du québécois, du patois et du français neutre et Robert Elie n'avait point le tempérament d'un polémiste. Il se tut et il n'écrivait plus, il essaya de servir, à sa façon discrète et non moins utile, les Canadiens français. Comme beaucoup de sa génération il ne put tout à fait surmonter sa méfiance de "Québécois seulement", avatar du duplessisme qu'il avait vécu, un temps très proche de la famille Borduas. Enfin je voulais lui dire merci. C'est fait. L'esprit jamais mort des croyants peut encore nous lire, nous tous ici-bas. Je voulais surtout dire que souvent derrière nos chemins on trouve, effacés, discrets, trop oubliés, des êtres de générosité qui ont donné un précieux coup de main. Robert Elie a été pour moi un de ceux-là.

Claude Jasmin

Sur le prix de la ville de Mtl...

Comme membre du jury primaire ou éliminatoire du grand prix de la ville de Montréal, je me permets, à titre tout à fait personnel, de commenter la lettre ouverte des anciens lauréats de ce prix, parue dans Le Devoir et la Presse de la semaine dernière.

Le P.S. de cette lettre précise que les auteurs ne portent aucun jugement sur le jury final mais il est clair que la lettre elle-même, même si cela n'est pas dit, laisse entendre que les membres du jury primaire ou éliminatoire n'ont pas agi de façon très honnête. Ces mêmes auteurs qui sont au courant de pas mal de choses nous apprennent qu'il se publie au Québec environ 1500 livres par année. S'ils connaissent ces statistiques, ils doivent savoir aussi que si on enlève de ce nombre, toutes les brochures, tous les manuels de classe, tous les livres d'éducation populaire, il ne reste tout au plus que 400 à 500 titres qui peuvent avoir quelque chose à voir avec ce qu'on appelle la littérature. Cela diminue un tant soit peu le nombre de livres qui pourraient participer à un concours littéraire.

Ce nombre se trouve encore diminué dans le cas présent par le fait que seuls les livres qui ont été publiés par un éditeur mont-réalais peuvent être inscrits au concours en question. Nous voyons donc trois lots de 1500. Si je ne fais erreur, les membres du jury du Grand Prix sont choisis parmi des personnes qui s'occupent de littérature québécoise à long terme d'année. On ne s'attend pas à ce que chacun ait lu tous les livres inscrits au concours mais que tous les livres inscrits aient été lus par l'un ou l'autre membre du jury. Il arrive évidemment que certains livres parus en décembre ne soient pas encore connus des membres du jury. Ils ne sont pas tellement nombreux puisque, personnellement, je n'ai rencontré que deux ou trois volumes nouvellement parus dont je n'avais pas encore pris connaissance. Si aucun membre du jury n'a lu ces "nouvellement parus", ils sont dans une situation injuste par rapport aux autres, je suis prêt à l'admettre.

Ceci dit, soulignons deux choses. 1- Les auteurs doivent s'inscrire pour être dans la course du grand prix littéraire de la ville de Montréal. Il y a un règlement qui régit cette inscription, règlement qui est envoyé aux éditeurs, si je ne m'abuse. 2- Les membres du jury primaire, s'ils ne sont pas liés par un règlement au moment de faire un choix, sont soumis à des directives. Ces directives sont-elles connues des éditeurs?

Je l'ignore. Savent-ils par exemple que ne peuvent entrer dans la course les livres qui ont déjà été publiés en tout ou en partie ainsi que les livres qui ont déjà reçu un prix littéraire important? Il y a quelques livres qui ont été éliminés cette année à cause de cette directive.

S'il y a un vice de forme dans l'organisation de ce prix, il est causé à mon sens par l'inscription qu'on exige des auteurs. Plusieurs refusent de participer à un concours pour différentes raisons. D'ailleurs, les membres du jury primaire se sont posés des questions à ce sujet. Pourquoi l'inscription? S'il y a inscription,

il y a concours, s'il y a concours, tous les livres inscrits devraient normalement avoir été lus par tous les membres du jury. Les auteurs de la lettre, en ce sens, ont raison de poser la question à leur tour. Car, en somme, c'est la question fondamentale à poser.

La solution me semble assez simple: il suffirait de faire disparaître l'inscription. Cette décision appartient à l'exécutif du Grand Prix. Est-il prêt à changer ses règlements et à faire en sorte que tous les éditeurs montréalais puissent présenter au Grand Prix tous les livres qu'ils jugent dignes de retenir l'attention des membres des deux jurys. A lui de décider.

Adrien Thériou

... et de la province

Cher monsieur, Lors de la remise du prix David, à Québec mardi dernier, il m'a été impossible pour des raisons techniques (le papier avait été égaré) de rendre publiques les recommandations que le jury a formulées à l'intention du Ministère. Le jury était formé des personnes suivantes: Robert Choquette, Paul-Marie Lapointe, Mme Michel Tétu, Yves Préfontaine et Pierre Pagé. Nous souhaiterions que ces recommandations soient publiées même si c'est après la remise du prix.

Le jury recommande: 1) de conserver le Prix David dans sa formule actuelle. 2) de rétablir les concours littéraires de la province selon la formule utilisée auparavant, en distinguant diverses catégories comme ils avaient été institués par la loi des concours littéraires (SQ 1964 c 60) 3) de créer une catégorie nouvelle de ces concours littéraires pour couronner les œuvres de radio et de télévision 4) d'instituer un fonds spécial

CANADIANA
DEMANDEZ NOTRE DERNIER CATALOGUE
JEAN GAGNON
760 rue ST-JEAN
B.P. 653 HAUTE VILLE
QUÉBEC 4

UNE NOUVELLE COLLECTION DE SCIENCE-FICTION "DIMENSIONS"

dirigée par ROBERT LOUIT

Depuis quelques années, la science-fiction est sortie de son ghetto. Longtemps réservée à un public limité d'aficionados, elle refuse aujourd'hui de se laisser enfermer dans des définitions trop étroites, et envahit même les autres genres littéraires.

La science-fiction classique projetait dans l'avenir les rêves d'une humanité confiante dans les progrès de sa technologie. Les écrivains modernes ont opéré un véritable retournement: s'ils se placent dans un futur et un ailleurs, c'est pour nous proposer un regard différent sur le présent, dont ils nous révèlent les «dimensions» multiples. «DIMENSIONS» entend donc être le reflet de cette évolution en présentant des œuvres où les séductions les plus folles de l'imaginaire n'excluent pas la lucidité.

Frederik Pohl
L'ULTIME FLEAU

R.A. Lafferty
LE MAÎTRE DU PASSE

à paraître
Philip K. Dick
SIMULACRES
John Brunner
LES CASES DE LA VILLE

CALMANN-LÉVY

Éditions Jumonville

ADRIEN THERIO

LES FOUS D'AMOUR

un roman dont l'action se passe entièrement dans un monastère

En vente dans les librairies à **\$3.25**

Distribution Agence de distribution Populaire

1130 est, La Gauchetière
Montréal Tel.: 523-1182

ARRÊTEZ-VOUS AU
1773 SAINT-DENIS
VOUS RETROUVerez VOTRE
LIBRAIRIE DÉOM TEL.: 845-2320

LIVRES PEINTURES SCULPTURES
CANADIANA
AGENCE ARTOIS ENRG.
ACHÈTE VOS LIVRES
Tél.: 521-4082
3465, Sherbrooke Est MONTRÉAL 401
CHOIX DE BEAUX LIVRES SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

ATTENTION! GRANDE VENTE A LA MAISON DU LIVRE
PLACE VILLE MARIE
861-5225
EXCOMPTE DE 20 À 90%

VIENT DE PARAÎTRE...

SOLD-OUT
ÉTREINTE/ILLUSTRATION
Roman de NICOLE BROSSARD

• Une fiction provocatrice dans un dédale d'expressions narquoises • Le Montréal de 1971 et celui de 1941 • La conscription aux rouges incarnats

En vente partout au prix de \$2.50 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tel. 274-2551

AUX ÉDITIONS DU JOUR

EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

térature littérature littérature littérature littérature littérature littérature littérature littérature littérature



Poètes francophones de Tunisie -III-

par JEAN ÉTHIER-BLAIS
de l'Académie canadienne-française

De tous ces poètes tunisiens, le plus fragile et le plus délicat, c'est A. Hamouda. Il ne parle, dans l'immédiat, que des thèmes les plus éternels, la femme, la nature, son pays. Sa sensualité est à base de réalisme. Loin de la femme qu'il aime, il regarde des jeunes filles passer dans la rue et s'émerveille de ne retrouver en elles que le pâle reflet de son véritable amour. Le matin, au réveil, c'est un verre, c'est une chaise qui lui apparaît et lui rappelle qu'il aime et qu'il est heureux. Amour total, qui plonge ses racines dans la préhistoire de la passion. "Un ange s'est posé/ Nous avons longtemps/ dans la pluie étoilée d'avril/ parlé des amours mortes/ des croyances perdues/ d'hommes et de femmes qui mouraient/ fidèles jadis/ Au matin j'ai dit Je crois en toi/ Je vis prêtre fervent et unique fidèle." La femme aimée suscite tous les rêves, celui du don total comme celui de devenir étoile pour la suivre nuit et jour. Surtout, elle est Vénus, qui sort de la Méditerranée, dans un univers où la clarté suscite son propre mystère. C'est un fait que nous, hommes du Nord, associations d'office l'imaginaire aux ombres. Le soleil est, lui aussi, porteur de songes. Il aveugle et crée le noir. La divinité aimée des Jours d'aurore (1) de A. Hamouda, tout anadymène qu'elle soit, est aussi source de doutes et

peut-être de désespoir. Elle part, mais c'est pour revenir et le bonheur retrouve ses amants. Poésie d'une simplicité absolue, dont le rythme est celui de la confiance. Tout est dit en images, le sentiment étant, dans l'ordre du chant naturel, l'épaisseur poétique. Cette poésie d'amour est comme un murmure révélé. On peut lire et relire, elle se présente toujours comme une expérience nouvelle, qu'on vient à peine de vivre.

Cet art d'écrire n'est-il pas le plus difficile, celui vers lequel tendent tous les poètes? Chantre impatient de l'amour donné et reçu, A. Hamouda l'est aussi de son pays, de ses vignes, de ses brebis sacrifiées, du feu de son hospitalité, du sourire de ses parents lorsque paraît sur le seuil la bien-aimée, poète aussi de la mer, cette présence éternelle, en Tunisie. A cette partie de son recueil, A. Hamouda a donné le titre singulierment québécois de "Images du pays", comme s'il n'y en avait, pour tous les humains, qu'un seul. Jusque dans l'exaltation du sol natal, c'est le réalisme qui l'emporte. Le poète est lié au sol, à la matière du paysage, aux gestes de chaque jour. Rien n'est simple, ni ordonné dans la vie, puisque les hommes sont astreints au dur travail et que les animaux savent, lorsque les jours de fête approchent, qu'ils doivent mourir. Et pourtant, la beauté de la vie

éclate. "Un pan de ciel/ sur le minaret/ au chant du coq/ La vigne blottit ses grappes/ et l'aieule goûte une rose/ au fond du café." La nature participe enfin de la paix de l'homme.

On ne trouve pas ce bonheur de vivre dans la poésie de Jacqueline Daoud. Son univers est l'abstrait (2), mais d'un abstrait mélancolique et sauvage. "Les montagnes viennent mourir/ Dans les pays de plaines/ Comme à regret/ Mais le don réticent du roc surgi de terre/ Nous est écume/ Nous est perle/ Et nous est choix/ Car cette vague, levée par le vent/ Et figée par l'oubli dans la lumière égale. Parle haut le langage hérétique des cimes." C'est toujours la Méditerranée, mais ne sommes-nous pas plus près du paysage léonardesque que de la nature apaisée de la Tunisie? Il se dégage de la poésie de Jacqueline Daoud une sorte de terreur. La femme s'y montre sous un jour volontiers maléfique. Dans les bassins, on ne trouve pas que des pierres et des poissons, mais aussi des cadavres d'hommes. Et la voix de la femme monte, peut-être du fond des âges, pour annoncer que "Dieu est femme et femme noire". Elle ajoute: "Je suis étrangère à la ville/ Autant qu'un corps peut être étranger/ Et c'est seulement dans le pas d'un autre/ Que parfois resurgit mon empreinte écartée." Curieuse situation de la femme qui se dresse comme un dieu tutélaire et qui, pourtant, ne tire sa véritable substance que de cet autre, dont le pas précède le sien. Quel désenchantement devant la vie et ses pouvoirs! Aussi n'est-il pas surprenant de lire, sous la plume de Jacqueline Daoud, ce dernier poème, qui résume son attitude devant l'existence des hommes. "Nés sans savoir/ Vivants sans apprendre/ Morts sans conclure." On sent immédiatement la différence dans l'approche poétique d'un Hamouda et d'une Jacqueline Daoud. Le premier regarde la vie en face, dans l'ardeur

mystérieuse du soleil et de l'amour; la seconde n'attend rien que le passage du songe. Et pourtant, c'est le même paysage qui se déroule sous nos yeux, fait d'eau salée, de montagnes, d'étangs, de palmiers et de vent. N'est-ce pas, du reste, dans l'affirmation de cette diversité, qui recouvre tous les aspects du tempérament tunisien, que se situe la richesse de cette affirmation poétique? Tous les

rêves sont permis, puisque toutes les réalités sont présentes.

Je ne saurais terminer cette trop courte série d'articles consacrés à la poésie de langue française de Tunisie, dans quelques-unes de ses manifestations contemporaines, sans évoquer le profil de Pierre Olivier. D'origine française, fonctionnaire tunisien, Pierre Olivier est un prestigieux animateur dans le domaine littéraire. Lui-même poète, il est de ces hommes qui suscitent le talent chez les autres, qui savent, avec patience, tact et générosité, étendre l'audience des poètes qu'ils admirent. Pierre Olivier voue un culte à la Tunisie et à sa civilisation. Il est l'auteur d'un recueil de proses poétiques, consacré à l'imagerie quotidienne de la Tunisie. *Tunisie ma mie* (3) retrace l'évolution d'un homme sensible et cultivé face au rythme des découvertes géographiques et sociales. Au règne des poètes tunisiens, vient s'ajouter le coup d'oeil du Français (un peu à la Stendhal) qui surprend les êtres dans leur nouveauté. Pierre Olivier sait allier une parole franche à l'expression de l'amour d'un peuple, d'un paysage, de coutumes immé-

moriales. Il lui suffit de voir un voile de femme flotter dans le vent pour qu'aussitôt son imagination s'empare des ondes qu'il propage et construise, en quelques pages, un mythe vapoureux et riche. Ou bien, il parle de Testour et de l'influence espagnole en Tunisie. Comme Pierre Olivier, je suis allé à Testour entendre le malouf. Sur une scène étroite, douze hommes vêtus de noir, qu'accompagne un instrument ancien qui ressemble à un harmonium, chantent la femme et l'amour. Une longue mélodie jaillit de ces douze voix qui se répondent, vibrent à l'unisson, se séparent dans une suite infinie de modulations, de changements de tons et de timbres. Sans connaître l'arabe, on se laisse dominer par la puissante langue des mélodies et des rythmes. Ces récits d'amours heureuses et malheureuses durent parfois une heure. L'auditeur se retrouve dans un paysage inconnu dont, à l'aide des sons, il essaie d'explorer les mystères. Pierre Olivier, poète parmi des poètes, aide à comprendre et à aimer. Il se tient à la porte du domaine enchanté qu'est la poésie tunisienne et indique le chemin. Il y a ainsi, de par le monde, des êtres

privilegiés qui savent d'instinct où se situe le beau réel de la vie. Pierre Olivier est de ceux-là, homme des privilèges de l'esprit dans un lieu privilégié.

Je sais que je n'ai pas rendu justice aux poètes tunisiens de langue française. Mon choix m'a été dicté par les circonstances et par l'arbitraire de mon goût. Il n'en reste pas moins que des voix tunisiennes se sont fait entendre (et n'est-ce pas la première fois?) au Québec, dans un contexte d'affection et de respect pour le talent. La poésie est la même partout. Elle accompagne les hommes sur la route qui se tend. Et surtout, que partout dans le monde, des voix françaises se fassent entendre dans l'aspiration éternelle vers l'amour!

(1) A. Hamouda, *Jours d'aurore*, A.T.P.R. Éditeur, 6 rue de Hollande, Tunis 1970.
(2) Jacqueline Daoud, *Traduit de l'abstrait*, Éditions Cérés, Tunis 1968.
(3) Pierre Olivier, *Tunisie ma mie*, Maison tunisienne de l'édition, Tunis 1968.

lancements

Chez HMH

Les Éditions Hurtubise HMH publiaient récemment dans la collection "Documents d'Histoire" des "Cahiers du Québec" une anthologie de textes sur "L'Homme et l'Hiver en Nouvelle-France". Ces textes vont de Jacques Cartier à des écrivains contemporains comme Claude Melançon, en passant par Champlain, Les Relations des Jésuites, Charlevoix, Marie de l'Incarnation, Lescarbot et une trentaine d'auteurs.

Le choix des textes ainsi que les introductions sont dus à M. Pierre Carle et Jean-Louis Minel, de l'Université du Québec à Montréal. Sur notre photo prise lors de la réception, on voit les deux auteurs entourant M. Robert-Lionel Séguin, qui présidait le lancement.



Chez Fides

Les Éditions Fides lançaient récemment un ouvrage de Mme Madeleine Ducrocq-Poirier (au centre) sur l'écrivain québécois "Robert Charbonneau". Elle est accompagnée, sur cette photo, de Mme Robert Charbonneau et de M. Yvan Lamonde, auteur de "Louis-Adolphe Paquet", 45e volume de la collection *Classiques canadiens*, lancé le même jour.



Bellarmin en Franco-Ontarie

Les Éditions Bellarmin ont lancé récemment "Les Jongleurs du billochet" (contes et contes franco-ontariens) du P. Germain Lemieux, directeur de l'Institut de Folklore de l'Université de Sudbury. Agissant à ce moment comme conseiller technique en folklore pour une série d'émissions télévisées, le P. Lemieux ne put assister au lancement. Il était représenté par le P. Jean-d'Auteuil Richard, directeur de l'Université de Sudbury et actuellement recteur du Collège des Jésuites de Québec. Le P. Richard a notamment déclaré: "Le P. Lemieux, nanti d'une belle culture humaniste et d'une formation scientifique appropriée - il détient un doctorat en littérature orale de l'Université Laval - aborde son travail avec toute la rigueur d'un chercheur professionnel. Mais sa façon est si enveloppée d'enthousiasme, de spontanéité et de chaleur humaine que ses interlocuteurs - ses jongleurs - n'ont jamais l'impression d'être des objets vus à travers le regard froid et distant du savant, mais plutôt de participer avec lui à une même recherche des traits distinctifs et profonds de notre culture populaire."

"Le folklore apporte ainsi un riche bagage de données les plus variées aux chercheurs de plusieurs autres disciplines: l'histoire, la sociologie, l'ethnologie, la musicologie, la littérature, la linguistique. On compte jusqu'à 16 disciplines dont le folklore peut se dire une science auxiliaire. C'est dans cette perspective que le folklore prend sa véritable dimension et que le travail de recherche, souvent obscur, d'un homme comme le P. Lemieux, prend toute sa valeur."

Librairie Encyclopédique

Librairie Ancienne et Moderne

GRANDE VENTE ANNUELLE
Pour la troisième année consécutive,
nous vous offrons notre vente:

50%

sur tout sauf

20%

- formats de poche
- dictionnaires
- canadiens neufs et anciens
- Nouveautés

Vaste choix dans toutes les disciplines.

VEZ VITE PENDANT QUE LE CHOIX EST À SON MEILLEUR!

Offre gigantesque de livres anciens
offerts à des prix incroyables: 50-75%.

VIENT DE PARAÎTRE



\$12.00

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES ET CHEZ L'ÉDITEUR



les presses de l'université du Québec

3465, rue Durocher, Montréal, Québec, H7B-8054

UN GRAND SUCCÈS!

CLAUDE JASMIN

LA PETITE PATRIE



La petite enfance du romancier
dans le Québec des années 30.

"On est de son enfance
comme on est d'un pays."

En vente
chez votre libraire
au prix de \$3.50

les éditions
la presse

UNE NOUVELLE COLLECTION

archives des sciences sociales

dirigée par Jean Baechler

Dépasser les divisions traditionnelles et universitaires entre l'Histoire, la Sociologie, la Politologie... tel est le propos de cette collection qui a l'ambition de faire avancer, simultanément et parallèlement, la construction théorique et sa vérification par les faits.

«Archives des Sciences Sociales» regroupe des ouvrages consacrés à l'analyse générale et systématique d'une activité humaine ou d'un secteur particulier des sociétés, et des livres servant d'illustrations à la théorie mais portant sur des cas concrets, sans distinction de civilisation ou d'époque.

Anthony Storr
L'INSTINCT DE DESTRUCTION

Henry V. Dicks
LES MEURTRES COLLECTIFS
Analyse psychosociologique de criminels S.S.

Jean Meyer
LA REVOLUTION MEXICAINE

à paraître:
Henri Desroche
SOCIOLOGIE DE L'ESPERANCE
Chun-lu Hsueh
LES DIRIGEANTS DE LA CHINE REVOLUTIONNAIRE (1850-1973)

Eberhard Jäckel
HITLER IDEOLOGUE
Sous la direction de Raymonde Moulin
LES ARCHITECTES
Métamorphose d'une profession libérale

Calmann-Lévy

Lundi le 19 février 1973
à 8h.30 p.m.
Édifice A, rue Jean Brillant
Salle 2285
Université de Montréal
Le Professeur S. Symeonoglou de l'Université de
Washington parlera sur:
"FOUILLES ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
DANS LA RÉGION DE PHLAMOUHI, CHYPRE"
illustrée de diapositives.

Désigné Pour 10 OSCARS 14 ANS
Meilleur FILM/Meilleur ACTRICE
Lisa Minnelli
CABARET
Adieu Berlin COULEUR
12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20 TEL: 878-1451
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

SALLE RESNAIS POUR TOUS
EN NOMINATION
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER
LE MEILLEUR SCÉNARIO
DE Luis Buñuel
LE CHARME
DISCRET
DE LA
BOURGEOISIE
9^e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour
l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

8^e SEMAINE! POUR TOUS
LES FILMS MUTUELS présentent
UN FILM DE DENIS HEROUX
**QUELQUES ARPENTS
DE NEIGE**
CHRISTINE OLIVIER - DANIEL PILON - JEAN DUCEPPE
VERSAILLES 7265 SHERBROOKE E.
PARISIEN 12.35, 2.40, 4.50, 7.10
& 9.20 P.M. VERSAILLES, Sur Semaine
7.10 & 9.20 P.M. Sam. & Dim. à
12.35, 2.40, 4.50, 7.10 & 9.20 P.M.
Également aux
ROYAL (Laprairie)
DU NORD (St. Jérôme)
GEORGES (St. Thérèse)

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE
CINÉMATOGRAPHIE
LES CHARLOTS DANS
CHAMPIONS
DU RIRE!
**LES FOUS
DU STADE**
JEAN-TALON
CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON
MAISONNEUVE
CENTRE D'ACHATS
MAISONNEUVE
FLEUR de LYS
834 STE CATHERINE, EST
CINEMA de PARIS
836 STE CATHERINE, OUEST

DIMANCHE, 18 FÉVRIER 5 p.m.
La Chorale et l'Orchestre
de
L'Eglise de St. Andrew et St. Paul
(Coin Sherbrooke et Redpath)
Wayne Riddell, Directeur musical
Pierre Yves Asselin, organiste
CANTATE 56 J.S. Bach
"Ich will den Kreuzstab gerne tragen"
Winston Purdy, baryton
CANTATE 6 J.S. Bach
"Bleib bei uns"
Dale Blackmore, alto
Robert Koffend, ténor
Eugene Smith, baryton
COLLECTE BIENVENUE À TOUS

GORDON PINSANT, GAGNANT
DU MEILLEUR INTERPRÈTE
DU CINÉMA CANADIEN
IL AIMAIT LA VIE —
CHAQUE NUIT ÉTAIT SA VIE
Vous aimerez ce sympathique,
insouciant et compatissant espion.
the Rowdyman
A CANART FILMS PRODUCTION
Starring GORDON PINSANT
FRANK CONVERSE-WILL GEER
LINDA
GORANSON
Directed by PETER CARTER
Produced by LAWRENCE Z. DANE
En plus, un court documentaire:
La plus grande centrale électrique
souterraine au monde
"JOURNEY TO POWER"
Churchill Falls, Labrador.
3^e Sem. **SNOWDON**
5225 DECARIE 482-1322
REPRÉSENTATIONS: 1.20, 3.20,
5.20, 7.20, 9.20 P.M. DERNIÈRE
REPRÉSENTATION COMPLETE
9.00 P.M.

dans les salles de



Entre Ken Russell et "Young Winston"

NEW YORK — "Lady Caroline Lamb" conte l'histoire de cette dame célèbre qui fut un temps la maîtresse du poète romantique Byron, et qui humilia par ce fait son mari William Lamb, un jeune député en vue. Supposément le type du tempérament romantique, elle se dépense et se gaspille dans des excès qui ne conviennent ni à sa frêle constitution, ni à sa position dans la société londonienne. Le jeune Lamb, qui est dépeint comme un tempérament "clas-

sique", à l'opposé de son épouse, serait prêt à manquer sa brillante carrière, pour sauver et soigner une femme qu'il ne doit pourtant pas aimer à la folie. Sa mère, plus volontaire et habile (n'a-t-elle pas été l'amante de certains gentilshommes, à l'insu de son fils?) le dissuadera et... persuadera Lady Lamb de quitter le député, futur Secrétaire de l'Irlande dans le cabinet anglais. Sevrée de la sorte, notre romantique s'arrangera pour mourir

d'une belle mort, sur le perron au milieu d'une tempête, au clair de pleine lune. Quant à Lord Byron, il disparaîtra à mi-chemin, si j'ose dire, pour aller épouser une demoiselle plus en vue. Il nous laissera une impression d'exhibitionnisme, d'égoïsme et d'hypocrisie fort inquiétante pour la réputation "officielle" du "vrai" personnage que fut Byron. Il paraît toutefois que le personnage historique était plus nuancé, et possédait plus de qualités. De toutes manières, c'est la vie de Caroline Lamb que le réalisateur Robert Bolt a voulu exposer.

Il a sans doute senti l'attrait qu'aurait cette tranche d'histoire sur ses compatriotes anglais. Effectivement, le film fait d'excellentes recettes en Angleterre. Il a été lancé ici avec un certain fracas, qui n'est pas sans rappeler la publicité faite autour de "Young Winston". Les deux long-métrages sont des oeuvres importantes pour le public britannique, à cause de leur sujet plus que de leur qualité. De facture assez traditionnelle, ils ne commettent aucune erreur grave dans la mise en scène, mais n'ouvrent pas de frontières non plus. Ils sont assurés de leur succès là-bas un peu comme n'importe quel film d'un metteur en scène américain connu, sur un sujet américain prestigieux, le serait ici. On peut déduire en corollaire, cependant, que les producteurs sont moins sûrs de la réussite en Amérique, et que l'ampleur de leur déploiement publicitaire est inversement proportionnelle à leur assurance. Peut-être aussi Richard Chamberlain a-t-il été choisi pour tenir le rôle de Byron avec l'idée de la distribution américaine. Sa performance est convenable, de même que celle de l'héroïne Sarah Miles. Ce sont les apparitions brèves de deux grands comédiens anglais, Laurence Olivier en Duc de Wellington et Ralph Richardson en Prince de Galles, qui fournissent les meilleurs moments du film. Il faudrait souligner également le travail d'une très grande comédienne d'Angleterre, Mme Margaret Leighton, que l'on voit trop peu souvent au cinéma (elle jouait la mère du "The go-between" et incarnait ici la mère de Lamb).

Une production qui pourrait se comparer au genre historique de "Young Winston" si ce n'était de ces tendances à la Ken Russell que l'on note de séquence en séquence: tout le film oscille entre deux perspectives, vision fantaisiste et macabre du romantisme, avec une Sarah Miles provocatrice et névrosée, ou vision classique de l'histoire, avec un Olivier qui joue finement Wellington. Nul doute que le premier style convenait mieux. Bolt s'en est-il écarté pour mieux mettre en valeur son épouse Mme Miles, qui est frondeuse à souhait? Il y a sans doute une autre raison, celle qui nous rend le film sympathique malgré ses hésitations. Bolt est un scénariste professionnel, comme Clément Perron chez nous. Il est le collaborateur de David Lean, auteur des scénarios de "Ryan's daughter" et "Doctor Jivago". Il a voulu cette fois diriger lui-même un long-métrage, sans forcément en refaire d'autres. Il a voulu s'essayer une fois, connaissant peu de chose de la caméra ou des comédiens. Les commentaires teintés de timidité et de modestie qu'il livrait aux journalistes là-dessus nous éclairaient singulièrement sur l'apprentissage du métier. Sans doute fera-t-il maintenant de meilleurs scénarios (il en travaille un sur Gandhi) à cause de cela. N'a-t-il pas découvert en cours de tournage que "chaque fois qu'il m'était difficile ou impossible de trouver des angles pour une scène donnée, c'était parce que cette scène était fautive dramatiquement, mal écrite. Les scènes bien écrites se filmaient toutes seules".



Le dernier John Huston

NEW YORK — "The life and times of Judge Roy Bean": avec un pareil titre, il faut s'attendre au film le plus épique... ou le plus comique. Ce western est bel et bien une comédie, quoique la maîtrise du réalisateur John Huston son sens de l'Ouest, le plaisir qu'il prend à filmer une prairie au coucher de soleil, nous laissent subtilement entendre qu'il ne faut pas rire de ses personnages, mais avec eux! Le scénario vigoureux est dû à John Milius, qui lui aussi, paraît-il, prend l'Ouest très au sérieux. Il a basé son histoire sur la vie d'un "hangin' judge", un personnage légendaire nommé Bean, plus redoutable que son nom ne le suggère: bien joué par Paul Newman, Bean est une force de la nature qui n'a peur de rien, qui s'installe dans l'Ouest avec la ferme et louable intention de faire respecter la loi. "La loi, répète-t-il à tout venant, est la servante de la Justice". Ivre, il prêchera à ses fidèles "marshalls" que "la Justice est la servante de la loi", mais ces nuances légalistes n'empêcheront jamais le bon juge de servir à la fois la loi et la Justice, c'est-à-dire de procéder à quelques pendaisons bien — ou mal — méritées.

Les pendaisons se font invariablement dans cette bonne humeur que seuls connaissent les esprits qui servent les causes justes. Un orchestre, à l'occasion prendra place sur une plate-forme à la hauteur de l'échafaud. Notons que le juge n'est pas un personnage comique en ce sens qu'il aurait plusieurs "punch-lines" à dire. C'est plutôt sa manière solennelle de répéter des maximes au ton biblique qui est drôle; les perles du genre sont ces compliments qu'il adresse tout haut à la dame de ses rêves, Miss Lily Langtry. Mais Bean n'est pas qu'un vain parleur. Homme d'action avant tout, il fusillera celui qui osera profaner un poster de Miss Langtry affiché dans son bar. Ou quand le terrible Bad Bob, un cowboy albinos tout vêtu de noir (ça commence à ressembler à Leone) entre en ville, résolu

à abattre le "juge", ce dernier l'écoute faire son discours, s'étendant calmement derrière une lucarne, visé... et tue Bad Bob d'une balle dans le dos. Le cadavre a droit à une autre remarque sentencieuse, "les voleurs ne méritent pas qu'on joue franc-jeu avec eux".

Le film (qui prend d'ailleurs l'affiche en fin de semaine au Loew's à Montréal) m'a semblé plus amusant que du Leone, plus touffu quoique moins ambitieux. Milius a écrit ses dialogues dans le registre comique, mais il ne s'éloigne pas vraiment des faits historiques. L'Ouest était plein de ces gens qui ont, comme on dit en anglais, "pris la loi entre leurs mains". Nous avons affaire à une parodie sur ce thème, puisque Bean la prend à deux mains, une pour pendre, une autre pour tirer les gens dans le dos, une pour mettre sur un livre de droit qu'il n'a probablement jamais lu, l'autre pour aller cueillir des "amendes" dans les poches des hommes morts. L'enseigne sur l'édifice du bar, "Law west of the Pecos River" (nous sommes au Texas) indique bien que la loi s'imposait là-bas à mesure que les frontières s'étendaient.

Mais la petite ville, où tout porte le nom de Bean, se modernise. Un citoyen maigre, instruit, peureux, tout le contraire du juge, s'y installe. Il sera d'ailleurs durement rassis par le magistrat. L'avocat Gass, cependant, tient bon et machine derrière le dos de Roy B. Il finira par le déposséder, à force de paperasseries. On devine alors où Milius et Huston veulent en venir: comme Leone dans son dernier long-métrage, ils ont la nostalgie sincère de ce pays disparu, ils ont le culte du courage, et surtout, ils ont en horreur tout ce qu'un homme "moderne" comme Gass peut représenter. De là cette belle fin, qui encore une fois rappelle celle de "Duck you sucker", où les méchants sont punis. Fin que je ne vous raconterai pas, puisque vous pouvez aller l'apprécier des aujourd'hui, en vous rendant sur la rue Sainte-Catherine!

"Sa plus belle chanson d'amour"
— France Soir
"Le premier film réalisé par Jacques Brel,
et qui lui ressemble furieusement"
— L'Express
"Un cinéaste qui prend des risques à chaque
plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans"
— Claude Lelouch



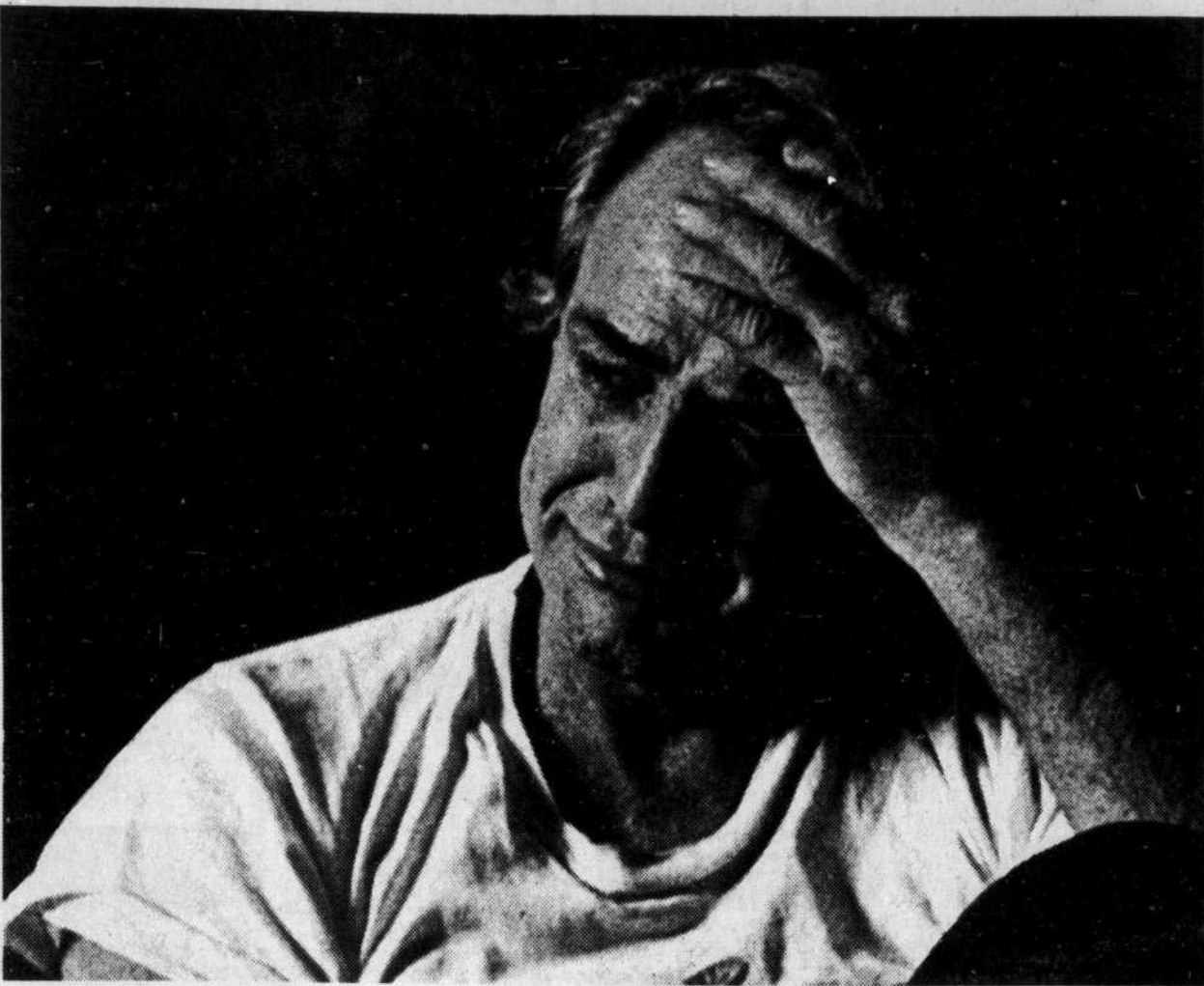
LES FILMS
MUTUELS
PRÉSENTENT
Brel Barbara
A L'AFFICHE
Franz EN COULEURS
Un film écrit, interprété et réalisé par
JACQUES BREL

Salle Renoir
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LUN.-VEN.: 7:30 - 9:30
SAM.-DIM.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

new-york

un reportage de notre envoyé
ROBERT GUY SCULLY



-III-

Tout ce que vous vouliez savoir sur le "Tango"

NEW YORK — Tout ce que vous vouliez savoir sur le "Dernier tango à Paris" se trouve dans la photo ci-dessus: Elle ne cache rien, comme le film ne cache rien: elle est gênante et angoissante, comme le film est gênant et angoissant: pour certains spectateurs, j'oserais dire "ceux qui savent regarder", ceux à qui le film profitera vraiment et ceux à qui, selon moi, il est vraiment destiné, pour ces spectateurs de telles images peuvent devenir intolérables, mais elles sont aussi inévitables... et inoubliables.

"Ceux qui savent voir": nous savons déjà qui sont les deux types de spectateurs, et nous savons pourquoi ils sont comme ils sont. Les exemples les plus clairs nous ont été fournis par l'aventure new-yorkaise que vit présentement le film. Il y a les spectateurs sensibles à la vérité de cette oeuvre, qui ont suivi l'appel lancé par Pauline Kael du New Yorker, qui sont d'accord pour dire que "Tango" transforme le cinéma, parce que Marlon Brando, aidé de Bertolucci, étale les émotions sur l'écran d'une façon plus vraie, plus directe, plus communicative. D'autres critiques ne veulent pas sembler puérilement enthousiastes ou suiveurs, ils nuancent le jugement de Mme K., mais quand il s'agit d'une sensibilité habituellement aussi éveillée que celle de Vincent Canby du Times, je soupçonne qu'il a nuancé par pudeur simplement. Le film est effectivement impudique, surtout pour ceux qui se sentent plus près de leur mort que de leur enfance. Ou peut-être a-t-on nuancé parce qu'on sent les tragiques limites de cette "révolution" cinématographique: le long-métrage de Bertolucci accomplit le septième art (enfin cette périphrase a un sens) comme aucune pseudo-révolution formelle genre Nouvelle Vague n'a pu le faire, on ne peut rien demander de plus à une série d'images projetée sur un écran, que de rendre aussi clair le sens de la vie, mais hélas... comme toute vraie révolution il s'agit d'un moment privilégié qui ne reviendra probablement plus. Il faudrait en tout cas, un autre Marlon Brando pour le faire.

La seconde catégorie de spectateurs: elle est illustrée par tous ceux (d'aut-il préciser que ce groupe est bien plus gros que le premier?) qui participent au "débat" sur le film. Le débat se déroule tout-partout, dans "Paris-Match", au programme de William F. Buckley Jr., je sais que les participants sont souvent des sommités du monde intellectuel, mais cette fois ils ne prouvent que leur courte vue, ou plutôt, leur courte sensibilité, leur manque de coeur. L'intelligence n'est pas bonne à tout. Les articles élogieux écrits à l'origine sur "Tango" visaient à communiquer ce dont nous venons de parler. La vie — particulièrement sa deuxième moitié — est une vallée de larmes, Brando le montre, et les critiques l'ont vu. Mais il est des sommités de grande intelligence qui ne veulent pas s'intéresser à ces choses, qui ont sans doute peur de connaître une vérité qui s'appliquerait à eux. Leur seul recours est de mobiliser les milieux qu'ils contrôlent — ceux de la presse, par exemple — et de créer des faux problèmes, sur lesquels on babille. N'importe quoi pour faire oublier l'essentiel. Or, l'accusation de pornographie est un excellent moyen pour faire oublier l'essentiel.

La photo: un long-métrage qui tente de confronter les émotions du specta-

teurs et ceux du comédien ne se prive d'aucune franchise, c'est clair. Encore une fois, ceux qui savent voir resteront sûrement plus marqués par l'image reproduite ici que par celles mises en vedette dans le "Newsweek" et le "Time". Disons que franchise sexuelle et franchise émotive vont ensemble. Je ne voudrais pas non plus laisser entendre que les détracteurs ont eu tort de voir du nu, de la sodomie, de la masturbation. Aucune pudeur dans un sens ou dans l'autre ne doit intervenir entre l'esprit du spectateur et l'âme de l'oeuvre: voir Brando et Schneider ensemble n'a rien de facile, alors que le voyeurisme est par définition facile (il vous évite de trouver une compagne ou un compagnon). Voir Brando et Schneider est parfois pénible, parce qu'on risque de se reconnaître premièrement, aussi parce qu'on doit voir TOUT, ce qui est apparent et ce qui est caché. Saviez-vous, par exemple, qu'au moment où la jeune fille s'auto-satisfait, l'homme est dans la pièce à côté en train de vivre ce que vous voyez ci-dessus? La photo est tirée d'une des scènes les plus osées du film. Etes-vous excités? Etes-vous choqués? Il y aurait lieu, plutôt, de se déprimer, puisque cette scène révèle une vérité des plus grises: le sexe n'arrange pas tout. Et vive la pornographie, et les débats sur la pornographie.

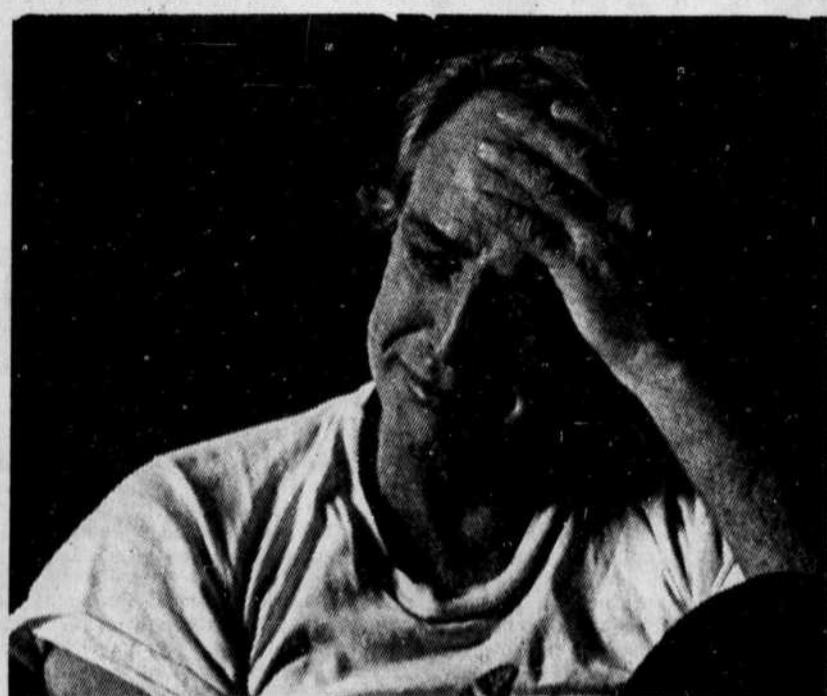
La photo: le héros (...) du film découvre donc que le sexe n'arrange pas tout. Vous, spectateur, le saviez déjà? Ne soyez pas si sûr. L'exploitation contemporaine du sexe n'a pas qu'une motivation commerciale. Elle est le dernier refuge d'une société malade qui veut se donner l'illusion qu'il subsiste au moins un domaine intouchable, un petit paradis vers lequel on peut toujours s'enfuir, le paradis des corps. Que le personnage du film découvre cette réalité (c'est la vieillesse qui se charge de nous la révéler tôt ou tard, de sorte que personne n'y échappe) constitue une expérience particulièrement douloureuse, car son refuge à lui était justement le sexe. Pas au sens bas, mais dans une espèce de salut charnel. Il a manqué sa vie, ses relations, alors il ne veut croire qu'au corps. Ne rien savoir de la fille qu'il viole, ignorer son nom et son âge, lui

cache le sien. Que les sentiments ne s'en mêlent surtout pas. Mais Brando n'est pas un "débatteur" de "Paris-Match" ou de "Firing line": les sentiments s'en mêlent.

J'ai nommé Brando et je n'ai pas dit quel personnage il incarnait, parce que nous savons maintenant qu'il n'incarnait aucun personnage. Les anecdotes à ce sujet sont nombreuses, certaines très belles: le mot de la fin, prononcé par le protagoniste mourant, dans un délire du visage génial, est en tahitien, connu de l'acteur seul. Même le metteur en scène l'ignorait, jusqu'au moment où, le long-métrage terminé, Brando lui a livré son secret... sous le sceau du secret. Il n'est pas trop fort d'affirmer que ce film appartient à M.B. Parti d'un scénario de Bertolucci, il a refait le personnage à son image. Cet homme a vécu si intensément qu'il n'a pas besoin de fiction: mettez-lui la caméra devant, et laissez-le improviser. Ce que Bertolucci a fait. Il est pour cela un grand artiste, qui s'est mis à l'écoute d'un autre grand artiste.

Il est assez rare qu'un comédien le soit: Kazan disait dans une entrevue, il y a plusieurs années, qu'il connaissait des génies de mise en scène, des génies d'écriture, mais point de génies acteurs... sauf Brando: Canby dit, notant justement cette fuite "fasciste" dans la prison du sexe, que B. est autant le représentant de notre temps qu'il le fut en incarnant les personnages de "Streetcar named desire" et "On the waterfront". C'est un triste jugement sur notre temps. Ce film a été fait, cependant, pour qu'on n'y échappe pas, et qu'on cesse de se conter des histoires sur nous-mêmes, notre temps, la vie, le cinéma.

Tout ce que vous vouliez savoir sur le "Dernier tango": non, ce n'est pas de la pornographie. Oui, c'est un chef-d'oeuvre: oui c'est un peu beaucoup l'autobiographie de Brando. Non, ce n'est pas un film rassurant, ni un spectacle, ni un "pour tous": ce n'est presque plus du cinéma: c'est la vie.



MACBETH IONESCO

Etudiants, détenteurs de la carte "Jeune Travailleur", âge d'Or billets à \$1.50 une demi-heure avant le spectacle

Mardi au vendredi 20 h
Samedi 17 h - 21 h
Dimanche 19 h

GABRIEL GASCON JACQUES THISDALE
EDGAR FRUITIER KIM YAROSHEVSKAYA
JACQUES GALIPEAU ANGELE COUTU

861-0563
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Ste-Catherine

tnm

THÉÂTRE MIDI
Jouez-moi d'amour
de JEAN BARBEAU
avec GENEVIEVE DELOIR GUY GODIN
Mise en scène: JEAN-LOUIS ROUX
Du lundi au vendredi à midi: 15
ADMISSION: \$1.18 plus taxe

NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANT

MAISON DE POUPÉE
d'IBSEN

Traduction: JACQUES DUCHESNE
Mise-en-scène: YVON THIBOUTOT
Décors: CLAUDE FORTIN
Costumes: FRANÇOIS BARBEAU

AVEC
ANDRÉE LACHAPELLE YVES LÉTOURNEAU
HÉLÈNE LOISELLE JEAN-PIERRE MASSON
COLETTE COURTOIS AUBERT PALLASCIO

JO-ANN QUEREL

Billets disponibles
CE SOIR, 20h.30

RÉSERVATIONS: 866-1964

1200 Bleury Billets: 1.50

NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANT

L'Office national du film du Canada et FranceFilm présentent

TAUREAU 14 ANS

Un film de Clément Perron
avec Monique Lepage
André Melançon
Michèle Magny
Béatrice Picard
Marcel Sabourin
Yvon Thiboutot

"Des qualités évidentes qui forcent l'admiration"
Luc Perreault - LA PRESSE

"Un film aussi beau à voir qu'à percevoir"
Dane Lanken - THE GAZETTE

"... rempli de passions, de violence, de tendresse."
Robert Lévesque - QUÉBEC PRESSE

12:40, 3:00, 5:25, 7:50, 9:45

SAINT-DENIS
1974, 57-0016, 849-0311

À L'AFFICHE les films mutuels présentent 14 ANS

LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon willie lamothe
marcel sabourin pauline julien

[denise filiatault]

LAISSEZ PASSER NON VALABLES

Une production CARLE LAMY

BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL
GREENFIELD PARK PL. GREENFIELD PARK

Aussi DORION - GRENVILLE - TRACY - DRUMMONDVILLE - VALLEYFIELD

BERRI Toute la semaine: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
GREENFIELD PARK Sam.: 5.00 - 7.00 - 9.00 Dim.: 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
Semaine: 7.00 - 9.00
LAVAL Sam. Dim.: 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00 Semaine: 7.00 - 9.00

Québec et LA annulent

QUÉBEC (PC) — Serge Aubry a été superbe devant son filet repoussant 46 lancers, et les Nordiques de Québec ont fait match nul 2-2 contre les Sharks de Los Angeles, hier soir.

1ère période
1-LOS ANGELES: Szura (11)
Punitions: Heiskala LA, Roy Q, 1:36
Heiskala LA, Guité Q, 4:03; Niekamp LA 5:59; Sutherland LA 8:41; Payette Q 19:44.

2ème période
2-LOS ANGELES: Serviss (8)
Niekamp, Gilmore... 19:08
Punitions: Blain Q 6:56; Roy Q, Leblanc LA, (mineures et majeures), Heiskala LA, (inconduite), Aubry Q, 12:37; Slater LA 18:11.

3ème période
3-QUÉBEC: Guindon (18)
Gaudette... 2:39
4-QUÉBEC: Rouleau (5)
Golembrosky, Harvey... 4:33
Punitions: Watson LA 7:01; Payette Q 11:42.

Prolongation
Aucun pointage.
Aucune punition.
Lancers par:
Los Angeles 12 15 13 8-48
Québec 8 2 9 4-23
Gardiens: Gardner (LA); Aubry (Q).
Assistance: 7,202.

Blazers 9, Raiders 2

PHILADELPHIE (PA) — Après avoir alloué deux buts aux Raiders de New York dès la première période, hier soir, les Blazers de Philadelphie sont revenus de l'arrière pour triompher 9-2.

1ère période
1-NEW YORK: Rivers (25)
Block, Ward... 7:07
2-NEW YORK: Sheehan (28)
Aucune punition.

2ème période
3-PHILADELPHIE: Lawson (49)
Campeau, Cariffi... 2:21
4-PHILADELPHIE: O'Donoghue (12)
Mignault... 3:22
5-PHILADELPHIE: Burgess (12)
6-PHILADELPHIE: Lapierre (1)
Lacroix... 12:35
7-PHILADELPHIE: McKenzie (19)
Lapierre... 13:36
8-PHILADELPHIE: Burgess (13)
Spencer... 19:33
Punition: Cariffi P 4:11.

3ème période
9-PHILADELPHIE: McKenzie (20)
Herriman, Lacroix... 2:02
10-PHILADELPHIE: McKenzie (21)
Lacroix... 9:29
11-PHILADELPHIE: O'Donoghue (13)
Burgess, Lapierre... 15:14
Punitions: Willis NY 2:28; Riechmuth NY 8:21; Campeau P 16:14.

Lancers par:
New York 9 8 6-24
Philadelphie 10 17 12-39
Gardiens: Donnelly (NY); Parent (P).
Assistance: 4,977.

Oilers - Jets

1ère période
1-WINNIPEG: Sutherland (3)
Johnson, McDonald... 1:59
2-WINNIPEG: McDonald (16)
Sutherland, Johnson... 12:51
3-WINNIPEG: Bordeleau (38)
Beaudin, Hull... 18:14
Punition: Mortson H 18:33.

2ème période
4-WINNIPEG: McDonald (17)
Johnson, Hull... 4:00
Punitions: Kannegiesser H 3:11; MacDonald H 6:29; Rousseau W, Mortson H 6:29; Cadie W 9:34; Lund H 17:57.



VERS UN AUTRE RECORD! Le champion olympique Rod Milburn a égalé, hier soir, à deux reprises au Madison Square Garden de New York, le record du monde en salle de 55 mètres haies en 7.0 secondes. Milburn a réalisé cette performance une première fois dans les éliminatoires, puis dans la course principale. (Téléphone PA)

Le hockey a la faveur des Suédois

STOCKHOLM (PA) — Le hockey, le sport d'hiver le plus en vogue en Suède, a maintenant dépassé le soccer comme la discipline préférée des Suédois selon les dernières statistiques récemment publiées. Cette nouvelle a certes fait sourire ceux qui désirent créer une ligue de hockey professionnel en Europe dont les premières parties devraient être jouées dès cet automne.

Le hockey est en effet fort populaire en Suède alors que plusieurs millions d'amateurs regardent régulièrement les rencontres présentées à la

télévision. Et ils se rendent également très nombreux aux différents amphithéâtres puisque la moyenne d'assistance pour les présentes éliminatoires est de 7,993 spectateurs. Par ailleurs le soccer accuse une baisse, sa moyenne étant tombée à 7,766 personnes par rencontre. Cette baisse du soccer n'est toutefois pas un phénomène unique à la Suède puisque partout dans le monde, à quelques exceptions près, ce sport accuse un certain déclin au profit d'autres disciplines.

Cet engouement des Suédois pour le hockey forcera sans

doute les investisseurs américains à installer des concessions dans ce pays scandinave.

Cette ligue n'est cependant pas encore sur pied puisque, récemment, une délégation suédoise a refusé l'offre de joindre le nouveau circuit, à l'instar des Tchécoslovaques et des Soviétiques.

Bruce Norris, président des Red Wings de Detroit, est l'un des principaux dirigeants du groupe américain. Si la fédération de hockey de la Suède ne semble pas intéressée par l'idée d'une ligue professionnelle, les membres de l'équipe nationale de la Suède sont en revanche fort intéressés à rivaliser avec les professionnels et ce sur une base annuelle.

Tout en poursuivant les négociations

Les joueurs désirent s'entraîner

NEW YORK (PA) — Le comité exécutif de l'Association des joueurs de baseball de calibre majeur a exprimé hier le vœu que les camps d'entraînement ouvrent leur porte le plus tôt possible alors que les négociations se poursuivront avec les propriétaires d'équipes en ce qui a trait à un nouveau contrat.

"Les joueurs se tiennent prêts à commencer l'entraînement alors que les négociations se poursuivent," a révélé Marvin Miller, le directeur de l'association, après que le comité eut étudié la dernière offre patronale.

Bien que l'entraînement ne débute officiellement que le 1er mars, plusieurs joueurs, et particulièrement les lanceurs et les receveurs, devaient être à leur camp respectif depuis plusieurs jours déjà.

"Je vais communiquer incessamment avec le comité qui négocie pour les propriétaires afin de l'aviser de la décision qui a été prise aujourd'hui", a confié Miller lors d'une conférence de presse.

"Nous sommes prêts à reprendre les négociations ce soir, demain matin où quand Marvin Miller daignera communiquer avec nous," a expliqué John Gaherin, le principal négociateur des propriétaires. "Nous attendons de reprendre les négociations depuis le 8 février, date à laquelle nous avons fait notre offre."

C'est également le 8 février que les propriétaires ont décidé de retarder l'ouverture des camps d'entraînement.

"Certaines clauses du contrat de trois ans proposé par les propriétaires sont acceptables alors que d'autres ne le sont pas, a expliqué Miller. D'autres négociations sont nécessaires."

Miller a refusé d'indiquer les clauses qui étaient acceptables et celles qui ne l'étaient pas.

"Ceci doit être exposé à la table des négociations seulement," a dit Miller.

Celui-ci a également confié que si les négociations n'étaient pas reprises ou que l'entraînement des joueurs ne pouvait débuter, des réunions seraient alors prévues afin d'expliquer la situation aux joueurs. La première de ces réunions se-

raient prévues pour vendredi prochain et la dernière pour le 9 mars.

Miller a de nouveau réitéré sa critique à l'endroit des propriétaires qu'il accuse d'employer une tactique illé-

gale en brandissant le spectre d'un "lockout". Miller a également indiqué que l'Association des joueurs était prête à défendre ses droits en prenant des procédures légales si l'entraînement des joueurs ne commençait pas le 1er mars.

Les Bruins songent toujours au 2e rang

NEW YORK (PC) — Depuis que Bep Guidolin dirige les Bruins de Boston, les champions de la coupe Stanley ont remporté cinq victoires d'affilée. Ces succès ne sont cependant pas le fait du hasard. Des exercices rigoureux et une discipline exemplaire ont en effet relancé les Bruins sur le chemin de la victoire, si bien qu'ils menacent les Rangers de New York, lesquels occupent le deuxième rang de la section Est.

Pourchassés il n'a pas si longtemps par les Sabres de Buffalo et les Red Wings de Detroit, les fiers Bostonnais pourraient effectivement devancer les Rangers dont les blessures à Vic Hadfield et Bruce MacGregor les ont considérablement ralentis.

Avant que ne soient présentées les parties de fin de semaine, les Bruins n'accusent qu'un retard de quatre points sur les Rangers tout en ayant un match en réserve.

Le retour de Derek Sanderson combiné au brillant jeu de Bobby Orr donnent l'impression que les Bruins feront plus qu'une chaude lutte aux Rangers.

Guidolin semble avoir su intégrer Sanderson aux Bruins alors que la défensive de Boston s'est considérablement améliorée. Quand Tom Johnson les pilotait, les Bruins avaient accordé 3.15 buts par partie. Sous la gouverne de Guidolin, ces mêmes Bruins n'ont alloué que neuf buts!

Habitué à diriger des exercices épuisants, Guidolin espère que les Bruins seront physiquement prêts pour les éliminatoires alors qu'ils affronteront vraisemblablement les Rangers.

Les choix à Blue Bonnets du

"Grand pronostiqueur"

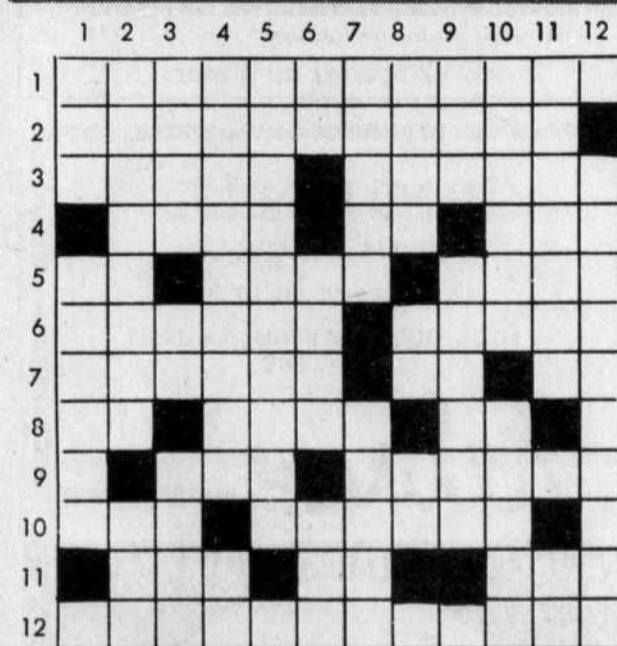


Hier soir notre sélectionneur a désigné deux vainqueurs. Un de ses 2ème et un de ses 3ème choix a fini premier. Sa moyenne est maintenant de 21.1% (41 en 190 départs).

Voici ses choix pour la réunion de demain après-midi à la piste Blue Bonnets:

1ère course: 1-Jarvis (2); 2-Wildcat Mir (6); 3-Sylvie Bunter (1).
2ème: 1-Duane Coloniale (8); 2-Daby Duc (3); 3-Twilight Song (9).
Paris doubles suggérés: 2-8, 2-3, 6-8, 6-3.
3ème: 1-West River Harry (2); 2-Sidney Frost (5); 3-Pec (3).
4ème: 1-John Honey (8); 2-Belle Gay Pat (2); 3-Mikes Time (9).
Quinielas suggérées: roulette 2-8-9.
5ème: 1-Barney Herbert (9); 2-Marcella Lobell (1); 3-Scampi O. Mouette (5).
6ème: 1-Gentleman Mir (1); 2-Dandy Mir (4); 3-Valiant Newport (7).
Quinielas suggérées: roulette 1-4-7.
7ème: 1-Southern Song (8); 2-Cecile Mir (6); 3-Adios M. Angus (1).
8ème: 1-Fight Back (2); 2-Sullys Music (5); 3-Battle Sharp (1).
Quinielas suggérées: roulette 1-2-3.
9ème: 1-Charon (5); 2-Happy Flash (4); 3-Cabonga Saunders (3).
10ème: 1-Daniel Bunter (4); 2-Richelieu Fleurie (2); 3-Cast Iron Kid (5).
Exactas suggérées: roulette renversée 2-4-5.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Action de se réabonner.
- Manque de curiosité à l'égard de ce qu'on ignore.
- Relatif aux différentes zones de la planète. — Langue de terre resserée entre deux mers et réunissant deux terres.
- Nom donné à diverses espèces de cassier d'Afrique et d'Asie. — Sélinum.
- Platine. — Médicin anglais, né à Londres (1875-1968). — Canal de dérivation conduisant l'eau jusque sur la roue d'un moulin.
- Première période de l'ère tertiaire. — Outil pour percer le cuir.
- Dieu de l'ancienne Egypte. — A lui. — Connu.
- Tellure. — Orateur grec. — Italie-Est.
- Démonstratif. — Lampe à huile, à rouge et à piston.
- Epoque. — Le cavalier y met le pied.
- Gros perroquet. — Du verbe avoir. — Poème lyrique.
- Cesser.

Solution d'hier

1. GABARDINE ID
2. EVEQUE EX DY
3. AIGLE SC TES
4. IRAIL AIR O P
5. ORDON OLIRON
6. INDISCIPLINE
7. NERVOISITE
8. ETA REEL A
9. DOLLAR ETIRE
10. ILEUS J HOIR
11. TEST PELOTON
12. ETE PATINA E

Verticalement

- Grain farineux, excellent aliment. — Grande gondole en usage sur la mer Adriatique.
- Tumeur du canal médullaire des os. — Rayon.
- Maladie de la peau. — Ici. — Vent du bas Languedoc.
- Lieu où se fait la lessive. — Actinium.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boulas, C.A.

Jacques R. Chadlin, C.A.
Jacques Joyal, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tel.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 363-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa 743-1515

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE
MARION, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

HOCKEY

DEMAIN SOIR
à 7h.30 P.M.

LIGUE JUNIOR

MAJEUR DU QUÉBEC
SOREL

vs
MONTREAL

Billets en vente maintenant

FORUM

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

CE SOIR à 8 H. P.M.

PHILADELPHIE

vs

CANADIENS

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

FORUM

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

Billets disponibles
et en vente maintenant

Prochaine joute -
Samedi 24 fév.
à 8h. P.M.
VANCOUVER

**MAISONS
D'ENSEIGNEMENT**

MAÎTRISE EN FRANÇAIS

ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉTÉ
UNIVERSITÉ MCGILL

25 juin au 12 août 1973

- Maîtrise en Français (avec ou sans thèse).
 - Condition d'admission: B.A., B. Ed., Bac. Spéc.
 - Recyclage des enseignants de l'élémentaire, du secondaire et du collégial.
 - 40 cours différents de Langue, Pédagogie, Littérature et Civilisation québécoises et françaises, complétés par un programme spécial d'activités culturelles et sociales.
- Phonétique, Pédagogie du français parlé et écrit, Le film dans l'enseignement du français (Jean-Claude Lemyze, McGill) - Stylistique et traduction littéraire avancée (Marie-Thérèse Reverchon, McGill) - Stylistique littéraire (Raphaël Molho, Paris) - Pédagogie pratique du théâtre (Lucette Andrieu, Paris) - Sémiologie de la bande dessinée et Introduction à la textologie (Roger Laufer, Paris) - Méthodologie du commentaire des textes littéraires (Maurice Descotes, Pau) - Littérature française et comparée (Lucette Andrieu, Maurice Descotes, Roger Laufer, Jean Lerède (McGill), Roger Mercier (Lille), Raphaël Molho) - Sociologie du roman et du cinéma québécois (Michel Brûlé, Montréal) - Musique et Littérature (Maurice Descotes) - Histoire et sociologie (Michel Vovelle, Aix) - Sociologie, esthétique et prospective (Roger Garaudy, Poitiers).

3460, rue McTavish
Montréal 112
Tél.: 392-4678 ou 4679

**POURQUOI
L'UNIVERSITÉ
DE MONTREAL?**



**FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
LETTRES:**

Département d'études anciennes et modernes
Département d'études anglaises
Département d'études françaises
Département de géographie
Département d'histoire

Au premier cycle, baccalauréat spécialisé
ou baccalauréat avec sujet majeur
ou sujet mineur. 90 crédits.
Durée normale du cours: 3 années.

Renseignements: 343-7076

Les formulaires de demande d'admission doivent
parvenir, dûment remplis, chez le registraire
de l'Université de Montréal AVANT LE 1er MARS.

**PARCE QUE C'EST
L'UNIVERSITÉ
DE MONTREAL!**

Aux Directeurs de
**MAISONS
D'ENSEIGNEMENT**
"Le Devoir" publiera quelques
samedis des annonces de Maisons
d'enseignement. Profitez de cette
occasion pour vous faire connaître
à l'élite canadienne-française,
lectrice du DEVOIR.
Téléphonez sans tarder à
GÉRARD LAURENDEAU
LE DEVOIR, 844-3361

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement.

PROGRAMME:

- Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

**COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE
CONDUISANT AUX:**

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines
- 4- Sciences de l'administration
- 5- Arts
- 6- Lettres

**DATE LIMITE DE
L'ADMISSION - 1er MAI 1973**

Renseignements:

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél.: 342-1320 poste 289 ou 255

(Le collège offre aussi un cours secondaire
complet de 5 ans)

**APPRENEZ
L'ANGLAIS
Au Vermont**

cours intensifs dans un milieu anglo-
phone. Université catholique. Co-
éducationnelle. Atmosphère inter-
nationale. Cours de conversation
avec laboratoire.

Écrivez à:

**International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.**

COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, Fairmount
Métro Laurier-St-Joseph

- Reconnu d'INTÉRÊT PUBLIC
- Mixte, ouvert aux élèves canadiens-français, français et néo-canadiens.
- EXTERNAT - Demi-Pension - PENSIONNAT.

INSCRIPTIONS:

- * Pré-maternelle - Maternelle.
- * **PRIMAIRE:**
Autobus scolaires: région de Montréal (Collège du Centre) Ville Laval, Duvernay, St-Laurent... (Annexe-Nord: 11995, O'Brien, CARTIERVILLE), Rive-Sud (Annexe de Longueuil: 1391, Beaugard).
- * **SECONDAIRE:**
Secondaire I à V (Programme et Examens du Ministère).

EXAMENS D'ADMISSION en SECONDAIRE I
les samedis 17 et 24 février de 9 h 30 à 12 h

- * **COLLÉGIAL:**
Collégial I et II (Préparation au D.E.C.: Diplôme d'Études Collégiales)

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRES en:
— SCIENCES DE LA SANTÉ
— SCIENCES PURES et APPLIQUÉES
— SCIENCES de l'ADMINISTRATION
— SCIENCES HUMAINES
— LETTRES - ARTS.

N.B. Trajet des autobus scolaires pour le Secondaire:

— Ste-THÉRÈSE-en-HAUT, Ste-Rose... Fairmount, Mtl - ST-HILAIRE, Beloeil, St-Bruno... Mtl - CANDIAC, Brassard, St-Hubert... Mtl - LONGUEUIL, St-Lambert... - MASCOUCHE, Terrebonne, St-Vincent-de-Paul, Mtl-Nord... - DUVERNAY, Ville Laval... - VARENNES, Ville d'Anjou, St-Léonard...

Pour renseignements et inscriptions:

Tél.: 272-0754, 272-1455, 272-3848
Annexe-Nord (Primaire) - Tél.: 332-1383
Annexe Rive-Sud (Primaire) - Tél.: 670-7660.

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

EXTERNAT MIXTE
COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE

- 1— SCIENCES DE LA SANTÉ
- 2— SCIENCES PURES
- 3— SCIENCES HUMAINES
- 4— SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
- 5— ARTS ET LETTRES

**ADMISSION 1973-74
AVANT le 1er mars**

S'ADRESSER AU BUREAU DE L'ADMISSION:

1001 est, boul. CRÉMAZIE, Mtl 352
(Métro-Crémazie)

Du LUNDI au VENDREDI de 9 h 00 à 17 h 00

Tél. 381-4293

ACADÉMIE MICHÈLE-PROVOST INC.

Lycée Français International Mixte

(COURS COLLÉGIAL)

- * Collège reconnu d'intérêt public.
- * Collège mixte - résidence pour étudiants et étudiantes.

PROGRAMME:

Le Cours Collégial (Diplôme d'Études Collégiales).

**COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE
CONDUISANT AUX:**

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines
- 4- Lettres

RENSEIGNEMENTS:

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours Collégial
1517 ouest, Avenue des Pins
MONTREAL 109 (QUÉBEC)
Tél.: 933-7735

L'ACADÉMIE offre aussi un cours secondaire
complet de cinq ans et un cours élémentaire.

LYCEE MONT-ROYAL

(Institut Alie)

Institution privée reconnue d'intérêt
public par le Ministère de l'Éducation

• **COURS SECONDAIRE COMPLET**

I-II-III-IV-V menant au CEGEP
Cours réguliers et de recyclage.

• **COURS COMMERCIAL**

IV-V
options: — secrétaire juridique
— secrétaire de services
— sténo-dactylo

INSCRIPTIONS:

4364, St-Denis (métro Mont-Royal)
Montréal 131,
845-9145

ACADÉMIE MICHÈLE-PROVOST Inc.

Lycée Français International Mixte

RECONNUE D'INTÉRÊT PUBLIC

Aux niveaux

ÉLÉMENTAIRE - SECONDAIRE - COLLÉGIAL

Pré-maternelle et Maternelle

Pensionnaires - 1/2 Pensionnaires - Externes

Édifice et locaux modernes

1517 0., av. des Pins, Montréal

Tél.: 934-0596
Tél.: 933-7735

LES ÉTUDES COMMERCIALES
DE L'EST INC



EASTERN BUSINESS
COLLEGE INC

Institution reconnue et subventionnée
par le Ministère de l'Éducation

**SECONDAIRE IV et V
COURS COMMERCIAL**

(garçons et filles)

Options: Secrétaire de services
Sténo dactylo
Commis de bureau
Commis de comptabilité

Diplôme officiel du Ministère de l'Éducation

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS:

523-6138

3630 rue ONTARIO est
angle Chamblay - Montréal 402